BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
142
NAPOLI

639.II

Goog

II Swyf - Polct. A142

LETTRES

DE

CICERON

A

ATTICUS.

TOME SECOND.

G.27.188

LETTRES
DE
CICERON
A ATTICUS,
AVEC
DES REMARQUES

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius,

Par Mr. l'Abbé Mongault *de l'Académie Françoiſe, & ci-devant Précepteur de Monſeigneur le Duc d'Orléans.*

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAPOLI

A LIEGE,
Chez C. Plomteux, Imprimeur de Meſſeigneurs les Etats.

M. DCC. LXXIII.

BIBLIOTECA NAPOLI

LETTRES
DE
CICERON
A
ATTICUS
LIVRE CINQUIEME.

M. T. CICERONIS *EPISTOLARUM* AD ATTICUM

LIBER QUINTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL,

EGO vero & tuum in diſceſſu vidi animum, & meo ſum ipſe teſtis; quo magis erit tibi videndum, ne quid novi decernatur; ut hoc noſtrum deſiderium ne plus ſit annuum. De Annio Saturnino curaſti probe. De ſatiſdando vero te rogo, quoad eris Romæ, tu ut ſatiſdes. Et ſunt aliquot ſatiſdationes ſecundum mancipium, in his & Memmianorum præ-

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE CINQUIEME.

LETTRE I.

L'AN de Rome DCCII. *ſous le Conſulat de Servius Sulpitius Rufus, & de M. Claudius Marcellus.*

JE juge, & par la maniere dont vous m'avez dit adieu, & par ce que j'ai ſenti moi-même en vous quittant, combien notre ſéparation vous a coûté : ainſi il eſt de votre intérêt comme du mien, d'empêcher qu'on ne me laiſſe pas plus d'une année dans une place qui m'éloigne de vous. Vous avez fort bien réglé mon affaire avec Annius Saturnius [1]. Pour ces cautions, je vous prie d'en donner tant que vous ſerez à Rome. Il y a quelques affaires

diorum, vel Atilianorum. De Oppio factum eſt ut volui, & maxime quod DCCC. *aperuiſti: quæ quidem ego utique vel verſura facta ſolvi volo, ne extrema exactio noſtrorum nominum exſpectetur.*

Nunc venio ad tranſverſum illum extremæ epiſtolæ tuæ verſiculum, in quo me admones de ſorore. Quæ res ſe ſic habet. Ut veni in Arpinas, cum ad me frater veniſſet, in primis nobis ſermo, iſque multus, de te fuit: ex quo veni ad ea, quæ fueramus ego & tu inter nos de ſorore in Tuſculano locuti. Nihil tam vidi mite, nihil tam placatum, quam tum meus frater erat in ſororem tuam; ut etiam, ſi qua fuerat ex ratione ſumta offenſio, non appareret. Illo ſic die. Poſtridie ex Arpinati profecti ſumus. Ut in Arcano Quintus maneret, dies fecit: ego Aquinati, ſed prandimus in Arcano. Noſti hunc fundum. Quo, ut venimus, humaniſſime Quintus, Pomponia, inquit, tu invita mulieres, ego arcivero pueros. Nihil potuit, mihi quidem ut viſum eſt, dulcius idque cum verbis, tum etiam animo, ac vultu. At illa, audientibus nobis, ego ſum, inquit, hic hoſpita. Id autem ex eo, ut opinor, quod anteceſſerat Statius, ut prandium nobis videret. Tum Quintus, en, inquit mihi, hæc ego patior quotidie. Dices, quid, quæſo, iſtud erat? magnum; itaque me ipſum commoverat: ſic abſurde & aſ-

où il ne faut qu'une ſimple garantie [2], comme dans la vente des terres de Memmius & d'Atilius [3]. Quant à ce qui regarde Oppius, vous avez fait ce que je ſouhaitois, ſur-tout en lui donnant parole pour ces huit cens mille ſeſterces [4]. je veux les payer inceſſamment; & j'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aye touché l'argent qui m'eſt dû [5].

Pour répondre maintenant au dernier article de votre Lettre [6] où vous me parlez de votre ſœur, voici comment la choſe s'eſt paſſée. Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon frere étant venu chez-moi, nous parlâmes longtems de vous, & je fis tomber la converſation ſur celle que nous avions eu vous & moi à Tuſculum touchant votre ſœur. Jamais je n'ai vu à mon frere plus de douceur & de modération, & il ne me laiſſa pas même voir qu'il crût avoir eu contr'elle de juſtes ſujets de plainte. Il ne ſe paſſa rien autre choſe ce jour-là. Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé [7], où mon frere fut obligé de coucher à cauſe de la Fête [8]. Pour moi j'allai coucher à Aquinum, mais nous dînâmes enſemble à Arcé; vous connoiſſez cette maiſon. Lorſque nous y fumes arrivés, mon frere dit à votre ſœur d'inviter les Dames à dîner, & qu'il prieroit les hommes [9]. Il me ſemble que ni la choſe en elle-même, ni la maniere dont mon frere lui parla, n'avoient rien qui dût la choquer. Elle répondit néanmoins ſéchement, je ne ſuis donc pas la maîtreſſe ici? & cela apparemment, parce que nous avions envoyé devant Statius [10], pour nous faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frere, ce que j'ai à eſſuyer tous les jours. Ce n'eſt pas là une grande affaire, me direz-vous. Plus grande qu'elle ne paroit, & je fus moi-même indigné de l'aigreur

aſpere verbis vultuque reſponderat. Diſſimulavi dolens.

Diſcubuimus omnes præter illam : cui tamen Quintus de menſa miſit : illa rejecit. Quid multa ? nihil meo fratre lenius , nihil aſperius tua ſorore mihi viſum eſt : & multa prætereo , quæ tum mihi majori ſtomacho , quam ipſi Quinto fuerunt. Ego inde Aquinum ; Quintus in Arcano remanſit , & Aquinum ad me poſtridie mane venit : mihique narravit , nec ſecum illam dormire voluiſſe ; & , cum diſceſſura eſſet , fuiſſe ejuſmodi , qualem ego vidiſſem. Quid quæris ? vel ipſi hoc dicas licet , humanitatem ei , meo judicio , illo die defuiſſe. Hæc ad te ſcripſi fortaſſe pluribus , quam neceſſe fuit , ut videres tuas quoque eſſe partes inſtituendi & monendi.

Reliquum eſt , ut , antequam proficiſcare , mandata noſtra exhaurias , ſcribas ad me omnia ; Pontinium extrudas ; cum profectus eris , cures ut ſciam. Sic habeas , nihil mehercule te mihi nec carius eſſe , nec ſuavius. A. Torquatum amantiſſime dimiſi Minturnis , optimum virum : cui me ad te ſcripſiſſe aliquid , in ſermone ſignifices velim.

greur & de la hauteur avec laquelle elle lui parla : quoique cela me fit beaucoup de peine, je n'en fis pas ſemblant.

Quand on eut ſervi, elle ne voulut pas ſe mettre à table avec nous, & mon frere lui ayant envoyé quelques plats, elle les renvoya. Enfin, jamais mon frere n'eut plus d'honnêteté, & jamais elle n'en eut moins Je paſſe pluſieurs particularités qui me firent plus de peine qu'à lui-même. J'allai coucher à Aquinum. Mon frere qui me vint joindre le lendemain, me dit que ſa femme n'avoit pas voulu ſe mettre au lit avec lui, & qu'en le quittant, elle avoit eu les mêmes manieres que je lui avois vues le jour précédent. En un mot, vous pourrez dire à votre ſœur, que pour cette fois je trouve que le tort eſt entiérement de ſon côté. Je vous ai fait ce détail, peut-être un peu trop long, pour vous engager à lui donner des avis, dont elle a beſoin auſſi-bien que mon frere.

Je finis en vous priant de terminer avant votre départ toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, & de me mander tout ce qui ſe paſſe. Preſſez le départ de Pontinius [11], & quand vous ſerez parti faites-le-moi ſavoir. J'ai quitté à Miturnes Aulus Torquatus [12], à qui j'ai témoigné beaucoup d'amitié ; c'eſt en effet un très-honnête homme; je vous prie de lui dire dans l'occaſion, que je vous en ai écrit en ces termes.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

IL y a ici un intervalle de deux ans & demi, pendant lequel nous n'avons point de Lettres de Cicéron à Atticus ; apparemment, parce qu'ils demeurerent tous deux à Rome. C'eſt un malheur pour ceux qui ſont curieux du détail de l'hiſtoire de ce tems-là ; car il arriva pendant ces deux années bien des affaires extraordinaires. Les Brigues des Prétendans aux Magiſtratures, qui avoient été portées à l'excès qu'on a vu dans les dernieres Lettres du Livre précédent, cauſerent, la premiere de ces deux années, un interregne de pluſieurs mois, qui finit enfin par l'élection de Cn. Domitius Calvinus & de M. Valerius Meſſala. Mais les brigues que l'on recommença auſſi-tôt pour l'élection de l'année ſuivante, renouvellerent le trouble. Les Prétendans ne ſe contentoient pas d'acheter ouvertement les ſuffrages, ils ſe faiſoient accompagner par des gens armés. La mort de Clodius, qui fut tué dans ce même tems par Milon, échauffa ce tumulte. Dans cette extrémité, on crut qu'il n'y avoit qu'une perſonne de l'autorité de Pompée qui pût rendre le calme à la République ; & on le nomma Conſul ſans collégue, ce qui n'avoit point d'exemple. Il fit revivre auſſi-tôt la rigueur des jugemens ; & preſque tous ceux dont l'ambition avoit cauſé tant de troubles, furent bannis. Mais on penſa à remédier au mal dans ſon principe. Les Gouvernemens, que les Conſuls & les Préteurs partageoient entr'eux avant que de ſortir de charge, étoient des ſources inépuiſables de richeſſes, & ils les mettoient à couvert contre les pourſuites qu'on auroit pu faire contr'eux ; car on ne pouvoit mettre en Juſtice, ni les Magiſtrats, ni les Gouverneurs de Provinces. On crut qu'en ôtant à ſes premieres dignités le plus grand de leurs priviléges, on modéreroit l'ardeur avec laquelle on les recherchoit. Le Sénat fit donc un Décret

cret qui portoit, que les Conſuls & les Préteurs ne tiſeroient des Provinces au ſort que cinq ans après être rortis de charge, & qu'en attendant on envoyeroit dans les Gouvernemens, les Conſulaires & les Prétoriens qui n'en avoient point eu après leur Conſulat ou leur Préture. Cicéron étoit de ce nombre, & on le nomma pour la Cilicie.

1. *Annius Saturninus.* Il eſt ridicule à Corradus & à Boſius d'imaginer que par ce Saturninus, qui étoit le nom d'un Tribun ſéditieux du tems de Marius, Cicéron déſigne ici Milon dont le nom de famille étoit *Annius.* S'il s'agit ici de quelqu'affaire qui regardât Milon, comme la huitiéme Lettre de ce Livre, & la quatriéme & cinquiéme du ſuivant peuvent le faire croire, il y a apparence que cet Annius Saturninus étoit quelqu'Affranchi de Milon; car on ſait que les Affranchis prenoient ordinairement le nom de famille de leur Maitre.

2. *Une ſimple garantie.*) SATISDATIONES SECUNDUM MANCIPIUM. Ce paſſage a donné lieu à la critique & aux conjectures de pluſieurs grands Juriſconſultes, dont je n'ai garde de rapporter ici les différens ſentimens; j'ai ſuivi celui du plus approuvé de tous *. *Satiſdare ſecundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium ſeu dominium præſtare*, répondre à l'Acheteur qu'il ne ſeroit point troublé dans la poſſeſſion de ce qu'il achetoit; ce qui ſe faiſoit *nuda repromiſſione*, par une ſimple garantie. Pourquoi donc cela s'appelloit-il *ſatiſdatio?* C'eſt qu'il y avoit eu un tems où l'on avoit été obligé de donner caution; mais cet uſage ayant changé, & la ſimple garantie du Vendeur ayant été déclarée ſuffiſante, on ne laiſſa pas de ſe ſervir toujours du même terme; & chez les Juriſconſultes, *ſatiſdatio* ſe prend encore quelquefois pour une ſimple promeſſe.

* *Cujas Obſerv. 10. cap. 4.*

3. *Des Terres de Memmius & d'Atilius.*] Que Cicéron avoit achetées, & qu'il vouloit revendre. Memmius avoit été banni l'année précédente, & apparemment que ſes biens avoient été confiſqués. Pour Atilius, je crois que c'eſt Sextus Atilius Serranus. Appien parle d'un Sextus qui fut banni avec Memmius. *Lib. 2. Civil.*

4. *Ces huit cens mille ſeſterces.*) Environ 75200 livres.

Cicéron les avoit empruntées à Céſar, dont Oppius faiſoit les affaires à Rome.

Epiſt. 5. h. Lib.

5. *J'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aye touché l'argent qui m'eſt dû.*) Comme *nomina* ſe prend également pour les dettes actives & paſſives, on pourroit encore traduire ici dans un autre ſens : *Je ne veux point attendre qu'on me preſſe pour le payment.*

6. *Au dernier article de votre Lettre.*) AD TRANSVERSUM ILLUM EXTREMÆ EPISTOLÆ TUÆ VERSICULUM. On voit bien qu'Atticus ayant rempli toute la page, avoit écrit la fin de ſa Lettre ſur la marge, le papier de côté.

7. *Arcé.*] Petite Ville ou Bourgade au-deſſus d'Arpinum : elle ſubſiſte encore.

8. *Où mon frere fut obligé de coucher à cauſe de la Fête.*) C'eſt le ſens que Manuce donne à ces mots, *ut in Arcano Quintus maneret, dies fecit.* Il eſt aſſez naturel de croire que c'étoit quelque Fête particuliere du lieu

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

A. D. VI. *Idib. Mai. cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiſcebar, ut eo die manerem in Trebulano apud Pontium. Deinde cogitabam ſine ulla mora juſta itinera facere. In Cumano cum eſſem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noſter Hortenſius : cui, depoſcenti mea mandata, cetera univerſe mandavi ; illud proprie, ne pateretur, quantum eſſet in ipſo, prorogari nobis provincias.*

In

dont Q. Cicéron, qui y avoit une maiſon, vouloit faire les honneurs.

9. *Et qu'il prieroit les hommes.*) Je lis ici avec Lambin & Maleſpine, *viros* au-lieu de *pueros.* Quelle apparence qu'il veuille parler des deux jeunes Cicérons, & que *l'invita mulieres* doive s'entendre de Terentia & de Tullia? N'étoient-elles pas priées naturellement? Il eſt bien plus vraiſemblable qu'il s'agit ici des perſonnes qui étoient venues rendre leurs devoirs à Q. Cicéron: on lit même dans quelques Manuſcrits *viros.*

10. *Statius.* Affranchi de Q. Cicéron : il avoit un pouvoir abſolu ſur l'eſprit de ſon Maitre, & c'étoit ſans doute pour cela qu'il déplaiſoit ſi fort à Pomponia. *V. Ep. 2. lib. 1. ad Q. Fr.*

11. *Pontinius.*] Celui dont nous avons parlé dans la 34. Remarque ſur la 16. Lettre du 4. Livre. Cicéron l'avoit choiſi pour l'un de ſes Lieutenans.

12. *Aulus Torquatus.*] C'eſt celui à qui ſont adreſſées les quatres premieres Lettres du ſixiéme Livre des *Familieres.* Il avoit été Préteur l'année précédente.

LETTRE II.

Même année DCCII.

JE pars aujourd'hui, dixieme de Mai, de Pompéii [1], pour aller coucher chez Pontius [2] à Trébule [3]. Je ferai enſuite de plus grandes journées, ſans aucun ſéjour. Hortenſius m'eſt venu voir pendant que j'étois à Cumes, & j'ai été fort ſenſible à ſon honnêteté. Il m'a offert ſes ſervices pendant mon abſence; je lui ai recommandé en général mes intérêts; mais je l'ai prié ſur-tout d'empêcher, autant qu'il le pourra, qu'on ne me continue dans mon Gouvernement. Je vous prie de l'y engager de votre côté, & de l'aſſurer

In quo eum tu velim confirmes, gratumque mihi feciſſe dicas, quod venerit ad me, & hoc mihi, prætereaque ſi quid opus eſſet, promiſerit. Confirmavi ad eam cauſſam etiam Furnium noſtrum; quem ad annum Tribunum pleb. videbam fore.

*Habuimus in Cumano quaſi puſillam Romam: tanta erat in his locis multitudo: cum interim Rufio noſter, quod ſe à Veſtorio obſervari videbat, ſtratagemate hominem percuſſit. Nam ad me non acceſſit. Ita ne? Cum Hortenſius veniret, & infirmus, & tam longe, & Hortenſius, cum maxima præterea multitudo, ille non venit? Non, inquam. Non vidiſti igitur hominem, inquies? Qui potui non videre, cum per emporium Puteolanorum iter facerem? in quo illum, agentem aliquid, credo, ſalutavi; poſtea jam juſſi valere, cum me expenſe * è ſua villa, numquid vellem, rogaſſet. Hunc hominem parum gratum quiſquam putet? aut non in eo ipſo laudandum, quod audiri non laborarit?*

Sed redeo ad illud. Noli putare mihi aliam conſolationem eſſe hujus ingentis moleſtiæ, niſi quod ſpero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt, ex conſuetudine aliorum. Tu, qui ſcis, omnem diligentiam adhibebis

* Lego cum Manutio, Mureto & Lambino, *exiens.*

que je lui ſuis très-obligé de la peine qu'il a priſe de venir juſques chez moi, & de la maniere obligeante avec laquelle il m'a promis de me ſervir dans cette affaire, & dans toutes celles où il pourroit m'être utile. J'ai tiré la même promeſſe de Furnius, qui ſera infailliblement Tribun du Peuple [4] l'année prochaine.

Nous avons eu à Cumes une petite Rome, tant il y avoit de monde dans ces quartiers. Cependant notre cher Rufio [5], voyant que Veſtorius épioit le moment auquel il viendroit chez moi, a bien attrapé ſon homme, car il n'y a pas mis les pieds. Cela eſt-il poſſible ? Quoi ? un homme de l'importance d'Hortenſius, tout infirme qu'il eſt, y eſt venu de ſi loin, tant d'autres perſonnes vous ſont venues voir, & Rufio n'y eſt pas venu ? Cela eſt comme je vous le dis. Et vous ne l'avez donc point vu ? Le moyen que je ne le viſſe pas ? Comme je paſſois par le Marché de Pouzolles, je l'y trouvai en affaire & je le ſaluai. M'ayant enſuite rencontré comme il ſortoit de ſa maiſon de campagne, il me demanda ſi j'avois quelque choſe à lui ordonner. Je lui dis adieu. Mais n'allez pas pour cela l'accuſer d'ingratitude. Je lui ſuis au contraire fort obligé, de ce qu'il m'a épargné la peine de lui donner audience.

Pour revenir à ce qui me regarde, ſoyez perſuadé que la ſeule choſe qui peut me rendre mon éloignement ſupportable, c'eſt l'eſpérance qu'il ne durera qu'une année. Bien des gens, qui jugent de mes ſentimens par ceux des autres, ne veulent pas me croire : mais vous, qui ſavez ce qui en eſt, vous employerez tout votre crédit quand il ſera tems de me faire donner un ſucceſſeur. Je vous prie, lorſque vous ſerez revenu d'Epire,

hibebis, tum ſcilicet, cum id agi debebit. Cum ex Epiro redieris, de Rep. ſcribas ad me velim, ſi quid erit quod opperiare. Nondum enim ſatis huc erat allatum, quomodo Cæſar ferret de auctoritate perſcripta : eratque rumor de Tranſpadanis, eos juſſos IV. *viros creare. Quod ſi ita eſt, magnos motus timeo. Sed aliquid ex Pompeio ſciam.*

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *Pompéii.*) Voyez la derniere Remarque ſur la 10. Lettre du 4. Livre.

2. *Pontius.*] Apparemment Pontius Aquila, qui fut depuis l'un des meurtriers de Céſar.

3. *Trébule.*) Petite Ville de la Campanie : il y en avoit encore une autre de même nom dans le Pays des Sabins.

4. *Furnius qui ſera infailliblement Tribun du Peuple.*) Il avoit été Queſteur en 698, & il fut en effet Tribun l'année ſuivante.

5. *Rufio.* C'eſt le même que le Sempronius Rufus dont parle Cicéron dans la ſeconde Lettre du Livre ſuivant, & Cœlius dans la huitieme du huitieme Livre des *Familieres*, où l'on voit, auſſi-bien qu'ici, qu'il avoit eu un différend avec Veſtorius. Ils étoient convenus de prendre Cicéron pour arbitre. Rufio eſt un diminutif de Rufus : c'eſt à peu près dans le même ſens que Cœlius dit de lui, *Rufum mel ac delicias tuas.*

6. *De ce Décret qui a été délibéré dans le Sénat.*] DE AUCTORITATE PERSCRIPTA. Nous avons déja dit ailleurs, que lorſqu'un Décret ne paſſoit point, parce que quelque Tribun s'y oppoſoit, on ne laiſſoit pas de le mettre dans les Régiſtres ; mais on l'appelloit alors

d'Epire, de me mander ce qu'il y aura de nouveau dans la République, & ce que vous prévoyez. Nous ne ſavons pas bien encore ici ce que Céſar penſe de ce Décret qui a été délibéré dans le Sénat [6]. Le bruit court que toutes les Villes au-delà du Pô ont ordre d'élire quatre Magiſtrats [7]. Si cela eſt, que je prévois de troubles! mais j'en ſaurai quelque choſe de Pompée [8].

---

alors *Senatus Auctoritatem*, au-lieu de *Senatus Conſultum*. Il avoit alors couru un bruit que le Conſul Marcellus avoit propoſé au Sénat un Décret pour faire rappeller Céſar de ſon Gouvernement, & il y penſoit en effet; mais il attendit juſqu'au premier de Juin. Sulpitius ſon collégue, & quelques Tribuns s'y oppoſérent.

Epiſt. 1. lib. 8. Fam. Dio. lib. 40.

7. *Que les Villes au-delà du Pô ont ordre d'élire quatre Magiſtrats.*) Céſar vouloit les mettre ſur le même pié que les Villes Municipales de l'Italie, dont le privilege étoit, que ceux qui avoient paſſé par les premieres Magiſtratures de ces Villes, avoient droit de ſuffrage dans les Aſſemblées du Peuple Romain, & pouvoient même parvenir aux Charges de la République.

8. *J'en ſaurai quelque choſe de Pompée.*] Il étoit alors à Tarente, pour ſe remettre d'une grande maladie qu'il avoit eue depuis ſon troiſieme Conſulat.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

A. D. VI. Id. Mai. veni in Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuæ litteræ binæ redditæ ſunt tertio abs te die : eodem autem ex Panſæ Pompeiano Philotimo dederam ad te litteras. Nec vero nunc erat ſane quod ſcriberem. Qui de Rep. rumores, ſcribe quæſo. In oppidis enim ſummum video timorem ; ſed multa inania. Quid de iis cogites, & quando, ſcire velim. Ad quas litteras tibi reſcribi velis, neſcio. Nullas enim adhuc acceperam, præter quæ mihi binæ ſemel in Trebulano redditæ ſunt : quarum alteræ edictum P. Licinii habebant (erant autem Non. Mai. datæ) alteræ reſcriptæ ad meas Minturnenſes. Quam vereor, ne quid fuerit σπουδαιότερον a *in iis, quas non accepi, quibus reſcribi vis !*

Apud Lentulum ponam te in gratiam. Dionyſius nobis cordi eſt. Nicanor tuus operam mihi dat egregiam. Jam deeſt quid ſcribam, & lucet. Beneventi cogitabam hodie. Noſtra coninentia, & diligentia faciemus ſatis. A. Pontio, ex Trebulano A. D. V. Id. Mai.

a Majoris momenti.

LETTRE III.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé à Trébule chez Pontius le dixieme de Mai, & j'y ai reçu deux de vos Lettres datées du ſept. Je vous avois écrit le même jour de ma maiſon de Pompeii [1] par Philotime, & je n'ai rien de nouveau à vous dire. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'on dit des affaires préſentes : on eſt fort allarmé dans ces quartiers, mais je crois qu'on fait courir bien des bruits en l'air. Dites-moi un peu quelles ſont là-deſſus vos penſées & vos conjectures. Je ne ſai de quelle Lettre vous attendez réponſe; je n'ai encore reçu que les deux dont je vous ai parlé? la premiere où étoit l'Edit de P. Licinius [2], & la ſeconde en réponſe à celle que je vous avois écrite de Minturnes. Que j'appréhende qu'il n'y eût quelque choſe d'important dans cette autre que je n'ai point reçue!

Je ferai bien valoir votre recommandation à Lentulus 3. J'ai beaucoup d'affection pour Dionyſius, & je ſuis fort content des ſervices de Nicanor. Voilà tout ce que j'avois à vous dire, auſſi-bien le jour paroit. Je vais aujourd'hui coucher à Bénévent. Vous ſerez content de mon application & de mon déſintéreſſement. Le onze de Mai à Trébule chez Pontius.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *De ma maiſon de Pompéii.*) Il y a dans quelques Manuſcrits *expenſe Pompeiano*, dont quelques Critiques ont fait *ex Panſæ Pompeiano*. La plupart des Editions ont ſeulement *ex Pompeiano*, comme Cicéron parle lui-même dans la date de la Lettre dont il parle ici, & qui eſt la ſeconde de ce Livre. On ſait d'ailleurs que Cicéron avoit une maiſon à Pompéii, ainſi pourquoi ſeroit-il allé loger chez Panſa? Lambin a lu dans quelques Manuſcrits *exiens è Pompeiano*, & a ſuivi cette leçon, qui ſe rapporte fort avec ce que dit Cicéron au commencement de la Lettre dont il s'agit: *Ad diem* VI. *Id. Mai. cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiſcebar.*

2. *L'Edit de P. Licinius.*) Les Gouverneurs de Province, auſſi-bien que les Préteurs qui jugeoient à Rome les Cauſes Civiles, publioient en entrant en

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Beneventum veni A. D. V. *Id. Mai. Ibi accepi eas litteras, quas tu ſuperioribus litteris ſignificaveras te dediſſe: ad quas ego ipſe eo die dederam ex Trebulano L. Pontio. Ac binas quidem tuas Beneventi accepi. Quarum alteras Funiſulanus multo mane mihi dedit,*

alteras

exercice une eſpece de Code abrégé qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes, encore ne le ſuivoient-ils pas toujours exactement : & pour remédier à cet abus, on avoit fait quelques années auparavant une Loi qui les obligeoit à ne s'en écarter en rien. Cette Formule de Jugement s'appelloit *Edictum.* Cicéron avoit demandé celui de P. Licinius Mucianus, parce qu'il étoit habile Juriſconſulte.

Aſcon. in Cornel. De Clar. Orat. Aul. Gell. lib. 1. cap. 13.

3. *Je ferai valoir votre recommandation à Lentulus.*) Il s'agit apparemment de Lentulus Spinther ami particulier de Cicéron, qui demandoit alors le triomphe, & dont Atticus avoit recommandé les intérêts à quelques Sénateurs de ſes amis. Il y a dans le texte *apud Lentulum ponam te in gratiam.* Ceux qui ne ſavent pas parfaitement le Latin, pourront être ſurpris du ſens que je donne à ces mots; mais ils ne le ſeront plus, dès qu'ils auront comparé cet endroit avec un autre de l'onzieme Lettre de ce Livre, où ces mêmes mots ne peuvent avoir d'autre ſens, comme il paroit par ce qui ſuit. Elles en ont un tout ſemblable dans une Lettre de Cælius. *Epiſt. 6. lib. 8. Fam. ſub finem.*

LETTRE IV.

Même année DCCII.

J'Arrivai à Bénévent le onzieme de Mai, & j'y reçus la Lettre dont vous me parliez dans celle dont L. Pontius vous a porté la réponſe datée de Trébule. J'en ai reçu deux de vous à Bénévent. Funiſulanus me rendit la premiere de grand matin, & Tullius mon Greffier m'apporta l'autre. Vous me faites un très-grand plaiſir d'agir pour cette affaire, que je vous ai ſi fort

alteras ſcriba Tullius. Gratiſſima eſt mihi tua cura de illo meo primo & maximo mandato. Sed tua profectio ſpem meam debilitat. Ac me ille illuc, non quo; ſed inopia cogimur eo contenti eſſe. De illo altero, quem ſcribis tibi viſum eſſe non alienum, vereor adduci ut noſtra poſſit; & tuis δυσδιάγνωστον a eſſet. Equidem ſum facilis. Sed tu aberis, & me abſente res. Habebis mei rationem. Nam poſſet aliquid, ſi utervis noſtrum adeſſet, agente Servilio, Servio fieri probabile. Nunc, ſi jam res placeat, agendi tamen viam non video.

Nunc venio ad illam epiſtolam, quam accepi à Tullio. De Marcello feciſti diligenter. Igitur S. C. ſi erit factum, ſcribes ad me: ſin minus, rem tamen conficies. Mihi enim attribui oportebit, item Bibulo. Sed non dubito, quin S. C. expeditum ſit, in quo præſertim ſit compendium populi. De Torquato probe. De Maſone, & Ligure, cum venerint. De illo quod Chærippus: (quoniam hic quoque πρόσνευσιν b ſuſtuliſti) ô provincia! etiam ne hic mihi curandus eſt? curandus autem? hactenus, ne quid ad Senatum. Conſule, aut numera. Nam de ceteris. Sed tamen commode, quod cum Scrofa.

De Pontinio recte ſcribis. Eſt enim ita, ut ſi

a Dijudicatu difficile.
b Aſſenſionem.

fort recommandée [1]; mais votre départ diminue mon eſpérance. Si j'ai écouté les propoſitions de celui que vous ſavez, ce n'eſt pas que je le goûte fort, c'eſt que je ne trouve pas mieux. Quant à cet autre qui ne vous en paroit pas éloigné, je ne ſai ſi ma fille en voudroit [2]; votre femme & votre ſœur ne le découvriront pas aiſément. Pour moi, je ne ſerois pas ſi difficile; mais vous partez inceſſamment, & ce mariage ſe conclura avant votre retour. Si vous y teniez ma place [3], vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius [4]; au-lieu qu'étant abſens l'un & l'autre, je ne vois pas comment nous pourrions faire réuſſir cette affaire, quand elle ſeroit la meilleure du monde.

Pour venir maintenant à la Lettre que Tullius m'a rendue, vous ne pouviez me ſervir mieux auprès de Marcellus [5]. Si l'on fait donc un Décret général, vous me le manderez; mais quand on n'en feroit pas, il faudroit toujours en avoir un pour moi; car on ne peut me refuſer, non plus que Bibulus. Mais je ne doute point qu'une affaire qui intéreſſe ſi fort le Peuple, n'ait déja paſſé. Vous m'avez fait plaiſir de parler à Torquatus. Vous penſerez à l'affaire de Maſon & de Ligus [6], lorſqu'ils ſeront arrivés. Quant aux plaintes de Cherippus [7] ſur leſquelles vous ne voulez pas me dire ce que vous penſez, quoi donc, faut-il m'en mettre en peine? Oui il le faut, de peur que quelqu'un ne me deſſervedans le Sénat [8]. Voilà ce que me vaut le bel emploi dont je ſuis chargé; car du reſte.... mais c'eſt toujours un bonheur que Cherippus ſe ſoit adreſſé à Scroſa [9].

Je penſe comme vous, que ſi Pontinius arrive à Brindes avant le premier de Juin, je n'aurai que

ſi ante Kalend. Jun. Brundiſii futurus ſit, minus urgendi fuerint M. Annius, & Tullius. Quæ de Sicinio audiſti, ea mihi probantur: modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritum. Sed conſiderabimus. Rem enim probo. De noſtro itinere quod ſtatuero; de quinque præfectis quid Pompeius facturus ſit, cum ex ipſo cognoro, faciam ut ſcias.

De Oppio bene curaſti, quod ei DCCC. *expoſuiſti: idque, quoniam Philotimum habes, perfice, & cognoſce rationem: &, ut agam amplius, ſi me amas, prius quam proficiſcaris, effice. Magna me cura levaris. Habes ad omnia. Etſi pæne præterii chartam tibi deeſſe: mea captio eſt; ſi quidem ejus inopia minus multa ad me ſcribis. Tu vero aufer ducentos. Etſi meam in eo parſimoniam hujus paginæ contractio ſignificat, dum acta & rumores vellet. Jam, ſi qua certa habes de Cæſare, exſpecto litteras: & alias Pontinio de omnibus rebus diligentes dabis.*

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. (*Cette affaire que je vous ai ſi fort recommandée.*) Il veut parler du mariage de ſa fille, que Craſſipes ſon

que faire de preſſer ſi fort Annius & Tullius [10]. Je mettrai volontiers dans mon Edit la clauſe dont Sicinius vous a parlé, pourvu qu'elle ne tombe point ſur certaines perſonnes à qui j'ai obligation [11]; mais j'examinerai cela de plus près, la choſe me paroit bonne en elle-même. Quand je me ſerai déterminé ſur le chemin que je dois prendre, je vous le marquerai. Je vous manderai auſſi, lorſque j'aurai vu Pompée, quel parti il aura pris touchant ces cinq Préfets [12].

Vous avez fort bien fait de donner parole à Oppius pour le payement de ces huit cens mille ſeſterces. Je vous prie de travailler à cette affaire pendant que Philotime eſt à Rome; & pour vous faire voir combien je ſouhaite qu'elle finiſſe, je vais juſqu'à vous prier de la terminer avant votre départ. J'ai répondu, ce me ſemble, à tous les articles de vos deux Lettres. Mais j'oubliois preſque que vous manquez de papier [13], puiſque cela eſt cauſe que votre Lettre n'eſt pas plus longue. Il eſt de mon intérêt de vous en fournir, & je vous aſſigne pour cela deux cens ſeſterces *. Ce n'eſt pas qu'on pourroit croire que je l'épargne moi-même, à en juger par cette Lettre, où je devrois vous faire bien des queſtions ſur les affaires préſentes & ſur les bruits que l'on fait courir. Si vous avez eu des nouvelles certaines de ce qui regarde Céſar, mandez-les moi au plutôt, & vous m'écrirez plus au long par Pontinius.

* *Environ 19 Livres.*

ſon ſecond mari avoit apparemment répudiée; car on le trouve encore en vie quatre ans après.
Epiſt. 1. lib. 7. & Epiſt. 11. lib. 9.

2. *Je ne ſai ſi ma fille en voudroit.*) Il paroit par les Editions de Manuce & de Lambin, qu'ils ont lu ici dans leurs exemplaires πρόσπευσιν qui ne ſe trouve point dans les Manuſcrits que Boſius & Grævius ont ſuivis. Il y a beaucoup d'apparence que ce mot eſt véritablement du texte qui paroit défectueux, & que c'eſt par rapport à ce premier πρόσπευσιν que Cicéron dit quelques lignes plus bas, *quoniam hic quoque* πρόσπευσιν *ſuſtuliſti.* Ce dernier endroit donne lieu de croire qu'il y avoit dans le premier, *nec tu* πρόσπευσιν ſupp. *præbes.* Mais j'ai mieux aimé m'en tenir à l'Edition de Grævius dont on peut tirer un ſens raiſonnable, que de donner une conjecture pour le texte de Cicéron.

3. *Si vous y teniez ma place, &c.*] Il y a dans le texte, *habebis mei rationem.* Cicéron fait alluſion à une formule de ce tems-là : *habere rationem alicujus*, c'étoit permettre à quelqu'un de demander une Charge ſans venir à Rome. Ce privilége s'accordoit rarement, & ſelon les régles ordinaires on ne pouvoit être élu quand on étoit abſent. Cicéron dit donc à Atticus, de faire en ſorte que ſon abſence n'empêche point que le mariage de ſa fille ne ſe faſſe. On voit bien qu'il étoit impoſſible de faire ſentir cette alluſion.

4. *Vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius.*] Apparemment que c'étoit le fils de Servius Sulpitius, qu'Atticus propoſoit à Cicéron. Nous avons parlé de Servilius dans la 31. Remarque ſur la 15. Lettre du 4. Livre.

5. *Vous ne pouviez me ſervir mieux auprès de Marcellus.*) Cicéron & Bibulus alloient commander dans les deux Provinces les plus voiſines des Parthes : ainſi il étoit important de leur donner des forces ſuffiſantes pour s'oppoſer à ces Barbares, que la défaite de Craſſus venoit de mettre en état de tout entreprendre. Cicéron avoit demandé, avant que de partir, qu'on lui permît de faire des recrues en Italie pour les deux Légions qu'il devoit commander ; mais le Conſul Sulpitius s'y étoit oppoſé, & il eſpéroit mieux du côté de Marcellus. Il demandoit alors qu'outre les ſommes qu'on lui donnoit pour ſes appointemens, on lui en fournît encore d'autres pour les préparatifs & les frais de la guerre.

guerre. Cet argent s'appelloit proprement *attributa pecunia*; & c'eſt pour cela que Cicéron dit, *mihi enim attribui oportebit item Bibulo.*

Epiſt. 2. lib. 15. Fam. Epiſt. 3. lib. 3. Fam. Varro lib. 4. de Ling. Lat.

6. *Maſon & Ligus.*) C'eſt L. Papirius Maſo Pætus, à qui ſont adreſſées pluſieurs Lettres du neuviéme des *Fam.* Il eſt parlé de ce Ligus dans quelques autres Lettres à Atticus. Mais il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter ici à tous ceux que l'on trouve ſur ſon chemin; il ſuffit de faire connoître ceux qui eurent quelque part aux affaires de la République.

7. *Cherippus.* Il avoit été en Aſie avec Q. Cicéron, pendant qu'il en étoit Gouverneur; & apparemment qu'il n'avoit parlé contre Cicéron, que parce qu'il n'avoit pas voulu le prendre auprès de lui. Il alla depuis en Afrique avec Cornificius.

Epiſt. 7. lib. 4. ad Att. Epiſt. 30. lib. 11. Fam.

8. *De peur que quelqu'un ne me deſſerve dans le Sénat.*] Cela ne peut ſe rapporter à Cherippus, qui n'étoit pas Sénateur; mais il faut l'entendre de quelque perſonne dont il étoit le *Client.*

Conſule aut numera. Il y avoit des affaires qui paſſoient dans le Sénat ſans qu'on prît les voix les unes après les autres : mais lorſqu'un Sénateur vouloit empêcher qu'une affaire ne paſſât, il étoit en droit de faire opiner, & alors il diſoit à celui qui préſidoit *conſule :* ou bien, comme il faloit dans les régles un certain nombre de Sénateurs pour faire un Décret, lorſque ce nombre ne s'y trouvoit pas, on pouvoit dire *numera.*

Feſtus. Aſcon in Cornel. Sueton Aug.

9. *Scrofa.*] Tremellius Scrofa ami particulier d'Atticus. *Varro lib. 2. de Re Ruſtica.*

10. *Annius & Tullius.*) Tous deux Lieutenans de Cicéron.

11. *Pourvu qu'elle ne tombe point ſur certaines perſonnes à qui j'ai obligation.*) Il veut parler des Chevaliers Romains qui tenoient les Fermes de la Cilicie. Cicéron avoit toujours eu beaucoup d'égards & de ménagemens pour cet Ordre dont il étoit ſorti, & qui l'avoit très-

bien ſervi dans le tems de ſon exil. *V. la 1. Lettre du 6. Livre.*

12. *Ces cinq Préſets.*) Voyez la ſeptiéme Lettre de ce Livre.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deeſt quod ſcribam. Nam nec quid mandem habeo, nihil enim prætermiſſum eſt : nec quid narrem. Novi enim nihil ; nec jocandi locus eſt, ita me multa ſollicitant. Tantum tamen ſcito, Idibus Mai. nos Venuſia mane proficiſcentes has dediſſe. Eo autem die credo aliquid actum in Senatu. Sequantur igitur nos litteræ, quibus non modo res omnes, ſed etiam rumores cognoſcamus. Eas accipiemus Brundiſii. Ibi enim Pontinium ad eam diem : quam tu ſcripſiſti, exſpectare conſilium eſt. Nos Tarenti, quos cum Pompeio διαλόγους a de Rep. habuerimus, ad te perſcribemus, etſi id ipſum ſcire cupio, quod ad tempus recte ad te ſcribere poſſim, id eſt, quam diu Romæ futurus ſis ; ut, aut quo dem poſthac litteras ſciam, aut ne dem fruſtra. Sed ante quam proficiſcare, utique explicatum ſit illud H-S. XX. *&* DCCC. *Hoc velim in maximis rebus & maxime neceſſariis habeas ; ut, quod auctore te velle cœpi, adjutore aſſequar.*

a Sermones.

13. *J'oubliois preſque que vous manquez de papier, &c.*) On voit bien qu'Atticus diſoit à la fin de ſa Lettre, Je finis, auſſi-bien le papier me manque; d'où Cicéron prend occaſion de plaiſanter.

LETTRE V.

Même année DCCII.

JE n'ai plus aucune affaire à vous recommander, je n'ai point de nouvelles à vous apprendre, & je ne ſuis guere d'humeur maintenant à plaiſanter. Je vous dirai donc ſeulement, que je pars ce matin quinzieme de Mai de Venuſe [1]. Comme c'eſt aujourd'hui un jour où le Sénat s'aſſemble, cela vous fournira matiere pour m'écrire. Mandez-moi les nouvelles ſûres, & tous les bruits qui courent. Je recevrai vos Lettres à Brindes, où j'attendrai Pontinius juſqu'au jour que vous m'avez marqué. Je vous rendrai compte de l'entretien que j'aurai à Tarente avec Pompée ſur l'état préſent de la République. Mais afin que je ne vous écrive pas inutilement, marquez-moi, je vous prie, combien vous avez encore de tems à être à Rome, & où il faudra adreſſer mes Lettres quand vous ſerez parti. Tâchez auparavant, s'il ſe peut, de finir avec Oppius. Vous devez regarder cette affaire comme très-importante pour moi; & puiſque c'eſt par vos conſeils que je me ſuis lié avec Céſar [2], c'eſt auſſi à vous à entretenir cette union.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. *Venuſe.*) Entre la Pouille & la Lucanie : connue par la naiſſance d'Horace.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Tarentum veni A. D. XV. *Kalend. Jun. Quod Pontinium ſtatueram exſpectare, commodiſſimum duxi dies eos, quoad ille veniret, cum Pompeio conſumere : eoque magis, quod ei gratum eſſe id videbam ; qui etiam à me petierit, ut ſecum & apud ſe eſſem quotidie : quod conceſſi libenter. Multos enim ejus præclaros de Repub. ſermones accipiam : inſtruar etiam conſiliis idoneis ad hoc noſtrum negotium.*

Sed ad te brevior jam in ſcribendo incipio fieri, dubitans Romæ ne ſis, an jam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, ſcribam aliquid potius, quam committam, ut, tibi cum poſſint reddi à me litteræ, non reddantur. Nec tamen jam habeo quid aut mandem tibi, aut narrem. Mandavi omnia, quæ quidem tu, ut pollicere is, exhauries : narrabo, cum aliquid habebo novi. Illud ta-

2. *Puiſque c'eſt par vos conſeils que je me ſuis lié avec Céſar.* Voyez la cinquiéme Lettre du quatriéme Livre.

LETTRE VI.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé à Tarente le dix-huitieme de Mai; & comme je dois attendre Pontinius pendant quelques jours, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de les paſſer avec Pompée, à qui il m'a paru que cela feroit plaiſir. Il m'a lui-même prévenu là-deſſus, & j'ai accepté ſes offres très-volontiers. Cela me donnera occaſion de le faire parler ſur les affaires préſentes, & je lui demanderai auſſi ſes avis par rapport à mon nouvel emploi.

Mes Lettres deviennent fort courtes, parce que j'appréhende que vous ne ſoyez plus à Rome; mais juſqu'à ce que je ſois aſſuré de votre départ, je hazarderai plutôt de vous écrire inutilement, que de manquer de le faire pendant que mes Lettres pourront vous être rendues. Cependant je n'ai plus rien, ni à vous recommander, ni à vous apprendre: quand j'aurai quelque nouvelle, je vous en ferai part. Quoique je ſois perſuadé que vous penſez à toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, je

tamen non desinam, dum adesse te putabo, de Cæsaris nomine rogare, ut confectum relinquas. Avide exspecto tuas litteras, & maxime ut norim tempus profectionis tuæ.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

QUotidie, vel potius in dies singulos breviores litteras ad te mitto. Quotidie enim magis suspicor te in Epirum jam profectum. Sed tamen ut mandatum scias me curasse; quot ante, ait se Pompeius qui nos præfectos delaturum novos; vacationes, judiciariam caussam. Ego cum triduum cum Pompeio, & apud Pompeium fuissem, proficiscebar Brundisium A. D. XIII. Kal. Junias. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulsanda paratissimum. Tuas litteras exspectabo, cum ut quid agas, tum ubi sis sciam.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *TOuchant ces Préfets.*) Les Préfets étoient des Officiers au dessous des Lieutenans, que les Gouverneurs de Provinces employoient comme ils le ju-

ne laiſſerai pas, tant que je vous croirai à Rome, de vous prier de finir celle que j'ai avec Céſar. Donnez-moi au plutôt de vos nouvelles, & n'oubliez pas ſur-tout de me marquer quand vous partirez.

LETTRE VII.

VOus trouverez tous les jours, ou, pour mieux dire, de jour en jour mes Lettres plus courtes, parce que de jour en jour j'ai plus lieu de croire que vous êtes parti pour l'Epire. Je vous dirai ſeulement que je n'ai pas manqué, comme vous me l'aviez recommandé, de parler à Pompée touchant ces Préfets 1. Il compte toujours de m'en donner cinq; mais il ne prétend pas qu'ils rendent la juſtice, ni qu'ils ſoient exempts de ſervir 2. J'ai paſſé trois jours chez lui & avec lui; j'en pars aujourd'hui vingtieme de Mai pour aller à Brindes. Je lui ai trouvé tous les ſentimens d'un bon Citoyen, & il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce que l'on trame contre la République 3. Donnez-moi des nouvelles de votre ſanté, & apprenez-moi où vous êtes.

---

jugeoient à propos. Pluſieurs perſonnes prenoient cette qualité comme un ſimple titre d'honneur, & ſans exercer aucune fonction. Atticus lui-même avoit été nommé Préfet par pluſieurs Gouverneurs, ſans être jamais allé avec eux dans leurs Provinces.

2. *Il ne prétend pas qu'ils ſoient exempts de ſervir.*) Je lis ici avec Grævius *non vult &c.* Car Cicéron, qui

en effet n'exempta point les Préfets de ſervir, & qui donna aux Grecs des Juges de leur nation, dit ailleurs qu'il ne l'avoit fait qu'avec l'approbation de Pompée.

4. *Il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce que l'on trame contre la République.*) Cicéron avoit alors

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

ME & incommoda valitudo, qua jam emerſeram, ut pote cum ſine febri laboraſſem, & Pontinii exſpectatio, de quo adhuc ne rumor quidem venerat, tenebat duodecimum jam diem Brundiſii. Sed curſum exſpectabamus. Tu ſi modo es Romæ (vix enim puto) ſin es, hoc vehementer animadvertas velim.

Roma acceperam litteras, Milonem meum queri per litteras injuriam meam, quod Philotimus ſocius eſſet in bonis ſuis. Id ego ita fieri volui de C. Duronii ſententia; quem & amiciſſimum Miloni perſpexeram, & talem virum, qualem tu judicas, cognoram. Ejus autem conſilium meumque hoc fuerat; primum ut in poteſtate noſtra eſſet res, ne illum malus emptor & alienus mancipiis, quæ permulta ſecum habet, ſpoliaret: deinde ut Fauſtæ, cui cautum ille voluiſſet, ratum eſſet. Erat etiam illud, ut ipſi nos, ſi quid ſervari poſſet, quam fa-

fort bonne opinion de Pompée, mais l'expérience le détrompa, & lui fit dire depuis : *ei cauſæ quam Pompeius animatus melius quam paratus, ſuſceperat.* Epiſt. 6. Lib. 6. Fam.

LETTRE VIII.

Même année DCCII.

JE ſuis depuis douze jours à Brindes, où j'ai été retenu par une legere indiſpoſition, dont je me ſuis remis aiſément, parce que je n'ai point eu de fievre. D'ailleurs j'étois bien-aiſe d'attendre Pontinius ; mais, comme je n'en ai aucune nouvelle, je pourrai bien partir au premier bon vent. Il n'y a pas d'apparence que vous ſoyez encore à Rome : mais ſi par hazard vous y étiez, je vous recommande fort l'affaire que je vais vous expliquer.

On me mande de Rome qu'on y a vu des Lettres de Milon, qui ſe plaint de ce que j'ai ſouffert que Philotime entrât en ſociété avec ceux qui ont acheté ſes biens [1]. Je ne l'ai fait néanmoins que par le conſeil de Duronius [2], ami particulier de Milon, & dont vous connoiſſez la probité. Nous avons eu en vue d'empêcher qu'il n'eût affaire à des inconnus & à des gens durs, qui auroient pu lui demander un grand nombre d'Eſclaves qu'il a avec lui. Nous voulions auſſi aſſurer la dote de ſa femme, comme il l'a ſouhaité ; & il nous paroiſſoit qu'en cas qu'on pût lui ſauver quelque choſe, perſonne ne le feroit

facillime ſervaremus. Nunc rem totam perſpicias velim. Nobis enim ſcribuntur ſæpe majora. Sed ſi ille queritur, ſi ſcribit ad amicos, ſi idem Fauſta vult, Philotimus, ut ego ei coram dixeram, mihique ille receperat, ne ſit invito Milone in bonis. Nihil nobis fuerat tanti. Sin hæc leviora ſunt, tu judicabis. Loquere cum Duronio. Scripſi etiam ad Camillum, ad Lamiam : eoque magis, quod non confidebam Romæ te eſſe. Summa erit hæc; ſtatues ut ex fide, fama, reque mea videbitur.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *Milon qui ſe plaint de ce que j'ai ſouffert que Philotime entrât en ſociété avec ceux qui ont acheté ſes biens.* Milon étoit alors en exil à Marſeille, & tous ſes biens avoient été confiſqués. C'étoit une choſe odieuſe en elle-même, que d'acheter les biens de ceux qui étoient bannis ; & l'on pouvoit trouver encore plus étrange que Cicéron qui avoit à Milon de ſi grandes obligations, ſouffrît que ſon Affranchi & ſon Homme d'affaire entrât dans une pareille ſociété, à laquelle on ne doutoit point que le Maitre n'eût part. On voit ici quelles étoient ſes raiſons ; mais je ne ſai s'il perſuada que l'intérêt n'étoit pas la principale ; d'autant plus que les biens de Milon avoient été vendus à fort vil prix. Il paroit par deux Lettres du Livre ſuivant, & par une Lettre de Cælius, que dans la ſuite Philotime rendit à Milon les biens qu'il avoit achetés, moyen-

mieux que nous. Tâchez, je vous prie, de ſavoir au juſte la vérité de cette affaire; car on groſſit ſouvent les choſes. Mais s'il eſt vrai que Milon ſe plaigne & qu'il en ait écrit à pluſieurs de ſes amis, ſi ſa femme le trouve mauvais, il faut que Philotime renonce à cette ſociété, comme je le lui ai fait promettre avant mon départ; auſſi-bien le profit n'eſt pas ſi grand. Que ſi l'on a fort exagéré, vous verrez ce qu'il y a à faire là-deſſus. Vous pourrez en parler à Duronius, j'en ai auſſi écrit à Camille 3 & à Lamia 4, dans l'incertitude où je ſuis ſi vous êtes encore à Rome. Il faut en un mot conſidérer, préférablement à mes intérêts, ce que la probité & l'honneur demande de moi.

---

moyennant un certain profit que Cicéron partagea avec lui.

Aſcon. in Milon. Dio Lib. 40. Epiſt. 4. & 5. Lib. 6. ad Att. & Epiſt. 3. Lib. 8. Fam.

2. *Duronius.*) On ne ſait rien de ce Duronius. C'étoit le nom d'une famille Plébéïenne; car on trouve deux Duronius Tribuns du Peuple, le dernier l'avoit été en 655, & pouvoit être le pere de celui-ci.

3. *Camille.*) Il paroit par quelques-unes de ces Lettres, & ſur-tout par celles du quatorziéme Livre des *Fam.* que cet ami de Cicéron avoit ſoin de ſes affaires au défaut & en l'abſence d'Atticus.

4. *Lamia.*) Chevalier Romain ancien ami de Cicéron, qu'il avoit ſervi très-vivement contre Clodius.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

ACtium venimus A. D. XVII. *Kal. Quint. cum quidem & Corcyræ, & Sybotis muneribus tuis, quæ & Areus, & meus amicus Eutychides, opipare & φιλοπροσηνέστατα* a *nobis congeſſerant, epulati eſſemus Saliarem in modum. Actio maluimus iter facere pedibus, qui incommodiſſime navigaſſemus: & Leucatam flectere moleſtum videbatur. Actuariis autem minutis Patras accedere ſine his impedimentis, non ſatis viſum eſt decorum.*

Ego, ut ſæpe tu me currentem hortatus es, quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique, ut ſumma modeſtia, & ſumma abſtinentia munus hoc extraordinarium traducamus. Parthus velim quieſcat, & fortuna nos juvet: noſtra præſtabimus. Tu, quæſo, quid agas, ubi quoque tempore futurus ſis, qualis res noſtras Romæ reliqueris, maxime de XX. *& de* DCCC. *cura ut ſciamus. Id unis diligenter litteris datis, quæ ad me utique perferantur, conſequere.*

Illud tamen (quoniam nunc abes, cum id non

a Benigniſſime.

LETTRE IX.

NOus arrivâmes à Actium [1] le quinzieme de Juin, après avoir fait fort grand-chere [2] à Corcyre & à Sybote [3] avec vos préſens, dont Areus & Eutychide [4] mon favori nous avoient chargés. Comme nous avions eu aſſez mauvais tems, & que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate [5], nous avons pris terre à Actium; auſſi-bien il n'y avoit pas d'apparence d'aborder à Patres [6] avec de méchans petits vaiſſeaux, & ſans un équipage convenable à ma dignité.

Je me confirme dans la réſolution que j'ai priſe de me conduire dans mon Gouvernement [7] avec toute la modération & le déſintéreſſement poſſible, & je tâche d'inſpirer les mêmes ſentimens à ceux de ma ſuite; je ſuivrai en cela autant mon inclination que vos conſeils. Pourvu que les Parthes nous laiſſent en repos, & que la fortune me ſeconde, je répons de ce qui dépend de moi. Mandez-moi, je vous prie, comment vous vous portez, où vous êtes maintenant, combien vous y demeurerez, en quel état vous avez laiſſé mes affaires en partant de Rome, & ſur-tout ſi vous avez fini avec Oppius. Il ne faut pour tout cela qu'une ſeule Lettre bien remplie, & qui me ſoit rendue fidélement.

Puiſque vous me faites eſpérer que vous ſerez de retour à Rome lorſqu'il s'agira de me donner

un

non agitur : aderis autem ad tempus , ut mihi reſcripſiſti) memento curare per te , & per omnis noſtros , in primis per Hortenſium , ut annus noſter maneat ſuo ſtatu , ne quid novi decernatur. Hoc tibi ita mando , ut dubitem an etiam te rogem , ut pugnes ne intercaletur. Sed non audeo tibi omnia onera imponere. Annum quidem utique teneto. Cicero meus , amantiſſimus & ſuaviſſimus puer , tibi ſalutem dicit. Dionyſium ſemper equidem , ut ſcis , dilexi ; ſed quotidie pluris facio , & mehercule in primis quod te amat , nec tui mentionem intermitti ſinit.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Actium.*] Promontoire d'Epire, fameux depuis par la défaite d'Antoine & de Cléopatre.

2. *Après avoir fait fort grand-chére.*) SALIAREM IN MODUM. Tout le monde connoit les grands repas des Prêtres du Dieu Mars nommés *Salii*, d'où eſt venue cette expreſſion proverbiale. Nous en avons dans notre Langue qui ont une origine à peu près ſemblable, telle eſt celle-ci , *Boire comme un Templier.*

3. *Sibote.*) Port d'Epire, preſque vis-à-vis l'Ile de Corcyre.

4. *Areus & Eutychide.*) Affranchis d'Articus, qui avoient l'intendance des biens qu'il avoit en Epire.

5. *Et que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate.*) Comme en ce tems-là les petits vaiſſeaux ne perdoient guéres la terre de vue, les preſqu'Iles allongeoient fort le chemin; ainſi, au-lieu de les doubler, on prenoit ſouvent la terre; & même dans des tems

un ſucceſſeur, cela me ſuffit; mais je vous prie d'employer alors tout votre crédit, celui de vos amis, & en particulier celui d'Hortenſius, pour qu'on s'en tienne au Décret qui fixe mon tems à une année. Peu s'en faut que je ne vous prie d'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait *intercalation* [8]; mais ce ſeroit trop exiger, du moins que cela ne paſſe pas l'année. Mon fils vous ſalue; c'eſt un enfant fort doux & fort modeſte. J'ai toujours eu, comme vous ſavez, de l'affection pour Dionyſius; mais je le goûte de plus en plus, ſur-tout parce qu'il vous eſt fort attaché, & qu'il ne ſe laſſe point de parler de vous.

---

tems plus reculés, que leurs vaiſſeaux étoient fort petits, ils les faiſoient paſſer à ſec par deſſus l'Iſtme. Dion dit même qu'Auguſte fit paſſer ſes vaiſſeaux par-deſſus l'Iſtme de Corinthe, ce qui eſt un peu difficile à croire. Les Corinthiens avoient autrefois percé l'Iſtme de Leucate, & y avoient fait un canal de ſix vingts pas; mais on voit par cet endroit, que du tems de Cicéron les vaiſſeaux n'y paſſoient plus.

Strabo Lib. 17. Jul. Higinius apud Soſipatrum Lib. 1.

6. *Patres.* Ville d'Achaïe.

7. *Dans mon Gouvernement.*) MUNUS HOC EXTRAORDINARIUM. Cicéron parle ainſi, parce qu'il auroit dû aller gouverner une Province après ſon Conſulat, comme nous l'avons expliqué au commencement de ce Livre.

8. *D'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait intercalation.*) Comme les mois des Romains étoient Lunaires, leur année n'avoit que trois cens cinquante-quatre jours, auxquels on en ajoutoit un, afin que le nombre fût impair; car on s'imaginoit alors que c'étoit un nombre plus heureux. Pour rapprocher cette année du cours du So-

Soleil, on devoit ajouter tous les deux ans un mois *intercalaire*. Mais les Pontifes, que ce ſoin regardoit, au-lieu de ſuivre des régles fixes, *intercaloient* ſouvent ſans néceſſité, ou pour faire plaiſir aux Magiſtrats qui étoient en charge, ou pour donner à ceux qui tenoient les Fermes de la République un terme de payement plus éloigné. Cela avoit mis une ſi grande confuſion

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

UT Athenas A. D. VII. *Kal. Quint. veneram, exſpectabam ibi jam quartum diem Pontinium : neque de ejus adventu certi quicquam habebam : eram autem totus, crede mihi, tecum : & quanquam ſine his per me ipſe, tamen acrius veſtigiis tuis monitus, de te cogitabam. Quid quæris ? non mehercule alius ullus ſermo niſi de te. Sed tu aliquid de me ſcire fortaſſe mavis. Hæc ſunt. Adhuc ſumptus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hoſpite, perſuaſum eſt omnibus meis ſerviendum eſſe famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadverſum Græcorum laude, & multo ſermone celebratur. Quod ſupereſt, elaboratur in hoc à me, ſicut tibi ſenſi placere. Sed hæc tum laudemus, cum erunt perorata.*

Reliqua ſunt ejuſmodi, ut meum conſilium ſæpe reprehendam, quod non aliqua ratione ex

hoc

dans le Calendrier, que quelques années après, lorſque Céſar le réforma, il falut ajouter ſelon Suétone trois mois, ou ſelon Macrobe & Dion deux mois & demi environ, pour corriger l'erreur de leur calcul.

Sueton. Jul. cap. 40. Macrob. Lib. 1. Saturnal. cap. 40. Dio Lib. 43.

LETTRE X.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé le vingt-ſixieme de Juin à Athenes, où j'attens depuis quelques jours Pontinius, dont je n'ai encore aucune nouvelle certaine. Je ſuis ici tout occupé de vous : quoique cela me ſoit ordinaire, ces lieux que vous fréquentez ſi ſouvent, vous rendent encore plus préſent à mon eſprit. Que voulez-vous que je vous diſe? on ne parle ici que de vous ; mais vous aimerez peut-être mieux que je vous parle de moi. Je vous dirai donc que nous n'avons été à charge juſqu'à préſent ni aux Villes ni aux Particuliers ; nous ne prenons pas même ce que la Loi Julia nous accorde [1], nous ne demandons rien à nos hôtes ; tous ceux de ma ſuite conçoivent qu'ils doivent ces ménagemens à ma réputation. Juſqu'à préſent tout va bien. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur, & les Grecs ne ſauroient ſe laſſer d'en parler. Je ſuis également vos conſeils dans tout le reſte ; mais il n'eſt pas encore tems de nous vanter de rien.

Si je ſuis aſſez content de ce côté-là, je me repens tous les jours par cent endroits, de n'avoir

hoc negotio emerſerim. O rem minime aptam meis moribus ! O illum verum , ἔρδοι τις a ! *Dices , quid adhuc ? nondum in negotio verſaris. Neſcio ; & puto moleſtiora reſtare : etſi hæc ipſa fero equidem fronte , ut puto , & volo belliſſime ; ſed angor intimis ſenſibus : ita multa vel iracunde , vel inſolenter , vel in omni genere ſtultitiæ inſulſe , arroganter & dicuntur & tacentur quotidie. Quæ , non quo te celem , non perſcribo , ſed quia δυσεξίμητα* b *ſunt. Itaque admirabere meam βαθύτητα* c , *cum ſalvi redierimus : tanta mihi μελέτη* d *hujus virtutis datur.*

Ergo hæc quoque hactenus. Etſi mihi nihil erat propoſitum ad ſcribendum ; quia , quid ageres , ubi terrarum eſſes , ne ſuſpicabar quidem : nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui ; quid de Cæſaris , quid de Milonis nominibus actum ſit : ac non modo nemo , ſed ne rumor quidem quiſquam , ut ſciremus in Rep. quid ageretur. Quare ſi quid erit , quod ſcias de iis rebus , quas putabis ſcire me velle , per mihi gratum erit , ſi id curaris ad me perferendum. Quid eſt præterea ? nihil ſane niſi illud : valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat

a Exerceat quiſque. V. Not.
b Quæ vix educi poſſunt.
c Profunditatem.
d Meditatio.

voir pas tenté toutes les voies poſſibles pour me décharger de cet emploi. Qu'il convient peu à mon caractere ! qu'on a raiſon de dire qu'il faut que chacun ſe mêle de ſon métier [2] ! Eh quoi, m'allez-vous dire, vous vous plaignez avant le mal ? Je crois aſſez que tout ceci n'eſt encore rien. Auſſi juſqu'à préſent je tâche de faire bonne mine, & je la fais ce me ſemble, mais cela ne me coûte pas peu. Il faut ſouffrir les emportemens & l'inſolence des uns, les ſottiſes, les fades diſcours, ou même le ſilence orgueilleux des autres. Si je ne vous parle pas en détail de toutes ces peines, c'eſt que je me fais à préſent une étude de les cacher. Lorſque je ſerai de retour, & que je vous entretiendrai, vous admirerez ma patience, & vous reconnoîtrez combien j'en ai eu beſoin.

Mais c'eſt aſſez vous parler de mes chagrins, quoique d'ailleurs je n'aye rien de particulier à vous écrire, ne pouvant pas même deviner ni où vous êtes, ni où en ſont vos affaires. Je n'ai jamais été tant de tems ſans être inſtruit des miennes ; je ne ſai rien de celles que j'ai avec Céſar & avec Milon. Non ſeulement il n'arrive ici perſonne, il n'y court même aucun bruit ſur l'état préſent de la République. Je vous prie donc de me faire part de toutes les nouvelles qui peuvent m'intéreſſer.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien, ce me ſemble, ſinon que je me plais fort à Athenes. Le ſeul nom de cette Ville, ſes beautés, l'affection que tout le monde y a pour vous, & celle qu'ils paroiſſent avoir pour moi, ç'en étoit aſſez pour m'y faire trouver du plaiſir ; mais j'en ai eu un particulier dans la compagnie d'Ariſtus [3], chez qui je loge. Si la Philoſophie des Académiciens

eſt

taxat , & urbis ornamentum , & hominum amores in te , & in nos quædam benivolentia ; ſed multum & philoſophia ἄνω κάτω [a] *ſi quid eſt , eſt in Ariſto , apud quem eram. Nam Xenonem tuum , vel noſtrum potius , Quinto conceſſeram : & tamen , propter vicinitatem , totos dies ſimul eramus invicem. Cum primum poteris , tua conſilia ad me ſcribas , ut ſciam quid agas , ubi quoque , & maxime quando Romæ futurus ſis.*

[a] Surſum deorſum. V. Not.

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. *CE que la Loi Julia nous accorde.*) Nous avons déja dit ailleurs que les Loix chez les Romains, portoient le nom de famille du Magiſtrat qui les avoit propoſées. Celle-ci l'avoit été par Céſar pendant ſon Conſulat. Elle portoit que dans toutes les Provinces, les Villes fourniroient aux Gouverneurs, & à tous ceux qui étoient envoyés par le Sénat, du foin, du ſel, du bois, &c. Toutes les Villes & les Bourgs de chaque Province contribuoient à cette dépenſe, avec celles qui étoient ſur les grands paſſages.

2. *Qu'il faut que chacun ſe mêle de ſon métier.*) C'eſt le ſens d'un Vers Grec dont Cicéron ne rapporte ici que les deux premiers mots, & qu'il a traduit dans le premier Livre des Tuſculanes ; *Quam quiſque novit artem , in ea ſe exerceat.* On le trouve dans les *Guêpes* d'Ariſtophane, où le Scholiaſte remarque que c'étoit un proverbe.

3. *Ariſtus.*) Cicéron en parle encore dans le ſecond Livre des *Queſtions Açadémiques*, dans le troiſiéme des *Tuſ-*

eſt quelque choſe de réel 4, c'eſt chez lui qu'elle réſide en perſonne. Pour Xénon 5 votre ami, ou plutôt le nôtre ; je l'ai cédé à mon frere ; mais comme nous ſommes fort voiſins, nous paſſons tout le jour enſemble. Faites-moi ſavoir, le plutôt que vous pourrez, comment vous vous portez, où vous êtes maintenant, & ſur-tout quand vous comptez de retourner à Rome.

Tuſculanes, & dans le Traité *des Orateurs Illuſtres.*

4. *Si la Philoſophie des Académiciens eſt quelque choſe de réel.*] Les Académiciens tenoient ſur toute ſorte de matiéres, le pour & le contre ſans rien décider, & c'eſt pour cela que Cicéron déſigne ici cette Secte par ces mots, ἄνω κάτω *ſurſum deorſum* ; & dans la vingt-cinquiéme Lettre du treiziéme Livre, *O Academiam volaticam & ſui ſimilem! modo huc, modo illuc.*

5. *Xénon.*) Il paroit par la premiere Lettre du ſeiziéme Livre, qu'il faiſoit à Athénes les affaires d'Atticus. Corradus l'a confondu mal à propos avec Zénon l'Epicurien, dont il eſt parlé dans pluſieurs Livres Philoſophiques de notre Auteur. Cicéron dans la Lettre ſuivante diſtingue Xénon, de Patron & des autres Epicuriens.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

HUi, totieſne me litteras dediſſe Romam, cum ad te nullas darem? at vero poſthac fruſtra potius dabo, quam ſi recte dari potuerint, committam ut non dem. Ne provincia nobis prorogetur, per fortunas, dum ades, quid quid provideri poteſt, provide. Non dici poteſt, quam flagrem deſiderio urbis, quam vix harum rerum inſulſitatem feram.

Marcellus fæde de Comenſi: etſi ille magiſtratum non geſſerit, erat tamen Tranſpadanus. Ita mihi videtur non minus ſtomachi noſtro, ac Cæſari feciſſe. Sed hoc ipſe viderit. Pompeius mihi quoque videbatur, quod ſcribis Varronem dicere, in Hiſpaniam certe iturus. Id ego minime probabam; qui quidem Theophani facile perſuaſi, nihil eſſe melius, quam illum nuſquam diſcedere. Ergo Græcus incumbet. Valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum. Ego has pridie Nonas Quint. proficiſcens Athenis dedi; cum ibi decem ipſos fuiſſem dies: venerat Pontinius, una Cn. Voluſius: aderat Quæſtor: tuus unus Tullius aberat

LETTRE XI.

Même année DCCII.

QUoi? vous êtes à Rome, & j'y ai écrit tant de Lettres ſans qu'il y en eut pour vous? Cela ne m'arrivera plus je vous en répons, & je hazarderai plutôt de vous écrire pluſieurs fois inutilement. Je vous conjure de prendre avant votre départ toutes les meſures poſſibles pour me faire donner l'année prochaine un ſucceſſeur; vous ne ſauriez concevoir l'envie que j'ai de me revoir à Rome, & combien j'ai de peine à ſoutenir le fade de la Province.

Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme [1]; quand il n'auroit pas été Magiſtrat dans cette Ville, du moins eſt-il d'une Colonie au-delà du Pô; ainſi je crois que Pompée en ſera auſſi choqué que Céſar [2]. Je ſavois que le premier penſoit à aller en Eſpagne, comme vous l'a dit Varron [3]; mais ce n'eſt point du tout mon avis, & j'ai fait aiſément concevoir à Théophane [4], que ſon Maitre ne pouvoit mieux faire que de demeurer en Italie. Il faut que ce Grec, qui a tant de pouvoir ſur ſon eſprit, le lui faſſe comprendre. J'ai écrit cette Lettre le ſixieme de Juillet, le même jour que je ſuis parti d'Athenes, où j'ai été dix jours entiers. Pontinius eſt arrivé avec Cn. Voluſius [5]; j'ai auſſi mon Queſteur, & il ne nous manque plus que votre ami Tullius. J'ai des vaiſſeaux plats

rat. ἄφρακτα a *Rhodiorum, & dicrota Mitylenæorum habebam, & aliquid* ἐπίκωπον b. *De Parthis erat ſilentium. Quod ſupereſt, dii juvent.*

Nos adhuc iter per Græciam ſumma cum admiratione fecimus. Nec mehercule habeo, quod adhuc quem accuſem meorum. Videntur mihi noſſe nos, noſtram cauſſam, & conditionem profectionis ſuæ: plane ſerviunt exiſtimationi meæ. Quod ſupereſt, ſi verum illud eſt: οἷα γ' ἡ δίπτοινα c *certe permanebunt. Nihil enim à me fieri ita videbunt, ut ſibi ſit delinquendi locus. Sin id parum profuerit, fiet aliquid à nobis ſeverius. Nam adhuc lenitate dulces ſumus; & , ut ſpero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut ſinguli dicunt,* ἀνεξίαν d *in unum annum meditatus ſum. Proinde pugna, ne, ſi quid prorogatum ſit, turpis inveniar.*

Nunc redeo ad quæ mihi mandas, in præfectis excuſatio, iis quos voles, deferto. Non ero tam μετέωρος e *quam in Apuleio fui. Xenonem tam diligo quam tu: quod ipſum ſentire certo ſcio. Apud Patronem, & reliquos barones te in maxima gratia poſui, & hercule merito tuo feci. Nam mihi is ter dixit, te ſcripſiſſe ad ſe, mibi ex illius litteris rem illam curæ*

a Naves non ſeptas.
b Remis inſtructum.
c Qualis hera. V. Not.
d Tolerantiam.
e Animi ſuſpenſi & dubii.

plats de Rhode, & d'autres de Mitylene 6 à deux rangs de rames, avec quelques autres bâtimens auſſi à rames 7. Les Parthes juſqu'ici ne font aucun mouvement. Dieu veuille que cela dure.

Nous nous ſommes fait admirer dans tous les endroits de la Grece où nous avons paſſé ; je ſuis fort content de tous ceux de ma ſuite ; il me paroit qu'ils connoiſſent mon caractere, qu'ils entrent dans mes intérêts, & qu'ils ſe ſouviennent à quelle condition je les ai pris. Enfin ils m'ont tous fait honneur juſqu'à préſent, & j'eſpere qu'ils ne ſe démentiront point ; car l'exemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais 8 : ſi cela ne ſuffit pas, je ſaurai bien y mettre ordre. Juſqu'à préſent je m'y ſuis pris par la douceur, & cela me réuſſit aſſez bien. Mais, comme bien des gens diſent, je n'ai de fond de vertu & de deſintéreſſement que pour une année 9, ainſi, afin de ſauver mon honneur, il faut abſolument empêcher qu'on ne me laiſſe en place plus longtemps.

Je viens maintenant aux affaires que vous me recommandez. Il faut que vous m'excuſiez, je n'ai point fait Apuleius Préfet ; je ſerai moins difficile pour tout autre, & vous pouvez me donner qui il vous plaira. Xénon ne m'eſt pas moins cher qu'à vous, & je ſuis ſûr qu'il en eſt bien perſuadé. J'ai bien fait valoir votre recommandation à Patron, & à tous vos Epicuriens 10, & je n'ai fait en cela que vous rendre la pareille ; car, à ce que m'a dit Patron, vous lui avez marqué dans trois de vos Lettres, que je ne me chargeois de leur affaire qu'à ſa conſidération, ce qui lui a fait un plaiſir très-ſenſible. Il me pria d'abord de demander à votre Aréopage, qu'on

ræ fuiſſe, quod ei pergratum erat. Sed cum Patron mecum egiſſet, ut peterem à veſtro Ariopago, ὑπομνηματισμὸν a *tollerent, quem Polycharmo Prætore fecerant, commodius viſum eſt, & Xenoni, & poſt ipſi Patroni, me ad Memmium ſcribere, qui pridie, quam ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat, ut is ad ſuos ſcriberet, poſſe id ſua voluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno, quin ab Ariopagitis invito Memmio impetrari non poſſet. Memmius autem ædificandi conſilium abjecerat: ſed erat Patroni iratus. Itaque ſcripſi ad eum accurate: cujus epiſtolæ miſi ad te exemplum.*

Tu, velim, Piliam meis verbis conſolere: indicabo enim tibi, tu illi nihil dixeris. Accepi faſciculum, in quo erat epiſtola Piliæ: abſtuli, aperui, legi: valde ſcripta eſt συμπαθῶς b. *Brundiſio quæ tibi epiſtolæ redditæ ſunt ſine mea, tum videlicet datæ, cum ego me non belle haberem. Nam illam* νομανδρᾶν c *excuſationem ne acceperis. Cura, ut omnia ſciam, ſed maxime, ut valeas.*

a Decretum.
b Dolenter.
c Vulgarem. V. Not.

REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. *Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme.*) Avant que toutes les Villes de l'Italie

caſſât le Décret [11] qui a été fait ſous la Préture de Polycharmus [12]. Mais Xénon a cru, & a fait comprendre à Patron, qu'il faloit auparavant en écrire à Memmius, qui eſt parti pour Mitylene la veille de mon arrivée. Xénon étoit perſuadé qu'on ne pourroit rien obtenir ſans le conſentement de Memmius, & qu'ainſi il falloit le prier d'écrire à Athenes qu'il ne s'y oppoſoit point. Memmius ne penſe plus au bâtiment qui lui avoit fait demander ce Décret; mais comme il eſt fâché contre Patron, j'ai cru qu'il falloit lui écrire une Lettre un peu preſſante, je vous en envoie la copie.

Au reſte, conſolez Pilia [13] de ma part; voici à propos de quoi je vous dis cela, mais ne lui en parlez pas. J'ai reçu un paquet de Lettres, il y en avoit une d'elle, je la prens, je l'ouvre, je la lis; elle étoit écrite d'une maniere fort touchante. Si vous avez reçu des Lettres de Brindes ſans qu'il y en eût de moi, c'eſt que j'étois alors incommodé; car je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuſe banale [14]. Mandez-moi bien des nouvelles, & donnez m'en ſur-tout de votre ſanté.

---

talie euſſent obtenu le Droit de Bourgeoiſie, on l'avoit accordé à tous ceux qui auroient exercé les premieres Magiſtratures dans les Villes du Latium. Céſar pendant ſon Conſulat fit accorder le même privilége à la Colonie qu'il établit à Côme. Marcellus, dès le commencement de ſon Conſulat, avoit tenté de le leur faire

ôter; & afin de montrer qu'il ne reconnoiſſoit point pour Citoyens ceux qui avoient été Magiſtrats à Côme, il en fit battre un à coups de verges, ce qui étoit, comme tout le monde le ſait, contre les droits des Citoyens Romains.

Appian. Lib. 2. Bel. Civil. Sueton. Jul.

2. *Quand il n'auroit pas été Magiſtrat dans cette Ville, du moins eſt-il d'une Colonie au-delà du Pô; ainſi je crois que Pompée en ſera auſſi choqué que Céſar.*) C'eſt que Pompeius Strabo, pere du grand Pompée, avoit fait donner à toutes les Colonies au-delà du Pô le Droit nommé *Jus Latii*, dont nous venons de parler.

Aſcon. in Piſonian.

3. *Je ſavois que le premier* (Pompée] *penſoit à aller en Eſpagne, mais ce n'eſt point du tout mon avis*] Il avoit été nommé Gouverneur d'Eſpagne dès ſon ſecond Conſulat, mais il s'étoit contenté d'y envoyer ſes Lieutenans, & s'étoit toujours tenu en Italie ſous différens prétextes. Cicéron, qui avoit alors meilleure opinion de Pompée qu'il ne l'eut depuis, croyoit que ſa préſence ſuffiroit pour ſauver la République. Mais il reconnut dans la ſuite qu'elle ne ſervoit que de prétexte à Céſar, pour ne point quitter ſon Gouvernement des Gaules.

Eundum in Hiſpaniam cenſui, quod ſi feciſſet, civile bellum nullum omnino fuiſſet. Ep. 6. Lib. 6. Fam.

4. *Théophane.*] Voyez la Remarque 5. ſur la 5. Lettre du 2. Livre.

5. *Voluſius.*] Il paroît par la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre des *Familiéres*, qu'il étoit Lieutenant de Cicéron, & non pas ſon Queſteur, comme l'ont cru quelques Commentateurs, qui liſent ici, *Una Cn. Voluſius aderat Quæſtor*, ſans Virgule.

6. *Mytiléne.*] Capitale de l'Ile de Lesbos.

7. *Avec quelques autres bâtimens auſſi à rames.*) Et ALIQUID ἐπίκωπον. Il y a ici dans les Manuſcrits une grande variété, ce qui a jetté quelques Commentateurs dans des conjectures fort biſarres. Quoique celle de Victorius ne ſoit pas abſolument ſure, du moins elle eſt fort naturelle & fait un aſſez bon ſens. Cicéron s'eſt

ſervi

ſervi encore de ce mot dans une autre Lettre où il l'a latiniſé, *In Phazelum epicopum*, Ep. 16. Lib. 14. On voit par un paſſage de Polybe, que πλοῖον ἐπίκωπον ſe prenoit en général pour toutes ſortes de bâtimens à rames; & dans la Comédie d'Ariſtophane intitulée *Acharnes*, ἐπίκωπος ſignifie en général *Nauticus*.

8. *Car l'exemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais.*) Il y a dans le Texte, *où il ne ſera plus vrai de dire, telle eſt la maitreſſe, telle eſt la chienne.* Nous diſons en François, *tel maitre, tel valet:* mais l'on ſent bien qu'il ſeroit contre la politeſſe, que Cicéron appliquât un tel proverbe à ſes Lieutenans, & aux autres Officiers de ſa ſuite.

9. *Mais comme bien de gens diſent, je n'ai de fond de vertu & de deſintéreſſement que pour une année.*) C'eſt-à-dire, comme lorſqu'on eſt dans une ſituation violente, on dit ſouvent, Je prendrai bien patience pendant un certain tems, mais paſſé cela je n'y puis plus réſiſter: il en eſt de même, dit Cicéron, de mon deſintéreſſement; s'il faut ſoutenir une trop longue épreuve, je ſuccomberai. Je n'ai que faire d'avertir qu'il ne faut pas prendre cela au ſérieux.

10. *Et à tous vos Epicuriens.*) ET RELIQUOS BARONES. Tous les Commentateurs conviennent que Cicéron parle ici des Epicuriens, mais ils ſont fort partagés ſur la ſignification propre du mot par lequel il les déſigne. Les uns veulent qu'il ſignifie des gens efféminés; d'autres, des gens pleins de force & de vertu, & au deſſus des paſſions. D'autres enfin prétendent qu'il ſignifie des gens groſſiers & ſtupides. Pour ſoutenir des ſentimens ſi oppoſés, ils débitent une érudition curieuſe pour certaines gens, mais fort ennuyeuſe pour ceux qui liront ces remarques, & qui d'ailleurs ne fait rien au ſens de ce paſſage.

11. *De demander à votre Aréopage qu'on caſſât le Décret.*) Memmius, qui étoit alors exilé à Athénes, avoit obtenu de l'Aréopage la permiſſion de faire abattre une école d'Epicure pour y bâtir une maiſon. Les Epicuriens zélés pour la mémoire de leur Maitre, vouloient faire revoquer ce Decret. La Lettre que Cicéron écrivit là-deſſus à Memmius, eſt la 1. du 13. Li-

vre des *Fam.* & elle eſt écrite avec beaucoup d'art.

12. *Qui a été fait ſous la Préture de Polycharmus.* (Les Athéniens marquoient les années par le nom de leur premier Magiſtrat, qu'ils appelloient ἄρχοντα, & qui changeoit tous les ans comme les Conſuls Romains.

13. *Au reſte, conſolez Pilia, &c.*) Il y a ici quelque myſtére qu'il n'eſt pas aiſé de deviner. Manuce croit que Pilia étoit alors en Epire, & qu'elle avoit mis dans le paquet de Cicéron, une Lettre pour faire tenir à Atticus par les gens que Cicéron envoyoit à Rome. Mais quoique ces deux amis vécuſſent dans une très-grande familiarité, cela ne va guéres juſqu'à ouvrir les Lettres d'une femme à un mari. Corrardus croit avec plus de vraiſemblance, que Pilia avoit écrit à Cicéron pour le prier d'engager Atticus à demeurer à Rome où elle étoit, ſans lui marquer néanmoins que cela vînt d'elle. Mais cette conjecture ne ſatisfait pas entiérement.

14. *Je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuſe ba-*

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgotium magnum eſt navigare, atque menſe Quintili. Sexto die Delum Athenis venimus. Pridie Nonas Quint. à Piræeo ad Zoſtera, vento moleſto, qui nos ibidem Nonis tenuit. A. D. VIII. *Idus ad Ceo jucunde. Inde Gyarum ſævo vento, non adverſo : Scyrum, inde Delum, utroque citius, quam vellemus, curſum confecimus. Jam noſti* ἄφρακτα [a] *a Rhodio-*

a Naves non ſeptas.

nale.] C'eſt dans le même ſens que Cicéron a dit dans la ſeconde Lettre du quatriéme Livre. *Si je vous écris moins ſouvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me ſoupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuſer : quoiqu'elles ſoient fort grandes, elles ne le ſeront jamais aſſez, &c.* Voilà le vrai commentaire du paſſage dont il s'agit ici, l'excuſe banale c'eſt l'excuſe tirée des occupations ; il n'eſt rien de plus ſimple & de plus naturel que ce ſens. Quelques-uns des plus habiles Commentateurs en ont cherché un autre. C'eſt quelque choſe de curieux, que de voir les égaremens dans leſquels ils ont donné, en expliquant ce νομανδρίαν, *excuſationem*, du Texte. Νομανδρία c'eſt une Aſſemblée de gens de la Campagne, & il ſe prend en général pour une aſſemblée de gens du Commun : ainſi le ſens conduit naturellement à entendre par νομανδρίαν, *excuſationem*, une excuſe commune & triviale.

LETTRE XII.

Même année DCCII.

C'Eſt une terrible choſe que la mer, & cela au mois de Juillet. En ſix jours nous n'avons pu aller que d'Athenes à Délos [1]. Le ſixieme de juillet nous eûmes le vent ſi contraire, que nous n'allâmes que du Pirée [2] à Zoſtere [3], où nous fûmes obligés de ſéjourner le ſept. Le huit nous allâmes à Céo [4] par un fort beau tems. De Céo à Gyare [5] nous eûmes un vent très-fort, mais qui n'étoit pas contraire. Il nous mena les deux jours ſuivans à Scyre [6] & à Délos, un peu plus vite que nous n'aurions voulu. Vous ſavez ce que c'eſt que les Vaiſſeaux plats de Rhode,

diorum. Nihil quod minus fluctum ferre poſſit. Itaque erat in animo nihil feſtinare, Delo nec me movere, niſi omnia ἀκρωτηρίων ὄρια a *vidiſſem.*

De Meſſalla ad te ſtatim, ut audivi, de Gyaro dedi litteras: & id ipſum conſilium noſtrum etiam ad Hortenſium: cui quidem valde συνηγωνίων b *ſed tuas de ejus judicii ſermonibus, & mehercule omni de Reip. ſtatu litteras exſpecto πολιτικώτερον* c *quidem ſcriptas, (quoniam meos cum Thallumeto noſtro pervolutas libros) ejuſmodi inquam litteras, ex quibus ego, non quid fiat, (id vel Helenius, vir graviſſimus, poteſt efficere, cliens tuus) ſed quid futurum ſit. Etiam cum hæc leges habebimus Conſules. Omnia perſpicere poteris, de Cæſare, de Pompeio, de ipſis judiciis.*

Noſtra autem negotia, quoniam Romæ commoraris, amabo te, explica. Cui rei fugerat me reſcribere, de ſtrue laterum plane rogo. De aqua, ſi quid poterit fieri, eo ſis animo, quo ſoles eſſe. Quam ego cum mea ſponte, tum tuis ſermonibus æſtimo plurimi. Ergo aliquid conficies. Præterea, ſi quid Philippus rogavit, quod in ſua re faceres, id velim facias. Plura ſcribam ad te, cum conſtitero: nunc eram plane in medio mari.

a Cacuminum ſecundos flatus.
b Condolebam.
c Ut decet virum tractandæ Reip. peritum.

ils ne ſont nullement ſûrs dans un gros tems. Ainſi je n'ai point envie de me preſſer, & je ne partirai de Délos qu'après avoir bien conſulté toutes les girouettes.

J'appris à Gyare l'affaire de Meſſala [7], & je vous en écrivis auſſitôt. Je m'y intéreſſe fort, ſur-tout par rapport à Hortenſius, à qui j'ai auſſi marqué comment je croyois qu'il falloit défendre cette cauſe. Mandez-moi ce que l'on dit de cette affaire, & en quel état ſont celles de la République. Mais que votre Lettre ſe ſente de la lecture que vous faites avec Thallumete [8] de mes Livres de Politique [9]; & qu'elle m'apprenne, non ſeulement ce qui ſe paſſe (Votre Client Helenius, homme d'importance, m'en apprendroit bien autant [10]) mais ce qui doit arriver. Les Conſuls ſeront élus lorſque vous recevrez cette Lettre; & vous pourrez juger aiſément de ce qui regarde Céſar & Pompée, auſſi-bien que de l'événement des procès criminels.

Puiſque vous ne partirez pas ſitôt, je vous prie de finir mes affaires auparavant. Quant à cet ouvrage de brique ſur lequel j'avois oublié de vous faire réponſe, je vous prie d'y faire travailler. S'il y a moyen d'avoir de l'eau, cela me fera beaucoup de plaiſir : vous avez fort augmenté le goût que j'avois pour cela, & il faut que vous m'aidiez à le contenter. Si Philippe a beſoin de votre crédit dans ſon affaire, je vous prie de le ſervir. Mes Lettres ſeront plus longues lorſque je ſerai plus fixe; je ſuis maintenant au milieu de la mer [11].

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Delos.*) La principale des Cyclades dans l'Archipel.

2. *Pirée.*] Tout le monde ſait que c'étoit le Port d'Athénes.

3. *Zoſtére.*) Promontoire de l'Attique.

4. *Céo.*] Ile de la Mer Egée nommée auſſi Céa ou Cia, patrie de Simonide.

5. *Gyare.*) Autre Ile de la Mer Egée fort inculte.

6. *Scyre.*) L'une des Cyclades.

7. *J'appris à Gyare l'affaire de Meſſala.*) Il avoit été accuſé de s'être ſervi, pour parvenir au Conſulat, de moyens défendus par les Loix. Cette accuſation n'étoit que trop bien fondée, comme on a vu dans le quatriéme Livre; cependant Hortenſius ſon oncle ayant plaidé pour lui, il fut abſous dans un premier jugement. Mais l'accuſateur ayant obtenu qu'on inſtruiroit

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Ephesum venimus A D. XI. *Kal. Sext. ſexageſimo & quingenteſimo poſt pugnam Bovillam. Navigavimus ſine timore & ſine nauſea : ſed tardius propter aphractorum Rhodiorum imbecillitatem. De concurſu legationum, privatorum, & de incredibili multitudine, quæ mihi*

de nouveau le procès, l'éloquence & le crédit d'Hortenſius ne purent le ſauver cette ſeconde fois, & il fut banni, comme l'avoient été Memmius & Sçaurus ſes compétiteurs. Domitius Calvinus, collégue de Meſſala, & qui n'étoit pas moins coupable que lui, ne fut point mis en Juſtice ; parce qu'il alla immédiatement après ſon Conſulat, ſervir dans les Gaules ſous Céſar. *Epiſt. 2. & 4. Lib. 8. Fam. Val. Max. Lib. 5. cap. 9.*

8. *Thallumète.*] C'étoit quelqu'Eſclave ou Affranchi qui étoit homme de Lettres, comme Atticus en avoit pluſieurs.

9. *De mes Livres de Politique.*) Ce ſont les ſix Livres *de la République*, dont il a déja parlé dans la ſixiéme Lettre du quatriéme Livre. Il ne nous en reſte que quelques fragmens.

10. *Votre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant.*) Je m'imagine, ſur ce que Cicéron dit ici de cet Helenius, que c'étoit quelque nouvelliſte de profeſſion.

11. *Au milieu de la mer.*) On voit par le commencement de cette Lettre, que Cicéron étoit encore à Delos : il dit qu'il étoit *in medio mari*, parce que cette Ile eſt au milieu de l'Archipel. Ainſi on ne pouvoit pas traduire en pleine mer, cela feroit un autre ſens.

LETTRE XIII.

Même année DCCII.

J'Arrivai à Epheſe le 22 de Juillet, le 560. jour depuis la bataille de Bouilles 1. Nous n'avons point été incommodés, & nous n'avons couru aucun danger ; mais nos vaiſſeaux plats nous ont empêché d'aller auſſi vite que nous l'aurions voulu. Je ne vous parle point des députations que les Villes m'ont envoyées, du grand

mihi jam Sami, ſed mirabilem in modum Epheſi præſto fuit, aut audiſſe te puto, aut quid ad me attinet? verumtamen cum decumani ac ſi veniſſem cum imperio, Græci quaſi Epheſio Prætori ſe alacres obtulerunt, ex quo te intelligere certo ſcio, multorum annorum oſtentationes meas nunc in diſcrimen eſſe adductas. Sed, ut ſpero, utemur ea palæſtra quam à te didicimus; omnibuſque ſatisfaciemus; & eo facilius, quod in noſtra Provincia confectæ ſunt pactiones. Sed hactenus, præſertim cum cœnanti mihi nuntiaret Cæſtius, ſe de nocte proficiſci.

Tua negotiola Epheſi curæ mihi fuerunt: Thermoque, tametſi ante adventum meum liberaliſſime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem & Seium tradidi; Apollonienſem Xenonem commendavi. Omnino omnia ſe facturum recepit. Ego præterea rationem Philogeni permutationis ejus, quam tecum feci, edidi.

Ergo hæc quoque hactenus. Redeo ad urbana. Per fortunas (quoniam Romæ manes) primum illud præfulci atque præmuni quæſo, ut ſimus annui; ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata; maximeque, ſi quid poteſt, de illo

nombre de perſonnes qui ſont venues au devant de moi, & du concours extraordinaire de peuple que j'ai trouvé d'abord à Samos [2], mais ſurtout à Epheſe. Vous en aurez peut-être appris quelque choſe, ou vous ne vous ſouciez guere de ce détail. Je vous dirai ſeulement, que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pu faire au Gouverneur de la Province [3], & que les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats [4]. Vous concevez par-là, que voici le tems de juſtifier par ma conduite ce que je ſoutiens, & dont je me fais fort depuis tant d'années [5]; mais je profiterai de vos leçons, & je ne déſeſpere pas avec ce ſecours de réuſſir, ſurtout depuis que j'ai appris que les Villes de mon Gouvernement ont fait leurs Traités avec ceux qui tiennent les Fermes. Ceſtius ne me donne pas le tems de vous en dire davantage; il m'eſt venu dire, comme je ſoupois, qu'il partoit la nuit même.

Je me ſuis ſouvenu des petites commiſſions que vous m'aviez données pour Epheſe. Quoique Thermus [6] eût déja fort bien reçu vos gens avant mon arrivée, je n'ai pas laiſſé de lui préſenter Philogene & Seius, & je lui ai recommandé Xénon d'Apollonide [7]. Il m'a promis de faire tout ce que vous ſouhaitez. J'ai auſſi donné à Philogene le compte de l'argent que vous m'avez avancé.

Mais en voilà aſſez là-deſſus, je reviens aux affaires de Rome. Puiſque vous ne partez pas ſitôt, mettez auparavant toutes choſes en état pour me faire donner un ſucceſſeur au bout de mon année; tâchez même, s'il ſe peut, qu'il n'y ait point d'*intercalation*. Finiſſez auſſi les autres affaires

illo domeſtico, ſcrupulum quem non ignoras; deinde de Cæſare: cujus in cupiditatem te auctore incubui; nec me piget. Et ſi intelligis quam meum ſit ſcire & curare, quid in Rep. fiat: fiat autem? immo vero etiam quid futurum ſit, perſcribe ad me omnia, ſed diligentiſſime: in primis ecquid judiciorum ſtatus aut factorum, aut futurorum etiam laboret. De aqua, ſi curæ eſt, ſi quid Philippus aget, animadvertas.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *LE 5(0. jour depuis la Bataille de Bouilles.*) Clodius avoit été tué par Milon auprès de Bouilles. Cicéron en datant ainſi ſa Lettre, veut faire entendre que cette mort avoit été par rapport à lui un auſſi grand événement, que pourroit être dans l'Hiſtoire une fameuſe Bataille. C'eſt dans cette penſée qu'en datant la premiere Lettre du ſixiéme Livre, il dit, *Poſt Leuctricam pugnam*, voulant marquer que la mort de Clodius lui avoit fait autant de plaiſir, que la Bataille de Leuctres avoit acquis de gloire aux Thébains. Il dit d'ailleurs, *Poſt pugnam Bovillam*, parce qu'en effet il y eut une eſpéce de combat entre les gens de Milon & ceux de Clodius.

2. *Samos.*) Ile fort connue vis-à-vis d'Ephéſe.

3. *Que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pu faire au Gouvernement de la Province.*) DECUMANI. On les appelloit ainſi, parce qu'ils affermoient le Dixiéme que les Terres d'Aſie devoient à la République.

Ac ſi veniſſem cum imperio. Cicéron étoit *cum imperio*,

faires que je vous ai recommandées, ſur-tout celle que j'ai ſi fort à cœur 9, & celle de Céſar, afin que je puiſſe conſerver avec lui les engagemens que vous m'avez fait prendre. Enfin, comme vous ſavez combien je m'intéreſſe aux affaires de la République, contentez ma curioſité, & mandez-moi tout ce qui ſe paſſe. Que dis-je tout ce qui ſe paſſe! il faut me prédire tout ce qui doit arriver. Parlez moi ſur-tout des procès criminels 9 qui ſont déja jugés, & de l'état de ceux qui doivent bientôt l'être. Je vous prie auſſi de voir ſi Philippe travaille à me faire avoir de l'eau.

---

perio, mais non pas par rapport à Ephéſe.

4. *Les gens du Pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats.*) GRÆCI QUASI EPHESIO PRÆTORI, &c. On ſait que les Villes Maritimes de l'Aſie Mineure étoient des Colonies Grecques, leur premier Magiſtrat s'appelloit Ἄρχων, ce que les Latins rendent toujours par *Prætor*.

5. *Que voici le tems de juſtifier par ma conduite ce que je ſoutiens, & dont je me fais fort depuis tant d'années.*) Pour entendre cet endroit, il faut ſe ſouvenir que les Fermes de la République étoient tenues par les Chevaliers Romains. Cicéron avoit toujours ſoutenu qu'il étoit très-important pour la République de ménager cet Ordre, qui étoit devenu très-puiſſant par les grandes richeſſes des Particuliers qui le compoſoient. Il y avoit très-bien réuſſi pendant ſon Conſulat, & les avoit mis dans les intérêts de ceux qu'on appelloit OPTIMATES, *les gens du bon parti*, ou *les Grands*, parce que la plus grande partie de la Nobleſſe en étoit. Cicéron avoit vu avec chagrin que Céſar avoit profité des fauſſes démarches de certaines gens, & entr'autres de Caton, pour mettre les Chevaliers dans ſes intérêts; & il avoit condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avoient point voulu avoir égard aux demandes

mandes de gens qu'il étoit ſi important de ménager. Mais il alloit lui-même ſe trouver dans un pareil embarras ; car il étoit très-difficile à un Gouverneur de Province de favoriſer les Fermiers ſans que les Peuples en ſouffriſſent, ou de rendre juſtice aux Peuples ſans mécontenter les Fermiers.

Voyez les Lettres 17. & 18. du 1. Livre.

6. *Thermus.*) Q. Minutius Thermus Gouverneur d'Aſie. Il avoit été Préteur l'an 700. ſous le Conſulat de Meſſala & de Domitius Calvinus : c'étoit la ſeconde année qu'il gouvernoit cette Province. Cicéron lui écrivit pendant ce tems-là pluſieurs Lettres de recommandation, qui ſont dans le treiziéme Livre des *Fam.*

7. *Xénon d'Appollonide.*) Ville d'Aſie. Cicéron le

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

ANte quam aliquo loco conſedero, neque longas à me, neque ſemper mea manu litteras exſpectabis. Cum autem erit ſpatium, utrumque præſtabo. Nunc iter conficiebamus æſtuoſa & pulverulenta via. Dederam Epheſo pridie : has dedi Trallibus. In provincia mea fore me putabam Kal. Sextilibus. Ex ea die, ſi me amas, παρύγελμα ἰνιαύσιον a *commoveto. Tamen interea hæc, quæ vellem, mihi afferebantur : primum otium Parthicum, dein confectæ pactiones Publicanorum, poſtremo ſeditio militum*

a Mandatum de anno. V. Not.

déſigne ainſi, pour le diſtinguer du Xénon d'Athénes dont il a parlé.

8. *L'affaire que j'ai ſi fort à cœur.*] C'eſt toujours du mariage de ſa fille qu'il parle en mots couverts, comme dans pluſieurs autres endroits de ce Livre.

9. *Des Procès criminels qui ſont déjà jugés, &c.*) Nous avons déjà dit que Pompée, l'année avant celle-ci, avoit fait revivre la rigueur des Jugemens. On avoit mis en Juſtice pluſieurs perſonnes de diſtinction, qu'on accuſoit de s'être ſervis de moyens défendus par les Loix pour parvenir aux Magiſtratures. C'étoit de ces Procès criminels que Cicéron ſouhaitoit d'avoir des nouvelles, comme il paroit par les Lettres que Cœlius lui écrivit alors.

LETTRE XIV.

Même année DCCII.

JUſqu'à ce que je faſſe quelque ſéjour, mes Lettres ſeront toutes aſſez courtes, & ſouvent ne ſeront pas de ma main. Nous marchons avec une chaleur & une pouſſiere très-incommodes. Je vous écrivis hier d'Epheſe, & je vous écris aujourd'hui de Tralles. Je compte d'arriver dans mon Gouvernement le premier d'Août; ſouvenez-vous bien que c'eſt de ce jour-là que mon année commencera à courir. Heureuſement je trouverai les choſes en bon état; car on me mande que les Parthes ne font aucun mouvement, que les Villes ont fait leurs traités avec les Fermiers de la République, qu'Appius a appaiſé la ſédition qui s'étoit émue dans le camp, & que les Troupes ſont payées juſqu'au quinzieme de Juillet.

Nous

tum ſedata ab Appio, ſtipendiumque eis uſque ad Idus Quint. perſolutum.

Nos Aſia accepit admirabiliter. Adventus noſter nemini ne minimo quidem fuit ſumptui. Spero meos omnis ſervire laudi meæ. Tamen magno timore ſum: ſed bene ſperamus. Omnes jam noſtri, præter Tullium tuum, venerunt. Erat mihi in animo recta proficiſci ad exercitum, æſtivos menſes reliquos rei militari dare, hibernos juriſdictioni.

Tu, velim, ſi me nihilo minus noſti curioſum in Rep. quem te, ſcribas ad me omnia quæ ſint, quæ futura ſint. Nihil mihi gratius facere potes: niſi tamen id erit mihi gratiſſimum, ſi quæ tibi mandavi confeceris; in primiſque illud ἐδόμυχον [a]; *quo mihi ſcis nihil eſſe carius. Habes epiſtolam plenam feſtinationis & pulveris. Reliquæ ſubtiliores erunt.*

[a] Arcanum domeſticum.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Laodiceam veni pridie Kal. Sext. ex hoc die clavum anni movebis. Nihil exoptatius adventu meo, nihil carius. Sed eſt incredibile, quam me negotii tædeat. Non habet ſatis

Nous avons été reçus en Aſie avec de grandes marques d'affection : auſſi n'avons-nous été à charge, ni aux Villes, ni aux moindres Particuliers. Tous ceux de ma ſuite m'ont fait honneur juſqu'à préſent ; je crains toujours qu'ils ne ſe ſoutiennent pas ; cependant j'ai lieu de bien eſpérer. De tous mes Officiers, il ne me manque plus que votre ami Tullius. Je m'en vais droit à mon Armée ; & quand j'aurai achevé la campagne, je réglerai pendant l'hiver les affaires de mon Gouvernement.

Vous ſavez que je ne ſuis pas moins avide de nouvelles que vous ; mandez-moi donc tout ce qui ſe paſſe, & ce que vous prévoyez. Rien ne peut me faire plus de plaiſir, ſi ce n'eſt d'apprendre que vous avez terminé les affaires que je vous ai recommandées, & ſur-tout celle qui regarde la perſonne du monde que je chéris le plus. Cette Lettre ſe reſſent du mouvement & de l'embarras du voyage ; je vous écrirai plus en détail dans la ſuite.

LETTRE XV.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet ; ſouvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là [1]. J'ai été reçu dans mon Gouvernement avec toutes les démonſtrations poſſibles de joie & d'affection ; cependant

tis magnum campum ille tibi non ignotus curſus animi, & induſtriæ meæ præclara opera ceſſat. Quippe jus Laodiceæ me dicere, cum Romæ A. Plotius dicat? & cum exercitum noſter amicus habeat tantum, me nomen habere duarum legionum exilium? denique hæc non deſidero: lucem, forum, urbem, domum, vos deſidero. Sed feram, ut potero: ſit modo annuum. Si prorogatur, actum eſt. Verum perfacile reſiſti poteſt. Tu modo Romæ ſis.

Quæris, quid hic agam? ita vivam, ut maximos ſumptus facio. Mirifice delector hoc inſtituto. Admirabilis abſtinentia ex præceptis tuis: ut verear ne illud, quod tecum permutavi, verſura mihi ſolvendum ſit. Appii vulnera non refrico: ſed apparent, nec occuli poſſunt. Iter Laodicea faciebam A. D. III. *Nonas Sext. cum has litteras dabam, in caſtra in Lycaoniam, inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mœragene ſignis collatis, ſi poſſem, de ſervo tuo deciderem.*

Clitellæ bovi ſunt impoſitæ, plane non eſt noſtrum onus: ſed feremus: modo, ſi me amas, ſit annuum. Adſis tu ad tempus, ut Senatum totum excites; mirifice ſollicitus ſum, quod jam diu ignota ſunt mihi iſta omnia. Quare,

ut

pendant vous ne ſauriez croire combien je ſuis déja las du métier que je fais. Mon eſprit ſe trouve ici reſſerré dans des bornes trop étroites, & le principal de mes talens demeure inutile. Le bel honneur pour moi de juger les affaires de Laodicée, pendant que Plotius [2] juge celles de Rome; & de commander deux méchantes Légions, pendant que notre ami [3] a une ſi groſſe Armée. Ce n'eſt pas là néanmoins ce qui me touche : mon ambition c'eſt de paroître au grand jour, de primer dans le Barreau, de vivre à Rome avec ma famille & avec mes amis. Je tâcherai de ſoutenir cet éloignement, pourvu qu'il ne ſoit que d'une année; s'il dure plus longtems, c'eſt fait de moi; mais il ſera aiſé de l'empêcher, pourvu que vous ſoyez à Rome.

Vous me demandez comment je vis ici? Je ſuis fidélement vos avis; on ne peut pouſſer plus loin le déſintéreſſement, & je m'en ſais un fort grand plaiſir; mais auſſi je fais une ſi grande dépenſe, que je crois qu'il faudra que j'emprunte pour vous payer ce que vous m'avez prêté. Je ne touche point aux plaies qu'Appius [4] a faites; mais elles ſont ſi grandes, qu'il n'y a pas moyen d'empêcher qu'elles ne paroiſſent. Je pars de Laodicée aujourd'hui troiſieme d'Août, pour aller joindre mon Armée dans la Lycaonie [5]; je marcherai enſuite vers le Mont Taurus [6], & j'irai les armes à la main redemander votre Eſclave à Méragene [7].

Il faut avouer que je ne ſuis point ici à ma place, je porte un fardeau qui n'eſt point fait pour mes épaules. Je prendrai néanmoins patience; mais, ſi vous m'aimez, faites en ſorte que j'en ſois quitte au bout d'une année; & ne manquez pas d'être à Rome dans le tems, afin de

ut ad te ante ſcripſi, cum cetera, tum Reſp. cura ut mihi nota ſit. Plura ſcribam tarde redditurò? ſed dabam familiari homini, ac domeſtico, C. Andronico Puteolano. Tu autem ſæpe dare tabellariis Publicanorum poteris, per magiſtros ſcripturæ, & portus noſtrarum diœceſium.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet; ſouvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là.*) C'eſt que la Ville de Laodicée étoit de ſon Gouvernement, qui s'étendoit aſſez avant dans l'Aſie Mineure.

Clavum anni movebis.) Cicéron fait alluſion à un ancien uſage des Romains, qui pour marquer le nombre des années, attachoient le treiziéme de Septembre un clou au Temple de Minerve dans le Capitole. Il paroit par l'expreſſion de Cicéron, que c'étoit le même clou qu'on changeoit de place; & que par le nombre des trous, on comptoit dans ces tems groſſiers, le nombre des années.

Vide T. Lib. 7. cap. 3.

2. *Plotius.*) Qui étoit alors Préteur. Pighius conjecture avec beaucoup de vraiſemblance, de ce que dit ici Cicéron, que Plotius avoit ce qu'on appelloit *Juriſdictionem urbanam*, c'eſt-à-dire, qu'il jugeoit les affaires civiles; ce qui étoit la premiere place parmi les Préteurs.

3. *Pendant que notre ami a une ſi groſſe Armée.*) La plu-

de ſolliciter fortement pour moi tous les Sénateurs. Je ſuis très-en peine d'être ſi longtems ſans avoir aucune nouvelle ; je vous prie donc, comme j'ai déja fait pluſieurs fois, de m'en donner de mes affaires, & ſur-tout de celles de la République. Je ne vous en dis pas davantage, auſſi-bien cette Lettre ſera longtems en chemin ; mais j'ai voulu profiter du départ de C. Andronicus de Pouzoles, qui m'eſt fort attaché. Vous pourrez donner vos Lettres aux Exprès des Fermiers de la République, & me les faire tenir par les Receveurs de mes Départemens 8.

---

plupart des Commentateurs croient que Cicéron parle ici de Caſſius ; mais cela ne peut lui convenir. Outre qu'il ne commandoit en Syrie qu'en attendant l'arrivée de Bibulus, ſes troupes n'étoient compoſées que des débris de l'Armée de Craſſus, & ainſi ne pouvoient pas être fort nombreuſes ; Dion le dit expreſſément. Et en effet, lorſque les Parthes, quelque tems après, entrérent en Syrie, il n'oſa pas tenir la campagne, & fut obligé de s'enfermer dans Antioche. Cicéron ne parle pas non plus de Bibulus, qui n'étoit pas encore arrivé dans ſon Gouvernement, & qui d'ailleurs n'eut de troupes que celles que Caſſius lui remit. Cet endroit ne peut s'entendre que de Pompée ou de Céſar, qui avoient tous deux de puiſſantes Armées. Je l'entendrois plus volontiers du dernier ; parce que Cicéron affectoit, depuis qu'il s'étoit lié avec Céſar, de ſe dire ſon ami. Voyez la fin de la ſeiziéme Lettre du quatriéme Livre.

Cæſaris amici, me dico & Oppium, diſrumparis licet.

4. *Appius.*) Prédéceſſeur de Cicéron dans le Gouvernement de Cilicie.

5. *Lycaonie.*) Province de l'Aſie Mineure, entre l'Iſaurie, la Piſidie, la Cappadoce, & la Galatie.

6. *Le Mont Taurus.*] La partie de ces montagnes entre la Cilicie & la Cappadoce.

7. *J'irai*

7. *J'irai les armes à la main redemander votre Eſclave à Méragéne*) Il avoit retiré un Eſclave fugitif, qui étoit à Atticus. On voit bien que Cicéron plaiſante ſur ſa qualité de Général d'Armée.

8. *Les Receveurs de mes Départemens.*] MAGISTROS SCRIPTURÆ. *Scriptura*, c'étoit ce que l'on payoit en Aſie aux Fermiers de la République pour les pâturages. Ceux qui levoient ce droit étoient appellés *Scripturarii*, & le bétail *pecus inſcriptum.*

Noſtrarum Diœceſium.) DIŒCESES eſt un mot Grec la-

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

ET ſi in ipſo itinere & via diſcedebant Publicanorum tabellarii, & eramus in curſu: tamen ſurripiendum aliquid putavi ſpatii, ne me immemorem mandati tui putares. Itaque ſubſedi in ipſa via, dum hæc, quæ longiorem deſiderant orationem, ſummatim tibi perſcriberem. Maxima exſpectatione in perditam, & plane everſam in perpetuum provinciam nos veniſſe ſcito pridie Kal. Sextiles. Moratus triduum Laodiceæ, triduum Apameæ, totidem dies Synnade, audivimus nihil aliud, niſi imperata ἐπικεφάλια a ſolvere non poſſe : ὠνὰς b omnium venditas: civitatum gemitus, ploratus, monſtra quædam non hominis, ſed feræ neſcio cujus immanis

a Exactionem capitum.
b Poſſeſſiones.

tiniſé qui ſignifioit de petites Provinces, qui dans un Gouvernement étoient des dépendances de la Province principale. Le Gouvernement de Cicéron, outre la Cilicie, comprenoit la Pamphilie, la Lycaonie, une partie de la grande Phrygie, & les reſſorts de Laodicée, de Cybire & d'Apamée. Comme le mot *Diocéſe* qui a paſſé chez nous dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, lui eſt devenu abſolument propre, j'ai été obligé d'en ſubſtituer un autre.

LETTRE XVI.

Même année DCCII.

JE viens de rencontrer les Exprès des Fermiers de la République. Quoique je marche en diligence, je me ſuis ſouvenu de ce que vous m'aviez recommandé [1], & je me ſuis arrêté en pleine campagne, pour vous écrire en peu de mots ce que je pourrai dans la ſuite vous mander plus en détail. J'arrivai le dernier de Juillet dans mon Gouvernement, où j'étois fort ſouhaité : je l'ai trouvé dans un état ſi déplorable, que je ne crois pas qu'il puiſſe jamais s'en relever. J'ai demeuré trois jours à Laodicée, autant à Apamée, & autant à Synnade [2]. Ils m'ont repréſenté par-tout qu'ils n'étoient pas en état de payer les taxes qu'on leur avoit impoſées, & qu'ils avoient déja été obligés de vendre leurs fonds [3]. On n'entend que gémiſſemens, & l'on trouve par-tout les traces plutôt d'un monſtre que d'un homme [4]. Que voulez-vous que je vous diſe ? Ces pauvres Villes ſont bien à plaindre.

manis. Quid quæris ? omnium nos tædet vitæ. Levantur tamen miſeræ civitates, quod nullus ſit ſumptus in nos, neque in legatos, neque in Quæſtorem, neque in quemquam. Scito, non modo nos fœnum, aut quod lege Julia dari ſolet, non accipere, ſed ne ligna quidem : nec, præter quatuor lectos & tectum, quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concurſus fiunt ex agris, ex vicis, ex domibus omnibus. Mehercule etiam adventu noſtro reviviſcunt ; juſtitia, abſtinentia, clementia tui Ciceronis. Itaque opiniones omnium ſuperavit.

Appius, ut audivit nos venire, in ultimam provinciam ſe conjecit Tarſum uſque : ibi forum agit. De Partho ſilentium eſt ; ſed tamen conciſos equites noſtros à barbaris nuntiabant ii qui veniebant. Bibulus ne cogitabat quidem etiam nunc in provinciam ſuam accedere. Id autem facere ob eam cauſam dicebant, quod tardius vellet decedere. Nos in caſtra properamus, quæ aberant bidui.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *JE me ſuis ſouvenu de ce que vous m'avez recommandé.*) De ne manquer aucune occaſion de vous écrire.

2. *Apamée & Synnade.*] Villes de la Phrygie ſurnommée *Pacatiana.*

3. *Qu'ils*

Elles ſont néanmoins ſoulagées en quelque maniere, parce qu'elles ne font aucune dépenſe ni pour moi, ni pour mes Lieutenans, ni pour mon Queſteur, ni en général pour ceux de ma ſuite. Nous ne prenons, ni le foin, ni les autres choſes que la Loi Julia nous accorde, & nous payons juſqu'au bois. On nous fournit ſeulement quatre lits dans les maiſons où nous couchons, encore le plus ſouvent nous couchons dans nos tentes. Auſſi on accourt de tous côtés au devant de nous, dans les Campagnes & dans les Villes; notre arrivée leur rend à tous la vie; & ils ſont charmés de l'intégrité, de la douceur, & du déſintéreſſement de votre cher ami; il a ſurpaſſé tout ce qu'on en attendoit.

Dès qu'Appius a ſu que j'approchois, il s'en eſt allé à Tarſe dans le fond de la Cilicie, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur 5. On n'entend point parler des Parthes; cependant ceux qui viennent de la frontiere, diſent que les Barbares ont battu notre Cavalerie 6. Bibulus ne penſe pas encore à venir dans ſon Gouvernement; on dit que c'eſt qu'il veut que ſon tems finiſſe plus tard. Je marche en diligence pour me rendre au camp, dont je ne ſuis qu'à deux journées.

---

3. *Qu'ils n'étoient pas en état de payer les taxes qu'on leur avoit impoſées, & qu'ils avoient été obligés de vendre leurs fonds.*) Ἐπικεφάλια, c'eſt que Cicéron dans la huitiéme Lettre du troiſiéme Livre des *Fam.*, en parlant de ces mêmes Villes, appelle *exactionem capitum, atque oſtiorum*, des taxes par tête & ſur les maiſons. Elles avoient été miſes par les Magiſtrats mêmes des Villes, ſous prétexte de fournir aux frais des députations qu'elles devoient envoyer à Rome pour faire à Appius des remercimens publics, qu'aſſurément il ne

méritoit pas. Appius avoit pris cette précaution, pour prévenir les accuſations de concuſſion, auxquelles il avoit fort ſujet de s'attendre. On voit par-là juſqu'où alloit la ſervile flatterie de ces miſérables Aſiatiques, qui ſe prêtoient eux-mêmes pour empêcher qu'on ne leur rendît juſtice. Auſſi notre Auteur dit ailleurs d'eux, que c'étoit une Nation née pour la ſervitude, *ἀνὰς omnium eſſe venditas.* C'eſt ce que Cicéron appelle dans la Lettre que nous venons de citer *venditionem tributorum*, l'aliénation d'une partie des impoſitions, qui faiſoient le revenu de chaque Ville.

4. *L'on trouve par-tout les traces plutôt d'un monſtre que d'un homme.*] On voit bien que cela regarde Appius, qui fut en effet peu de temps après accuſé de concuſſion: mais l'accuſateur ne pourſuivit point l'affaire, & les juſ-

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

ACcepi Roma ſine epiſtola tua faſciculum litterarum: in quo, ſi modo valuiſti, & Romæ fuiſti, Philotimi duco eſſe culpam, non tuam. Hanc epiſtolam dictavi ſedens in rheda, cum in caſtra proficiſcerer, à quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines, quibus darem litteras. Itaque eo me ſervavi. Nos tamen, etſi hoc te ex aliis audire malo, ſic in provincia nos gerimus, quod ad abſtinentiam attinet, ut nullus teruntius inſumatur in quemquam. Id fit etiam & legatorum, & tribunorum, & præfectorum diligentia. Nam omnes mirifice συμφιλοδοξοῦσι [a] *gloriæ meæ. Lep-*

[a] Simul inſerviunt.

tes ſoupçons qu'on avoit contre Appius n'empêcherent point qu'il ne fût à ſon retour élu Cenſeur, parce qu'il étoit ſoutenu par Pompée. L'on peut juger par-là des mœurs & du Gouvernement de ces derniers temps de la République.

5. *Où il exerce encore les fonctions de Gouverneur*] FORUM AGIT. Les Gouverneurs pendant un certain temps de l'année tenoient leurs aſſiſes dans une des principales Villes de la Province, où ils régloient les affaires de chaque département l'un après l'autre, comme on le verra dans la vingt-unieme Lettre de ce Livre : c'étoit ce qu'on appelloit *forum agere*.

6. *Que les Barbares ont battu notre Cavalerie.*) C'étoit une troupe d'Arabes armés à la maniere des Parthes, qui avoient fait quelques courſes dans la Syrie.

Epiſt. 8. *Lib.* 3. *Fam.*

LETTRE XVII.

J'Ai reçu de Rome un paquet de Lettres, où il n'y en avoit point de vous : c'eſt infailliblement la faute de Philotime, à moins que vous ne vous portiez pas bien, ou que vous ne ſoyez parti. Je dicte celle-ci dans ma chaiſe, en marchant pour aller joindre mes troupes, dont je ne ſuis qu'à deux journées. J'aurai dans peu une voie sûre pour vous écrire, & ma lettre ſera alors plus longue. Mais quoique j'aime mieux que vous appreniez par d'autres comment je me conduis, je ne laiſſerai pas de vous dire que juſqu'à préſent la Province n'a pas fait la moindre dépenſe pour nous : tous mes Officiers ſuivent exactement mon exemple, & s'intéreſſent fort à ma gloire : Lepta [1] ſur-tout fait merveilles. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus ; dans peu

ta noſter mirificus eſt. Sed nunc propero. Perſcribam ad te paucis diebus omnia.

Cicerones noſtros Dejotarus filius, qui Rex ab Senatu appellatus eſt, ſecum in regnum. Dum in æſtivis nos eſſemus, illum pueris locum eſſe belliſſimum duximus. Seſtius ad me ſcripſit, quæ tecum eſſet de mea domeſtica & maxima cura locutus, & quid tibi eſſet viſum. Amabo te, incumbe in eam rem, & ad me ſcribe, quid & poſſit, & tu cenſeas. Idem ſcripſit Hortenſium de propaganda noſtra provincia dixiſſe neſcio quid. Mihi in Cumano diligentiſſime ſe, ut annui eſſemus, defenſurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non poteſt quam invitus à vobis abſim. Et ſimul hanc gloriam juſtitiæ, & abſtinentiæ fore illuſtriorem ſpero, ſi cito deceſſerimus. Id quod Scævolæ contigit, qui ſolos novem menſes Aſiæ præfuit.

Appius noſter, cum me adventare videret, profectus eſt Tarſum uſque Laodicea. Ibi forum agit, cum ego ſim in provincia; quam ejus injuriam non inſector. Satis enim habeo negotii in ſanandis vulneribus, quæ ſunt impoſita provinciæ. Quod, do operam, ut faciam quam minima illius contumelia. Sed hoc Bruto noſtro velim dicas, illum feciſſe non belle, qui

de jours je vous en rendrai un compte plus exact.

Le jeune Dejotarus, à qui le Sénat vient de donner le titre de Roi [2], a emmené avec lui mon fils & notre neveu : il m'a paru qu'ils ne pouvoient être mieux pendant le reſte de la campagne. Seſtius m'a mandé ce qu'il vous a propoſé ſur cette affaire de famille que j'ai ſi fort à cœur, & ce que vous en penſez. Travaillez-y, je vous prie, avec ſoin ; marquez-moi ſi c'eſt une choſe faiſable, & ſi vous la croyez avantageuſe. Seſtius [3] me mande auſſi, qu'il a entendu dire à Hortenſius qu'on pourroit bien me laiſſer plus d'une année dans mon Gouvernement. Hortenſius m'aſſura néanmoins, lorſqu'il vint me voir à Cumes, qu'il employeroit tout ſon crédit pour me faire donner un ſucceſſeur après mon année. Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me mettre en ſûreté de ce côté-là. Je ne ſaurois vous dire combien je ſouffre éloigné de vous & de tous mes amis. D'ailleurs, cette réputation d'intégrité & de déſintéreſſement que je me ſuis faite, ſe ſoutiendra mieux ſi je ne demeure pas ici long-tems [4]. Scevola [5], dont la mémoire eſt encore en vénération dans l'Aſie, n'y commanda que neuf mois.

Dès qu'Appius a ſu que j'approchois, il s'en eſt allé de Laodicée à Tarſe dans l'autre extrémité de la Province, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur, quoiqu'il ſache bien que je ſuis arrivé. Mais je ne me ſoucie guere qu'il partage mon autorité ; auſſi-bien il me donne aſſez d'occupation, & je n'aurai pas peu à travailler pour réparer tout le mal qu'il a fait. En y remédiant, je tâche de ſauver ſon honneur autant qu'il m'eſt poſſible ; mais vous pouvez tou-

adventu meo, quam longiſſime potuerit diſceſſerit.

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Lepta*] Il étoit Intendant des Ouvriers dans l'Armée de Cicéron, *Præfectus fabrum*, ce qui a quelque rapport à nos principaux Ingénieurs.

2. *Le jeune Dejotarus à qui le Sénat vient de donner le titre de Roi.*] On l'avoit déja donné à ſon pere; qui n'avoit auparavant que le titre de Tétrarque. Il étoit Roi de la Galatie, & de la petite Arménie. C'eſt pour le pere que Cicéron fit depuis la Harangue qui nous eſt reſtée.

3. *Seſtius.* Celui dont nous avons parlé dans la quatriéme Remarque ſur la dix-ſeptiéme Lettre du troiſiéme Livre, & dans la douziéme Remarque ſur la troiſiéme Lettre du quatriéme Livre.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUam vellem Romæ eſſes ſi forte non es. Nihil enim certi habebamus, niſi accepiſſe nos tuas litteras A. D. XIIII *Kal. Sext. datas : in quibus ſcriptum eſſet, te in Epirum iturum circiter Kal. Sextiles. Sed ſive Romæ es, ſive in Epiro, Parthi Euphratem tranſierunt duce Pacoro, Orodis Regis*

Jours dire à Brutus, que ſon beau-pere n'en a pas bien uſé en cette occaſion.

---

4. *Cette reputation d'intégrité & de déſintéreſſement ſe ſoutiendra mieux ſi je ne demeure pas ici long-tems.*) Il a déja dit en plaiſantant, qu'il ne ſe ſentoit de fond de vertu que pour une année. *Epiſt. 11. b. Libri.*

5. *Scævola.*) Q. Mutius Scævola Grand Pontife dont nous avons déja parlé dans la quatriéme Remarque ſur la ſeiziéme Lettre du quatriéme Livre. Il avoit été Gouverneur d'Aſie en 654. Les Peuples de cette Province ſe trouverent ſi bien de ſon Gouvernement, que pour en conſerver la mémoire, ils établirent en ſon honneur une Fête & des Jeux nommés de ſon nom *Mutia.* Il y avoit eu encore un autre Q. Mutius Scævola Gouverneur d'Aſie en 632: ce dernier étoit Augure, & le premier Grand Pontife; c'eſt par ces titres que les Auteurs anciens les diſtinguent.

Aſcon. in Verrin. 4. Valer. Max. Lib. 9. cap. 15.

LETTRE XVIII.

Même année DCCII.

QUe je ſouhaiterois que vous fuſſiez à Rome! peut-être y ſerez vous encore; je ne ſai autre choſe là-deſſus, que ce que vous me mandiez dans votre Lettre du 19 de Juillet, que vous partiriez pour l'Epire vers le commencement d'Août. Mais, ſoit que vous ſoyez à Rome ou en Epire, vous ſaurez que les Parthes, commandés par Pacorus [1] fils du Roi Orodés [2] ont paſſé l'Euphrate avec preſque toutes leurs forces.

Parthorum filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur esse in Syria. Cassius in oppido Antiochiæ cum omni exercitu. Nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad Cybistra. Hostis in Cyrrhestica; quæ Syriæ pars proxima est provinciæ meæ.

His de rebus scripsi ad Senatum: quas litteras, si Romæ es, videbis putesne reddendas: & multa, immo omnia: quorum κεφάλαιον[a]*, ne quid inter cæsa, & porrecta, ut aiunt oneris mihi addatur, aut temporis. Nobis enim, hac infirmitate exercitus, inopia sociorum, præsertim fidelium, certissimum subsidium est hiems. Ea si venerit, nec illi ante in meam provinciam transierint, unum vereor, ne Senatus propter urbanarum rerum metum Pompeium nolit dimittere. Quod si alium ad ver mittit, non laboro. Nobis modo temporis ne quid prorogetur.*

Hæc igitur, si Romæ es, sin abes, aut etiam si ades; hæc negotia sic se habent. Stamus animis; &, quia consiliis, ut videmur, bonis utimur, speramus etiam manu. Tuto consedimus, copioso à frumento, Ciliciam prope conspiciente, expedito ad mutandum loco; parvo exercitu; sed, ut spero, ad benivolentiam erga nos consentiente: quem nos, Dejotari adventu cum suis omnibus copiis, duplicaturi eramus. So-

a Caput.

ciis

On ne dit point encore que Bibulus ſoit arrivé en Syrie. Caſſius [3] s'eſt jetté dans Antioche avec ſes troupes. Pour moi, je ſuis campé auprès de Cybiſtres, Ville de Cappadoce du côté du Mont Taurus. Les ennemis ſont dans la Cyrreſtique, partie de la Syrie qui confine avec la Cilicie.

J'écris là-deſſus au Sénat. Si vous êtes encore à Rome, vous lirez ma Lettre, & vous verrez s'il eſt à propos de la rendre. J'ai encore pluſieurs autres choſes à vous recommander, ou plutôt je vous recommande en général mes intérêts. Prenez garde ſur-tout que, lorſque nous y penſerons le moins [4], on ne me laiſſe dans une place dont je ne ſaurois ſortir trop tôt. Car ayant une Armée ſi foible, & un ſi petit nombre d'Alliés dont je ſois ſûr, tout ce que je puis eſperer, c'eſt que les Parthes n'entreront point de cette campagne dans la Cilicie. Quand l'hiver ſera une fois venu, je n'aurai plus qu'une choſe à craindre : c'eſt que dans la conjoncture préſente, où la République eſt menacée de quelques troubles, le Sénat ne veuille pas laiſſer éloigner Pompée : mais pourvu qu'on en envoie quelqu'autre au printems, & que je ne ſois pas continué, cela m'eſt égal.

Voilà donc ce que je vous recommande, en cas que vous ſoyez à Rome ; mais quelque part que vous ſoyez, il faut vous rendre compte de l'état où je me trouve. Je ſuis plein d'aſſurance : & comme j'ai pris, ce me ſemble, de bonnes meſures, j'eſpere que la Fortune me ſecondera. Nous ſommes campés fort près des frontieres de la Cilicie, dans un poſte fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, & où nous ſommes maitres des paſſages. Mon Armée n'eſt pas nombreuſe, mais elle m'eſt fort affectionnée, & elle ſera bientôt doublée par celle de Dejota-

ciis multo fidelioribus utimur, quam quiſquam uſus eſſet: quibus incredibilis videtur & noſtra manſuetudo & abſtinentia. Delectus habetur civium Romanorum. Frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occaſio manu; ſin minus, locis nos defendemus.

Quare bono animo es. Video enim te, &, quaſi coram adſis, ita cerno συμπάθειαν [a] *amoris tui. Sed te rogo; (ſi ullo pacto fieri poterit) ſi integra in Senatu noſtra cauſſa ad Kal. Jan. manſerit, ut Romæ ſis menſe Januario Profecto nihil accipiam injuriæ, ſi tu aderis. Amicos Conſules habemus, noſtrum Tribunum pleb. Furnium. Verum tua eſt opus aſſiduitate, prudentia, gratia. Tempus eſt neceſſarium. Sed turpe eſt, me pluribus verbis agere tecum.*

Cicerones noſtri ſunt apud Dejotarum; ſed, ſi opus erit, deducentur Rhodum. Tu, ſi es Romæ, ut ſoles, diligentiſſime: ſi in Epiro, mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium; ut & tu, quid nos agamus, & nos, quid tu agas, quidque acturus ſis, ſcire poſſimus. Ego tui Bruti rem ſic ago, ut ſuam ipſe non ageret. Sed jam exhibeo pupillum, neque defendo. Sunt enim negotia & lenta, & inania; faciam tamen ſatis. Tibi quidem, cui difficilius eſt, quam ipſi; ſed certe ſatisfaciam utrique.

a Conſenſum.

rus. Je ſuis beaucoup plus ſûr de nos Alliés, qu'aucun autre ne le pourroit être : ils ſont charmés de mon affabilité, & de mon deſintéreſſement. Je fais prendre les armes aux Citoyens Romains qui ſont dans cette Province ; je fais tranſporter le blé dans les Places ; enfin je ſuis en état de combattre l'ennemi ſi j'en trouve l'occaſion, ou de l'empêcher du moins de me forcer.

Je vous mande tout ce détail, afin de vous raſſurer ; car je connois votre cœur, & je vois d'ici les inquiétudes que je vous cauſe. Mais je vous prie inſtamment de faire tout ce que vous pourrez pour être à Rome au commencement de Janvier. Pourvu que mon affaire ne ſoit pas décidée avant ce tems-là, elle le ſera comme je le ſouhaite ſi vous êtes alors de retour. J'aurai pour moi les deux Conſuls [3] & le Tribun Furnius ; je compte néanmoins encore plus ſur votre zele, ſur votre habileté, & ſur votre crédit. Il n'y aura plus alors de tems à perdre ; mais ce ſeroit faire tort à notre amitié, que de vous preſſer davantage.

Mon fils & notre neveu ſont toujours chez le Roi Dejotarus, mais nous pourrons bien les envoyer à Rhodes. Si vous êtes encore à Rome, écrivez-moi avec votre exactitude ordinaire ; & ſi vous êtes en Epire, ne laiſſez pas de nous envoyer quelqu'un de vos gens, afin que nous puiſſions avoir de vos nouvelles, & vous en donner des nôtres. Je m'emploie pour Brutus avec plus d'ardeur qu'il ne le feroit lui-même ; mais les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele [6]. Cependant, j'eſpére que Brutus ſera content de moi ; je ſuis ſûr du moins que vous le ſerez, quoique vous ſoyez ſur ce qui le regarde plus difficile que lui-même ; mais je vous répons que vous le ſerez tous deux.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Pacorus*) Il fut depuis défait par Ventidius Baſſus Lieutenant d'Antoine.

2. *Orodés.*] Il avoit ôté la couronne à Mithridate ſon frere; & ſon Armée avoit, l'année avant celle-ci, taillé en piéces celle de Craſſus.

3. *Caſſius.*] C. Caſſius Longinus, ſi fameux depuis par la conjuration contre Céſar. Il avoit été Queſteur de Craſſus, & avoit fait paroitre beaucoup de courage & de conduite après la défaite de ce Général. Son Armée, comme nous l'avons déja dit, étoit compoſée des débris de celle de Craſſus, que lui ſeul avoit ſauvés.

4. *Lorſque nous y penſerons le moins.*] INTER CÆSA ET PORRECTA. Cicéron fait alluſion à certains jours nommés *interciſi*, qui n'étoient pas entiérement fêtés, pendant leſquels on ne pouvoit rendre la juſtice que ſur le midi, entre le tems où l'on immoloit les victimes, & celui où l'on examinoit les entrailles des animaux. C'étoit donc une expreſſion proverbiale pour dire, *Je crains qu'on ne décide mon affaire lorſqu'on n'y penſera*

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

OBſignaram jam epiſtolam eam, quam puto te modo perlegiſſe ſcriptam mea manu, in qua omnia continentur, cum ſubito Appii tabellarius A. D. XI. *Kal. Oct. ſeptimo qua-*

point. On voit bien qu'il n'étoit pas poſſible de conſerver cette alluſion, qui d'ailleurs n'auroit eu aucune grace en François.

Varro Lib. 5. de Lingua Latina. Macrob. Lib. 1. Saturnal.

5. *Les deux Conſuls.*) L. Æmilius Paulus & C. Claudius Marcellus, qui étoient alors déſignés pour l'année ſuivante.

6. *Les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele.*) Le Sénat avoit pris ſous ſa protection ce jeune Prince Roi de Cappadoce, dont le pere avoit été ou empoiſonné ou aſſaſſiné, comme il paroit par la ſeconde Lettre du quinzieme Livre des *Fam.* Cicéron, qui étoit Gouverneur de la Province la plus voiſine de la Cappadoce, avoit été chargé d'affermir l'autorité du jeune Roi, & de régler les affaires de ce Royaume. Ariobarzane devoit de l'argent à Brutus, comme on le verra dans la ſuite.

Sunt negotia lenta. Cicéron a encore employé ailleurs ce dernier mot, en parlant de mauvais payeurs, *Teucris illa lentum negotium eſt*, Epiſt. 13. Lib. 1. en parlant de C. Antonius, qui lui devoit de l'argent, & qui ne ſe preſſoit pas de le payer: & dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre, où il parle de ſon frere qui devoit de l'argent à Atticus, *An eſtimas illum in iſto genere lentulum?*

LETTRE XIX.

Même Année DCCII.

J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire [1], dans laquelle je vous rens compte de tout ce qui me regarde, lorſque j'ai reçu la vôtre le vingt de Septembre par le Meſſager d'Appius, qui n'eſt arrivé

quadrageſimo die Roma celeriter (hui tam longe !) mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito , quin tu Pompeium exſpectaris , dum Arimino rediret , & jam in Epirum profectus ſis : magiſque vereor , ut ſcribis , ne in Epiro ſollicitus ſis non minus , quam nos hic ſumus. De Attelliano nomine ſcripſi ad Philotimum , ne appellaret Meſſallam. Itineris noſtri famam ad te perveniſſe lætor , magiſque lætabor , ſi reliqua cognoris.

Filiolam quam tibi jam Romæ jucundam eſſe gaudeo , eamque , quam nunquam vidi , tamen & amo , & amabilem eſſe certo ſcio. Etiam atque etiam valete Patron , & tui condiſcipuli. Quæ de Tarentinis in militia laboravi , ea tibi grata eſſe gaudeo. Quod ſcribis libente te repulſam tuliſſe eum , qui cum ſororis tuæ filii patruo certaret , magni amoris ſignum ; itaque me etiam admonuiſti ut gauderem , nam mihi in mentem non venerat. Non credo , inquis. Ut libet : ſed plane gaudeo : quoniam τὸ νεμισᾶν a intereſt τῷ φθονεῖν b.

a Indignatio.

b Ab invidia.

vé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t-il fait beaucoup de diligence [2]; le terrible éloignement ! Je juge par ce que vous me mandez, que vous aurez attendu que Pompée ait été de retour d'Ariminum, & que vous ſerez à préſent parti pour l'Epire. Je crois ſans peine, comme vous me le marquez, que vous n'y ſerez pas moins inquiet que nous ſur l'état de la République. J'ai écrit à Philotime, de ne point faire aſſigner Meſſala pour cette dette d'Attellicus. Je ſuis bien aiſe que vous ayez appris par le bruit public, tout ce qui m'eſt arrivé pendant mon voyage; & je le ſerai encore plus, ſi tout ce que j'ai fait depuis, vient juſqu'à vous par la même voie.

Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de la fille que vous avez laiſſée à Rome. Quoique je ne l'aye jamais vue, je l'aime déja de tout mon cœur, & je ſuis perſuadé qu'elle eſt fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron, & à tous vos Epicuriens 3. Je me ſai bon gré de l'idée de ces Cavaliers Tarentins [4], puiſque vous l'approuvez. Vous me donnez une grande marque de votre amitié; en m'aſſurant que vous êtes ravi qu'un homme qui vouloit l'emporter ſur l'oncle de votre neveu [5], n'ait pas ſeulement pu être Edile. Cela m'a fait ſouvenir de m'en réjouir, car je n'y avois pas penſé. Je n'en crois rien, me direz-vous. Croyez-en tout ce qu'il vous plaira ; je vous avoue naturellement que j'en ſuis très-aiſe ; car il y a bien de la différence entre une baſſe jalouſie, & une juſte indignation.

REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire.*] C'eſt la Lettre précédente, qu'il avoit envoyée dans le même paquet que celle-ci.

2. *Qui n'eſt arrivé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t-il fait beaucoup de diligence.*) C'en étoit en effet une aſſez grande, dans un tems où il n'y avoit ni poſtes ni relais établis. Il eſt inconcevable que les Romains, qui avoient fait pour leurs chemins de ſi prodigieuſes dépenſes, manquaſſent d'une commodité ſi eſſentielle dans un Etat d'une ſi vaſte étendue. Mais les Gouverneurs des Provinces y gagnoient beaucoup: l'impoſſibilité où l'on étoit d'avoir des réponſes de Rome aſſez à tems, les diſpenſoit de conſulter le Sénat dans les conjonctures les plus importantes, & les rendoit entiérement maitres des affaires de la Guerre. Auſſi les Empereurs établirent depuis des poſtes, mais ſeulement pour ceux qui portoient leurs ordres, & elles n'étoient point alors à l'uſage des Particuliers.

3. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de votre fille..... Adieu pour cette fois à Patron, & à tous vos Epicuriens.*) Cicéron avoit pour ſa fille une tendreſſe qui alloit juſ-

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

SAturnalibus mane ſe mihi Pindeniſſæ dediderunt ſeptimo & quadrageſimo die, poſtquam oppugnare eos cœpimus. Qui (ma-

qu'à l'excès. Comme cela donnoit lieu à d'horribles ſoupçons *, apparemment qu'Atticus lui en avoit fait doucement quelques reproches ; d'autant plus qu'il étoit de la Secte des Epicuriens, qui croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans, venoit plutôt de l'habitude que de la nature †. Cicéron étoit ravi qu'Atticus éprouvât le contraire par lui-même.

* *Orat. Salluſt. adſcripta. Dio. Lib.* 47. † *Epiſt.* 2. *Lib.* 7.

4. *Ces Cavaliers Tarentins.*) Ils étoient ainſi appellés, parce que ceux de Tarente s'étoient ſervis les premiers de cette ſorte de troupes. Ce qu'ils avoient de plus particulier, c'eſt qu'ils conduiſoient chacun deux chevaux, & ſautoient de l'un ſur l'autre ; c'étoit de la Cavalerie légère. Grævius eſt le ſeul des Commentateurs qui a entendu cet endroit. Il pouvoit encore ajouter aux autorités dont il appuye ſon explication, celle d'Etienne le Géographe, qui nous apprend que la Cavalérie des Tarentins avoit été ſi eſtimée, que ταραντινίζειν ſignifioit *former de bonnes troupes de Cavalerie.*

5. *Un homme qui vouloit l'emporter ſur l'oncle de votre neveu.*) Il parle d'Hirrus, qui lui avoit diſputé la place d'Augure, vacante par la mort du jeune Craſſus. Avant ce tems-là, Hirrus n'étoit pas déja trop des amis de Cicéron, qui en avoit fait en trois mots un portrait bien ſatyrique, que nous avons rapporté ailleurs. Il en eſt parlé ſouvent dans les Lettres de Cœlius, qui l'emporta ſur lui dans la pourſuite de l'Edilité.

Rem. 11. *ſur la* 16. *Lettre du* 4. *Livre. Epiſt.* 2. *&* 3. 4. *Lib.* 8. *Fam.*

LETTRE XX.

Même année DCCII.

LA Ville de Pindéniſſum [1] s'eſt rendue à moi le dix-ſeptiéme de Décembre [2], après quarante-ſept jours de ſiége. Qu'eſt-ce que c'eſt que ce

lum) iſti Pindeniſſæ ? Qui ſunt ? inquies : nomen audivi numquam. Quid ego faciam ? potui Ciliciam, Ætoliam, aut Macedoniam reddere ? hoc jam ſic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuiſſe : quæ cognoſce ἐν ἐπιτομῇ [a] *Sic enim concedis mihi proximis litteris.*

Epheſum ut venerim, noſti ; qui etiam mihi gratulatus es illius diei celebritatem : qua nihil me umquam delectavit magis. Inde oppidis iis, qua ieram, mirabiliter accepti, Laodiceam pridie Kal. Sext. venimus. Ibi morati biduum, perilluſtres fuimus, honorificiſque verbis omnis injurias revellimus ſuperiores. Quod idem dein Apameæ quinque dies morati, & Synnadis triduum, Philomeli quinque dies, Iconii decem fecimus. Nihil ea juriſdictione æquabilius, nihil lenius, nihil gravius.

Inde in caſtra veni A. D. VII. *Kal. Sept. A. D.* III. *exercitum luſtravi apud Iconium. Ex his caſtris, cum graves de Parthis nuntii venirent, perrexi in Ciliciam per Cappadociæ partem eam, quæ Ciliciam attingit ; eo conſilio, ut Armenius Artavaſdes, & ipſi Parthi Cappadocia ſe excludi putarent. Cum dies quinque ad Cybiſtra Cappadociæ caſtra habuiſſem, certior ſum factus, Parthos ab illo aditu*

a Summatim.

Cap-

ce Pindéniſſum ? je ne ſavois pas qu'il y eût au monde une Ville de ce nom. Et c'eſt-là le mal qu'elle ſoit ſi peu connue. Que voulez-vous ? je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie 3, ou une Macédoine. D'ailleurs, il faut que vous comptiez qu'avec une Armée comme la mienne, on ne pouvoit rien entreprendre de plus conſidérable. Je vais vous en rendre compte en abrégé, comme vous me le permettez dans votre derniére Lettre.

Vous avez ſu mon arrivée à Ephéſe, & vous m'avez même fait compliment ſur les honneurs que j'y ai reçus. Jamais rien ne m'a fait tant de plaiſir. La maniére dont on m'a reçu dans toutes les autres Villes, n'a pas été moins honorable pour moi. J'arrivai le dernier de Juillet à Laodicée, où j'ai paſſé deux jours, pendant leſquels j'ai gagné l'eſtime de tout le monde, & réparé par mes maniéres honnêtes, toutes les duretés de mon prédéceſſeur. J'ai été cinq jours à Apamée, trois à Synnade, cinq à Philomele 4, & dix à Icone 5. En réglant les affaires dans toutes ces Villes, j'ai fait paroître également de l'équité, de la douceur, & de la dignité.

Le vingt-quatriéme d'Août, je joignis mon Armée, & j'en fis la revue le vingt-huit auprès d'Icone. Dans le même tems, ayant appris que les Parthes étoient en campagne, je marchai vers la Cilicie, par cette partie de la Cappadoce qui y confine, afin de fermer de ce côté-là le paſſage à Artavaſde Roi d'Arménie 6, & aux Parthes. Après avoir campé cinq jours auprès de Cybiſtres Ville de Cappadoce, j'appris que les Parthes étoient fort loin des frontiéres de ce Royaume, & qu'ils avoient pris par un autre côté, où ils étoient fort à portée de la Cilicie.

J'y

Cappadociæ longe abeſſe ; Ciliciæ magis imminere. Itaque confeſtim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas , Tarſum veni A. D. III. *Non. Octob. inde ad Amanum contendi , qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit ; qui mons erat hoſtium plenus ſempiternorum. Hic A. D.* III. *Idus Octob. magnum numerum hoſtium occidimus. Caſtella munitiſſima , nocturno Pontini adventu , noſtro matutino cepimus , incendimus. Imperatores appellati ſumus.*

Caſtra paucos dies habuimus , ea ipſa , quæ contra Darium habuerat apud Iſſum Alexander , Imperator haud paulo melior , quam aut tu , aut ego. Ibi dies quinque morati , direpto & vaſtato Amano , inde diſceſſimus. Scis enim dici quædam πανικὰ a : *dici item* τὰ κενὰ τοῦ πολέμου b. *Rumore adventus noſtri , & Caſſio , qui Antiochia tenebatur , animus acceſſit , & Parthis timor injectus eſt. Itaque eos , cedentes ab oppido Caſſius inſecutus rem bene geſſit. Qua in fuga magna auctoritate Oſaces , dux Parthorum , vulnus accepit , eoque interiit paucis poſt diebus. Erat in Syria noſtrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hac inani nobis eſſe par. In eodem Amano cœpit laureolam in muſtaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit , centurionemque*

a Terrores panicos.

b Inanes belli terrores.

pri-

J'y entrai auſſi-tôt par les détroits du Mont Taurus, & je m'avançai juſqu'au Mont Amanus, dont le ſommet ſépare la Syrie de la Cilicie 7, & qui ſert de retraite à des Barbares qu'on n'a jamais pu dompter. Le treiziéme d'Octobre j'en taillai en piéces un grand nombre; je pris enſuite & brulai pluſieurs Forts, contre leſquels j'avois fait avancer pendant la nuit Pontinius, que je ſuivis à la pointe du jour. Dans cette occaſion, mon Armée me proclama *Imperator* 8.

J'ai campé pendant quelques jours auprès d'Iſſe 9, au même endroit où dans la guerre contre Darius campa autrefois Alexandre, qui étoit ſans contredit un plus grand Capitaine que vous ou moi. Après y avoir demeuré cinq jours, & avoir ravagé tout le Mont Amanus, je me ſuis retiré; car vous ſavez qu'à la guerre il faut craindre les ſurpriſes, & ne pas trop tenter la fortune. Au bruit de mon arrivée, les Parthes qui s'étoient approchés d'Antioche, ſe retirerent 10; & Caſſius ſe ſentant ſoutenu, les pourſuivit, & remporta ſur eux un avantage conſidérable. Oſacés 11 leur Général, & fort eſtimé parmi eux, fut bleſſé dans cette rencontre, & mourut quelques jours après. Tout cela m'a mis en réputation dans la Syrie. Cependant Bibulus eſt arrivé; apparemment qu'il m'a envié un vain titre d'honneur, & que c'eſt pour cela qu'il eſt venu chercher ſur le Mont Amanus, des lauriers qu'il a cru aiſés à cueillir 12. Mais il a perdu toute ſa premiere Cohorte 13; tous les Capitaines ont été tués, & entr'autres Aſinius Dento, Centurion de la prémiere Compagnie, très-bon Officier 14, & Sextus

primipili, nobilem ſui generis, Aſinium Dentonem, & reliquos cohortis ejuſdem, & Sext. Lucilium, T. Gavii Cæpionis, locupletis & ſplendidi hominis, filium, tribunum militum. Sane plagam odioſam acceperat cum re, tum tempore.

Nos Pindeniſſum, quod oppidum munitiſſimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit, (feri homines & acres & omnibus rebus ad defendendum parati) cinximus vallo & foſſa: aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis, magno labore, apparatu, multis ſauciis noſtris, incolumi exercitu, negotium confecimus. Hilara ſane Saturnalia. Militibus quoque, equis exceptis, reliquam prædam conceſſimus. Mancipia vænibant Saturnalibus tertiis. Cum hæc ſcribebam in tribunali, res erat ad HS. CXX. Hinc exercitum in hiberna agri male pacati deducendum Quinto fratri dabam. Ipſe me Laodiceam recipiebam. Hæc adhuc. Sed ad præterita revertamur.

Quod me maximè hortaris; &, quod pluris eſt, quam omnia, in quo laboras, ut etiam Ligurino μώμῳ a ſatisfaciam: moriar, ſi quicquam fieri poteſt elegantius. Nec jam ego hanc continentiam appello, quæ virtus voluptati reſiſtere videtur. Ego in vita mea

a Reprehenſori.

nulla

tus Lucilius Tribun [15] des ſoldats, fils de T. Gavius Cæpio, homme de conſidération & fort riche. Ce n'eſt pas là un petit échec, ſur-tout dans la conjoncture préſente.

J'attaquai enſuite Pindéniſſum, Ville de l'Eleutérocilicie [16], qui juſqu'alors avoit toujours été armée contre nous. Ces Barbares, gens féroces & aguerris, avoient préparé toutes choſes pour une longue défenſe. Il falut donc aſſiéger la Place dans les formes ; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de batteries [17]. Les ennemis ſe ſont bien défendus, & m'ont bleſſé beaucoup de monde, mais je n'ai point fait de perte conſidérable. Nos ſoldats paſſeront gayement les Saturnales [18]. Je leur ai abandonné tout le butin, excepté les chevaux. Je fais vendre les Eſclaves [19] aujourd'hui dix-neuviéme de Décembre [20] ; & dans ce moment que je vous écris de deſſus mon Tribunal, le prix en monte déja à douze millions de ſeſterces. Mon frére mettra mes troupes en quartiers d'hiver, dans les endroits de la frontiére qui pourroient remuer ; pour moi je m'en vais à Laodicée. Voilà tout le détail de mes exploits militaires ; mais revenons à ce qui a précédé.

Vous m'avertiſſez de ne point donner priſe à la cenſure la plus maligne [21], & ce qui eſt pour moi un puiſſant motif, vous paroiſſez in quiet là-deſſus ; mais je puis vous aſſurer qu'il n'eſt pas poſſible de porter plus loin le deſintéreſſement. Je ne prétens pas néanmoins m'en faire un mérite. Pour mériter il faut ſe faire violence, & je ne m'en fais aucune ; jamais au contraire je n'ai

nulla umquam voluptate tanta ſum adfectus, quanta adficior hac integritate. Nec me tam fama, quæ ſumma eſt, quam res ipſa, delectat. Quid quæris? fuit tanti: me ipſe non noram: nec ſatis ſciebam, quid in hoc genere facere poſſem: recte περφυσίωμαι a. *Nihil eſt præclarius. Interim hæc* λαμπρὰ b *Ariobarzanes opera mea vivit, regnat.* ἐν παρόδῳ c, *conſilio, auctoritate, & quod inſidiatoribus ejus* ἀπρόσιτον d *me, non modo* ἀδωροδόκητον e *præbui, regem regnumque ſervavi. Interea è Cappadocia ne pilum quidem, atque etiam ſpero toto anno imperii noſtri teruntium ſumtus in provincia nullum fore. Brutum abjectum, quantum potui, excitavi: quem non minus amo, quam tu; pæne dixi, quam te.*

Habes omnia. Nunc publice litteras Romam mittere parabam. Uberiores erunt, quam ſi ex Amano miſiſſem. At te Romæ non fore? ſed eſt totum, quod Kal. Mart. futurum eſt. Vereor enim, ne, cum de provincia agetur, ſi Cæſar reſiſtet, nos retineamur. His tu ſi adeſſes, nihil timerem. Redeo ad urbana: quæ ego diu ignorans, ex tuis jucundiſſimis litteris A. D. v. Kal. Jan. denique cognovi. Eas diligentiſſime Philogenes libertus tuus curavit perlonga, & non ſatis tuta via perferendas. Nam quas Lenii pueris ſcribis datas, non ac-

a Turgeo. b Splendida. c In tranſcurſu.
d Non facilem aditu.
e Incorruptum largitione.

ſenti tant de plaiſir; & je m'y ſens porté encore plus par goût que par honneur, quoique cela m'en faſſe beaucoup. Que voulez-vous que je vous diſe? il étoit bon que je m'éprouvaſſe, je n'avois pas ſi bonne opinion de moi; mais j'en ſuis à préſent tout rempli, & ce n'eſt pas ſans fondement. Ce qui eſt encore fort glorieux pour moi, c'eſt qu'Ariobarzane m'a obligation de la vie [22], & de ſa couronne. J'ai eu occaſion en paſſant, de ſauver ce Roi & ſes Etats, par ma conduite & par mon autorité. Bien loin de me laiſſer corrompre par ceux qui vouloient l'opprimer, je n'ai pas même ſouffert qu'ils m'approchaſſent. Je n'ai pas tiré la moindre choſe de la Cappadoce, & je compte de ne pas couter une ſeule obole à ma Province pendant mon année. J'ai employé tout mon crédit pour faire payer Brutus, qui m'eſt auſſi cher qu'à vous, j'ai penſé dire que vous.

Voilà tout ce que vous ſouhaitiez d'apprendre. J'écrirai dans quelques jours au Sénat; j'aurai plus de matiére que ſi j'avois écrit après l'affaire du Mont Amanus. Malheureuſement vous ne ſerez point à Rome; mais l'eſſentiel, c'eſt que vous y ſoyez le prémier de Mars; car j'appréhende fort que ſi Céſar empêche qu'on ne lui donne un ſucceſſeur, on ne nous laiſſe tous dans nos Gouvernemens. Mais ſi vous éticz alors ſur les lieux, je n'aurois rien à craindre. Je paſſe de mes affaires aux nouvelles de Rome; je n'en avois point eu depuis fort longtems, & j'en ai lu avec plus de plaiſir votre Lettre. Je l'ai reçue le 26. de Décembre; Philogéne a eu ſoin de me la faire tenir, mais il a pris une voie fort longue & qui n'eſt pas trop ſûre. Je n'ai point encore reçu celle que vous avez donnée aux gens de

ceperam. Jucunde de Cæſare, & quæ Senatus decrevit, & quæ tu ſperas: quibus ille ſi cedit, ſalvi ſumus. Incendio Plætoriano quod Lejus aduſtus eſt, minus moleſte fero. Lucceius de Q. Caſſio cur tam vehemens fuerit, & quid actum ſit, haveo ſcire. Ego, cum Laodiceam venero, Quinto, ſororis tuæ filio, togam puram jubeor dare, cui modcrabor diligentius. Cujus auxiliis magnis uſus ſum, ad me, ut ſcripſit, cum Ciceronibus Laodiceam venturus erat.

Tuas etiam Epiroticas exſpecto litteras; ut habeam rationem non modo negotii, verum etiam otii tui. Nicanor in officio eſt, & à me liberaliter tractatur: quem, ut puto, Romam cum litteris publicis mittam; ut diligentius perferantur, & idem ad me certa de te, & à te referat. Alexis quod mihi toties ſalutem adſcribit, eſt gratum. Sed cur non ſuis litteris idem facit, quod meus ad te Alexis facit? Phemio quæritur κέρας a. Sed hæc hactenus. Cura, ut valeas, & ut ſciam, quando cogites Romam. Etiam atque etiam vale. Tua, tuoſque Thermo & præſens Epheſi diligentiſſime commendaram, & nunc per litteras: ipſumque intellexi eſſe perſtudioſum tui. Tu velim, quod antea ad te ſcripſi, de domo Pammeni, des operam, ut, quod tuo meoque beneficio puer habet, cures, ne qua ratione

a Cornu.

Lenius. Quant au Décret que le Sénat a fait au ſujet de Céſar, s'il eſt diſpoſé à s'y ſoumettre, comme vous l'eſpérez, cela va le mieux du monde [23], & je n'ai plus rien à craindre. Je ne ſuis pas fâché que Leius ſe trouve enveloppé dans la condamnation de Pletorius [24]. Mandez-moi un peu à quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort échauffé contre Q. Caſſius [25], & comment la choſe s'eſt paſſée. Dejotarus, de qui j'ai tiré de grands ſecours, me mande qu'il viendra me joindre avec mon fils & notre neveu à Laodicée, où je ſuis chargé de faire prendre la Robe Virile [26] à ce dernier, j'aurai ſoin de veiller ſur ſa conduite.

Donnez-moi de vos nouvelles pendant que vous ſerez en Epire, & rendez-moi compte de vos amuſemens, auſſi-bien que de vos occupations. Je ſuis content de Nicanor, & je crois qu'il eſt auſſi content de moi. Je penſe à l'envoyer à Rome porter les Lettres que j'écrirai au Sénat, afin qu'elles ſoient rendues plus ſûrement; & je pourrai auſſi avoir de vos nouvelles par la même voie. Je ſuis bien obligé à Alexis [27], des complimens qu'il me fait ſi ſouvent dans vos Lettres; mais que ne m'écrit-il lui-même comme Tiron, mon Alexis, vous écrit? Je fais chercher un Cor pour Phemius. En voilà aſſez pour cette fois. Ayez ſoin de votre ſanté, & mandez-moi quand vous comptez de retourner à Rome. Adieu de tout mon cœur. En paſſant à Epheſe je recommandai à Termus vos intérêts & ceux de vos amis, & je lui en ai écrit depuis; il m'a paru fort bien intentionné. Je vous ai déja écrit ſur cette maiſon de Pammenés; & je vous prie tout de nouveau, de faire en ſorte de lui conſerver dans ſon entier un bienfait qu'il tient de vous comme de moi. Il me paroit que nous y ſommes tous deux engagés

convellatur. Utrique noſtrum honeſtum exiſtimo ; tum mihi erit pergratum.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *Pindeniſſum.*] Principale Ville de l'Eleutérocilicie ou Cilicie libre ; dans Strabon πιδνίδισσος ; & dans Etienne de Byſance πιδνήδισσος ; mais il n'eſt pas extraordinaire que ces noms Barbares paſſent dans différentes Langues avec quelque variété.

2. *Le dix-ſeptieme de Décembre.*) SATURNALIBUS. Je ne crois pas devoir ici à l'occaſion de cette date, faire un long détail de tout ce qui ſe paſſoit à cette Fête ; cela eſt étranger à mon ſujet. On peut lire Macrobe au premier Livre des Saturnales, ch. 7. 8. 9. & 10. & le Dialogue de Lucien intitulé *Saturnalia.*

3. *Je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie.*) L'Etolie étoit une Province de la Gréce aſſez petite, & où il n'y avoit aucune Ville conſidérable ; mais elle avoit été ſouvent le théatre de la guerre, ſur tout dans le tems de la République des Achéens.

4. *Apamée, Synnade, Philoméle.*) Villes de la grande Phrygie.

5. *Icone.*) Capitale de la Lycaonie.

6. *Afin de fermer de ce côté-là le paſſage à Artavaſde Roi d'Arménie.*) Cicéron appréhendoit qu'il ne ſe déclarât pour les Parthes, parce que ſa ſœur avoit épouſé Pacorus, fils du Roi Orodés. Il ne faut pas confondre cet Artavaſde avec un autre du même nom & du même tems, qui étoit Roi des Médes.

Dio Lib. 49.

7. *Dont le ſommet ſépare la Syrie de la Cilicie.*) IN AQUARUM DIVORTIO. Ils appelloient le ſommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, & prennent leurs cours de deux côtés diffé-

d'honneur, & je m'y intéreſſe fort en mon particulier.

---

différens. Ainſi un des côtés du Mont Amanus appartenoit à la Cilicie, & l'autre à la Syrie.

8. *Mon Armée me proclama* IMPERATOR.) Il n'eſt pas poſſible de traduire ce mot en François. Celui d'*Empereur* n'y répond nullement, & en donneroit une fauſſe idée. Ce mot dans le ſens où il eſt pris ici, n'étoit qu'un ſimple titre d'honneur, que les ſoldats donnoient par acclamation à leur Général, après quelqu'action conſiderable. Les Généraux d'Armée ne gardoient cette qualité, que juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ainſi l'on verra que pendant la Guerre Civile, Pompée qui avoit triomphé des trois parties du Monde, n'avoit que le titre de Proconſul; & Cicéron, parce qu'il n'étoit point rentré dans Rome depuis ſon retour de Cilicie, gardoit toujours le titre d'*Imperator*, comme on le voit par l'inſcription des Lettres de Pompée à Cicéron, & de Cicéron à Pompée.

Cn. Magnus Proconſul. M. Ciceroni Imperatori.

M. Cicero Imp. Cn. Magno Proconſuli. Epiſt. 11. Lib. 8. On pouvoit avoir pluſieurs fois la qualité d'*Imperator* dans des guerres différentes; & les Empereurs la prirent depuis autant de fois qu'ils remporterent des victoires ou en perſonne, ou par leurs Lieutenans, comme on le voit ſur leurs Médailles.

9. *Iſſe.*) Dans le fond de la Méditerranée, ſur les confins de la Cilicie & de la Syrie.

10. *Au bruit de mon arrivée les Parthes ſe retirerent, &c.*) Cicéron ſe fait ici honneur d'une affaire à laquelle il n'eut aucune part. Il étoit fort loin d'Antioche, & les Parthes ne ſe retirerent que parce qu'ils n'étoient pas en état de forcer cette Place, & que d'ailleurs ils ne ſavoient ce que c'étoit que de faire un ſiege dans les formes. Caſſius les fit tomber dans une embuſcade auprès d'Antigonia.

Dio lib. 40. Front. Lib. 2. cap. 5.

11. *Oſaces*) Il commandoit l'Armée des Parthes ſous Pacorus.

corus, qui étoit encore fort jeune; & qui ayant perdu ce Capitaine, n'oſa plus rien entreprendre.

12. *Il eſt venu chercher ſur le Mont Amanus des lauriers qu'il a cru aiſés à cueillir.*) Il s'agit de Bibulus. Il y a dans le Texte *cæpit laureolam in muſtaceo quærere.* MUSTACEUM, c'étoit une eſpece de gâteau couvert de feuilles de laurier; delà étoit venu ce proverbe qui ſignifie en général; *chercher à acquérir de la gloire à peu de fraix.* Il convient ici d'une maniere particuliere par alluſion aux couronnes de laurier, marques de la victoire.

13. *Toute ſa premiere cohorte.*) Elle étoit toujours la plus nombreuſe, & compoſée des meilleures troupes de la Légion.

14. *Très-bon Officier.*) Il y a dans le Texte, *nobilem ſui generis*, c'eſt-a-dire, un des meilleurs Officiers de l'eſpece dont il étoit. On ſait qu'il y avoit dans chaque Légion de trois ſortes de troupes, *Triarii*, *Haſtati*, & *Principes.*

15. *Tribun.*) Officier au-deſſus des Centurions. Il y en avoit ordinairement quatre dans chaque Légion.

16. *Eleuterocilicie.*) C'eſt-à-dire, Cilicie libre, pour la diſtinguer de celle qui étoit ſoumiſe aux Romains.

17. *Il fallut donc aſſiéger la Place dans les formes; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de batteries.*) Il y a dans le Texte: *Cinximus vallo & foſſa, aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis.* Comme cela étoit commun à tous les ſieges, j'ai cru qu'il ſuffiſoit de le marquer en général, & que la narration en auroit plus de grace en notre Langue, qui ne pourroit rendre que fort improprement quelques-uns de ces termes. *Vallum*; c'étoit un retranchement que l'on faiſoit avec des pieux, une paliſſade. *Agger*, élevation pour dominer la Ville, que l'on faiſoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la ſape du mur. Les tours étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifice, &c.

18. *Nos ſoldats paſſeront gaiement les Saturnales.*) C'étoit un temps de réjouiſſance, comme notre Carnaval.

19.

19. *Les Eſclaves.*) On vendoit les priſonniers de guerre comme des Eſclaves.

20. *Dix-neuvieme de Décembre.*) SATURNALIBUS TERTIIS. Cet endroit prouve déciſivement contre Macrobe, que les Saturnales duroient pluſieurs jours, même avant la réformation du Calendrier par Jule-Céſar.

Lib. I. Saturn. cap. 10.

21. *De ne point donner priſe à la cenſure la plus maligne*) Dans le Texte, *ut Ligurino μώμῳ ſatisfaciam.* On ſait que Momus étoit le Dieu de la Raillerie; ainſi contenter Momus, c'eſt contenter les gens les plus portés à cenſurer. Mais Cicéron déſigne ici quelqu'un par ce *Ligurinus.* Boſius croit que c'eſt Hortenſius, que Cicéron avoit toujours regardé comme l'un de ſes envieux; & qu'il fait alluſion à la maniere de déclamer de cet Orateur, qui étoit λιγυρὰ *nimis Arguta*, comme parle Aulu-Gelle. Lib. I. cap. 5. Et Cicéron dans le Livre des Orateurs illuſtres, *Motus & geſtus etiam plus artis habebat quam erat oratori ſatis.* Il faut avouer que cette explication eſt un peu tirée; mais elle eſt appuyée par un endroit de la prémiére Lettre du ſixiéme Livre *, où il y a beaucoup d'apparence que Cicéron parle de la déclamation affectée d'Hortenſius.

* *Voyez la Rem. ſur ces mots* ὐκ ἴλαθί σε *illud de geſtu hiſtrionis.*

22. *Ariobarzane m'a obligation de la vie.*) C'eſt que pendant que Cicéron étoit en Cappadoce, on découvrit une conſpiration formée contre ce Prince. Cette affaire eſt en détail dans la ſeconde, & dans la quatriéme Lettre du quinziéme Livre des Familieres.

23. *Quant au Décret que le Sénat a fait au ſujet de Céſar, s'il eſt diſpoſé à s'y ſoumettre, comme vous l'eſperez, cela va le mieux du monde.*) Le Sénat avoit arrêté le dernier de Septembre qu'on délibéreroit le premier de Mars de l'année ſuivante, pour donner un ſucceſſeur à Céſar. On eſpéroit alors que Céſar ſe réſoudroit à quitter ſon Gouvernement, pourvu qu'on le fit Conſul; ou à renoncer au privilege qu'on lui avoit accordé, de pouvoir demander le Conſulat ſans venir à Rome, pourvu qu'on lui laiſsât achever ſes dix années.

Itaque jam ut video alterutram ad conditionem deſcendere

vult Cæſar, ut aut maneat, neque hoc anno ſui ratio habeatur, aut ſi deſignari poterit, decedat.

Cælius Epiſt. 8. Lib. 8. Fam.

24. *Je ne ſuis pas fâché que Leius ſe trouve enveloppé dans la condamnation de Pletorius.*) Il y a dans le Texte, *Incendio Plætoriano quod Leius aduſtus eſt.* Cela pourroit ſe prendre auſſi à la lettre & dans le ſens propre; mais, comme il y avoit alors à Rome beaucoup de procès criminels, le premier ſens eſt le mieux fondé. On trouve la même métaphore dans T. Live. *Ne L. Terentio Prætore cauſam lege Petilia diceret, & incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret.* Lib. 29.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

TE in Epirum ſalvum veniſſe, & ut ſcribis, ex ſententia navigaſſe, vehementer gaudeo: non eſſe Romæ meo tempore perneceſſario, ſubmoleſte fero; hoc me tamen conſolor; non ſpero te iſtic jucunde hiemare, & libenter requieſcere. Caſſius, frater Q. Caſſii, familiaris tui, prudentiores illas litteras miſerat (de quibus tu ex me requiris, quid ſibi voluerint) quam eas, quas poſtea miſit, quibus per ſe ſcribit confectum eſſe Parthicum bellum. Receſſerant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli adventum, ſed nullo noſtro εὐημερήματι *a. Hodie vero hiemant in Cyrrheſtica, maximumque bellum impendet. Nam & Orodæ Regis*

a Proſpero ſucceſſu.

Ce Plétorius eſt apparemment celui qui avoit été accuſateur de Fonteius.

Pro Fonteio.

25. *A quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort échauffé contre Q. Caſſius*) C'étoit apparemment au ſujet de Céſar, dont Q. Caſſius étoit partiſan déclaré, comme Lucceius l'étoit de Pompée.

26. *La Robe virile*) PURAM. On l'appelloit ainſi, parce qu'elle étoit d'une ſeule couleur, au lieu que celle des enfans juſqu'à l'âge de ſeize ans, étoit bordée de pourpre.

27. *Alexis*) Affranchi d'Atticus, à qui il ſervoit de Sécretaire, comme Tiron en ſervoit à notre Auteur.

LETTRE XXI.

L'an de Rome DCCIII. *ſous le Conſulat de L. Æmilius Paulus, & de C. Claudius Marcellus.*

J'Apprens avec plaiſir que votre navigation a été heureuſe, que vous êtes arrivé chez vous en bonne ſanté ; quoique d'ailleurs il ſoit fâcheux pour moi que vous ne ſoyez pas à Rome ; maintenant que vous m'y ſeriez ſi néceſſaire. Je me conſole dans l'eſpérance que vous ne vous réſoudrez pas aiſément à paſſer tout l'hiver en Epire, avec l'inquiétude que vous aurez ſur les affaires de la République [1]. La Lettre de C. Caſſius frére de Q. Caſſius [2]. votre bon ami, dont vous me demandez l'explication, étoit fort modeſte au prix de celle qu'il a écrite depuis, où il dit hardiment que l'avantage qu'il a remporté ſur les Parthes, a terminé la guerre. Il eſt vrai qu'ils s'étoient retirés d'Antioche avant l'arrivée de Bibulus, mais nous n'en ſommes pas pour cela plus

Parthorum filius in provincia noſtra eſt : nec dubitas Dejotarus , cujus filio pacta eſt Artavaſdis filia , ex quo ſciri poteſt , quin cum omnibus copiis ipſe prima æſtate Euphratem tranſiturus ſit. Quo autem die Caſſii litteræ victrices in Senatu recitatæ ſunt , id eſt , Nonis Octobribus , eodem meæ tumultum nuntiantes. Axius noſter ait , noſtras auctoritatis plenas fuiſſe ; illis negat creditum. Bibuli nondum erant allatæ : quas certo ſcio plenas timoris fore.

Ex iis rebus hoc vereor , ne , cum Pompeius propter metum rerum novarum nuſquam dimittatur , Cæſari nullus honos à ſenatu habeatur ; dum hic nodus expediatur , non putet Senatus , nos ante quam ſucceſſum ſit , oportere decedere : nec in tanto motu rerum tantis provinciis ſingulos legatos præeſſe. Hic , ne quid mihi prorogetur quod ne interceſſor quidem ſuſtinere poſſit , horreo : atque eo magis , quod tu abes , qui conſilio , gratia , ſtudio multis rebus occurreres. Sed dices me ipſum mihi ſollicitudinem ſtruere. Cogor : & velim ita ſit. Sed omnia metuo. Etſi bellum ἀκροτελεύτον [a] *habet illa tua epiſtola , quam dediſti nauſeans Buthroto :* Tibi , ut video , & ſpero , nulla ad decedendum erit mora. *Mallem* , ut video : *nihil*

[a] Clauſulam.

opus

en ſûreté ; car ils ont pris des quartiers d'hiver dans la Cyrrheſtique, & nous ſommes menacés d'une grande guerre. Le fils du Roi Orodes eſt actuellement ſur les terres de l'Empire 3, & Dejotarus ne doute point que le Roi lui-même ne paſſe l'Euphrate avec toutes ſes troupes, au commencement de la campagne. Il l'a ſu apparemment par Artavaſde, dont la fille eſt promiſe à ſon fils. Le ſeptiéme d'Octobre, le jour même qu'on lut dans le Sénat la Lettre triomphante de Caſſius, on y lut auſſi la mienne, où je donnois des avis fort différens. Axius 4 me mande qu'on s'en eſt tenu à mon rapport, & qu'on n'a point eu d'égard à celui de Caſſius. Les Lettres de Bibulus n'étoient pas encore arrivées, mais je ſuis bien ſûr qu'elles s'accorderont avec les miennes.

Ce que je crains de tout cela, c'eſt que ſi le Sénat ne veut rien accorder à Céſar de ce qu'il demande, on ne retienne Pompée pour le lui oppoſer en cas de troubles ; & que juſqu'à ce qu'on ait vu à quoi aboutira cette affaire, le Sénat n'ordonne que nous ne partirons qu'après que nos ſucceſſeurs ſeront arrivés ; ne jugeant pas à propos à la veille d'une ſi grande guerre, de confier des Provinces frontiéres à de ſimples Lieutenans. Je crains donc que ſi l'on fait quelque propoſition pareille, les Tribuns n'oſent pas s'y oppoſer, ſur-tout pendant que vous ſerez abſent ; car votre prudence, votre crédit & votre zèle leveroient bien des obſtacles. Vous me direz que je cherche à m'inquiéter ; je ne puis faire autrement, & je ſouhaite que ce ſoit ſans ſujet, mais je vous avoue que tout me fait peur. Cependant vous me raſſûrez à la fin de la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote, en ſortant de votre vaiſſeau. Je compte, dites-vous, & j'eſpére que

vous

opus fuit, ut ſpero? *acceperam autem ſatis celeriter Iconii per Publicanorum tabellarios à Lentuli triumpho datas. In his* γλυκύπικρον[a] *illud confirmas, moram mihi nullam fore: deinde addis, ſi quid ſecus, te ad me fore venturum. Pungunt me dubitationes tuæ.*

Simul & vides quas acceperim litteras. Nam quas Hermoni centurionis Camulæ ipſe ſcribis te dediſſe, non accepi. Lenii pueris te dediſſe, ſæpe ad me ſcripſeras. Eas Laodiceæ denique, cum eo veniſſem, III. *Id. Febr. Lenius mihi reddidit datas A. D.* X. *Kal. Octobres. Lenio tuas commendationes & ſtatim verbis, & reliquo tempore re probabo.*

Hæ litteræ cetera vetera habebant, unum hoc novum, de Cybiratis pantheris. Multum te amo, quod reſpondiſti M. Octavio, te non putare. Sed poſthac omnia, quæ certa non erunt, pro certo negato. Nos enim & noſtra ſponte bene firmi, & mehercule auctoritate tua inflammati vicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abſtinentia, tum juſtitia, facilitate, clementia. Cave putes quicquam homines magis unquam eſſe miratos, quam nullum teruntium,

[a] Dulce-amarum.

vous pourrez revenir dès que votre année ſera finie. *Je compte* ſuffiſoit, pourquoi ajouter *j'eſpére?* Dans une autre de vos Lettres, datée du jour du triomphe de Lentulus 5, & que j'ai reçue à Icone par les Exprès des Fermiers de la République, vous partagez encore mon eſprit entre l'eſpérance & la crainte : après m'avoir aſſuré qu'on ne me continuera point, vous ajoutez, que ſi les choſes tournent autrement, vous viendrez me trouver; je ne ſuis point content de cette incertitude.

Vous voyez par ce détail de vos Lettres, celles que j'ai reçues. Hermon, l'Affranchi du Centurion Camula, ne m'a point encore rendu celle que vous lui avez remiſe. Pour celle dont vous avez chargé les gens de Lenius, comme vous me l'avez marqué pluſieurs fois, Lenius me l'a enfin rendue lui-même à Laodicée; mais elle étoit du 21. de Septembre, & je ne l'ai reçue que l'onziéme de Février. J'ai aſſuré Lenius qu'il ne pouvoit avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre, & je lui en donnerai des marques effectives.

Il n'y avoit rien de nouveau pour moi dans cette Lettre, hors ce qui regarde ces Panthéres de Cybire. Vous avez fort bien fait de dire à Octavius, 6 que vous ne croyiez pas que j'en envoyaſſe à ſon collégue; mais je vous prie de parler une autre fois plus affirmativement ſur toutes les affaires de cette nature, lors même que vous ne ſaurez pas au juſte ce qui en eſt; car je puis vous aſſurer en général, qu'on ne peut porter plus loin le deſintéreſſement, l'intégrité, l'affabilité, & la douceur. J'ai ſuivi en cela mon inclination, mais j'ai été auſſi ſoutenu & animé par vos conſeils. Vous ne ſauriez croire combien l'on a été

me obtinente provinciam, ſumtus factum eſſe, nec in Rempublicam, nec in quemquam meorum, præterquam in L. Tullium legatum. Is, ceteroqui abſtinens, (ſed Julia lege tranſitans, ſemel tamen in diem, non, ut alii ſolebant, omnibus vicis præter eum ſemel nemo accepit) facit ut mihi excipiendus ſit, cum teruntium nego ſumtus factum. Præter eum accepit nemo. Has à noſtro Q. Titinio ſordes accepimus.

Ego, æſtivis confectis, Quintum fratrem hibernis, & Ciliciæ præfeci. Q. Voluſium, tui Tiberii generum, certum hominem, ſed mirifice etiam abſtinentem, miſi in Cyprum, ut ibi pauculos dies eſſet; ne cives Romani pauci, qui illic negotiantur, jus ſibi dictum negarent. Nam evocari ex inſula Cyprios non licet. Ipſe in Aſiam profectus ſum Tarſo Nonis Januariis; non mehercule dici poteſt, qua admiratione Ciliciæ civitatum, maximeque Tarſenſium. Poſtea vero quam Taurum tranſgreſſus ſum, mirifica exſpectatio Aſiæ noſtrarum diœceſium, quæ ſex menſibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hoſpitem viderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quæſtu. Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant: Cyprii talenta Attica CC. qua ex inſula (non ὑπερβολικῶς a, ſed veriſſime lo-

a Supra veritatem.

quor

été charmé de voir, que depuis que je ſuis dans la Province, aucun de mes Officiers n'a rien demandé, ni en ſon nom, ni au nom de la République. Il faut ſeulement excepter L. Tullius, qui s'eſt fait donner ce que la Loi Julia lui permettoit d'exiger, mais ſeulement dans les endroits où il couchoit, & non pas comme tant d'autres qui ſe font payer dans tous les lieux où ils paſſent. 7. A cela près, il eſt vrai que ni mes Officiers, ni moi, nous n'avons pas couté une obole à la Province. Pour Tullius, c'eſt Titinius qui nous a fait ce beau préſent [8].

Quand la campagne a été finie, j'ai laiſſé à mon frére le ſoin de mettre mon Armée en quartiers d'hiver dans la Cilicie; & comme de tous mes Officiers il n'y en a point dont je ſois plus ſûr, & qui ſoit d'un ſi parfait deſintéreſſement que Voluſius, gendre de votre ami Tiberius, je l'ai envoyé pour quelques jours dans l'Ile de Chypre. Quoique les Citoyens Romains, qui y trafiquent, ſoient en petit nombre, il ne faut pas néanmoins qu'ils ſe puiſſent plaindre qu'on ne leur a envoyé perſonne pour juger leurs affaires; & d'ailleurs il n'eſt pas permis de les faire venir hors de l'Ile. Je partis pour l'Aſie après m'être fait admirer dans toute la Cilicie, & particuliérement à Tarſe: mais lorſque j'eus paſſé le Mont Taurus, je fus reçu de tous les peuples de mes départemens d'Aſie avec un empreſſement extraordinaire, tant ils étoient charmés de ce que depuis ſix mois ils n'avoient vu perſonne de ma part, ni reçu aucune de mes Lettres; au lieu que mes prédéceſſeurs tiroient pendant ce tems-là de groſſes ſommes des Villes riches, pour les exempter de logement de gens de guerre. La ſeule Ile de Chypre payoit deux cens talens Attiques 9, & moi pendant

quor) nummus nullus me obtinente erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus illi obſtupeſcunt, nullos honores mihi, niſi verborum, decerni ſino; ſtatuas, fana, τέθριππα a *prohibeo: nec ſum in ulla re alia moleſtus civitatibus; ſed fortaſſe tibi, qui hæc prædicem de me. Perfer, ſi me amas. Tu enim me hæc facere voluiſti.*

Iter igitur ita per Aſiam feci, ut etiam fames, qua nihil miſerius eſt, quæ tum erat in hac mea Aſia, (meſſis enim nulla fuerat) mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, nullo judicio, nulla contumelia, auctoritate, & cohortatione perfeci, ut & Græci, & cives Romani, qui frumentum compreſſerant, magnum numerum populis pollicerentur.

Idibus Februariis, quo die has litteras dedi, forum inſtitueram agere Laodiceæ Cybiraticum, Apamenſe ex Idibus Mart. ibidem Synnadenſe, Pamphilium (tum Phœnio diſpiciam κέρας b *Aonium) Iſauricum: ex idibus Mai. in Ciliciam, ut ibi Junius conſumatur. Velim tranquille à Parthis Quintilis, ſi erit, ut volumus, in itinere eſt per provinciam redeuntibus conſumendus. Venimus enim in pro-*

a Quadrigas.
b Cornu.

vinciam

pendant mon année je n'en tirerai pas un ſol ; ce que je vous dis eſt à la lettre. Pour reconnoître de ſi grandes obligations, les peuples auroient bien voulu m'élever des Statues, des Arcs de Triomphe [10], des Temples [11] ; mais je ne le ſouffre point, je me contente des remercimens publics. Enfin je ne ſuis en aucune maniére à charge à la Province, mais je vous le ſuis peut-être à vous-même, en me vantant ainſi. Il faut cependant que vous m'écoutiez juſqu'au bout, puiſque vous m'avez engagé à vous faire tout ce détail.

Je vous dirai donc que la famine-même, le plus grand de tous les maux, eſt devenue pour moi une heureuſe circonſtance. Elle étoit fort grande cette année dans mes départemens d'Aſie, où la moiſſon avoit manqué entiérement. J'ai engagé ceux qui avoient fait des amas de blé, tant Citoyens Romains que gens du Pays, à en fournir à chaque Ville une quantité ſuffiſante, & cela ſans me ſervir de mon pouvoir, & ſans les y contraindre par aucun ordre, ou par des voies de fait. Mes remontrances, & les égards qu'ils ont eus pour moi, les y ont aiſément déterminés.

Je commencerai aujourd'hui, treiziéme de Février, à régler à Laodicée les affaires de Cybire & d'Apamée. Le quinziéme de Mars je réglerai dans la même Ville celles de Synnade & de Pamphilie. (Je ferai alors chercher un Cor pour Phemius [12].) Je finirai par celles d'Iſaurie. Le quinziéme de Mai je partirai pour la Cilicie, où je ſerai juſqu'à la fin de Juin. Si les Parthes ne font aucun mouvement pendant ce tems-là, ce que je ſouhaite fort, je me mettrai en chemin au commencement de Juillet, pour arriver à l'autre extrémité de mon Gouvernement vers la fin du même mois que mon tems doit finir ; car j'y

ſuis

vinciam Laodiceam, Sulpicio & Marcello coſſ. pridie Kal. Sextiles. Inde nos oportet decedere A. D. IIII. *Kal. Sext. primum contendam à Quinto fratre, ut ſe præfici patiatur: quod & illo, & me invitiſſimo fiet. Sed aliter honeſte fieri non poteſt, præſertim cum, virum optimum, Pontinium ne nunc quidem retinere poſſim. Rapit enim hominem Poſtumius Romam, fortaſſe etiam Poſtumia. Habes conſilia noſtra. Nunc cognoſce de Bruto.*

Familiares habet Brutus tuus quoſdam creditores Salaminiorum ex Cypro, M. Scaptium, & P. Matinium, quos mihi majorem in modum commendavit. Matinium non novi. Scaptius ad me in caſtra venit. Pollicitus ſum curaturum me Bruti cauſſa, ut ei Salaminii pecuniam ſolverent. Egit gratias. Præfecturam petivit. Negavi me cuiquam negotianti dare: quod idem tibi oſtenderam. Cn. Pompeio petenti probaram inſtitutum meum: quid dicam Torquato, de M. Lenio tuo, multis aliis? ſi præfectus vellet eſſe ſyngraphæ cauſſa me curaturum ut exigeret. Gratias egit: diſceſſit.

Appius noſter turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio, per quas Salaminios coerceret; & eundem habuerat præfectum. Vexabat Salaminios. Ego equites ex Cypro decedere juſſi. Moleſte

ſuis entré le trente-uniéme de Juillet de l'année derniere, & je compte d'en ſortir le vingt neuf de celle-ci. Il faudra auparavant obtenir de mon frere, qu'il demeure en qualité de Lieutenant. Je n'aurai pas moins de peine que lui à m'y réſoudre, mais il n'y a pas d'apparence d'en choiſir un autre. Pontinius, le ſeul ſur qui je pouvois jetter les yeux, ne veut pas même attendre mon départ. C'eſt Poſthumius qui le preſſe ſi fort, ce pourroit bien être auſſi Poſthumia [13]. Voilà le plan que je me ſuis fait; il faut maintenant vous faire Juge des plaintes de Brutus.

Il m'a fort recommandé deux de ſes amis de l'Ile de Chypre, nommés M. Scaptius & P. Matinius, qui ſont créanciers de la Ville de Salamine. Je n'ai point vu le dernier. Pour Scaptius, il m'eſt venu trouver dans mon camp, & je lui promis qu'à la conſidération de Brutus je le ferois payer. Après m'avoir remercié, il me demanda une place de Préfet. Je lui répondis que je m'étois fait une loi de n'en donner à aucun *Négociant* [14], comme je vous l'ai marqué à vous-même; que Pompée m'en ayant demandé, avoit reçu cette excuſe & approuvé ma conduite; que j'en avois auſſi refuſé une à Torquatus pour Lenius qui d'ailleurs eſt de vos amis, & que je lui en pourrois nommer encore pluſieurs autres. Que s'il recherchoit cet emploi par rapport à l'argent qui lui étoit dû, je lui répondois qu'il ſeroit payé indépendamment de cela. Il me remercia, & prit congé de moi.

Vous ſaurez que cet homme avoit été Préfet ſous Appius, qui lui avoit donné quelques Compagnies de Cavalerie pour tenir dans le devoir la Ville de Salamine. J'appris qu'il abuſoit de ſon autorité, & je fis ſortir ces troupes de l'Iſle

Moleſte tulit Scaptius. Quid multa? ut ei fidem meam præſtarem; cùm ad me Salaminii Tarſum veniſſent, & in his Scaptius, imperavi ut pecuniam ſolverent. Multa de ſyngrapha, de Scaptii injuriis. Negavi me audire. Hortatus ſum; petivi etiam pro meis in civitatem beneficiis, ut negotium conficerent: denique dixi me coacturum. Homines non modo non recuſare, ſed etiam hoc dicere, ſe à me ſolvere. Quod enim Prætori dare conſueſſent, quoniam ego non acceperam, ſe à me quodam modo dare; atque etiam minus eſſe aliquanto in Scaptii nomine, quàm in vectigali prætorio. Collaudavi homines. Rectè, inquit Scaptius: ſed ſubducamus ſummam.

Interim cùm ego in edicto tralaticio centeſimas me obſervaturum haberem, cum anatociſmi anniverſario, ille ex ſyngrapha poſtulabat quaternas. Quid ais! inquam. Poſſumne contra meum edictum? At ille profert S. C. Lentulo Philippoque Coſſ. ut, qui Ciliciam obtineret, jus ex illa ſyngrapha diceret. Cohorrui primo: erat enim interitus civitatis. Reperio duo S. C. iiſdem Conſulibus de eadem ſyngrapha.

Salaminii cùm Romæ verſuram facere vellent,

de Chypre, Voilà le véritable ſujet de ſes plaintes. Pour finir en deux mots, je lui tins parole ; & les Députés de Salamine m'étant venu trouver à Tarſe avec lui, je leur ordonnai de le payer. D'abord ils ſe plaignirent de l'intérêt exceſſif qu'il demandoit, & de toutes ſes vexations. Je fis ſemblant de n'en rien ſavoir ; & je les exhortai, je les priai même, en conſidération des ſervices que j'avois rendus à leur Ville, de finir cette affaire ; j'ajoutai enfin que ſi mes prieres étoient inutiles, je me ſervirois de mon autorité. Ils ſe rendirent auſſi-tôt, & me dirent que ce ſeroit à mes dépens qu'ils s'acquiteroient ; que puiſque je ne voulois point recevoir l'argent qu'ils avoient coutume de donner au Gouverneur [15], cette ſomme leur ſuffiroit, & au-delà, pour payer ce qu'ils devoient ; je les remerciai, & Scaptius compta avec eux.

Il faut remarquer qu'à l'exemple de pluſieurs autres Gouverneurs, j'ai fixé dans mon Edit l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois [16], en ajoutant au bout de l'année l'intérêt au principal ; & l'obligation que ceux de Salamine avoient faite à Scaptius, portoit quatre pour cent. Je lui dis là deſſus qne je ne pouvois pas aller contre mon Edit ; mais il me produiſit auſſi-tôt un Décret du Sénat fait ſous le Conſulat de Lentulus & de Philippus, qui portoit que les Gouverneurs de Cilicie auroient égard en Juſtice à cette obligation. Cela me fit trembler d'abord pour cette pauvre Ville, qui étoit perdue ſans reſſource : mais en examinant la choſe de plus près, j'ai découvert le véritable ſens de ce Décret [17]. Il y en a deux de la même année ſur cette affaire ; voici ce qui y donna occaſion.

Les Députés de Salamine vouloient emprunter de

lent, non poterant, quod lex Gabinia vetabat. Tum ii Bruti familiares, freti gratia Bruti, dare volebant IIII. *ſi ſibi S. C. caveretur. Fit gratia Bruti S. C.* UT NE VE SALAMINIIS, NE VE QUI EIS DEDISSET, FRAUDI ESSET. *Pecuniam numerarunt: & poſtea venit in mentem fœneratoribus, nihil ſe juvare illud S. C. quod ex ſyngrapha jus dici lex Gabinia vetaret. Tum fit S. C.* UT ET EA SYNGRAPHA ESSET QUA VI CETERÆ. *Sed ut eodem.*

Cùm hæc diſſeruiſſem, ſeducit me Scaptius; ait ſe nihil contradicere; ſed illos putare talenta CC. *ſe debere; ea ſe velle accipere: debere autem illos paullo minus: rogat, ut eos ad* CC. *perducam; optime, inquam. Voco illos ad me, remoto Scaptio. Quid vos? quantum, inquam, debetis? reſpondent,* CVI. *Refero ad Scaptium, homo clamare. Quid opus eſt, inquam. Rationes conferatis. Aſſident; ſubducunt; ad nummum convenit, illi ſe numerare velle, urgere ut acciperet. Scaptius me rurſus ſeducit, rogat, ut rem ſic relinquam. Dedi veniam homini impudenter petenti. Græcis querentibus; ut in fano deponerent, poſtulantibus non conceſſi.*

Clamare

de l'argent à Rome, pour payer leurs impoſitions, mais comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia [18], les amis de Brutus, qui offroient de leur en prêter à quatre pour cent par mois, demandoient pour leur sûreté un Decret du Sénat, qui les mît à couvert contre les peines portées par cette Loi, & Brutus le leur fit obtenir. Après avoir compté l'argent, ils firent réflexion que la Loi Gabinia défendoit de recevoir en Juſtice ces ſortes d'obligations, & qu'ainſi le premier Décret ne leur ſuffiſoit pas. Ils en obtinrent donc un ſecond, qui rendoit leur obligation recevable en Juſtice. Mais je fis concevoir à Scaptius, que l'intention du Sénat [19] avoit été de leur aſſûrer le payement du principal, ſans prétendre autoriſer les uſures exceſſives qu'ils demandoient.

Là-deſſus il me parla en particulier, & me dit qu'il ſe rendoit à mes raiſons; que ſur ce pied-là, ce qui lui étoit dû n'alloit pas tout-à-fait juſqu'à deux cens talens; mais que puiſque les Députés de Salamine croyoient les devoir, il me prioit de les lui faire donner. Cela eſt fort bien, lui dis-je; & l'ayant fait retirer, je demandai aux autres combien ils devoient : il ſe trouva que ce n'étoit que cent ſix talens. Quand je le dis à Scaptius, il commença à faire grand bruit. Tout cela, repris-je, eſt inutile, il s'agit de régler vos comptes. Je les fais aſſeoir; la ſupplication faite, ils conviennent de part & d'autre; les Députés de Salamine ſe préparent à compter l'argent, & preſſent Scaptius de le recevoir; mais il me parla encore en particulier, & me pria de laiſſer cette affaire dans l'état où elle étoit. Je n'ai pu réſiſter à l'imprudence de cet homme; & quoique les députés de Salamine ſe plaigniſſent fort, je ne

Clamare omnes qui aderant, nihil impudentius Scaptio, qui centeſimis cum anatociſmo contentus non eſſet: alii, nihil ſtultius. Mihi autem impudens magis, quàm ſtultus, videbatur. Nam aut bono nomine centeſimis contentus erat, aut non bono, quaternas centeſimas ſperabat. Habes meam cauſſam; quæ ſi Bruto non probatur, neſcio cur illum amemus: ſed avunculo ejus certè probabitur, præſertim cùm S. C. modo factum ſit, puto, poſtquam tu es profectus, in creditorum cauſſa, ut centeſimæ perpetuo fœnore ducerentur. Hoc quid interſit, ſi tuos digitos novi, certe habes ſubductum.

In quo quidem ὀδὸν πάρεργον a *Lucceius M. F. queritur apud me per litteras, ſummum eſſe periculum, ne culpa Senatus his decretis res ad tabulas novas perveniat. Commemorat, quid olim mali C. Julius fecerit, cùm dieculam duxerit: numquam Reſp. plus. Sed ad rem redeo. Meditare adverſus Brutum cauſſam meam: ſi hæc cauſſa eſt, contra quam nihil honeſtè dici poteſt; præſertim cùm integram rem & cauſſam reliquerim. Reliqua ſunt domeſtica. De* ἐνδομύχῳ b *probo idem quod tu; Poſthumiæ F. ille quoniam Pontidiæ nugatur. Sed vellem adeſ-*

a Obiter. b Arcano domeſtico.

ſes

leur ai pas même permis de mettre l'argent en dépôt dans un Temple [20].

Tous ceux qui étoient préſens ſe recrierent ſur l'impudence de Scaptius, qui oſoit refuſer un intérêt auſſi fort que celui qu'on lui offroit; d'autres diſoient que c'étoit une folie inſigne. Pour moi je trouve dans ſon fait plus d'impudence que de folie; car ſi ſes débiteurs ſont bons, il eſt toujours ſûr d'avoir un pour cent d'intérêt; & s'il hazarde quelque choſe, il eſpere auſſi de ſe faire payer ſur le pied de quatre pour cent. Voilà le détail de l'affaire dont ſe plaint Brutus : s'il me condamne ſur cet expoſé, je ne veux point avoir de pareils amis. Je ſuis bien ſûr du moins que ſon oncle [21] ne me condamnera pas; maintenant ſur tout, que le Sénat (depuis votre départ à ce que je crois) a fixé l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, & défendu d'ajouter les intérêts au principal. Vous voyez bien, vous qui ſavez compter, combien ce que j'accorde à Scaptius monte plus haut.

A propos de cela, Lucceius me dit dans une de ſes Lettres, qu'il appréhende fort que tous ces Déerets ne nous menent à une banqueroute générale; & il me fait ſouvenir du mal que fit autrefois Céſar, par un ſimple délai de quelques jours [22] qui penſa tout perdre. Mais je reviens à Brutus. Penſez bien à plaider ma cauſe, cela ne vous ſera pas fort difficile. Que pourroit-on alléguer contre moi de raiſonnable, puiſqu'enfin je laiſſe l'affaire de Scaptius dans l'état où je l'ai trouvée ? Je finis par mes affaires de famille. Je ſuis de votre ſentiment ſur celle que vous ſavez : Il faudra penſer au fils de Poſthumia, puiſque celui de Pontidia ne conclut rien; mais je voudrois que vous fuſſiez à Rome. Vous ne rece-

ſes. A Quinto fratre his menſibus nihil exſpectaris. Nam Taurus propter nives ante menſem Junium tranſiri non poteſt. Thermum, ut rogas, creberrimis litteris fulcio. P. Valerium negat habere quicquam Dejotarus Rex, eumque ait à ſe ſuſtentari. Cùm ſcies Romæ intercalatum ſit, necne; velim ad me ſcribas certum, quo die myſteria futura ſint. Litteras tuas minus paullo exſpecto, quàm ſi Romæ eſſes; ſed tamen exſpecto.

REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. *Avec l'inquiétude que vous aurez ſur les affaires de la République.*) Fulvius Urſinus & Junius, ſur la foi d'un ſeul Manuſcrit, ont retranché du texte *& libenter requieſcere*: apparemment, parce qu'ils ont cru que ce n'étoit qu'une gloſe de *jucunde hiemare*: mais ils ne devoient pas aller ſi vîte; car ces mots ont un rapport viſible à cet endroit de la dix-neuvieme Lettre, *magiſque vereor, ut ſcribis, ne in Epiro ſollicitus ſis non minus quam nos hic ſumus.*

2. *C. Caſſius frere de Q. Caſſius.*) Il y avoit alors trois Caſſius, Quintus, Caius & Lucius, Ils furent tous trois Tribuns du Peuple, les années ſuivantes. Quintus ſuivit le parti de Céſar, & les deux autres celui de Pompée. Comme *Frater* ſignifie aſſez ſouvent couſin germain, je croirois aſſez volontiers que Q. Caſſius n'étoit que couſin des deux autres, qui étoient certainement freres.

3. *Sur les terres de l'Empire.*) IN PROVINCIA NOSTRA, c'eſt-à-dire *in Provincia Romana*, & non pas dans le Gouvernement de Cicéron; car il a dit quelques lignes plus haut, que les Parthes étoient en quartier d'hiver dans la Cyrreſtique, qui étoit du Gouvernement de Syrie. Il a déja dit dans le même ſens des Helvétiens, *& excurſiones*

vrez point de Lettre de mon frere d'ici à quelques mois ; car on ne peut, à cauſe des neiges, paſſer le Mont Taurus avant le mois de Juin. Je n'ai pas manqué, comme vous m'en avez prié, d'écrire pluſieurs fois à Thermus ſur vos affaires. Valerius n'a aucun bien, & ne ſubſiſte que des bienfaits du Roi Dejotarus, comme ce Prince me l'a dit lui-même. Dès que vous ſaurez s'il y aura cette année intercalation, je vous prie de me le mander, & quel jour ſeront les myſteres [23]. Je ne compte pas d'avoir auſſi ſouvent de vos nouvelles que ſi vous étiez à Rome, j'eſpere néanmoins que vous m'en donnerez de tems en tems.

ſiones in Provinciam faciunt, ils font des courſes ſur les terres de l'Empire.

Epiſt. 19. Lib. 1.

4. *Axius.*) Sénateur Romain, qui étoit en commerce de Lettres avec Cicéron, comme il paroit par pluſieurs endroits de celles-ci. Il ne nous teſte néanmoins aucune de ſes Lettres, non plus que de celles que Cicéron lui avoit écrites, quoiqu'elles euſſent été rendues publiques ; car on en trouve une de Cicéron à Axius citée dans Suetone.

Epiſt. 15. Lib. 3. & 15. Lib. 4. Sueton. Jul.

5. *Du jour du triomphe de Lentulus.*) Il y avoit déja deux ans que Lentulus Spinther étoit revenu de ſon Gouvernement de Cilicie. Mais il avoit été très-long-temps ſans pouvoir obtenir le triomphe, parce qu'il avoit trouvé de l'oppoſition de la part de quelques Tribuns ennemis de Pompée, à qui Lentulus étoit fort attaché.

6. *Octavius.*) Il étoit déſigné Edile pour l'année ſuivante avec Cœlius : ce dernier preſſoit fort Cicéron de lui envoyer des Pantheres pour les Jeux qu'il devoit donner au Peuple. * Il y en avoit beaucoup dans la Cilicie. Cælius vouloit que Cicéron obligeât les peuples à faire pour lui cette chaſſe, & c'étoit ce qu'il lui avoit

refuſé ; mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fît avoir des Pantheres. Il ne faut pas confondre cet Octavius avec le pere de l'Empereur Auguſte, qui avoit été Préteur & Gouverneur de Macédoine long-temps auparavant, comme on l'a vu dans le premier Livre.

* *Epiſt. 1. Lib. 6. Epiſt. 2. Lib. 2. Fam. & Epiſt. 2. 4. 8. & 9. Lib. 8. Fam.*

7. *Comme tant d'autres qui ſe font payer dans tous les lieux où ils paſſent.*) Les Officiers des Gouverneurs, & tous ceux à qui le droit d'étape étoit dû, l'évaluoient ſouvent en argent, & ſe faiſoient payer pluſieurs fois en un jour, ce qu'on ne leur devoit fournir que dans l'endroit où ils couchoient,

8. *C'eſt Titinius qui nous a fait ce beau préſent.*) Il parle de ſon Lieutenant Tullius. Atticus le lui avoit auſſi recommandé ; & dans deux ou trois endroits de ce Livre, Cicéron en parlant de lui dit *tuus Tullius*, mais par politeſſe il ne s'en prend ici qu'à Titinius. Ce dernier étoit d'une maiſon fort ancienne, où il y avoit eu pluſieurs Magiſtratures ; mais elle n'étoit point illuſtrée par le Conſulat.

9. *Deux cents talents Attiques.*) Le talent Attique valoit ſix mille dragmes, & la dragme, en prenant le prix moyen des différentes évaluations des Antiquaires, valoit environ ſix ſols de notre monnoie : ainſi le talent valoit environ dix-huit cents livres, & les deux cents talents 360000 livres.

10. *Des Arcs de Triomphe.*] τέθριππα, c'étoient des Chars élevés ſur des arcades, comme on le voit encore ſur pluſieurs Médailles.

11. *Des Temples.*) Les Grecs, les Aſiatiques, & les Syriens avoient pouſſé la flatterie juſqu'à conſacrer des Temples & élever des Autels à leurs Bienfaicteurs. Les Loix Romaines laiſſoient même la liberté aux Proconſuls, de recevoir des honneurs pareils ; & Suetone fait un mérite à Auguſte, de ce qu'à tous les Temples qu'on lui conſacroit dans les Provinces, il faiſoit joindre le nom de Rome avec le ſien. Dion dit que ce furent les Villes d'Aſie qui rendirent les premieres des honneurs divins aux Empereurs avant leur mort. Mais cet uſage étoit établi dès les temps de la République, comme l'a remarqué Suetone ; & comme je pourrois le faire voir

voir par un grand nombre d'exemples, ſi je ne voulois pas me tenir dans les bornes que je me ſuis preſcrites, pour ne pas faire perdre trop long-temps mon Auteur de vue. J'eus l'honneur de lire il y a quelques années, à une Aſſemblée publique de l'Académie des Inſcriptions & Médailles, une Diſſertation ſur ce ſujet; & je fis voir que comme les titres de Pere de la Patrie, de Chef du Sénat, de Préfet des Mœurs, de Souverain Pontife, le nom même d'Empereur, &c. étoient tous tirés d'uſages & de charges qui ſubſiſtoient dans les temps de la République: de même les honneurs divins qu'on avoit décernés aux Empereurs pendant leur vie, avoient été rendus avant eux aux Proconſuls des Provinces Aſiatiques & Grecques; car il ne paroît pas que les Gaules, ni l'Eſpagne, ſe ſoient proſtituées juſqu'à cet excès de flatterie.

12. *Je ferai alors chercher un Cor pour Phemius.*) Il y a dans le texte de l'Edition de Grævius *κέρας Aonium*, ce qui ſignifie, diſent quelques Commentateurs, *un Cor* excellent; parce que le Mont Hélicon conſacré aux Muſes étoit dans l'Aonie, nommée depuis la Béotie. Il faut avouer que cela eſt étrangement tiré. Je ne doute point que le texte ne ſoit ici corrompu, & en effet il y a beaucoup de variété dans les Manuſcrits. Pour le rétablir, voici ce qui m'eſt venu dans l'eſprit. Cicéron fait ici le dénombrement des différents départements, dont il devoit régler les affaires, depuis le treizieme de Février *. Laodicée, Cibire, Apamée & Synnade comprenoient dans leurs reſſorts les trois départements d'Aſie, qui étoient alors unis au Gouvernement de Cilicie; mais ce Gouvernement avoit encore trois autres petites Provinces, la Pamphilie, l'Iſaurie & la Lycaonie. Les deux premieres ſe trouvent ici, & il ne nous manque que la Lycaonie. J'en trouve des veſtiges dans ce paſſage corrompu. Je crois donc qu'au-lieu d'*Aonium*, il faut lire *Lycaonium*, & ponctuer ainſi: *Ibidem Synnadenſe, Pamphilium, (tum Phemio diſpiciam κέρας) Lycaonium, Iſauricum, &c.* Dans les deux autres endroits où Cicéron parle de ce Cor qu'il faiſoit chercher pour Phemius, *κέρας* ſe trouve ſeul, & ſans cette prétendue épithete, à laquelle on ne peut donner qu'un

ſens très-forcé. Manuce qui a bien ſenti que la Lycaonie manquoit dans le dénombrement que Cicéron fait ici, prétend qu'elle eſt compriſe ſous le *forum Iſauricum*, parce qu'*Iſauricum* étoit de la Lycaonie. Mais outre qu'il eſt ſûr que cette Ville étoit la Capitale de l'Iſaurie, que Cicéron diſtingue ailleurs expreſſément de la Lycaonie; d'ailleurs n'auroit-il pas plutôt indiqué la Lycaonie par Icone ſa Capitale, & qui étoit une Ville conſidérable, que par Iſaurum qui l'étoit beaucoup moins?

* *Hoc foro quod egi ex Idibus Februariis Laodiceæ ad Calendas Maii, omnium Diœceſium præter Ciliciæ.* Epiſt. 2. Lib. 6.

† *Per Lycaoniam & Iſauros.* Epiſt. 2. Lib. 15. Fam.

13. *C'eſt Poſthumius qui le preſſe ſi fort, ce pourroit bien être auſſi Poſthumia* (Je ne doute point qu'il n'y ait ici quelque malice, & que Cicéron ne veuille faire entendre que Pontinius n'étoit pas mal avec cette Dame. Elle n'en étoit pas à ſa premiere paſſion, & ſes galanteries avec Céſar n'avoient pas été ſecrettes, comme nous l'apprend Suetone. C'étoit la femme de Servius Sulpicius.

14. *A aucun* Négociant. J'ai mis dans la traduction ce mot en Italique, parce qu'il a ici un ſens fort différent de celui que nous lui donnons. Il ſignifie ce que les Latins appelloient autrement *Fœneratores*, ceux qui faiſoient profeſſion de prêter de l'argent à intérêt, & qui étoient dans les affaires, comme nous parlons à préſent. Cicéron diſtingue expreſſément *Negotiatores & Mercatores*, dans l'Oraiſon *pro Plantio.*

15. *L'argent qu'ils avoient coutume de donner au Gouverneur.*] Il y a dans le texte *in vectigali Prætorio*, τῷ Ἀρχοντός comme parloient les Grecs, ce que les Romains rendoient par *Prætoris.* Et même dans leur ancien ſtyle, *Prætor* ſignifioit en général un Commandant, & ſe diſoit même des Conſuls.

16. *Un pour cent par mois.*) CENTESIMAS. J'ai déja dit, & l'on ſait aſſez, que l'intérêt de l'argent ſe payoit chez les Romains tous les mois; & c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre toujours, même dans les endroits où il n'eſt pas exprimé dans la traduction, non plus que dans le texte.

17. *Mais en examinant les choſes de plus près, j'ai découvert le ſens de ce Decret.*) J'ai eté obligé d'ajouter ici, & plus bas, quelques mots pour développer le raiſonnement de Cicéron qui eſt fort preſſé, & un peu obſcur. Il s'explique un peu plus clairement dans la ſeconde Lettre du Livre ſuivant; c'eſt de là que j'ai pris l'eſpéce de Commentaire que j'ai mis ici dans la traduction.

18. *Les Députés de Salamine vouloient emprunter de l'argent à Rome pour payer leurs impoſitions; mais comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia.*) La vue de Gabinius avoit été d'empêcher que les Villes ne fuſſent accablées par ces intérêts exorbitans, qui en peu d'années doubloient les impoſitions; & de les mettre dans la néceſſité de faire exactement leurs levées, en leur ôtant la facilité d'emprunter. Peut-être auſſi vouloit-on que l'argent vînt des Provinces à Rome en eſpeces.

19. *Mais je fis concevoir à Scaptius que l'intention du Sénat, &c.*) Cicéron dit ſeulement *cum hæc diſſeruiſſem.* Il ſuppoſe qu'Atticus entend à demi mot ſon raiſonnement; mais il faloit que je le fiſſe entendre au Lecteur, ſans cela le texte auroit paru tronqué.

20. *De mettre l'argent en dépôt dans un Temple.*) On voit bien que c'étoit afin que l'intérêt ne courut plus du jour de la conſignation. On ne mettoit pas ſeulement dans les Temples de pareils dépôts, mais les Particuliers y mettoient même leur argent comme dans un lieu ſûr & ſacré.

21. *Son oncle.*) Caton, frere de mere de la fameuſe Servilie, connue par ſes galanteries avec Céſar.

22. *Du mal que fit autrefois Céſar par un ſimple délai de quelques jours.*) Il y a dans le texte, *Quid olim mali C. Julius fecerit cum dieculam duxerit.* On ne trouve rien de cela dans les Hiſtoriens: mais il eſt aiſé de croire que Céſar, qui pendant ſon premier Conſulat ſe ſervit de toutes ſortes de voies pour ſe faire des créatures, ne négligea pas celle-ci. On ſait que, malgré toutes les oppoſitions de Caton & de pluſieurs autres du même parti, il fit faire une remiſe conſidérable aux Fermiers de la République; peut-être qu'il leur fit donner quelque terme pour le payement de leurs billets. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a pas d'apparence de ſoupçonner le

moins du monde avec Popma, que ce C. Julius eſt un autre que C. Julius Céſar depuis Dictateur. L'interprétation de Grævius a encore moins de vraiſemblance. Selon lui, tout ce paſſage doit s'entendre de l'avenir. *Commemorat* ſignifie prédit; *olim*, dans la ſuite; *cum dieculam duxerit*, lorſqu'il aura paſſé le peu de tems qu'il a encore à demeurer dans ſon Gouvernement. Je conviens avec ce docte Critique, qu'*olim* ſe prend quelquefois pour l'avenir, mais c'eſt quand il eſt joint avec un futur; & ce ſeroit quelque choſe de bien forcé, que d'expliquer ici *fecerit* par *facturus ſit*. Il n'étoit pas néceſſaire qu'il apportât des exemples pour prouver que *diem ducere*, ſe prend pour *diem conſumere*, auſſi-bien que pour *diem proferre*: mais ici où il s'agit de dettes, *ducere* n'eſt-il pas déterminé à ce dernier ſens, auſſi-bien que le mot *dies* ſi ordinaire pour marquer le terme du payement. Et ſans ſortir de ces Lettres Epiſt. 1. Lib. 6. *ſtatuo diem ſatis laxam*, je leur donne un terme aſſez long; d'où viennent toutes ces formules *emere ad diem*, acheter à crédit, *dies nominis* ou *dies pecuniæ*, le jour du payement; *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans; *cedit dies*, le temps court; *venit dies*, le terme eſt échu. Mais il eſt inutile d'apporter plus d'exemples d'une choſe qui eſt aſſez connue; & je ne me ſuis étendu ici un peu plus qu'à l'ordinaire, que pour faire voir que les Commentateurs les plus judicieux donnent quelquefois des interprétations fort bizarres, & qu'il ne faut jamais s'en rapporter à eux entiérement.

23. *Quel jour ſeront les myſteres.*) Cicéron déſigne par ce mot la Fête de la Bonne Déeſſe, qu'Appien * appelle auſſi μυστήρια. Cette Fête eſt marquée dans l'ancien Calendrier Romain au premier de Mai; mais ce Calendrier a été fait depuis la réformation du Calendrier par Jule-Céſar: avant ce temps-là, il y a apparence que cette Fête n'avoit point de temps fixé. L'année de la conjuration de Catilina, elle ſe célébra au mois de Décembre; & lorſque Clodius y fut ſurpris en habit de femme, ce fut auſſi vers le même temps.

* *In Exerptis Valeſ.*

LETTRES
DE
CICERON
A
ATTICUS,
LIVRE SIXIEME.

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SEXTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas litteras A. D. quintum Terminalia Laodiceæ, quas legi libentiſſimè, pleniſſimas amoris, humanitatis, officii, diligentiæ. His igitur reſpondebo; ſic enim poſtulas, nec οἰκονομίαν [a] *meam inſtituam; ſed ordinem conſervabo tuum. Recentiſſimas à Cybiſtris te meas litteras habere ais, A. D. x. Kal. Octob. datas: & ſcire vis tuas ego quas acceperim: omnes fere quas commemoras, præter*

[a] Ordinem.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE SIXIEME.

LETTRE I.

L'an de Rome DCCIII. *comme la derniere du Livre précédent, auſſi-bien que toutes celles de ce Livre, & les neuf prémieres du ſuivant.*

J'Ai reçu votre Lettre à Laodicée, le dix-ſeptiéme de Février [1]; & j'ai eu le plaiſir d'y trouver de nouvelles marques de votre amitié, de votre honnêteté, & du zele ardent avec lequel vous vous employez pour moi. J'y vais répondre article par article, comme vous le ſouhaitez, & je ne me ferai point d'autre ordre que le vôtre. Vous me dites d'abord que la derniere des Lettres que vous avez reçue de moi, étoit datée de Cybiſtres le vingt-

eas, quas ſcribis Lentuli pueris & Equotutico, & Brundiſio datas. Quare non οἴχεται a *tua induſtria, quod vereris, ſed præclarè ponitur; ſi quidem id egiſti, ut ego delectarer. Nam nullâ re ſum delectatus magis. Quod meam* βαθύτητα b *in Appio tibi, libertatem etiam in Bruto probo; vehementer gaudeo: ac putaram ſecus.*

Appius enim ad me ex itinere bis, terve ὑπομεμψιμοίρως c *litteras miſerat, quod quædam à ſe conſtituta reſcinderem. Ut ſi medicus, cùm ægrotus alii medico traditus ſit, iraſci velit ei medico, qui ſibi ſucceſſerit, ſi, quæ ipſe in curando conſtituerit, mutet ille: ſic Appius, cum* ἐξ ἀφαιρέσεως d *provinciam curarit, ſanguinem miſerit, quidquid potuit detraxerit, mihi tradiderit enectam,* προσαναπεφωλεύσῃ e *eam à me non libenter videt; ſed modo ſuccenſet, modo gratias agit. Nihil enim à me fit cum ulla illius contumelia. Tantummodo diſſimilitudo meæ rationis offendit hominem. Quid enim poteſt eſſe tam diſſimile, quàm illo imperante, exhauſtam eſſe ſumptibus, & jacturis provinciam; nobis eam obtinentibus, nummum nullum eſſe erogatum*

a Evaneſcit. b Taciturnitatem. c Subquerelas.
d Per extractionem. e Recreatam.

uniéme de Septembre, & vous me pricz de vous marquer combien j'en ai reçu de vous. De toutes celles dont vous me parlez, il ne me manque que les deux que vous avez données aux gens de Lentulus; l'une à Equotutique [2], & l'autre à Brindes. Vous voyez bien que vous n'avez pas perdu votre peine, comme vous l'appréhendiez; car je m'imagine que vous ne croyez pas la perdre lorſque vous me procurez du plaiſir, & je n'en ai jamais eu davantage. C'en eſt un fort grand pour moi de voir que vous m'approuvez, de m'être mis au deſſus des reproches d'Appius, & de n'avoir pas eu pour Brutus une complaiſance injuſte; Je vous avoue que j'avois peur qu'ils ne vous euſſent prévenu.

Le prémier m'a écrit, en s'en retournant à Rome, deux ou trois Lettres d'un ſtyle un peu aigre, ſur ce qu'il a appris que j'ai fait quelques changemens dans les choſes qu'il a établies. C'eſt à peu près comme ſi un Médecin, à qui on auroit ôté un Malade, trouvoit mauvais que celui qu'on auroit appellé à ſa place, ne ſe ſervît pas des mêmes remedes. Appius qui a appliqué par-tout le fer & le feu, qui n'a laiſſé dans la Province que ce qu'il n'a pu en emporter, & qui me l'a remiſe dans un état déplorable, trouve mauvais que je répare le mal qu'il a fait. Cependant après s'être plaint, il me fait des remercîmens; & il a raiſon de m'en faire, car je ſauve ſon honneur autant que je le puis. Ce qui le pique, c'eſt la comparaiſon que l'on fait de ſa conduite & de la mienne: en effet, il n'y eut jamais rien de ſi différent. La Province pendant qu'il y a commandé, a été ruinée, & par ſes exactions, & par une mauvaiſe économie; & moi je ne lui ai rien couté, en quelque maniere, & ſous quelque

nec privatim, nec publicè? Quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis? nunc autem domus mehercule nulla tanto consilio, aut tanta disciplina gubernatur, aut tam modesta est, quàm nostra tota provincia. Hanc nonnulli amici Appii ridicule interpretantur: qui me idcirco putent bene audire velle, ut ille male audiat, & recte facere non meæ laudis, sed illius contumeliæ caussa. Sin Appius, ut Bruti litteræ, quas ad te misi, significabant: gratias nobis agit, non molestè fero: sed tamen eo ipso die, quo hæc ante lucem scribebam, cogitabam ejus multa iniquè constituta & acta tollere.

Nunc venio ad Brutum, quem ego omni studio, te auctore, sum complexus: quem etiam amare cœperam. Sed; dico? revocavi me, ne te offenderem. Noli enim putare, me quicquam maluisse, quàm ut mandat is facere: nec ulla de re plus laborasse. Mandatorum autem mihi libellum dedit: iisdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia sum diligentissimè persecutus.

Primum ab Ariobarzane sic contendi, ut talenta, quæ mihi pollicebatur, illi daret. Quoad mecum rex fuit, perbono loco res erat: post à Pompeii procuratoribus sexcentis premi cœptus est. Pompeius autem cùm ob ceteras caussas plus potest unus quàm ceteri omnes, tum quod putatur ad bellum Parthicum esse venturus. Ei tamen

prétexte que ce puiſſe être. Que ne pourrois-je pas dire des Préfets d'Appius, de ſes Lieutenans, & de tous ceux de ſa ſuite, de leurs rapines, de leurs violences, & de leurs brutalités ! au-lieu qu'il y a maintenant autant d'ordre & de régle dans toute la Province, qu'il y en pourroit avoir dans la maiſon d'un Particulier. Quelques amis d'Appius diſent là-deſſus ridiculement, que je n'affecte une ſi bonne conduite que pour décrier la ſienne, & que je penſe moins à établir ma réputation qu'à détruire celle de mon Prédéceſſeur. Au reſte, s'il eſt vrai qu'il me faſſe des remercîmens, comme me le marque Brutus dans la Lettre que je vous envoie, je ſuis bien aiſe qu'il me rende juſtice ; mais cela ne m'empêchera pas de changer, ce matin même, pluſieurs choſes qu'il a établies injuſtement.

Je viens maintenant à Brutus, dont j'avois par votre conſeil recherché l'amitié avec empreſſement, & pour qui je commençois à me ſentir de l'inclination. Mais... le dirai-je ? non, cela vous fâcheroit. Je puis vous aſſurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût content, & que je n'ai rien oublié pour cela. Vous m'aviez recommandé ſes intérêts, & il m'avoit donné un mémoire de toutes les affaires où je pouvois le ſervir : je n'en ai négligé aucune.

Prémierement j'ai preſſé Ariobarzane, juſqu'à le prier de deſtiner pour Brutus l'argent qu'il m'offroit : tant que ce Prince a été avec moi, il y a paru diſpoſé ; mais, quand il m'eut quitté, il fut auſſi-tôt aſſiégé par une foule de gens d'affaires de Pompée, qui, comme vous ſavez, a par lui-même plus de crédit que perſonne ; & qui maintenant en a d'autant plus dans ces Provinces, qu'on croit qu'il y viendra commander

men ſic nunc ſolvitur, triceſimo quoque die talenta Attica XXXIII. *& hoc ex tributis: nec id ſatis efficitur in uſuram menſtruam. Sed Cnæus noſter clementer id fert, ſorte caret, uſura, nec ea ſolida, contentus eſt. Alii neque ſolvit cuiquam, nec poteſt ſolvere. Nullum enim ærarium, nullum vectigal habet. Appii inſtituto tributa imperat. Ea vix, in fœnus Pompeii quod ſatis ſit, efficiunt. Amici regis duo treſve perdivites ſunt: ſed ii ſuum tam diligenter tenent, quàm ego aut tu. Equidem non deſino tamen per litteras rogare, ſuadere, accuſare regem. Dejotarus etiam mihi narravit, ſe ad eum legatos miſiſſe de re Bruti: eos ſibi reſponſum retuliſſe, illum non habere: & mehercule ita judico, nihil illo regno ſpoliatius, nihil rege egentius. Itaque aut tutela cogito me abdicare, aut, ut pro Glabrione Scævola, fœnus & impendium recuſare.*

Ego tamen quas per te Bruto promiſeram præfecturas M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno rem Bruti procurabant, detuli. Nec enim in provincia mea negotiabantur. Tu autem meminiſti nos ſic agere, ut quot vellet præfecturas ſumeret, dum ne negotiatori. Itaque duas ei præterea dederam. Sed ii, quibus petierat, de provincia deceſſerant.

Nunc

contre les Parthes. Voici néanmoins tout ce qu'il a pu obtenir : il touche tous les mois sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois talens Attiques ; ce n'est pas même l'intérêt de son argent 3 ; mais il s'en contente, & ne presse point pour le principal. Le Roi Ariobarzane ne paye, ni ne peut payer aucun autre créancier; car il n'a point de fonds ni de revenus réglés ; & il est obligé, à l'exemple d'Appius, d'imposer des taxes extraordinaires, qui suffisent à peine pour payer à Pompée l'intérêt de ce qui lui est dû. Il est vrai que ce Prince a deux ou trois amis fort riches ; mais ce sont des gens qui ne sont pas plus d'humeur à prêter, que vous ou moi. Je ne laisse pas de lui écrire de tems en tems pour Brutus, des Lettres très-fortes & très-puissantes. Déjotarus m'a dit qu'il avoit envoyé des gens exprès pour lui parler de cette affaire, & qu'Ariobarzane avoit répondu qu'il n'avoit point du-tout d'argent. Je le crois sans peine ; car je sai quelle est la pauvreté de ce Prince 4, & le déplorable état où est son Royaume. Aussi je pense à me décharger de cette tutele : ou, comme Scevola tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupile les intérêts & le principal 5.

Quant à ces places de Préfet que je vous avois prié d'offrir à Brutus, j'en ai donné à M. Scaptius & à L. Gavius, qui font ses affaires dans la Cappadoce, parce qu'ils ne sont point dans celles de mon Gouvernement. Vous savez que nous étions convenus qu'il pourroit disposer de ces places, pourvu que ce ne fût point pour des gens qui fussent dans les affaires de la Cilicie. Je lui en réservois encore deux autres ; mais ceux pour qui il me les avoit demandées, ne sont plus dans le pays. Quant

Nunc cognoſce de Salaminiis : quod video tibi etiam novum accidiſſe, tanquam mihi. Nunquam enim ex illo audivi, illam pecuniam eſſe ſuam. Quin etiam libellum ipſius habeo, in quo eſt, SALAMINII PECUNIAM DEBENT M. SCAPTIO ET P. MATINIO, FAMILIARIBUS MEIS. *Eos mihi commendat : adſcribit etiam, & quaſi calcar admovet, interceſſiſſe ſe pro iis magnam pecuniam. Confeceram, ut ſolverent centeſimis ſexennii ductis cum renovatione ſingulorum annorum. At Scaptius quaternas poſtulabat. Metui, ſi impetraſſet, ne tu ipſe me amare deſineres. Nam ab edicto meo receſſiſſem; & civitatem, in Catonis, & in ipſius Bruti fide locatam, meiſque beneficiis ornatam, funditus perdidiſſem.*

Atque hoc tempore ipſo impingit mihi epiſtolam Scaptius Bruti, rem illam ſuo periculo eſſe: quod nec mihi umquam Brutus dixerat, nec tibi: etiam, ut præfecturam Scaptio deferrem. Id verò per te exceperamus, ne negotiatori : quod ſi cuiquam, huic tamen non. Fuerat enim præfectus Appio; & quidem habuerat turmas equitum, quibus incluſum in curia Senatum Salamine obſederat, ut fame Senatores quinque morerentur. Itaque ego, quo die tetigi provinciam, cùm mihi Cyprii legati Epheſum obviam veniſſent, litteras miſi, ut equites ex inſula ſtatim decederent. His de cauſſis credo Scaptium iniquius de me aliquid

Quant à cet argent que doivent ceux de Salamine, je vois bien que vous ne saviez pas, non plus que moi, qu'il fût à Brutus. Il ne m'en a jamais rien dit, & j'ai encore son Mémoire, qui commence ainsi : *La Ville de Salamine doit de l'argent à M. Scaptius & à P. Matinius, mes amis particuliers.* Après me les avoir recommandés, il ajoute, seulement pour me faire voir combien il s'intéresse à cette affaire, qu'il leur a servi de caution pour une fort grosse somme. J'avois déterminé leurs débiteurs à les payer sur le pied d'un pour cent par mois, en ajoutant à la fin de chacune des six années, les intérêts au principal ; mais Scaptius vouloit avoir quatre pour cent. Si je les lui avois fait donner, j'aurois eu peur que vous n'eussiez plus voulu de moi pour ami ; c'étoit aller contre mon propre Edit, & ruiner pour jamais une Ville qui est sous la protection de Caton & de Brutus même [6] ; je détruisois par-là tout le bien que je lui ai fait.

Maintenant Scaptius revient à la charge, & me présente une Lettre de Brutus, qui me marque que cette affaire le regarde personnellement, ce qu'il ne m'a jamais dit, non plus qu'à vous. Il me demande aussi une place de Préfet pour Scaptius ; mais vous savez que lorsque vous lui en offrîtes de ma part, ce fut à l'exclusion des *Négocians*. Et quand j'en accorderois à quelqu'autre, il faudroit toujours exclure celui-ci. Il en avoit eu une sous Appius, qui lui avoit aussi donné le Commandement de quelques Compagnies de Cavalerie, avec lesquelles il avoit tenu assiégé le Sénat de Salamine, jusques-là que cinq Sénateurs moururent de faim. Comme j'en avois été informé à Ephése, où les Députés de l'Isle de Chypre étoient venus au devant de moi, je ne

fus

aliquid ad Brutum ſcripſiſſe. Sed tamen hoc ſum animo: ſi Brutus putabit me quaternas centeſimas oportuiſſe decernere, qui in tota provincia ſingulas obſervarem, itaque edixiſſem, idque etiam acerbiſſimis fœneratoribus probaretur; ſi præfecturam negotiatori denegatam queretur, quod ego Torquato noſtro in tuo Lenio, Pompeio ipſi in Sex. Statio negavi, & iis probavi; ſi equites deductos moleſtè feret, accipiam equidem dolorem, mihi illum iraſci, ſed multo majorem, non eſſe eum talem, qualem putaſſem.

Illud quidem fatebitur Scaptius, me jus dicente, ſibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi poteſtatem fuiſſe. Addo etiam illud, quod vereor tibi ipſi ut probem. Conſiſtere uſura debuit, quæ erat in edicto meo. Deponere volebant: impetravi ab Salaminiis ut ſilerent. Veniam illi quidem mihi dederunt; ſed quid iis fiet, ſi huc Paullus venerit? ſed totum hoc Bruto dedi, qui de me ad te humaniſſimas litteras ſcripſit: ad me autem, etiam cùm rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ἀχολωτήτως [a] *ſolet ſcribere. Tu*

[a] Alieno animo.

autem

ſus pas plutôt dans mon Gouvernement, que j'envoyai des ordres pour faire repaſſer la mer à cette Cavalerie. C'eſt ſans doute pour cela que Scaptius s'eſt plaint de moi à Brutus. Quoi qu'il en ſoit, ſi ce dernier prétend que contre mon propre *Edit*, & contre tous les autres jugemens que j'ai rendus, je devois faire payer Scaptius ſur le pied de quatre pour cent par mois, pendant que les Uſuriers les moins traitables ſe contentent d'un pour cent; s'il trouve mauvais que je lui aye refuſé une place de Préfet pour un *Négociant*, quoique Torquatus & Pompée à qui j'en ai refuſé par la même raiſon, au prémier pour Lenius, qui d'ailleurs eſt de vos amis, & au ſecond pour Sextus Statius, ne l'ayent pas trouvé mauvais; s'il eſt choqué de ce que j'ai fait ſortir de l'Iſle de Chypre cette Cavalerie que Scaptius commandoit, je ſuis bien fâché de ne pouvoir pas lui plaire; mais je le ſuis bien davantage, de le trouver ſi différent de l'idée que je m'en étois faite.

Scaptius ne peut diſconvenir que je n'aie voulu le faire payer ſur le pied marqué dans mon Edit. J'ai fait plus, & je ne ſai ſi en cela vous m'approuverez. L'intérêt ne devoit plus courir du moment que les débiteurs offroient de payer, & qu'ils vouloient conſigner. J'ai obtenu d'eux qu'ils ne feroient point de ſommations, & ils ont bien voulu ſouffrir cette eſpece d'injuſtice : mais que deviendront-ils, ſi Paullus eſt mon ſucceſſeur ? Je n'y ai point eu d'égard par conſidération pour Brutus. Vous me dites qu'il vous écrit ſur mon ſujet en des termes fort obligeans; ſon ſtyle eſt tout différent lorſqu'il m'écrit, même des Lettres de recommandation; il eſt aigre, plein de hauteur, & fort différent de celui des gens polis. Je

vous

autem velim ad eum ſcribas de his rebus, ut ſciam quo modo hæc accipias. Facias enim me certiorem.

Atque hoc ſuperioribus litteris ad te diligenter perſcripſeram, ſed plane te intelligere volui, mihi non excidiſſe illud, quod tu ad me quibuſdam litteris ſcripſiſſes; ſi nihil aliud de hac provincia niſi illius benivolentiam deportaſſem, mihi id ſatis eſſe. Sit ſanè, quoniam ita tu vis: ſed tamen cum eo credo, quòd ſine peccato meo fiat. Igitur meo decreto ſoluta res Scaptio ſtatim. Quàm decretum ſit, tu judicabis. Ne ad Catonem quidem provocabo. Sed noli me putare ἐγκελεύσματα a *illa tua abjeciſſe, quæ mihi in viſceribus hærent. Flens mihi meam famam commendaſti. Quæ epiſtola tua eſt, in qua mentionem non facias? Itaque iraſcatur qui volet, patiar :* τὸ γαρ ἓν μετ' ἐμοῦ b, *præſertim cum ſex libris tanquam prædibus me ipſum obſtrinxerim, quos tibi tam valdè probari gaudeo.*

E quibus unum ἱστορικὸν c *requiris de Cn. Flavio M. F. ille vero ante Decemviros non fuit: quippe qui Ædilis curulis fuerit, qui magiſtratus multis annis poſt Decemviros inſtitutus eſt. Quid ergo profecit, quod protulit faſtos? occul-*

a Hortationes.
b Rectum enim mecum eſt.
c Hiſtoricum.

tatam

vous prie de lui rendre compte de tout ce que je viens de vous expliquer, & de me mander ce qu'il en penſe.

Je vous avois déja écrit aſſez au long là-deſſus dans ma derniere Lettre; mais j'ai été bien-aiſe de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une des vôtres, que quand la place où je ſuis ne me vaudroit que l'occaſion de gagner l'amitié de Brutus, ce ſeroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle me ſeroit fort avantageuſe; mais vous ne voudriez pas ſans doute que je la gagnaſſe aux dépens de la Juſtice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon Edit me permettoit; que pouvois-je faire davantage? je m'en rapporte à vous, & je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez-moi ſuivant les maximes & les regles que vous m'avez données vous même, & qui ſont toujours profondément gravées dans mon eſprit. Lorſque vous me quittâtes les larmes aux yeux, vous me recommandâtes par deſſus toutes choſes d'avoir ſoin de ma réputation, & vous m'en faites ſouvenir dans toutes vos Lettres. Si quelqu'un n'eſt pas content de moi, je m'en conſolerai, pourvu que j'aie la juſtice de mon côté, maintenant ſur-tout que j'ai pris de nouveaux engagements avec elle, en donnant mes ſix Livres *de la République* : j'apprens avec bien du plaiſir, que vous en êtes fort content.

Vous trouvez ſeulement que j'ai fait une faute contre l'hiſtoire, au ſujet de Cn. Flavius, fils de Marcus. On ne peut néanmoins le placer avant les Décemvirs [8], puiſqu'il a été Edile Curule, & que cette Magiſtrature fut établie long-temps après les Décemvirs [9]. Mais, dites-vous, de quelle utilité étoit-il qu'il publiât les Faſtes? C'étoit afin que tout le monde pût ſavoir les jours

tatam putant quodam tempore iſtam tabulam, ut dies agendi peterentur à paucis. Nec verò pauci ſunt auctores, Cn. Flavium ſcribam faſtos protuliſſe, actioneſque compoſuiſſe: ne me hoc, vel pot[illegible] Africanum, (is enim loquitur) commentum putes. Οὐκ ἔλαθέ σε[a] *illud de geſtu hiſtrionis; tu ſceleſte ſuſpicaris, ego* ἀφελῶς[b] *ſcripſi.*

De me Imperatore ſcribis te ex Philotimi litteris cognoſſe. Sed credo te, jam in Epiro cum eſſes, binas meas de omnibus rebus accepiſſe, unas à Pindeniſſo capto, alteras à Laodicea, utraſque tuis pueris datas. Quibus de rebus, propter caſum navigandi, per binos tabellarios miſi Romam litteras publicè.

De tullia mea tibi aſſentior; ſcripſique ad eam, & ad Terentiam, mihi placere. Tu enim ad me jam ante ſcripſeras, ac vellem te in tuum veterem gregem retuliſſes. *Correcta vero epiſtola Memmiana nihil negotii fuit. Multo enim malo hunc à Pontidia, quam illum à Servilia. Quare adjunges Aufium noſtrum, hominem ſemper amantem me; nunc credo, eo magis, quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua hereditate creviſſe; qui de-*

a Non te latuit.
b Simpliciter.

claravit

où le Barreau étoit ouvert, au-lieu qu'auparavant on étoit obligé d'avoir recours à un petit nombre de Juriſconſultes, qui en faiſoient un ſecret. Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'eſt ce Flavius, alors ſimple Greffier qui publia les Faſtes & les Formules du Droit [10]; & je ne l'ai point mis dans la bouche de Scipion l'Afriquain, ſans de bonnes autorités. Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces geſtes trop comédiens [11], mais je n'y ai point entendu fineſſe.

Vous me dites que Philotime vous a mandé que mon armée m'a proclamé *Imperator*; mais je compte que depuis que vous êtes arrivé en Epire, vous aurez reçu les deux Lettres que j'ai données à vos gens, l'une après la priſe de Pindeniſſe, & l'autre à Laodicée, dans leſquelles je vous rens compte de tout ce que j'ai fait ici. J'en ai auſſi écrit au Sénat; & pour une plus grande ſûreté, j'ai envoyé deux copies de ma Lettre par deux vaiſſeaux différens.

Je ſuis de votre avis ſur le mariage de ma fille; & je lui ai écrit, à elle & à ſa mere, que j'agréois le parti qu'on me propoſe. Je me ſuis ſouvenu de ces mots d'une de vos Lettres, *Je voudrois que vous fuſſiez revenu à votre ancien troupeau* [12]. Il n'étoit point néceſſaire de rien changer à cette Lettre, que Memmius m'a fait tenir; car celui que Pontinia propoſe, me convient beaucoup mieux que celui dont Servilia avoit parlé. Vous employerez pour cela Aufius, qui m'a toujours témoigné de l'affection, & qui doit en avoir pour moi plus que jamais; car avec le bien que lui a laiſſé ſon frere Appius [13], il a hérité ſans doute de cette amitié dont j'avois reçu des marques en pluſieurs occaſions, & ſur-tout

claravit quanti me faceret, cum ſæpe, tum in Burſa. Ne tu me ſollicitudine magnâ liberaris. Furnii exceptio mihi non placet. Nec enim ego ullum aliud tempus timeo, niſi quod ille ſolum excipit. Sed ſcriberem ad te de hoc plura, ſi Romæ eſſes. In Pompeium te ſpem omnem otii ponere non miror : ita res eſt; removendumque cenſeo illud diſſimulantem.

Sed enim, οἰκονομία a *ſi perturbatior eſt, tibi aſſignato : te enim ſequor* σχεδιάζοντα b. *Ciceronis pueri amant inter ſe, diſcunt, exercentur : ſed alter, uti dixit Iſocrates in Ephoro & Theopompo, frenis eget, alter calcaribus. Quinto togam puram Liberalibus cogitabam dare. Mandavit enim pater. Ea ſic obſervabo, quaſi intercalatum non ſit. Dionyſius mihi quidem in amoribus eſt. Pueri autem ajunt cum furenter iraſci. Sed homo nec doctior, nec ſanctior fieri poteſt, nec tui meique amantior.*

Thermum, Silium vere audis laudari. Valde ſe honeſte gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum, me ſi voles. Jam Scrofa vellem haberet ubi poſſet. Eſt enim lautum negotium. Ceteri infirmant

a Ordo.

b Quæ ex improviſo occurrunt ſcribentem.

dans l'affaire de Burſa [14]. Vous me délivrerez d'une grande inquiétude, ſi vous pouvez finir celle de ma fille. Je ne ſuis point du-tout content de l'exception que Furnius a miſe dans ſon Décret [15]; le tems qu'il excepte, eſt le ſeul pendant lequel j'ai quelque choſe à craindre; je ne vous en dis pas davantage là-deſſus, parce que vous n'êtes pas à Rome. Vous avez raiſon d'eſpérer beaucoup de Pompée pour la tranquillité de la République; je n'en ai pas moins bonne opinion que vous, & je crois qu'en parlant de lui, il n'eſt plus néceſſaire d'ajouter aucune reſtriction [16].

S'il n'y a pas beaucoup de ſuite dans cette Lettre, c'eſt qu'il n'y en a pas plus dans les vôtres, car je vous ſuis pié à pié. Mon fils & notre neveu s'aiment fort; on les inſtruit & on les exerce enſemble; mais on peut leur appliquer ce qu'Iſocrate diſoit d'Ephore & de Théopompe: Il faut tenir à l'un la bride [17], & donner à l'autre de l'éperon. Mon frére m'a chargé de faire prendre la Robe Virile à ſon fils le jour des *Liberalia* [18]; je ſuppoſe dans mon calcul, qu'il n'y a point eu d'intercalation. Je ſuis très-content de Dionyſius; nos jeunes gens diſent qu'il eſt fort violent; mais on ne peut avoir de meilleures mœurs, plus de ſcience, & plus d'affection pour vous & pour moi.

Il eſt vrai, comme on vous le mande, que Thermus & Silius [19] ſont fort eſtimés dans leurs Gouvernemens, & c'eſt avec juſtice: on n'en peut dire autant de Nonius [20] & de Bibulus: mettez-moi avec eux, ſi vous voulez. Je ſouhaiterois que Scroſa eût auſſi quelque Gouvernement [21]; car c'eſt une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut [22]. Pour tous les autres, ils ne ſe pi-

πολίτευμα a *Catonis. Hortenſio quod cauſſam meam commendas, valde gratum. De Amiano ſpei nihil putat eſſe Dionyſius. Terentii nullum veſtigium agnovi. Mœragenes certe periit. Feci iter per ejus poſſeſſionem, in qua animal reliquum nullum eſt. Hæc non noram tum, cum Democrito tuo locutus ſum. Rhoſiaca vaſa mandavi. Sed heus tu, quid cogitas? In felicatis lancibus & ſplendidiſſimis caniſtris, oluſculis nos ſoles paſcere. Quid te in vaſis fictilibus appoſiturum putem?* Κέρας a *Phemio mandatum eſt: reperietur; modo aliquid illo dignum canat.*

Parthicum bellum impendet. Caſſius ineptas litteras miſit. Nec dum Bibuli erant allatæ: quibus recitatis, puto fore, ut aliquando commoveatur Senatus. Equidem ſum magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur noſtrum negotium, habeo Junium & Quintilem in metu. Eſto; duos quidem menſes ſuſtinebit Bibulus. Quid illo fiet, quem reliquero, præſertim ſi fratrem? quid me autem, ſi non tam cito decedo? magna turba eſt. Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis caſtris eſſet cum ſuis copiis omnibus. Habet autem cohortes quadringenarias noſtra armatura XXX. *equitum* CIↃCIↃ. *Erit ad ſuſtentandum, quoad Pompeius veniat; qui litteris, quas ad me mittit,*

a Reip. adminiſtrationem.
b Cornu.

ſigni-

quent guéres de ſuivre les maximes de Caton. Je vous ſuis bien obligé d'avoir recommandé mes intérêts à Hortenſius. Dionyſius ne croit pas qu'on puiſſe rien tirer d'Amianus. Je n'ai pu avoir aucune nouvelle de Terentius. Pour Méragéne [23], il faut abſolument qu'il ſoit mort. J'ai paſſé par ſes terres, qui ſont entiérement abandonnées; je ne le ſavois pas encore, lorſque je parlai à votre Affranchi Démocrite. Je vous ai commandé des vaſes de Rhoſus [24]. Mais comment l'entendez-vous? Vous nous faiſiez ſervir de ſimples légumes dans votre belle vaiſſelle [25], que nous donnerez-vous dans ces plats de terre? On cherche un Cor pour Phemius, & on lui en trouvera un; mais c'eſt à condition que les airs qu'il jouera, en vaudront la peine.

Les Parthes ſont prêts à ſe mettre en campagne. Caſſius a montré dans ſes Lettres une vanité ridicule; mais, lorſque celles de Bibulus ſeront arrivées, j'eſpére que le Sénat ſortira enfin de l'aſſoupiſſement où il eſt. Pour moi, je vous avoue que je ſuis dans une grande inquiétude. Si l'on ne me continue point dans mon Gouvernement, comme je le ſouhaite, j'ai toujours fort à craindre pendant les mois de Juin & de Juillet. Je veux que Bibulus puiſſe ſoutenir, pendant tout ce tems là, les efforts des Parthes. Mais que deviendra celui que je laiſſerai à ma place? & ſi c'eſt mon frére? ſi je ſuis obligé moi-même de demeurer? tout cela m'embaraſſe fort. J'ai néanmoins engagé Dejotarus à venir joindre mon Armée avec toutes ſes troupes. Elles ſont compoſées de trente Cohortes, chacune de quatre cens hommes armés à la Romaine, & de deux mille chevaux. Avec ce ſecours, on pourra arrêter les ennemis juſqu'à l'arrivée de Pom-

ſignificat ſuum negotium illud fore. Hiemant in noſtra provincia Parthi. Exſpectatur ipſe Orodes. Quid quæris? aliquantum eſt negotii.

De Bibuli edicto nihil movi, præter illam exceptionem, de qua tu ad me ſcripſeras, nimis gravi præjudicio in ordinem noſtrum. *Ego tamen habeo* ἰσοδυναμοῦσαν a, *ſed tectiorem ex Q. Mucii P. F. edicto Aſiatico*, extra quam ſi ita negotium geſtum eſt, ut eo ſtari non oporteat ex fide bona: *multaque ſum ſecutus Scævolæ; in iis illud, in quo ſibi libertatem cenſent Græci datam, ut Græci inter ſe diſceptent ſuis legibus.*

Breve autem edictum eſt propter hanc meam διαίρεσιν b, *quod duobus generibus edicendum putavi: quorum unum eſt provinciale, quo eſt de rationibus civitatum, de ære alieno, de uſura, de ſyngraphis; in eodem omnia de Publicanis, alterum, quod ſine edicto ſatis commode tranſigi non poteſt, de hereditatum poſſeſſionibus, de bonis poſſidendis, magiſtris faciendis, vendendis: quæ ex edicto & poſtulari, & fieri ſolent. Tertium de reliquo jure dicendo* ἄγραφον c

a Quæ idem valeat.

b Diviſionem.

c Non ſcriptum.

reliqui.

pée, qui me mande qu'on le deſtine pour cette guerre Les Parthes ſont en quartiers d'hiver ſur les terres de l'Empire, & Orodes leur Roi viendra les commander. Ce n'eſt point ici une petite affaire.

Mon *Edit* eſt conforme à celui de Bibulus à cette clauſe près, ſur laquelle vous me marquiez, que ce ſeroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers [26]. J'en ai mis néanmoins une qui ſignifie à peu près la même choſe, mais dans des termes plus généraux. Je l'ai priſe de l'*Edit* que Q. Mutius Scevola, fils de Publius, fit pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie. Elle porte que ſi les conditions d'un Traité ſont injuſtes, on réglera les choſes ſelon l'équité & la bonne foi. J'ai copié pluſieurs autres articles de l'Edit du même Scevola, comme celui qui permet aux Grecs de terminer entr'eux leurs différends ſelon leurs Loix : ce qui fait qu'ils ſe regardent comme des peuples libres.

Mon *Edit* eſt fort court, parce que j'ai tout réduit ſous deux chefs. Dans le prémier, je traite des affaires qui ſont proprement de la juriſdiction des Gouverneurs, comme les comptes des Villes, leurs dettes, l'intérêt de l'argent, les obligations : ce qui comprend tout ce qui regarde les Fermiers de la République. Le ſecond chef contient pluſieurs affaires que l'on juge ordinairement ſur l'*Edit* du Gouverneur, & qu'on ne peut guéres juger autrement, comme les teſtamens, les acquêts, les biens decretés, les Syndics des Créanciers. Pour toutes les autres affaires, je me ſuis contenté de déclarer que je les jugerois conformément aux Edits des Préteurs. Je tâche de contenter tout le monde, & j'y ai réuſſi juſqu'à préſent. Les Grecs ſont charmés

reliqui. Dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum : itaque curo, & ſatisfacio adhuc omnibus. Græci vero exultant, quod peregrinis judicibus utuntur. Nugatoribus quidem, inquies. Quid refert? tamen ſe αὐτονομίαν a *adeptos putant. Veſtri enim, credo, graveis habent, Turpionem ſutorium, & Vettium mancipem.*

De Publicanis quid agam, videris quærere. Habeo in deliciis, obſequor, verbis laudo, orno; efficio ne cui moleſti ſint. Τὸ παραδοξότατον b, *uſuras eorum, quas pactionibus adſcripſerant, ſervavit etiam Servilius. Ego ſic. Diem ſtatuo ſatis laxam; quam ante ſi ſolverint, dico me centeſimas ducturum : ſi non ſolverint, ex pactione. Itaque & Græci ſolvunt tolerabili fœnore: & Publicanis res eſt gratiſſima. Sic illa jam habent, pleno modio verborum honorem, invitationem crebram. Quid plura? Sunt omnes ita mihi jam familiares, ut ſe quiſque maxime putet. Sed tamen* μηδὲν αὐτοῖς c. *Scis reliqua.*

De ſtatua Africani, (ὦ πραγμάτων ἀσυγκλώστων d! *ſed me ipſum delectavit in tuis litteris*) *ain tu?*

c Facultatem utendi ſuis legibus.
b Quod maxime mirandum.
c Nihil ipſis. V. Not.
d Oras non contextas!

Scipio

d'avoir des Juges de leur nation [27]. Ce ſont de plaiſans Juges, me direz-vous ? Qu'importe ; cette image de liberté ne laiſſe pas de les ſatisfaire. Ceux que vous avez à Rome, ſont en effet des gens d'importance [28], un Turpion ci-devant Cordonnier [29], un Vettius Regratier [30] ?

Il me paroît que vous avez envie de ſavoir comment je vis avec les Fermiers de la République : je les ai tous les jours chez moi, je les accable d'honnêtetés, de louanges, de careſſes : mais je ménage les choſes de maniére que perſonne n'en ſouffre, & cela dans les affaires les plus difficiles. En voici un échantillon. Servilius [31] leur ajugeoit l'intérêt marqué dans leurs Traités avec les Villes. Pour moi je donne aux Débiteurs un terme raiſonnable, à condition que s'ils payent dans ce tems-là, ils ne donneront qu'un pour cent par mois, & qu'autrement ils payeront l'intérêt que leur obligation porte. De cette maniére, les Grecs ne ſont point trop chargés, & les Fermiers ſont ravis de toucher leur argent. Vous voyez donc comment je ſuis avec ces derniers ; je ne leur épargne point les complimens, je les ai tous les jours à ma table ; en un mot, je vis avec eux de maniére qu'il n'y en a point qui ne ſe croie de mes plus familiers amis, quoique je ne leur faſſe aucune confidence [32].

Quant à cette ſtatue de Scipion l'Afriquain (quelle bigarure ! mais cela même a ſon agrément dans votre Lettre.) Quoi donc ? Metellus Scipion ne ſait pas que ſon Biſayeul n'a point été Cenſeur [33] ? cependant il n'a point d'autre qualité que celle de Conſul dans l'inſcription de cette ſtatue, que vous avez fait placer dans un

Scipio hic Metellus proavum ſuum neſcit Cenſorem non fuiſſe? atqui nihil habuit aliud inſcriptum, niſi Coſ. ea ſtatua, quæ ad Opis per te poſita in excelſo eſt. In illa item, quæ eſt ad Πολυδεύκεως a, *hercule inſcriptum eſt. Coſ. quam eſſe ejuſdem, ſtatus, amictus, annulus, imago ipſa declarat. At mehercule ego cum in turma inauratarum equeſtrium, quas hic Metellus in Capitolio poſuit, animadvertiſſem in Scrapionis ſubſcriptione Africani imaginem, erratum fabrile putavi, nunc video Metelli,* ἂ ἀνιστορησίαν b *turpem.*

Non illud de Flavio & faſtis, ſi ſecus eſt, commune erratum eſt; & tu belle ἠπόρησας c; *& nos publicam prope opinionem ſecuti ſumus, ut multa apud Græcos. Quis enim non dixit* Εὔπολιν τὸ τῆς ἀρχαίας d *ab Alcibiade navigante in Siciliam dejectum eſſe in mare? Redarguit Eratoſthenes. Adſert enim quas ille poſt id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in hiſtoria diligens, quod cum multis erravit, irridetur? Quis Zaleucum leges Locris ſcripſiſſe non dixit? Num igitur jacet Theophraſtus, ſi id à Timæo tuo familiari reprehenſum eſt? Sed neſcire proavum ſuum Cenſorem non fuiſſe, turpe eſt: præſertim cum poſt eum Conſulem, nemo Cornelius, illo vivo, Cenſor fuerit.*

a Pollucis.
b Dubitaſti.
c O inſcitiam hiſtoriæ.
d Eupolim illum priſcæ. *ſupp.* comœdiæ.

Quod

lieu élevé du Temple d'Ops 34; non plus que dans celle du Temple de Pollux 35, qui eſt certainement de la même perſonne, comme la poſture, l'habillement, l'anneau, & le viſage même le font voir 36. Et véritablement, lorſque parmi ces ſtatues Equeſtres dorées, que Metellus a fait placer dans le Capitole, je vis au bas de celle de Scipion l'Afriquain le nom de Sérapion 37, je crus que c'étoit une mépriſe de l'Ouvrier: mais je vois bien maintenant qu'elle vient de Metellus; cela ne lui eſt pas pardonnable.

Il n'en eſt pas de même de ce que j'ai dit de Flavius. S'il eſt faux qu'il ait le prémier publié les Faſtes, je me ſuis trompé avec beaucoup d'autres, & vous avez eu raiſon de ne rien décider; car j'ai ſuivi l'opinion la plus commune, qui néanmoins peut quelquefois ſe trouver fauſſe, comme nous en avons pluſieurs exemples dans l'Hiſtoire Grecque. Combien d'Hiſtoriens ont dit qu'Alcibiade paſſant en Sicile, avoit fait jetter dans la mer Eupolis, l'un des Auteurs de l'ancienne Comédie 38? Eratoſthéne 39 prouve que cela ne peut être, en faiſant voir que quelques-unes des Piéces de ce Poëte ont été compoſées depuis la guerre de Sicile. Duris de Samos 40, qui eſt d'ailleurs un Hiſtorien exact, perdra-t-il ſa réputation pour avoir avancé ce fait avec pluſieurs Ecrivains? Théophraſte a dit de même, après un grand nombre d'Hiſtoriens, que c'étoit Zaleucus 41 qui avoit donné des Loix aux Locriens 42: en eſtime-t-on moins Théophraſte, depuis que Timée votre Auteur favori 43 a fait voir que cela étoit faux? Mais il eſt honteux à Metellus

Quod de Philotimo, & de ſolutione H. S. XXDC. *ſcribis, Philotimum circiter Kalend. Januar. in Cherſonneſum audio veniſſe : ac mihi ab eo nihil adhuc. Reliqua mea Camillus ſcribit ſe accepiſſe, ea quæ ſint neſcio, & haveo ſcire. Verum hæc poſterius & coram fortaſſe commodius. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epiſtolæ commovit : ſcribis enim ſic,* τὶ λοιπόν a? *Deinde me obſecras amantiſſime, ne obliviſcar vigilare, & ut animadvertam quæ fiant. Num quid de quo inaudiſti? Etſi nihil ejuſmodi eſt.* πολλοῦ γε καὶ δεῖ b. *Nec enim me fefelliſſet, nec fallet. Sed iſta admonitio tua tam accurata, neſcio quid mihi ſignificare viſa eſt.*

De M. Octavio iterum jam tibi reſcribo, te illi probe reſpondiſſe ; paullo vellem fidentius. Nam Cœlius libertum ad me miſit, & litteras accurate ſcriptas : ſed de Pantheris fœde, ac civitatibus. Reſcripſi alterum me moleſte ferre, ſi ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ, nullum in mea provincia nummum, niſi in æs alienum, erogari ; docuique nec mihi conciliare

a Quid reliquum.
b Multum quidem abeſt.

pecu-

Metellus de ne pas ſavoir que ſon biſayeul n'a pas été Cenſeur, d'autant plus que perſonne de ſa maiſon ne le fut depuis qu'il eut été Conſul [44] juſqu'à ſa mort.

Quant à Philotime, & au payement de ces cinq cens quatre-vingt mille ſeſterces, tout ce que j'en ſai, c'eſt que Philotime eſt arrivé dans la Cherſoneſe [45], environ au commencement de Janvier; je n'en ai point encore reçu de Lettres. Camille me mande qu'il a reçu le reſte de mon argent, je voudrois bien ſavoir ce que c'eſt; mais je vous parlerai de cela une autre fois, & je ferai peut-être bien d'attendre que je ſois de retour. J'ai remarqué vers la fin de votre Lettre, un endroit qui m'a fort donné à penſer. Après ces mots, *qu'ai-je encore à vous dire?* vous me recommandez d'une maniére pleine d'affection & de tendreſſe, de veiller avec ſoin & de prendre garde à tout ce qui ſe paſſe. Eſt-ce qu'il vous ſeroit revenu quelque choſe? Mais non, il n'y a pas d'apparence, cela ne m'auroit point échappé, & aſſurément rien ne m'échappera. Cependant de la maniére dont vous me donnez cet avis, il ſemble que vous ayez eu en vue quelque choſe de particulier.

Je vous remercie tout de nouveau de la réponſe que vous avez faite à Octavius; j'aurois voulu néanmoins que vous lui euſſiez parlé plus affirmativement. Vous ſaurez que Celius m'a envoyé exprès un de ſes Affranchis, avec une Lettre très-preſſante; mais il n'eſt rien de moins raiſonnable, que ce qu'il m'écrit de ces Panthéres, & de ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les Villes pour les fraix de ſes Jeux [46]. Je lui ai répondu ſur ce dernier article, que j'étois bien malheureux d'être dans une ſi grande obſcurité, &

qu'on

pecuniam licere, nec illi capere: monuique eum, quem plane diligo; ut, cum alios accuſaſſet, cautius viveret. Illud autem alterum alienum eſſe exiſtimatione mea, Cybiratas imperio meo publice venari.

Lepta tua epiſtola gaudio exultat. Etenim ſcripta belle eſt, meque apud eum magna in gratia poſuit. Filiola tua gratum mihi fecit, quod tibi diligenter mandavit, ut mihi ſalutem adſcriberes: gratum etiam Pilia: ſed illa officioſius, quod mihi, quem jam pridem nunquam vidit. Igitur tu quoque ſalutem utrique adſcribito. Litterarum datarum pridie Kal. Januar. ſuavem habuit recordationem clariſſimi jurisjurandi, quod ego non eram oblitus. Magnus enim prætextatus illo die fui.

Habes ad omnia, non, ut poſtulaſti, χρύσεα χαλκείων a; *ſed paria paribus reſpondimus. Ecce autem alia puſilla epiſtola, quam non relinquam ἀνυπερφώνητον* b. *Bene mehercule potuit Lucceius Tuſculanum; niſi forte, ſolet enim cum ſuo tibicine: & velim ſcire quis ſit ſtatus ejus. Lentulum quidem noſtrum præ re Tuſculanum proſcripſiſſe audio. Cupio hos expeditos videre: cupio etiam Seſtium: adde, ſi vis Cœlium: qui-*

a Aurea pro aheneis.
b Sine reſponſione.

bus

qu'on ne ſût pas à Rome que je ne faiſois lever ſur les Villes de mon Gouvernement aucune impoſition extraordinaire, que pour le payement de leurs dettes; qu'il ſeroit également injuſte que je lui accordaſſe cet argent, & qu'il l'acceptât; enfin je l'avertis en bon ami de prendre garde, après avoir accuſé les autres 47, qu'il ne donne priſe ſur lui-même. Que pour ces Panthéres je ferois tort à ma réputation, ſi j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chaſſe publique 48.

Lepta eſt charmé de votre Lettre 49 : elle eſt en effet très obligeante pour lui, & il m'en ſait le meilleur gré du monde. Je ſuis fort obligé à votre chére fille, de ce qu'elle vous a ſi fort recommandé de me ſaluer de ſa part : je remercie auſſi Pilia de ſon ſouvenir ; mais je ſuis encore plus ſenſible à l'honnêteté de la prémiére, qui ne m'a jamais vu : vous leur ferez mes complimens à l'une & à l'autre. Dans votre Lettre du dernier de Décembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire 50 : jamais Conſul ne parut avec plus d'éclat 51.

Je crois avoir répondu à toutes vos Lettres : ce n'eſt point, comme vous le vouliez, de l'or pour du cuivre 52, c'eſt tout au plus métal pour métal. Mais voici encore une petite Lettre, qu'il ne faut pas laiſſer ſans réponſe. Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum 53, quoique d'ailleurs il eût bien pu ſans cela payer ſes dettes; car vous ſavez qu'il s'eſt réduit à dîner ſouvent tête à tête avec ſon Joueur de flute : mandez-moi en quel état ſont ſes affaires. J'apprens auſſi que Lentulus a été obligé de mettre en vente ſa maiſon de Tuſculum. Je ſouhaite de les voir tous deux plus à leur aiſe, auſſi-bien que

Seſtius

bus omnibus est, αἰδεῖσθαι μὲν ἀνήκεσθαι, δεῖσαι δ' ἀποδύχθαι a. *De Memmio restituendo ut Curio cogitet, te audisse puto. De Egnatii Sidicini nomine nec nulla, nec magna spe sumus. Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime. Dejotarus curat graviter agrum. Respondi etiam minori.*

Tu, velim, dum ero Laodiceæ, id est, ad Idus Maias quam sæpissime mecum per litteras colloquare: & cum Athenas veneris, (jam enim sciemus de rebus urbanis, de provinciis, quæ omnia in mensem Martium sunt collata) utique ad me tabellarios mittas. Sed heus tu, jamne vos à Cæsare per Herodem talenta Attica L. extorsistis? in quo, ut audio, magnum odium Pompeii suscepistis. Putat enim suos nummos vos comedisse; Cæsarem in Nemorensi ædificando diligentiorem fore.

Hoc ego ex P. Vedio, magno nebulone, sed Pompeii tamen familiari, audivi. Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus essedis, & rheda equis juncta, & lectica, & familia magna: pro qua, si Curio legem pertulerit, H. S. centena pendat necesse est. Erat præterea cynocephalus in essedo: nec deerant onagri. Numquam vidi hominem nequiorem. Sed extremum audi. Diversatus est Laodiceæ apud Pompeium Vindullum: ibi sua deposuit, cum ad me profectus

a Veriti sunt quidem recusare, timuerunt autem accipere.

est.

Seſtius, &, ſi vous voulez, Celius. On peut dire d'eux tous, *qu'ils ont honte de reculer, & qu'ils craignent d'avancer* 54. Vous ſavez apparemment que Curion penſe à faire rappeller Memmius 55. Je ne déſeſpére pas de vous faire payer par Egnatius Sidicinus, mais je ne vous en répons pas. Pinarius, que vous me recommandez, eſt tombé malade chez le Roi Dejotarus, qui en a grand ſoin. Voilà tout ce que j'avois à répondre à cette petite Lettre.

Je vous prie de m'écrire ſouvent pendant que je ſerai à Laodicée, c'eſt-à-dire juſqu'au quinziéme de Mai; & lorſque vous ſerez arrivé à Athénes, envoyez-moi un Exprès; car on aura alors des nouvelles des affaires de Rome, & de la diſtribution des Gouvernemens, dont on ne doit délibérer qu'au mois de Mars. Mais, dites-moi un peu : eſt-il donc vrai que vous ayez tiré de Céſar cinquante talens Attiques par le moyen d'Hérode 56? Pompée, à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal, car il avoit fort compté ſur cet argent 57. On dit auſſi que Céſar ne ſera plus de ſi folles dépenſes à ſa maiſon d'Aricie 58.

J'ai ſu tout cela par P. Vedius, qui eſt un grand étourdi, mais qui ne laiſſe pas d'être des amis de Pompée. Cet homme d'importance eſt venu au devant de moi avec deux chariots 59, une chaiſe roulante, une litiere, & un ſi grand nombre de valets, que ſi la Loi de Curion paſſe, Vedius ſera aſſurément taxé à plus de cent mille ſeſterces 60. Il avoit de plus un Cynocéphale 61 ſur un de ſes chariots, & des Anes ſauvages dans ſon équipage. Je n'ai jamais vu un homme ſi impertinent; mais ce n'eſt pas-là tout. Il logea à Laodicée chez Pompeius Vindullus, & y laiſſa ſes balots lorſqu'il me vint trouver. Dans cet entretems

eſt. Moritur interim Vindullus. Quæ res ad Magnum Pompeium pertinere putabatur. C. Vennonius domum Vindulli venit : cum omnia obſignaret, in Vedianas res incidit. In his inventæ ſunt quinque lagunculæ matronarum, in quibus una ſororis amici tui, hominis Bruti, qui hoc utatur; & illius Lepidi, qui hæc tam negligenter ferat. Hæc te volui παρεισοδῆσαι a. *Sumus enim ambo belle curioſi.*

Unum etiam velim cogites. Audio Appium προπύλαιον b *Eleuſine facere. Num inepti fuerimus, ſi nos quoque Academiæ fecerimus? puto, inquies. Ergo id ipſum ſcribes ad me. Equidem valde ipſas Athenas amo. Volo eſſe aliquod monumentum. Odi falſas inſcriptiones ſtatuarum alienarum. Sed ut tibi placebit : facieſque me, in quem diem Romana incidant myſteria, certiorem, & quo modo hiemaris. Cura ut valeas. Poſt Leuctricam pugnam die ſeptingenteſimo ſexageſimo-quinto.*

a Obiter ſcire.

b Veſtibulum.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. *LE dix-ſeptiéme de Février.*) Il y a dans le Texte, *ad quintum Terminalia.* Cette Fête ſe célébroit le vingt-un ou le vingt-deuxiéme de Février, par les gens de

tems mourut Vindullus, dont Pompée eſt l'héritier naturel [62]. C. Vennonius étant venu pour mettre le ſcellé, tomba par hazard ſur ce qui appartenoit à Vedius : on y trouva les portraits de cinq de nos Dames [63], & entr'autres celui de la ſœur de votre bon ami [64], qui devroit mieux choiſir les ſiens : un frére ſi peu clair-voyant, & un mari ſi commode, ſont véritablement ce que leur nom ſignifie [65]. Je crois que ce trait vous divertira ; car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles hiſtoires [66].

J'ai encore une choſe à vous propoſer : j'apprens qu'Appius fait faire un Portique à Eleuſis [67] : pourra-t-on trouver mauvais que j'en faſſe faire un à l'Académie [68] ? Vous me direz ſans doute que je ne dois avoir là-deſſus aucun ſcrupule : marquez-moi donc ce que vous en penſez. J'ai pour la Ville d'Athénes une inclination, dont je veux laiſſer des marques publiques. Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer [69], mais je m'en rapporte à vous. Mandez-moi quel jour tombent les Myſtéres cette année, & comment vous avez paſſé l'hiver. Ayez ſoin de votre ſanté. Le ſept cens ſoixantiéme jour depuis la Bataille de Leuctre [70].

---

de la Campagne, en l'honneur du Dieu Terme, qui préſidoit aux limites des Champs.

2. *Æquotutique*) petite ville de la Pouille.

3. *Il touche tous les mois trente-trois Talens Attiques.... ce n'eſt pas même l'intérêt de ſon argent.*) Trente-trois talens Attiques, à mettre le talent à l'évaluation moyenne, faiſoient quarante à cinquante mille francs. Si Pompée ne prenoit d'intérêt qu'un pour cent par mois, il faloit que le principal fût de quatre à cinq millions,

4. *Je*

4. *Je ſai quelle eſt la pauvreté de ce Prince.*) Horace donne en effet le Roi de Cappadoce pour exemple d'un Roi pauvre, *Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum Rex:* c'étoit le pays du monde où il y avoit le moins d'argent, comme on le voit dans Plutarque, *Vie de Lucullus.*

5. *Ou, comme Scévola tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupille le principal & les intérêts.*) On ne trouve nulle part le fait auquel notre Auteur fait ici alluſion. Il s'agit apparemment de Glabrion, qui avoit été Conſul en 686, & dont Q. Mucius Scevola Grand Pontife avoit pu être le tuteur.

6. *Une Ville qui eſt ſous la protection de Caton.*) Cicéron parle de Salamine Capitale de l'Ile de Chypre. Caton avoit été envoyé, quelques années auparavant, dans cette Ile, pour la réduire en forme de Province, lorſque le Peuple Romain l'ôta au Roi Ptolomée, & Brutus y avoit accompagné ſon oncle: c'étoit pour cela que l'un & l'autre avoient pris les Peuples de cette Ile ſous leur protection.

7. *Que deviendront-ils ſi Paulus eſt mon ſucceſſeur?*) C'eſt que Lepidus frere d'Emilius Paulus avoit épouſé la ſœur de Brutus, ainſi il étoit à craindre que Paulus ne favoriſât Brutus aux dépens de Salamine.

8. *On ne peut néanmoins le placer avant les Décemvirs.*) L'an 302. de la fondation de Rome, le Peuple jaloux de ſa liberté, & trouvant que l'autorité de ſes prémiers Magiſtrats étoit trop grande, voulut l'affoiblir; & pour cela en augmenta le nombre juſqu'à dix, qu'on appella Décemvirs, & l'on abolit le Conſulat & les autres Magiſtratures: mais cette ſorte de Gouvernement ne dura que deux années.

9. *Puiſqu'il a été Edile Curule, & que cette Magiſtrature ne fut établie que longtems après les Décemvirs*) Les Ediles du Peuple avoient été établis en même tems que les Tribuns, dès l'année deux cens ſoixante; mais les Ediles Curules ne le furent qu'en trois cens quatre-vingt-ſix, quatre-vingt-quatre ans depuis les Décemvirs. Le Flavius, dont Cicéron parle ici, vivoit vers l'an 448. de la fondation de Rome, comme Pline le prouve par l'inſcription du Temple de la Concorde qu'il avoit fait bâtir.

Lib. 33. cap. 1. 10

10. *Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi que c'étoit ce Flavius, alors ſimple Greffier, qui avoit rendu publics les Faſtes & les Formules du Droit.*) On trouve la même choſe dans les Auteurs qui ont écrit depuis Cicéron, comme dans Tite-Live, dans Pline, dans Aulu-Gelle. Du tems de ce Flavius, les Faſtes ou le Calendrier où l'on marquoit les jours d'Aſſemblées, & ceux où l'on rendoit la juſtice, étoient entre les mains des Prêtres : & comme les mois étoient Lunaires, & qu'il y avoit ſouvent des intercalations, cela faiſoit une ſupputation aſſez embarraſſante pour des gens fort peu habiles en fait de calcul, & qui dans les commencemens, pour compter leurs années, attachoient un clou tous les ans aux murailles d'un Temple. Les Formules du Droit étoient auſſi très-peu connues, & les Juriſconſultes affectoient de ne les écrire qu'en abrégé, afin qu'on fût dans la néceſſité de recourir à eux. Flavius révéla tout ce myſtére ; & le Peuple lui en ſut ſi bon gré qu'il le fit Edile, quoiqu'il fût fils d'un Affranchi. *T. Liv. L. 9. Plin. Lib. 33. cap. 1. Aul. Gell. Lib. 6. cap. 9.*

11. *Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces geſtes trop comédiens.*) Boſius a cru que cet endroit avoit rapport à ce *Ligurine μωμῳ* de la vingtiéme Lettre du Livre précédent, ſur lequel on peut voir la vingt-uniéme Remarque. Mais ce docte Critique n'a pas pris garde que ce qui ſuit ici immédiatement, fait voir qu'Atticus n'avoit pas encore reçu la Lettre où eſt ce *Ligurino μωμῳ*, lorſqu'il écrivit celle à laquelle Cicéron répond maintenant. Il y a néanmoins beaucoup d'apparence, comme le croit ce même Critique, qu'il s'agit ici d'Hortenſius : mais je crois que ce trait de ſatyre qu'Atticus avoit relevé, étoit dans les Livres *de la République*, dont Cicéron fait mention immédiatement auparavant ces mots, *vous avez interprété malignement*, &c On voit par un fragment de ces Livres, que dans le ſixiéme Scipion parloit fort contre les Rhéteurs. Apparemment que Cicéron avoit fait dans cet endroit un portrait un peu trop reconnoiſſable de la déclamation d'Hortenſius, qui étoit fort affectée, comme nous l'avons dit dans la vingt-uniéme Re-

Remarque ſur la vingtiéme Lettre du Livre précédent.

12. *Je voudrois que vous fuſſiez revenu à votre ancien troupeau.*) C'eſt-à-dire, que vous euſſiez pris un gendre de l'Ordre des Chevaliers dont vous êtes ſorti. Piſon & Craſſipés, les deux prémiers gendres de Cicéron, étoient Patriciens, & de maiſons fort illuſtres. Dolabella, qui fut le troiſiéme, étoit de la famille de Cornélia, ſi illuſtrée ſur-tout depuis les Scipions. Ainſi Cicéron ne ſuivit point le Conſeil d'Atticus: auſſi eut-il depuis le chagrin de voir ſa fille fort négligée, & enfin répudiée, comme on le verra dans l'onziéme Livre.

13. *Appius*) Je ne ſai s'il eſt néceſſaire que j'avertiſſe, qu'il ne faut pas confondre cet Appius avec Appius Clodius, dont il eſt ſouvent parlé dans ces Lettres.

14. *Burſa.*) T. Munatius Plancus Burſa, frére de L. Munatius Plancus l'Orateur, à qui Cicéron écrivit depuis pluſieurs Lettres, que l'on trouve dans le dixiéme Livre des *Familiéres*. Cicéron s'étoit porté l'année précédente accuſateur contre Burſa, & l'avoit fait condamner, malgré le crédit & la protection de Pompée. Ce Plancus Burſa avoit été fort lié avec Clodius. Apparemment qu'Appius avoit été l'un de ſes Juges.

Epiſt. 2. Lib. 7. Fam. Dio Lib. 40. Aſcon. in Milon.

15. *Je ne ſuis point du tout content de l'exception que Furnius a miſe dans ſon Décret.*) Furnius, qui étoit alors Tribun, avoit propoſé un Décret, qui permettoit aux Gouverneurs de Syrie & de Cilicie, de quitter leurs Provinces après leur année, pourvu que les Parthes ne fiſſent aucun mouvement avant le mois de Juillet. Et comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils ſe mettroient en campagne avant ce tems-là, cette exception n'accommodoit point Cicéron.

16. *Je crois qu'en parlant de lui, il n'eſt plus néceſſaire d'ajouter aucune reſtriction.*] Il s'agit de Pompée V. la 4. Remarque ſur la 10. Lettre du 4. Livre.

17. *Il faut tenir à l'un la bride.*] Cela regarde le neveu de Cicéron, qui avoit l'eſprit fort vif, mais difficile à régler, comme on le verra dans pluſieurs des Lettres ſuivantes.

18. *De faire prendre la Robe Virile à ſon fils le jour des* Liberalia.) Cette Fête ſe célébroit le dix-ſeptiéme de Mars,

Mars, en l'honneur de Bacchus nommé auſſi *Liber*. C'étoit la coutume de donner ce jour-là aux jeunes gens la Robe Virile.

Macrob. Lib. 1. *Saturn. cap.* 4. *Varro Lib.* 5. *de Ling. Lat. Ovid. Lib.* 3. *Faſt.*

19. *Silius*) P. Silius Nerva Gouverneur de Bithinie & de Pont.

20. *Nonius.*) C'eſt M. Nonius Sufenas, dont nous avons parlé dans la quatriéme Remarque ſur la quinziéme Lettre du quatriéme Livre.

21. *Je ſouhaiterois que Scrofa eût auſſi quelque Gouvernement.*) Il y a dans le Texte, *vellem Scrofa haberet ubi poſſet.* Pighius conclut de ce paſſage, que Scrofa avoit alors un Gouvernement. Il ſemble néanmoins fort naturel d'en conclure tout le contraire avec les autres Commentateurs. Car s'il avoit été Gouverneur de Macédoine, comme le croit Pighius, Cicéron n'auroit eu rien à ſouhaiter pour lui; car cette Province étoit très-conſidérable. Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Cicéron: que Scrofa eſpéroit d'avoir un Gouvernement l'année ſuivante.

22. *Car c'eſt une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut.*) Le *lautum* du Texte ſignifie ici *ſplendidum.* Cicéron joint ailleurs ces deux mots enſemble. *Sed illa ratio lautior & ſplendidior, &c. pro Flacco. Lautus*, dans le ſens où il eſt pris ici, répond au λαμπρός des Grecs: nous diſons *une charge, une place fort brillante.*

23. *Méragéne.*) C'eſt celui chez qui s'étoit réfugié un des Eſclaves d'Atticus, comme on a vu dans la huitiéme Remarque ſur la quinziéme Lettre du cinquiéme Livre. Apparemment que le Terentius, dont il parle immediatement auparavant, étoit cet Eſclave fugitif.

24. *Des Vaſes de Rhoſus.*) Ville ſituée dans le Golphe d'Iſſe, derriere laquelle étoient les Montagnes nommées *Rhoſii*: entre ces Montagnes & le Mont Taurus, étoit le Col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie.

25. *Dans votre belle vaiſſelle.*) Il y a dans le Texte, *in ſelicatis lancibus*, à la lettre, *dans vos plats ſur leſquels ſont gravées des feuilles de fougére.*

26. *Mon Edit eſt conforme à celui de Bibulus à cette*

clauſe près, ſur laquelle vous me marquez que ce ſeroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers.) Voici comme etoit ordinairement conçue cette clauſe, qui regardoit les Traités des Fermiers de la République avec les Villes * *Pacta conventa, quæ nec vi, nec dolo malo facta erunt, ſervabo?* Toute la différence qu'il y avoit là-deſſus entre l'*Edit* de Cicéron & celui de Bibulus, c'eſt que ce dernier avoit exprimé nommément les Fermiers de la République : & il n'étoit pas honorable pour eux, que le Gouverneur témoignât qu'il les ſoupçonnoit de s'être ſervis de violence ou de fraude en faiſant leurs Traités.

* *Lib. 2. de Offic.*

27. *Les Grecs ſont charmés d'avoir des Juges de leur nation.*] Il y a dans le Texte *peregrinis judicibus.* Les Romains appelloient *peregrinos*, tous les Peuples ſoumis à leur domination, à qui ils avoient laiſſé leur ancienne forme de Gouvernement. *Dicebant peregrinum qui ſuis legibus uteretur.* Varro Lib. 4. de Ling. Lat.

28. *Ceux que vous avez à Rome ſont en effet des gens d'importance.*) Cicéron veut parler de ceux que Pompée avoit établis pendant ſon troiſiéme Conſulat.

29. *Un Turpion ci-devant Cordonnier.*] Il avoit apparemment des Eſclaves Cordonniers. Les Bourgeois de Rome, outre les Eſclaves qui les ſervoient, en avoient ſouvent d'autres qui travailloient à différens métiers, dont les Maitres tiroient le profit. Au reſte ce Turpion pouvoit bien avoir fait lui-même le métier de Cordonnier. On vit depuis ſous Auguſte un Cordonnier devenir Conſul. Ce fut Alfinius Varus, qui ſe rendit recommandable par la grande connoiſſance qu'il avoit du Droit. *Acron. in Horat. Sat. 3. Lib. 1. Sutorius* peut donc ſignifier ici un homme qui a été Cordonnier, comme *Prætorius*, *Cenſorius* ſignifie qui a été Préteur ou Cenſeur.

30. *Un Vettius Regratier.*) *Maneeps*, qui eſt dans le Texte, ſignifie entr'autres choſes, un homme qui achete des denrées à bon marché pour les revendre plus cher; & le mépris avec lequel Cicéron parle ici de ce Vettius, détermine à cette ſignification. *Regratier* ne ſignifie pas tout-à-fait la même choſe, parce qu'il ne ſe dit que de ceux qui achetent en gros, pour revendre

revendre cher en détail. Mais pour entrer ici dans la penſée de Cicéron, il ſuffit de marquer un vil trafic. On auroit pu auſſi traduire un *Monopoleur*, parce que ceux qui font le trafic dont veut ici parler Cicéron, ſont ſujets à la monopole. Pline a employé ce mot dans ce ſens lorſqu'il a dit, *aut aliquis prævalens manceps annonam flagellet.*

Lib. 33. Cap. 4.

31. *Servilius.*) Surnommé Iſauricus, qui avoit commandé en Cilicie.

32. *Quoique je ne leur faſſe aucune confidence.*) SED TAMEN μηδὲν ἀυτοις, SCIS RELIQUA. Cicéron cite ici les prémiers mots d'un paſſage Grec, on ne ſait de quel Auteur; & il ajoute *vous ſavez la ſuite.* Comme dans une autre Lettre, après ces prémiers mots d'un endroit de Térence *ſit à me quidem ſedulo*, il ajoute *noſti reliqua.* V. la Remarque ſur la 6. Lettre du 10. Livre. Et dans la 38. Lettre du 7. Livre des Fam. *Ubi nec Pelopidarum, noſti cætera.* Le reſte du paſſage qu'il cite ſouvent, c'eſt *nomen nec facta audiam.*

33. *Quant à cette Statue de Scipion l'Afriquain . . . . quoi donc? Metellus Scipion ne ſait pas que ſon biſayeul n'a point été Cenſeur?*) Il avoit apparemment dit à Atticus que cette Statue, dont Cicéron avoit parlé dans ſes Livres de la *République* comme étant du ſecond Afriquain, étoit de Scipion ſurnommé Naſica, biſayeul de Scipion beaupère de Pompée, qui s'appelloit Metellus, parce qu'il avoit été adopté par Metellus Pius.

34. *Temple d'Ops*, (C'etoit la même Déeſſe que Rhéa femme de Saturne. Les Romains adoroient ſous ce nom la Terre, qui eſt la ſource de tous les biens & de toutes les commodités de la vie. T. Tatius lui bâtit le prémier un Temple à Rome.

35. *Du Temple de Pollux.*) Ce Temple étoit dans la Place Romaine. Il fut bâti l'an deux cens cinquante-ſept par A. Poſthumius Dictateur.

36. *Comme l'anneau & le viſage même le font voir.*) Chez les Romains l'Anneau, qui leur ſervoit de cachet, n'étoit point, comme parmi nous, commun à tous ceux d'une même maiſon; chacun avoit le ſien.

37. *Strapion.*) On donna ce ſurnom à Scipion Naſi-

ca, à cauſe de ſa grande reſſemblance avec un Eſclave qui portoit le même nom.

Val. Max. Lib. 9. cap. 4.

38. *Eupolis l'un des Auteurs de l'ancienne Comédie.*) Je ne m'arrête point à expliquer ici la différence qu'il y avoit chez les Grecs entre l'ancienne & la nouvelle Comédie, cela n'eſt point de mon ſujet. Les Comédies d'Ariſtophane ſont de la prémiére eſpéce; & celles de Ménandre; que Térence a imité, étoient de la ſeconde.

39. *Eratoſthéne.*] Athenée & Pollux citent un Traité de lui *de la Comedie* : c'étoit ſans doute dans cet Ouvrage, qu'il avoit réfuté l'opinion où l'on étoit ſur la mort d'Eupolis.

40. *Duris de Samos.*) Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, & avoit écrit l'Hiſtoire des Grecs & des Macédoniens.

41. *Zaleucus.*) Diſciple de Thalés, ſelon Ariſtote. Elien, Diodore de Sicile, & Valére-Maxime parlent auſſi de Zaleucus. Ainſi il paroit que Timée ne perſuada pas que ce Zaleucus fût un homme imaginaire.

Ariſt. Lib. 2. Polit. Elian. Lib. 2. Var. Hiſt. cap. 37. Diod. Sicul. Lib. 12. Val. Max. Lib. 6. cap. 5. Cic. de Leg. Lib. 2. cap. 6.

42. *Locriens.*) habitans d'une Ville d'Italie bâtie par les compagnons d'Ajax ſurnommé Oileus, dans cette partie de l'Italie que les Anciens appelloient la Grande Gréce. Ils deſcendoient des Locriens, qui habitoient aux environs du Mont Parnaſſe.

Serv. ad 3. Eneid. Strabo Lib. 9.

43. *Timée votre Auteur favori.*) FAMILIARIS TUUS. C'eſt dans le même ſens que Cicéron dit dans la ſeiziéme Lettre du deuxiéme Livre : *Dicæarcho familiari tuo, cum Theophraſto amico meo* : On peut voir au commencement de la vie de Nicias dans Plutarque, qu'il n'étoit pas du goût d'Atticus.

44. *Depuis qu'il eût été Conſul.*) On ne pouvoit être Cenſeur qu'après avoir été Conſul; du moins c'étoit un uſage qui tenoit preſque lieu de loi. Ainſi perſonne des Cornéliens, dont étoient les Scipions, n'ayant été Cenſeur depuis le Conſulat de Scipion Naſica juſqu'à ſa mort, Metellus Scipion ſon arriére petit-fils n'avoit pas eu lieu de s'y méprendre.

45.

45. *Cherſonéſe.*) Preſqu'Ile de Thrace.

46. *De ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les Villes pour les frais de ſes Jeux.*] Il a falu néceſſairement expliquer un peu au long ce mot du Texte *de civitatibus*, afin qu'on entendît la réponſe que Cicéron fait à Celius. Ce n'étoit pas la prémiére fois que les Ediles avoient demandé qu'on imposât de pareilles taxes pour les frais des Jeux qu'ils donnoient au Peuple. Quintus Cicéron, pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie, s'étoit fait des affaires avec les Ediles de ce tems-là, parce qu'il n'avoit pas voulu leur accorder une pareille impoſition: mais il ſe trouvoit des Gouverneurs moins ſcrupuleux.

Epiſt. 1. Lib. 1. ad Quint. Fr.

47. *Qu'après avoir accuſé les autres, il ne donne priſe ſur lui-même.*) Celius, avant d'entrer dans les Charges, s'étoit porté accuſateur contre trois perſonnes: mais Cicéron veut parler ſur-tout de C. Antonius ſon collégue, dont nous avons parlé ſouvent dans les Remarques ſur les Lettres du prémier Livre.

De Clar. Orat.

48. *Que pour ces Panthéres, je ferois tort à ma réputation ſi j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chaſſe publique.*) Cicéron ne laiſſa pas de lui en faire avoir; mais il ne voulut point obliger ceux de Cybire, à faire pour cela une chaſſe extraordinaire.

De Pantheris, per eos qui venari ſolent, agitur mandato meo diligenter. Epiſt. 11. Lib. 2. Fam.

49. *Lepta eſt charmé de votre Lettre &c*) Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Lepta, que Cicéron étoit fort content de lui.

50. *Dans votre Lettre du dernier de Décembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire.*) Le Tribun Metellus Nepos ayant empêché Cicéron, le dernier jour de ſon Conſulat, de haranguer le Peuple ſelon la coutume, & lui ayant ſeulement permis de faire le ſerment ordinaire; Cicéron, au-lieu de jurer ſimplement, ſuivant la formule accoutumée, qu'il n'avoit eu en vue dans ſon adminiſtration que le bien de l'Etat, jura qu'il avoit ſauvé Rome & la République: ce que le Peuple reçut & confirma avec de grands applaudiſſemens.

Epiſt. 3. Lib. 5. Fam. In Piſonem.

51. *Jamais Conſul ne parut avec tant d'éclat.*) PRÆTEXTATUS. On appelloit ainſi les Magiſtrats à cauſe de leur Robe nommée *Prætexta*, parce qu'elle étoit bordée de pourpre.

52. *Ce n'eſt point de l'or pour du cuivre.*] Il fait alluſion à l'échange que fit Dioméde de ſes armes qui n'étoient que de cuivre, avec celles de Glaucus qui étoient d'or. Cela étoit paſſé en proverbe.

Iliade 6.

53. *Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum, &c.*) Le texte eſt ici fort concis, & il y a pluſieurs mots ſouſentendus, ainſi l'on ne peut que deviner : mais le ſens que j'ai ſuivi eſt ſi naturel, qu'on a tout lieu de croire que c'eſt celui de Cicéron.

54. *Qu'ils ont honte de reculer, & qu'ils craignent d'avancer.*) C'eſt la ſituation où Homére repréſente les Chefs des Grecs, lorſqu'Hector vient les défier au combat. Cela ſignifie ici, que ces Meſſieurs dont parle Cicéron, n'oſoient ſe détacher du bon parti, mais qu'ils auroient bien voulu ne ſe pas déclarer ouvertement contre Céſar.

55. *Que Curion penſe à faire rappeller Memmius.*) Il n'y réuſſit pas, mais Céſar le fit revenir lorſqu'il fut le maître.

56. *Hérode.*) Affranchi de Céſar.

57. *Pompée, à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal; car il avoit fort compté ſur cet argent.*) Apparemment que Pompée avoit prêté de l'argent à Céſar pendant qu'ils étoient unis enſemble, & il étoit fâché qu'Atticus & les autres Créanciers de Céſar euſſent été payés avant lui. Boſius & Popma ont cru qu'il s'agiſſoit ici de la ſucceſſion de Céſar, qui devoit revenir à la femme de Pompée, fille du prémier. Mais ces deux habiles Commentateurs n'ont pas pris garde qu'elle étoit morte depuis trois ans, & que l'enfant qu'elle avoit eu ne lui avoit ſurvécu que de quelques jours. Pompée étoit alors remarié avec Cornélie fille de Metellus Scipion.

Plut. Pomp. Dio Lib. 39.

Que Céſar ne fera plus de ſi folles dépenſes à ſa maiſon d'Aricie.) C'eſt cette ſuperbe maiſon de campagne qui étoit dans le bois d'Aricie, & que Céſar avoit fait abattre & bâtir une ſeconde fois, parce qu'il n'avoit pas trouvée la prémiére à ſon gré.

Sueton. Jul. cap. 46.

59. *Avec deux chariots.*) CUM DUOBUS ESSEDIS. C'étoit une ſorte de voiture à quatre roues, que les Romains avoient priſe des Gaulois, qui s'en ſervoient à la guerre, comme on le voit dans les Commentaires de Céſar. Les Peuples de Bretagne en avoient auſſi. Mais parmi les Romains c'étoit une marque de luxe de s'en ſervir, comme on le voit par cet endroit, & par un autre de la ſeconde *Philippique*, où Cicéron en fait un reproche à Antoine.

Cæſar Lib. 5. Bell. Gall. Epiſt. 6. 7. & 10. Lib. 7. Fam.

60. *Si la Loi de Curion paſſe, Vedius ſera aſſurément taxé à plus de cent mille ſeſterces.*) Curion avoit propoſé une Loi pour la réparation & l'entretien des grands chemins, qui régloit auſſi les équipages que l'on pourroit avoir chacun ſelon ſa condition. On propoſa dans ces derniers tems pluſieurs Loix contre le Luxe, mais elles furent toutes fort mal obſervées. Curion, qui à trente ans avoit mangé ſon patrimoine, & qui étoit auſſi débauché que prodigue, étoit l'homme du monde à qui il convenoit le moins de faire le Réformateur. Il étoit bien perſuadé que ſa Loi ne paſſeroit point : auſſi ne cherchoit-il alors qu'à brouiller, afin d'avoir occaſion de ſe déclarer ouvertement pour Céſar, à qui il avoit paru d'abord fort oppoſé.

Epiſt. 6. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

61. *Un Cynocéphale.*) Eſpéce de Singe plus ſauvage, plus méchant, & plus rare que les autres. On lui avoit donné ce nom, qui ſignifie en Grec *tête de chien*, parce qu'en effet ſa tête avoit quelque rapport avec celle du chien. Car on ne doit regarder que comme des fables ce qu'on nous dit, que c'étoient des eſpéces d'hommes qui aboyoient comme les chiens.

62. *Vindullus dont Pompée eſt l'héritier naturel.*) Ap-

paremment que ce Pompeius Vindullus étoit Affranchi de Pompée. Lorſque les Affranchis ne laiſſoient point d'enfans, & qu'ils ne faiſoient point de teſtament, leurs Maitres en héritoient.

63. *Le portrait de cinq de nos Dames.* LAGUNCULÆ. Quelques Critiques liſent *Imagunculæ*, & Boſius *Plagunculæ*, qu'il fait venir de πλάγγων, petite poupée de cire qui repréſentoit les perſonnes au naturel, & dont on ſe ſervoit dans les enchantemens. Quoi qu'il en ſoit, on voit ici par ce qui ſuit, que c'étoit de ces eſpéces de portraits que les femmes donnent à leurs galans.

64. *Et entr'autres celui de la ſœur de votre bon ami.*) Junie l'ainée des ſœurs de Brutus, & femme de Lepidus depuis Triumvir.

65. *Un frere ſi peu clairvoyant, & un mari ſi commode, ſont véritablement ce que leur nom ſignifie.*) Brutus ſignifie un homme ſtupide, & Lepidus un homme plaiſant. *Qui hoc utatur*, c'eſt-à-dire, *qui Vedio pro amico utatur.*

66. *Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles hiſtoires.*) Celius connoiſſoit le goût de Cicéron, & voici ce qu'il lui mandoit à peu près dans ce même tems. *On n'auroit jamais cru que Servius Occella fût ſi fort homme à bonnes fortunes, ſi en trois jours on ne l'avoit pris deux fois ſur le fait. Vous me demanderez avec qui ? mais je ne vous le dirai point. Je ſuis bien-aiſe qu'on voie un homme de votre gravité & de votre importance, aller demandant aux uns & aux autres, avec quelle femme un tel a été ſurpris ?*

Epiſt. 7. Lib. 8. Fam.

67. *Un Portique à Eleuſis.* Au fameux Temple de Cérès.

68. *L'Académie.*] Cette illuſtre Ecole qui étoit aux portes d'Athénes.

69. *Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer.*) Les Grecs mettoient ſur la baſe des Statues le nom de celui qui les avoit fait placer: & par flatterie, depuis qu'ils étoient ſoumis aux Romains, ils ôtoient quelquefois le nom ancien pour y mettre celui de quelque perſonne

ne de conſidération. Quelquefois auſſi, où l'on changeoit la tête de quelque ancienne Statue, ou l'on en retouchoit les traits, & l'on y mettoit le nom de quelque perſonne vivante. Plutarque parle de deux Statues Coloſſales, l'une d'Attalus, & l'autre d'Eumenés, auxquelles les Athéniens avoient fait mettre le nom d'Antoine.

Plut. in Alcib. & Ant.

70. Le ſept cens ſoixantiéme jour depuis la Bataille de Leuctre.] C'eſt-à-dire, depuis la mort de Clodius.

Voyez la 1. Rem. ſur la 13. Lett. du 5. Liv.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

CUm Philogenes libertus tuus Laodiceam ad me ſalutandi cauſſa veniſſet, & ſtatim ad te navigaturum eſſe diceret, has ei litteras dedi; quibus ad eas reſcripſi, quas acceperam à Bruti tabellario. Et reſpondebo primum poſtremæ tuæ paginæ, quæ mihi magnæ moleſtiæ fuit; quod ad te ſcriptum eſt à Cincio de Statii ſermone, in quo hoc moleſtiſſimum eſt, Statium dicere, à me quoque id conſilium probari. Probari autem? de iſto hactenus. Dixerim me vel plurima vincula tecum ſummæ conjunctionis optare: etſi ſint amoris arctiſſima: tantum abeſt ut ego ex eo, quo adſtricti ſumus, laxari aliquid velim. Illum autem multa de iſtis rebus aſperius ſolere loqui, ſæpe ſum expertus, ſæpe etiam lenivi iratum. Id ſcire te arbitror. In hac autem peregrinatione, militiave noſtra, ſæpe incenſum ira vidi, ſæpe placatum. Quid ad Statium ſcripſerit, neſcio. Quidquid acturus de tali re fuit, ſcribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxime curæ, ne quid fiat ſecus, quam volumus, quamque oportet. Nec ſatis eſt in ejuſmodi re ſe quemque præſtare. Ac maxime partes iſtius officii ſunt pueri Ciceronis, ſive jam adoleſcentis: quod quidem illum ſoleo hortari,

LETTRE II.

PHilogéne votre Affranchi eſt venu à Laodicée prendre congé de moi : & il eſt prêt à partir pour vous aller joindre. Je me ſers de cette occaſion pour répondre à votre Lettre, que j'ai reçue par le Meſſager de Brutus. Je commencerai par le dernier article, où vous me parlez de ce que Cincius vous mande qu'il a entendu dire à Statius. Cela me fait beaucoup de peine ; & ce qui me choque fort, c'eſt que Statius ait oſé dire que j'approuvois ce divorce. Moi ! j'aurois pu avoir cette penſée ! Mais il n'eſt pas néceſſaire de me juſtifier. Il me ſuffit de vous aſſurer que bien loin de vouloir rompre les liens qui nous uniſſent, je voudrois les ſerrer encore davantage, & en trouver de nouveaux, quoique ceux que forme une amitié réciproque, ſoient par eux-mêmes aſſez forts. Vous ſavez que mon frére, lorſqu'il eſt fâché contre votre ſœur, dit bien des choſes ſemblables qui n'ont point de ſuites. Et il eſt vrai que depuis que nous ſommes partis, ſoit pendant le chemin, ſoit depuis que je ſuis dans mon Gouvernement, je l'ai vu pluſieurs fois fort en colére ; mais j'ai eu ſoin de l'appaiſer, & il eſt revenu fort aiſément. Je ne ſai point ce qu'il a écrit à Statius : quelque penſée qu'il ait eue, ce n'eſt point à des Affranchis qu'il faut faire de pareilles confidences. Je n'oublierai rien pour l'empêcher de prendre un mauvais parti, & de nous donner ce chagrin. Mais il faut que chacun de nous y contribue de ſon côté ; & c'eſt ſur-tout le

tari, ac mihi videtur matrem valde, ut debet, amare, teque mirifice. Sed eſt magnum illud quidem, verumtamen multiplex pueri ingenium: quo ego regendo habeo negotii ſatis.

Quoniam reſpondi poſtremæ tuæ paginæ prima mea, nunc ad primam revertar tuam. Peloponneſias civitates omnes maritimas eſſe, hominis non nequam, ſed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominibus in Trophoniana Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam ſecuti ſunt: nec ullum in Peloponneſo locum excipit, cum mihi auctor placeret, (etenim erat ἱστορικώτατος a *& vixerat in Peloponneſo) admirabar tamen, & vix accredens communicavi cum Dionyſio. Atque is primo eſt commotus: deinde, quod tum de iſto Dicæarcho non minus bene exiſtimabat, quam tu de C. Veſtorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. Arcadiæ cenſebat eſſe Lepreon quoddam maritimum: Tene autem, & Aliphera, & Tritia* νεόκτιστα b *ei videbantur; idque* τῷ τῶν νεῶν καταλόγῳ c *confirmabat, ubi mentio non fit iſtorum. Atque iſtum ego locum totidem verbis à Dicæarcho tranſtuli. Phliaſios autem dici ſciebam, & ita fac ut habeas, nos quidem ſic habemus. Sed primo me*

a Hiſtoriarum peritiſſimus. b Nuper condita.
c Navium enumeratione.

devoir & l'intérêt de notre neveu, qui commence à n'être plus un enfant; je ne manque pas de l'y exhorter. Il me paroît qu'il a pour ſa mére, & ſur-tout pour vous, tous les ſentimens qu'il doit avoir. Il a beaucoup d'eſprit, mais c'eſt un eſprit couvert & difficile; je n'ai pas peu de peine à le gouverner.

Reprenons maintenant le commencement de votre Lettre. Ce n'eſt pas ſur le témoignage de quelque méchant Auteur que j'ai avancé que toutes les Villes du Péloponnéſe étoient maritimes; c'eſt ſur la ſoi de Dicéarque, dont vous faites vous-même beaucoup de cas. Dans ſa deſcription de la deſcente dans l'Antre de Trophonius, Chéron [1] prouve par beaucoup de raiſons, que les Grecs ont mal fait de bâtir tant de Villes ſur le bord de la mer, & il compte pour maritimes toutes celles du Péloponnéſe [2]. Quoique j'eſtime fort cet Auteur, qui me paroît avoir une grande connoiſſance de l'Hiſtoire, & qui d'ailleurs a vécu dans le Péloponnéſe, cela ne laiſſa pas de m'arrêter, & je propoſai mon doute à Dioniſius. Il fut d'abord ſurpris: mais comme il ſe fie auſſi volontiers à Dicéarque que vous à Veſtorius & moi à Cluvius [3], il me dit que je pouvois m'en rapporter à cet Auteur. Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lépréon [4]. Pour Téné [5], Aliphera [6], & Tritia [7], il croit que ce ſont des Villes modernes; & il le prouve par le dénombrement que fait Homere de toutes celles qui armérent des vaiſſeaux pour la guerre de Troye, où elles ne ſont point compriſes. Tout ce que j'ai dit là-deſſus, je l'ai copié mot pour mot de Dicéarque. Je ſai bien qu'il faut dire *Phliaſios* [8], & vous corrigerez cet endroit dans votre exemplaire, comme j'ai fait dans le mien. J'ai été trompé

ἀναλογίαν a *deceperat* Φλιῦς, Ὀπῦς, Σιπῦς b. *Quod* Ὀπύντιοι, Σιπύντιοι c. *Sed hoc continuo correximus.*

Lætari te noſtra moderatione & continentia video. Tum id magis faceres ſi adeſſes, atque hoc foro, quod egi ex Idibus Febr. Laodiceæ ad Kal. Maias omnium Diœceſium, præter Ciliciæ, mirabilia quædam effecimus: ita multæ civitates omni ære alieno liberatæ, multæ valde levatæ ſunt: omnes ſuis legibus & judiciis uſæ, αὐτονομίαν d *adeptæ, revixerunt. His ego duobus generibus facultatem ad ſe ære alieno liberandas, aut levandas dedi; uno, quod omnino nullus in imperio meo ſumptus factus eſt. (nullum cum dico, non loquor ὑπερβολικῶς* e) *nullus, inquam, ne teruntius quidem. Hac autem re incredibile eſt quantum civitates emerſerint. Acceſſit altera. Mira erant in civitatibus ipſorum furta Græcorum, quæ magiſtratus ſui fecerant. Quæſivi ipſe de iis, qui annis decem proximis magiſtratum geſſerant. Aperte fatebantur. Itaque ſine ulla ignominia ſuis humeris pecunias populis retulerunt. Populi autem, nullo gemitu, publicanis, quibus hoc ipſo laſtro nihil ſolverant, etiam ſuperioris luſtri reddiderunt. Itaque Publicanis in oculis ſumus. Gratis, inquis, viris. Senſimus.*

a Analogiæ. b Phlious, Opous, Sipous.
c Opountioi, Sipountioi. d Facultatem utendi ſuis legibus. e Supra veritatem.

Jam

trompé d'abord par l'analogie ; & j'ai cru que de φλιοῦς on faiſoit φλιούντιοι, comme d'Ὀπους, Σιπους, on fait Ὀπάντιοι, Σιπούντιοι ; mais je me ſuis bientôt apperçu de cette faute.

Vous me dites, que ce que vous avez appris de ma modération & de mon déſintéreſſement, vous a fait un très grand plaiſir ; vous en auriez bien davantage ſi vous étiez ici. Je viens de faire des choſes merveilleuſes à Laodicée, où depuis le treiziéme de Février juſqu'au prémier de Mai, j'ai réglé toutes les affaires de mes départemens, hors celles de Cilicie. Les Villes qui étoient accablées de dettes, ou ſe ſont acquitées entiérement, ou ſont fort libérées. Je les laiſſe juger entre eux leurs différends ſelon leurs Loix ; tout cela leur a rendu la vie. J'ai fourni aux Villes deux grands moyens pour s'acquiter ; le prémier, en ne tirant rien de la Province pour ma ſubſiſtance. Quand je dis rien, je n'exagére point, & il eſt vrai à la lettre qu'il ne leur en coutera pas une obole : vous ne ſauriez croire de quelle reſſource cela leur a été. En ſecond lieu, les Magiſtrats des Villes s'étoient engraiſſés aux dépens de leurs Citoyens. J'ai interrogé moi-même là-deſſus, ceux qui ont été en charge depuis dix ans : ils m'ont tout avoué ; & ſans eſſuyer la honte d'une condamnation, ils ont rapporté d'eux-mêmes l'argent qu'ils avoient pris. Avec ce ſecours les Villes ont payé ſans peine ce qu'elles devoient de ce Bail 9, dont les Fermiers de la République n'avoient rien touché, & tous les arrérages du précédent. Jugez combien cela m'a mis en grace avec ces Meſſieurs. Ce ne ſont pas des ingrats, me dites-vous : cela eſt vrai, & je m'en ſuis apperçu.

Je

Jam cetera juriſdictio nec imperita, & clemens cum admirabili facilitate. Aditus autem ad me minime provinciales. Nihil per cubicularium. Ante lucem inambulabam domi, ut olim candidatus. Grata hæc, & magna, mihique nondum laborioſa ex illa vetere militia.

Nonis Maii in Ciliciam cogitabam: ibi cum Junium menſem conſumſiſſem, atque utinam in pace! (magnum enim bellum impendet à Parthis) Quintilem in reditu ponere. Annuæ enim mihi operæ A. D. III. Kal. Sext. emerentur. Magna autem in ſpe ſum, mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana uſque ad Nonas Martias; è quibus intelligebam, Curionis noſtri conſtantia omnia potius actum iri, quam de provinciis. Ergo, ut ſpero, propediem te videbo.

Venio ad Brutum tuum, immo noſtrum, ſic enim mavis. Equidem omnia feci, quæ potui, aut in mea provincia perficere, aut in regno experiri. Omni igitur modo egi cum rege, & ago quotidie, per litteras ſcilicet. Ipſum enim triduum, quatriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus eum liberavi. Sed & tum præſens, & poſtea creberrimis non deſtiti rogare & petere mea cauſſa; ſuadere & hortari ſua. Multum

Je m'acquite de mes autres fonctions avec le même ſuccès, & je me fais admirer par ma douceur & mes maniéres aiſées. Je ne ſuis point difficile à approcher, comme beaucoup d'autres Gouverneurs; on n'a point beſoin pour me parler de s'adreſſer à mes gens; je me proméne chez moi les portes ouvertes, comme je faiſois lorſque je briguois les Charges. On eſt charmé de ces maniéres, & l'on m'en tient un grand compte, quoique cela ne me coute pas beaucoup, à cauſe de l'habitude qui m'en eſt reſtée de ces tems où j'avois mon chemin à faire.

Je partirai le ſeptiéme de Mai pour la Cilicie, où je paſſerai tout le mois de Juin Si les Parthes avec leſquels nous ſommes à la veille d'avoir une grande guerre me laiſſent en repos, je me mettrai en chemin le prémier de Juillet, pour être à portée de ſortir de mon Gouvernement le trente, qui eſt le dernier jour de mon année; car je compte fort de n'être point continué. On m'a envoyé les *Actes* de tout ce qui s'eſt paſſé dans le Sénat juſqu'au ſeptiéme de Mars; par où je juge que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouverneurs [10]. Ainſi j'eſpére de vous embraſſer bientôt.

Je viens à Brutus votre ami, ou plutôt le nôtre, puiſque vous le voulez ainſi. Je puis vous aſſurer que j'ai employé pour lui toute mon autorité dans mon Gouvernement, & tout mon crédit auprès du Roi Ariobarzane. J'ai preſſé pluſieurs fois ce Prince, & je ne me laſſe point de lui écrire pour Brutus. Je l'ai eu trois ou quatre jours avec moi, juſqu'à ce que j'euſſe appaiſé quelques troubles qu'il y a eu à ſa Cour. Pendant ce tems-là & depuis ſon départ, je l'ai pris de

tous

tum profeci; ſed quantum, non plane, quia longe abſum, ſcio.

Salaminios autem (hos enim poteram coercere) adduxi, ut totum nomen Scaptio vellent ſolvere; ſed centeſimis ductis à proxima quidem ſyngrapha, nec perpetuis, ſed renovatis quotannis. Numerabantur nummi: noluit Scaptius. Tun' qui ais Brutum cupere aliquid perdere? quaternas habebat in ſyngrapha. Fieri non poterat: nec ſi poſſet, ego pati poſſem. Audio omnino Scaptium pœnitere. Namquod S. C. eſſe dicebat, ut jus ex ſyngrapha diceretur, eo conſilio factum eſt, quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam ſumpſerant. Vetabat autem Auli lex, jus dici de ita ſumpta pecunia. Decrevit igitur Senatus, ut jus diceretur iſta ſyngrapha. Nunc iſta habet juris idem, quod ceteræ, nihil præcipui.

Hæc, à me ordine facta, puto me Bruto probaturum, tibi neſcio; Catoni certe probabo. Sed jam ad te ipſum revertor. Ain' tandem Attice, laudator integritatis & elegantiæ noſtræ? auſus es hoc ex ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem, me rogare

tous les côtés. Je l'ai prié de faire quelque chose à ma considération, & je lui ai représenté que c'étoit même son intérêt. Mes remontrances n'ont pas été inutiles : mais comme je suis à présent fort éloigné de lui, je ne sai point au juste quel effet elles auront eu.

Pour ceux de Salamine, sur qui j'avois autorité, je les ai obligés à payer Scaptius sur le pied d'un pour cent par mois, en comptant depuis leur dernière Obligation, & en ajoutant au bout de chaque année, l'intérêt au principal. Ils comptérent aussi-tôt l'argent, mais Scaptius ne voulut pas le recevoir; & vous me dites après cela, que Brutus veut bien perdre quelque chose. L'Obligation portoit quatre pour cent par mois; les Débiteurs ne pouvoient pas payer un intérêt si excessif; & quand ils l'auroient pu, je ne l'aurois pas souffert. On dit que Scaptius se repent à présent de n'avoir pas accepté leurs offres. En effet, le Décret du Sénat sur lequel il appuye son droit, & qui declare cette Obligation valable, n'a été fait en sa faveur, que parce que ceux de Salamine lui avoient emprunté de l'argent pour payer leurs Subsides, contre la défense de la Loi Gabinia, qui déclare nulles les Obligations faites dans ce cas. Ainsi le Sénat n'a point eu d'autre intention, que de lui assurer le payement de sa dette, sans vouloir le dispenser des Loix ordinaires par rapport à l'intérêt.

Voilà mes raisons, j'espére que Brutus en sera content: je ne sai si vous le serez, je suis bien sûr du moins que Caton sera pour moi. Mais c'est à vous maintenant à qui je m'adresse en particulier. Quoi donc, mon cher Atticus, vous qui vantez si fort mon intégrité & ma bonne conduite, vous me priez de donner des Cavaliers à Scaptius pour

se

gare? an tu, ſi mecum eſſes, qui ſcribis morderi te interdum, quod non ſimul ſis, paterere me id facere, ſi vellem? non amplius, inquis, quinquaginta. Cum Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem iſti mali in tam tenera inſula non feciſſent? non feciſſent autem? immo quid ante adventum meum non fecerunt? incluſum in curia Senatum habuerunt Salaminium ita multos dies, ut interierint nonnulli fame. Erat enim præfectus Appii Scaptius, & habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cujus mehercule os mihi ante oculos ſolet verſari, cum de aliquo officio, ac laude cogito, tu me, inquam, rogas, præfectus ut Scaptius ſit? alias hoc ſtatueramus, ut negotiatorem neminem: idque Bruto probaveramus.

Habeat is turmas? cur potius, quam cohortes? ſumptu jam nepos evadit Scaptius. Volunt, inquis, principes. Scio; nam ad me Epheſum uſque venerunt; flenteſque equitum ſcelera, & miſerias ſuas detulerunt. Itaque ſtatim dedi litteras, ut ex Cypro equites ante certam diem decederent: ob eamque cauſſam, tum ob ceteras, Salaminii nos in cœlum decretis ſuis ſuſtulerunt. Sed jam quid opus equitatu? ſolvunt enim Salaminii. Niſi forte id volumus armis efficere, ut fœnus quaternis centeſimis ducant. Et ego audebo legere unquam, aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, ſi tale quid fecero? nimis, nimis, inquam, in iſto Brutum

amaſti

ſe faire payer ? *Cela a-t-il pu ſortir de votre bouche ?* comme parle Ennius. Vous êtes fâché quelquefois, me dites-vous, de n'être pas venu avec moi : mais ſi vous y étiez, me laiſſeriez-vous faire ce que vous me demandez ? Scaptius ne veut que cinquante Cavaliers, Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes [11]. Quel deſordre n'auroient donc pas fait ceux-là dans une Ile ſi expoſée à leurs inſultes ? ou plutôt quel mal n'y ont-ils pas déja fait ſous mon prédéceſſeur. Ils tinrent le Sénat de Salamine aſſiégé pendant pluſieurs jours, juſques-là que quelques Sénateurs moururent de faim. Et vous que j'ai toujours préſent à l'eſprit lorſque je me propoſe quelqu'action d'honneur & de juſtice, vous me priez de donner une place de Préfet à un tel homme. Indépendamment de cela, ne ſommes-nous pas convenus d'exclure tous les *Négocians*, & ne l'avons-nous pas fait approuver à Brutus ?

Scaptius demande de la Cavalerie ; eſt-ce que de l'infanterie ne lui ſuffiroit pas ? Depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue [12] ? Mais, dites-vous, les Principaux de Salamine y conſentent. Il faut le croire, & c'eſt ſans doute pour cela qu'ils vinrent au-devant de moi juſqu'à Ephéſe, où ils ſe plaignirent les larmes aux yeux de tous les maux que ces ſoldats leur avoient fait ſouffrir : ſur quoi je donnai auſſi-tôt des ordres pour les faire ſortir de l'Ile. Et c'eſt principalement en reconnoiſſance de ce ſervice, que ceux de Salamine m'ont fait des remercîmens publics, de la maniére du monde la plus honorable pour moi. Mais que veut faire Scaptius de ces ſoldats ? Ses Débiteurs n'offrent-ils pas de le payer ? Leur envoyerons-nous garniſon pour les obliger à donner quatre pour cent par mois ? Comment oſerois-je après cela

amaſti dulciſſime Attice : nos, vereor, ne parum. Atque hæc, ſcripſi ego ad Brutum ſcripſiſſe te ad me. Cognoſce nunc cetera.

Pro Appio nos hic omnia faciemus; honeſte tamen, ſed plane libenter : nec enim ipſum odimus : & Brutum amamus : & Pompeius mirifice à me contendit; quem mehercule plus pluſque in dies diligo. C. Cœlium Quæſtorem huc venire audiſti. Neſcio, quid ſit : ſed... Pammenia illa mihi non placent. Ego me ſpero Athenis fore menſe Septembri : tuorum itinerum tempora ſcire ſane velim.

Εὐήθειαν a *Sempronii Rufi cognovi ex epiſtola tua Corcyræa. Quid quæris ? invideo potentiæ Veſtorii. Cupiebam etiam nunc plura garrire : ſed lucet; urget turba; feſtinat Philogenes. Valebis igitur, & valere Piliam, & Cæciliam noſtram jubebis litteris; ſalvebis à meo Cicerone.*

a Fatuam ſimplicitatem.

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. *Dans ſa deſcription de la deſcente dans l'Antre de Trophonius, Chéron, &c.*] On connoit aſſez l'Antre de Trophonius, où l'on deſcendoit pour connoître l'avenir.

la regarder ces Livres dont vous êtes ſi con-
nt ? En vérité, mon cher Atticus, vous avez
i dans cette occaſion trop d'égard pour Brutus,
: trop peu pour moi. Je lui ai marqué avec quel-
: vivacité vous m'avez écrit ſur ſon affaire ;
iais paſſons à autre choſe.

Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur
ne peut permettre [13], & je ſuis bien aiſe de faire
plaiſir à Brutus. Pompée, pour qui j'ai plus d'a-
mitié que jamais, me recommande auſſi cette af-
faire avec beaucoup d'inſtance [14]. Vous avez
entendu dire que C. Celius [15] vient ici en qualité
de Queſteur ; pour moi je n'en ſai encore rien.
Mais [16] ..... Je ne ſuis point content de cet-
te affaire de Pammenés [17]. J'eſpére d'être à Athé-
nes au mois de ſeptembre ; je voudrois ſavoir
quand vous partirez, & quelle route vous pren-
drez.

J'admire ce trait de ſimplicité de Sempronius
Ruſus [18], dont vous me parlez dans votre Let-
tre datée de Corcyre. Que voulez-vous que je
vous diſe ? je trouve Véſtorius trop heureux de
l'avoir emporté ſi hautement. Je voudrois bien
m'entretenir plus longtems avec vous ; mais il
commence à faire jour, on s'aſſemble à ma porte,
& Philogéne eſt preſſé de partir. Je finis en vous
ſouhaitant une bonne ſanté. Faites mes compli-
mens à Pilia & à notre chére Cécilia [19], quand
vous leur écrirez. Mon fils vous ſalue.

---

nir. Ce Chéron étoit fils d'Apollon & de Théro. Dicéarque le faiſoit parler dans l'Ouvrage que Cicéron cite ici, & qui avoit pour titre, *De la Deſcente dans l'Antre de Trophonius*, comme nous l'apprenons d'Athenée Lib. 13. Cicéron, dans la trente-une & trente-deuxiéme Lettre du Livre treiziéme, cite le même Traité ſous le nom de καταβάσεως.

2. *Il compte pour maritimes toutes celles du Péloponnéſe.* Cela ne doit s'entendre que des Villes bâties avant la guerre de Troye, comme il paroit par la ſuite.

3. *Veſtorius & Cluvius.*] Deux riches Banquiers chez qui Cicéron & Atticus plaçoient leur argent.

4. *Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lépreon.*] Atticus avoit ſans doute objecté contre ce que Cicéron avoit avancé, que bien loin que toutes les Villes du Péloponnéſe fuſſent maritimes, il y avoit une Province, ſavoir l'Arcadie, qui étoit entiérement dans les terres. En effet Homére, dans le dénombrement que Cicéron cite ici, dit qu'Agamemnon fournit des vaiſſeaux aux Arcadiens, parce qu'ils ne ſavoient ce que c'étoit que d'aller ſur mer. Lépreon n'étoit pas de l'Arcadie, comme le croyoit Dionyſius, mais de l'Achaïe.

5. *Téné.*] Entre Corinthe & Mycénes. Les anciens Géographes la nomment Ténea; il y a beaucoup d'apparence qu'il faut lire de même ici, & que l'*a* a été oublié par les Copiſtes, parce que le mot ſuivant commence par un A.

6. *Aliphera.*] Cette Ville étoit anciennement de l'Arcadie, mais on la compta depuis parmi celles d'Elide.

7. *Tritia.* Τριτεῖα, Ville d'Achaïe. Il y avoit encore dans la même Province, une Ville nommée Τριταῖα, *Tritæa*, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Il y avoit deux autres Villes nommées *Tritia*, l'une dans la Troade, & l'autre dans la Phocide ſelon Etienne le Géographe; mais Thucidide & Polibe appellent cette derniére Τριταῖα *Tritæa.*

8. *Je ſai bien qu'il faut dire Phliaſios.*] Etienne dit qu'on les appelloit également Φλιαντιος, Φλιαστιος & Φλιασιος: mais l'autorité de ce Géographe ne vaut pas à beaucoup près celle de Cicéron, & ſur-tout d'Atticus.

9. *De ce Bail*] HOC IPSO LUSTRO. Les Cenſeurs affermoient les biens de la Republique tous les cinq ans. On ſait aſſez que cet eſpace s'appelloit *Luſtrum*, & nous en avons dit ailleurs la raiſon.

10. *Que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté*

reté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouvernemens.] On avoit arrêté l'année précédente dans le Sénat, que les Conſuls de celle-ci propoſeroient, au mois de mars, l'affaire du Gouvernement des Gaules, en même tems qu'on nommeroit des Gouverneurs pour les autres Provinces : mais Curion, qui étoit alors Tribun, s'y oppoſoit avec quelques-uns de ſes collégues.

11. *Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes.*] Plutarque dit qu'il n'avoit d'abord avec lui que ſoixante & quatorze Gladiateurs.

12. *Depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue ?*) Scaptius offroit d'entretenir cette Cavalerie à ſes dépens ; & Cicéron dit en ſe moquant, que de l'Infanterie lui couteroit moins.

13. *Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre.*) Il avoit été accuſé de concuſſion par Dolabella ; & comme les informations ſe devoient faire en Cilicie, Cicéron pouvoit lui nuire ou le ſervir.

14. *Pompée .... me recommande auſſi cette affaire avec beaucoup d'inſtance.*) Le fils aîné de Pompée avoit épouſé la fille d'Appius.

Epiſt. 10. *Lib.* 3. *Fam.*

15. *C. Celius.*) Surnommé Caldus, d'une famille Conſulaire ; au-lieu que le Celius dont nous avons ſouvent parlé, étoit un nouveau noble.

16. *Pour moi je n'en ſai encore rien. Mais...*) On pourroit encore traduire *neſcio quid ſit* par *Je ne ſai quel homme c'eſt ;* car *quid ſit* peut être ici pour *quid hominis ſit. Mais ....* il faut ſouſentendre *Je m'en mets peu en peine*, ou quelque choſe de ſemblable.

17. *Je ne ſuis point content de cette affaire de Pammenés.*) C'eſt quelque choſe d'inconcevable que les égaremens de pluſieurs Commentateurs ſur cet endroit, & les étranges conjectures dans leſquelles ils ont donné, quoiqu'il ſoit viſible qu'il s'agit ici de la même affaire dont Cicéron a déja parlé à la fin de la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre : *Tu velim quod antea ad te ſcripſi de domo Pammenis, &c.* Cicéron parle à la fin du Livre *des Orateurs Illuſtres* d'un Pammenés, qui étoit alors l'homme le plus éloquent de la Gréce ; mais cela ne peut pas convenir à celui dont il s'agit

dans la Lettre que nous avons citée, & où Cicéron dit de lui, *puer.*

18. *J'admire ce trait de ſimplicité de Sempronius Rufus.*) Voyez la 5. Rem. ſur la 2. Lett. du Livre 5. & la 8. Lettre du 8. Livre des *Familières.*

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

ETſi nil ſane habebam novi, quod poſt accidiſſet, quam dediſſem ad te Philogeni, liberto tuo, litteras; tamen cum Philotimum Romam remitterem, ſcribendum aliquid ad te fuit: ac primum illud, quod me maxime angebat, non quo me aliquid juvare poſſes, quippe res eſt in manibus: tu autem abes longe gentium:

. . . . Πολλά δ' ἐν μεταιχμίῳ
Νότος κυλίνδει κύματ' εὐρείης ἁλὸς a.

obrepſit dies, ut vides, (mihi enim A D. III. Kal. Sext. de provincia decedendum eſt) nec ſucceditur. Quem relinquam, qui provinciæ præſit? ratio quidem & opinio hominum poſtulat fratrem: primum, quod videtur eſſe bonos. Nemo igitur potior. Deinde, quod ſolum habeo, Prætorium. Pontinius enim ex pacto & conventu (nam eâ lege exierat) jam à me diſceſſerat. Quæſtorem nemo dignum putat. Etenim eſt levis, libidinoſus, tagax.

a Multos autem in intermedio auſter volvit fluctus lati maris.

19. *Cécilia.*] C'étoit la fille d'Atticus ; les filles portoient le nom de famille de leur pére ; & depuis qu'Atticus avoit été adopté par ſon oncle Cecilius, il avoit pris ſon nom de famille.

Voyez la 1. *Rem. ſur la* 20. *Lettre du* 3. *Livre.*

LETTRE III.

JE n'ai rien de nouveau à vous mander depuis que je vous ai écrit par Philogéne votre Affranchi ; je n'ai pas voulu néanmoins renvoyer Philotime à Rome ſans le charger d'une Lettre pour vous. Je vous parlerai d'abord de ce qui m'embarraſſe le plus, quoique vous ne puiſſiez pas m'aider de vos conſeils ; car c'eſt une affaire à décider inceſſamment, *& nous ſommes ſéparés par une vaſte étendue de terres & de mers.* Mon année, comme vous ſavez, eſt prête à finir ; car elle ne va que juſqu'au trentiéme de Juillet, & l'on ne m'a point nommé de ſucceſſeur. Qui dois-je donc laiſſer pour commander à ma place ? Il ſemble que je ne puis choiſir que mon frére, comme tout le monde s'y attend. Prémiérement, c'eſt une eſpéce d'honneur, & cette raiſon ſuffiroit. En ſecond lieu, de tous mes Lieutenans il n'y a que lui qui ait été Préteur ; car Pontinius eſt déja parti, & il n'étoit venu avec moi qu'à cette condition. Pour mon Queſteur, perſonne ne croit que j'y doive penſer : c'eſt un homme léger, débauché, & qui aime fort l'argent.

De fratre autem primum illud eſt : perſuaderi ei non poſſe arbitror. Odit enim provinciam. Et hercule nihil odioſius, nihil moleſtius. Deinde, ut mihi nolit negare ; quidnam mei ſit officii? cum bellum eſſe in Syria magnum putetur, & id videatur in hanc provinciam erupturum ; hic præſidii nihil ſit, ſumptus annuus decretus ſit ; videaturne aut pietatis eſſe meæ fratrem relinquere ; aut diligentiæ, nugarum aliquid relinquere? magna igitur, ut vides, ſollicitudine afficior, magna inopia conſilii. Quid quæris? toto negotio nobis opus non fuit. Quanto tua provincia melior ? decedes cum voles ; niſi forte jam deceſſiſti, quem videbitur præficies Theſprotiæ & Chaoniæ.

Nec dum tamen ego Quintum conveneram ; ut jam, ſi id placeret, ſcirem, poſſetne ab eo impetrari : nec tamen, ſi poſſet, quid vellem habebam. Hoc eſt igitur ejuſmodi. Reliqua plena adhuc & laudis & gratiæ, digna iis libris quos dilaudas. Conſervatæ civitates ; cumulatè Publicanis ſatisfactum : offenſus contumelia nemo ; decreto juſto & ſevero perpauci ; nec tamen quiſquam ut queri audeat. Res geſtæ dignæ triumpho, de quo ipſo nihil cupide agemus ; ſine tuo quidem conſilio certe nihil. Clauſula eſt difficilis in tradenda provincia. Sed hæc Deus aliquis gubernabit.

De

D'un autre côté, je ne crois pas pouvoir obtenir de mon frére qu'il demeure; car il hait fort la Province, & il n'eſt rien en effet de plus haïſſable. Mais quand il pourroit s'y réſoudre, maintenant que la Syrie eſt menacée d'une grande guerre qui pourra bien paſſer juſques dans mon Gouvernement, où il n'y a qu'une Armée très foible, & nul fond réglé que pour mon année, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à mon frére, que de l'expoſer dans une pareille conjoncture? Et d'autre part, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à la République, que de laiſſer quelque mauvais ſujet? Je ſuis, comme vous voyez, dans un grand embarras, ſans avoir perſonne dont je puiſſe prendre conſeil. Que voulez-vous que je vous diſe? je me ſerois bien paſſé de leur Gouvernement. Vos engagemens ſont bien plus agréables: vous quiterez votre Province quand vous voudrez, ſi vous ne l'avez déja fait; & vous laiſſerez à qui il vous plaira, vos Gouvernemens de Theſprotie & de Chaonie 1.

Mon frére ne m'eſt pas encore venu joindre, ainſi je ne ſais ſi on pourroit le réſoudre à demeurer: mais quand il ſeroit tout ce que je voudrois, je ne ſaurois moi-même que vouloir; c'eſt la ſeule choſe qui m'embaraſſe. Du reſte, j'ai gagné l'eſtime & l'affection de tout le monde, & je n'ai démenti en rien ces Livres dont vous êtes ſi content. J'ai ménagé le bien des Villes, j'ai ſatisfait pleinement les Fermiers de la République, je n'ai maltraité qui que ce ſoit; & ceux mêmes, en petit nombre, que j'ai été obligé de traiter avec quelque rigueur, ne croient pas pouvoir s'en plaindre. J'ai remporté ſur les ennemis, les avantages qui me mettent en droit de demander

De urbanis rebus ſcilicet plura tu ſcis; ſæpius, & certiora audis. Equidem doleo non me tuis litteris certiorem fieri. Huc enim odioſa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam ſtante Pompeio, vel etiam ſedente; valeat modo: ſed mehercule Curionis & Paulli, meorum familiarium, vicem doleo. Formam igitur mihi totius Reip. ſi jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas; quæ mihi obviam veniat, ex qua me fingere poſſim, & præmeditari, quo animo accedam ad urbem. Eſt enim quiddam, advenientem non eſſe peregrinum atque hoſpitem.

Et, quod pœne præterii. Bruti tui cauſſa, ut ſæpe ad te ſcripſi, feci omnia. Cyprii numerabant. Sed Scaptius centeſimis, renovato in ſingulos annos fœnore, contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipſum, quam per me in Brutum: quem tamen ego præſtare non poteram. Erat enim rex perpauper; aberamque ab eo ita longe, ut nihil poſſem niſi litteris; quibus pugnare non deſtiti. Summa hæc eſt. Pro ratione pecuniæ liberalius eſt Brutus tractatus, quam Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C, *Pompeio in ſex menſibus promiſſa* CC. *Jam in Appii negotio, quantum tribuerim, Bruto dici vix poteſt.*

ler le triomphe ; mais je ne montrerai point là-leſſus trop d'ardeur, & je ne ferai aucun pas que ›ar vos conſeils. Il ne me reſte plus qu'à décider ¡ui je laiſſerai en ma place, il faut eſpérer que ¡uelque Dieu m'inſpirera.

Vous ſavez bien mieux que moi les nouvelles le Rome, vous en avez plus ſouvent & de plus :ertaines. Je ſuis fâché que vous ne m'en diſiez ien. Il en eſt venu ici des mauvaiſes touchant ›aullus & Curion 2. Ce n'eſt pas que je craigne ien pour la République tant qu'elle aura Pom-›ée ; pourvu que les Dieux nous le conſervent 3, ›ous ſommes en ſureté ; mais je plains Curion & Paullus, qui ſont tous deux de mes amis. Dès ¡ue vous ſerez à Rome, ſi vous n'y êtes pas en-:ore, ne manquez pas de m'envoyer une deſ-:ription exacte de l'état de la République, afin ¡ue je puiſſe me former là-deſſus, & voir quel :ſprit il faut porter dans les affaires préſentes ; :ar il eſt bon en arrivant, de n'être pas entiere-nent neuf & étranger.

Mais j'oubliois preſque Brutus. J'ai fait pour ıi tout ce que je pouvois faire, comme je ·ous l'ai déja mandé pluſieurs fois. Il n'a tenu ¡u'à Scaptius de toucher ſon argent ſur le pied 'un pour cent par mois, en ajoutant d'année en nnée les intérêts au principal. Quant au Roi .riobarzane, Pompée même n'en a pas tant tiré ue j'en ai obtenu pour Brutus, quoique je ne aiſſe pas aiſément diſpoſer de ce Prince. Ou-re que ſes affaires ſont en fort mauvais état, je 'ai pu agir auprès de lui que par Lettres, & je ai fait de la maniére du monde la plus preſ-ınte. En un mot, Brutus par rapport à la ſom-ıe qui lui eſt due, a été mieux traité que Pom-ée ; car il a touché cette année environ cent

Quid eſt igitur quod laborem? Amicos habet meras nugas, Matinium, Scaptium; qui, quia non habuit à me turmas equitum, quibus Cyprum vexaret, ut ante me fecerat, fortaſſe ſuccenſet; aut quia præfectus non eſt, quod ego nemini tribui negotiatori; non C. Vennonio, meo familiari; non tuo M. Lenio, & quod tibi Romæ oſtenderam me ſervaturum; in quo perſeveravi. Sed quid poterit queri is, qui auferre pecuniam, cum poſſet, noluit?

Scaptio, qui in Cappadocia fuit, puto eſſe ſatisfactum. Is à me tribunatum cum accepiſſet, quem ego ex Bruti litteris ei detuliſſem, poſtea ſcripſit ad me, ſe uti nolle eo tribunatu. Gavius eſt quidam; cui cum præfecturam detuliſſem Bruti rogatu, multa & dixit, & fecit cum quadam mea contumelia, P. Clodii canis. Is me nec proficiſcentem Apameam proſecutus eſt; nec, cum poſtea in caſtra veniſſet, atque inde diſcederet, numquid vellem, rogavit; & fuit aperte mihi, neſcio quare, non amicus. Hunc ego ſi in præfectis habuiſſem, quem tu me hominem putares? qui, ut ſcis, potentiſſimorum hominum contumaciam numquam tulerim, ferrem hujus adſeclæ? Etſi hoc plus eſt quam ferre, tribuere etiam

talens, & Pompée en ſix mois n'a eu que des aſſurances pour deux cens. Pour ce qui eſt de l'affaire d'Appius, vous ne ſauriez croire tout ce que j'ai fait à la conſidération de Brutus.

Qu'ai-je donc à me reprocher? il a pour amis des gens qui ne méritent guéres de l'être, un Matinius, un Scaptius. Ce dernier ſe plaint de moi: eſt-ce parce que je n'ai pas voulu lui donner des ſoldats pour exercer des violences dans l'Ile de Chypre comme il avoit fait ſous mon prédéceſſeur? ou parce que je ne lui ai pas donné une place de Préfet, moi qui en ai refuſé à tous les autres *Négocians*, & même à C. Vennonius mon ami particulier, & à Lenius que vous m'aviez recommandé? Vous ſavez que je vous dis avant de partir, que je me faiſois cette loi, & que je l'ai obſervée inviolablement. Mais qu'a-t-il à ſe plaindre, puiſqu'il n'a tenu qu'à lui de toucher ſon argent?

Pour le Scaptius de Cappadoce, je crois qu'il eſt content de moi. Je l'avois fait Tribun à la recommandation de Brutus; mais il m'a écrit depuis qu'il me remercioit, & qu'il ne pouvoit pas ſervir. J'avois encore fait Préfet, à la priére de Brutus, un certain Gavius, qui en pluſieurs occaſions a agi & parlé contre moi, auſſi étoit-il dévoué à Clodius. Il ne me ſuivit point lorſque j'allai à Apamée, & étant depuis venu dans mon camp, il ne prit point congé de moi avant que de partir: enfin il a affecté, ſans que je puiſſe dire pourquoi, de faire voir qu'il ne m'aimoit pas. Que diriez-vous de moi, ſi après cela je l'avois employé? moi qui n'ai jamais ſouffert les hauteurs des premiers Sujets de la République, j'eſſuyerois celles de leurs Cliens? je leur ferois du bien, je les mettrois en place? Ce Gavius

etiam beneficii aliquid & honoris. Is igitur Gavius, cum Apameæ me nuper vidiſſet Romam proficiſcens, me ita appellavit : (Culleolum vix auderem) unde, inquit, me jubes petere cibaria præfecti? Reſpondi lenius quam putabant oportuiſſe, qui aderant, me non inſtituiſſe iis dare cibaria, quorum opera non eſſem uſus. Abiit iratus. Hujus nebulonis obiratione ſi Brutus moveri poteſt, licebit eum ſolus ames, me æmulum non habebis. Sed illum eum futurum eſſe puto, qui eſſe debet. Tibi tamen cauſſam notam eſſe volui : & ad ipſum hæc perſcripſi diligentiſſime. Omnino (ſoli enim ſumus) nullas umquam ad me litteras miſit Brutus, ne proxime quidem de Appio, in quibus non eſſet arrogans, ἀχονώνητον a *aliquid. Tibi autem valdè ſolet in ore eſſe,*

.... Granius autem
Non contemnere ſe, & reges odiſſe ſuperbos :

in quo tamen ille mihi riſum mægis, quam ſtomachum movere ſolet : ſed plane parum cogitat, quid ſcribat, aut ad quem.

Q. Cicero puer legit, ut opinor, & certe, epiſtolam inſcriptam patri ſuo. Solet enim apperire, idque de meo conſilio, ſi quid forte ſit, quod opus ſit ſciri. In ea autem epiſtola erat illud idem de ſorore, quod ad me. Mirifice conturbatum vidi puerum. Lacrimans mecum eſt

a Alienum à familiari conſuetudine.

queſtus

m'ayant trouvé à Apamée, comme il s'en retournoit à Rome, me dit d'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes 4 : Où voulez-vous donc que j'aille chercher mes appointemens de Préfet ? tous ceux qui étoient préſens en furent indignés, & trouverent que j'avois trop de patience. Je me contentai de lui répondre, que je ne prétendois pas faire payer ceux que je n'avois pas employés. Voilà de quoi il ſe plaint. Si Brutus entre dans les reſſentimens de cet étourdi, vous pouvez l'aimer tout ſeul, vous ne m'aurez point pour rival ; mais je le crois trop raiſonnable pour cela. J'ai voulu néanmoins vous faire juge de ma conduite à ſon égard, & je lui en ai rendu compte à lui-même fort en détail. Mais je vous dirai entre nous, que dans toutes ſes Lettres, même dans la derniere qu'il m'a écrite pour Appius, il y a toujours un certain air de fierté & de hauteur. Cela me fait ſouvenir de ce mot de Granius 5, que vous avez ſouvent dans la bouche : *Je ne me crois pas ſi mépriſable, & je hais les hauteurs des Grands.* Au reſte je ris plus de ces maniéres de Brutus, que je ne m'en mets en peine ; mais il devroit un peu prendre garde à ce qu'il écrit, & à qui il parle.

Je crois que notre neveu aura trouvé dans quelque Lettre adreſſée à ſon pére, la même choſe que vous m'avez mandée touchant votre ſœur, ou plutôt je n'en doute point ; car il a coutume d'ouvrir les Lettres adreſſées à mon frére, & cela par mon avis, pour voir s'il n'y a rien qu'il ſoit à propos que nous ſachions. Il en a été extraordinairement touché, & il eſt venu ſe plaindre à moi les larmes aux yeux. En un mot je lui ai trouvé dans cette occaſion beaucoup de tendreſſe pour ſa mére, & toutes les mar-

queſtus. Quid quæris? miram in eo pietatem ſuavitatem, humanitatemque perſpexi : quo majorem ſpem habeo, nihil fore aliter ac deceat. Id te igitur ſcire volui.

Ne illud quidem prætermittam : Hortenſius filius fuit Laodiceæ gladiatoribus flagitioſe & turpiter. Hunc ego patris cauſſa vocavi ad cœnam, quo die venit; & ejuſdem patris cauſſa nihil amplius : is mihi dixit, ſe Athenis me exſpecturarum, ut mecum decederet. Recte, inquam : quid enim dicerem? omnino puto nihil eſſe quod dixit. Nolo quidem; ne offendam patrem, quem mehercule multum diligo. Sin fuerit meus comes, moderabor ita, nequid eum offendam, quem minime volo

Hæc ſunt; etiam illud. Orationem Q. Celeris mihi velim mittas contra M. Servilium. Litteras mitte quamprimum. Si nihil, nihil fieri, vel per tuum tabellarium. Piliæ & filiæ ſalutem. Cura, ut valeas.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE

1. *Vous laiſſerez à qui il vous plaira vos Gouvernemens de Theſprotie & de Chaonie.*) C'eſt-à-dire des terres que vous avez dans ces deux petites Provinces d'Epire.

2.

ques d'un bon naturel : ce qui me fait eſpérer plus que jamais, que nous n'aurons point le chagrin que vous appréhendiez ; j'ai cru que cela vous ſeroit plaiſir.

Voici encore une choſe que je ne dois pas oublier. Hortenſius le fils a paru à Laodicée aux combats des Gladiateurs d'une maniére indigne & honteuſe. Le jour qu'il arriva je le priai à ſouper à la conſidération de ſon pére, & par la même raiſon je ne le priai que ce jour-là. 6 Il me dit qu'il m'attendroit à Athénes, pour s'en retourner à Rome avec moi. Je lui répondis qu'il me feroit honneur, car je ne pouvois répondre autrement. Je crois qu'il n'y penſera ſeulement pas ; du moins je le ſouhaite fort, de peur que cela ne faſſe quelque peine à ſon pére, pour qui, je vous aſſure, j'ai beaucoup d'amitié. Mais ſi je ne puis me débaraſſer du fils, je me ménagerai de telle maniére, que le pére, à qui je ſerois fort fâché de donner quelque ſujet de plainte, ſera content.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Il ne faut pas néanmoins que j'oublie de vous demander la harangue de Q. Celer 7 contre Servilius. Ecrivez-moi au plutôt, & s'il n'y point de nouvelles, mandez-moi du moins qu'il n'y en a point. Mes complimens à Pilia & à votre chere fille. Ayez ſoin de votre ſanté

---

2. *Paullus & Curion.*] Ce dernier s'étoit déclaré depuis peu pour Céſar, qui l'avoit gagné à force d'argent. Curion étoit d'autant plus aiſé à prendre par cet endroit, qu'il devoit des ſommes immenſes. Céſar donna auſſi au Conſul L. Æmilius Paullus une ſomme conſi-

dérable, à condition qu'il garderoit dans les affaires préſentes une eſpéce de neutralité.

3. *Pourvu que les Dieux nous le conſervent*] VALEAT MODO. Il parle de Pompée, qui avoit alors des maladies fort fréquentes.

In unius hominis, quotannis periculoſe ægrotantis, anima poſitas omnes noſtras ſpes habemus.

Epiſt. 2. Lib. 8.

4. *D'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes.*) Il y a dans le Texte, *Culleolum vix auderem* ſupp. *appellare.* Il eſt ridicule à Corradus d'entendre ceci de Culleolus, qui avoit été quelques années auparavant Gouverneur d'Illyrie, & qui étoit des amis de Cicéron. Il eſt viſible qu'il s'agit ici d'un homme de la lie du Peuple.

5. *Granius.*) Railleur de profeſſion du tems du Poëte

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

TArſum venimus Nonis Juniis. Ibi me multa moverunt: magnum in Syria bellum; magna in Cilicia latrocinia; mihi difficilis ratio adminiſtrandi, quod paucos dies habebam reliquos annui muneris: illud autem difficillimum; relinquendus erat ex S. C. qui præeſſet. Nihil minus probari poterat quam Quæſtor Meſcinius. Nam de Cælio nihil audiebamus. Rectiſſimum videbatur fratrem cum imperio relinquere: in quo multa moleſta, diſceſſus noſter, belli periculum, militum improbitas, ſexcenta præterea. O rem totam odioſam!

Lucilius, qui en avoit parlé dans pluſieurs de ſes Satyres : ce que Cicéron cite ici, eſt de ce Poëte.

De Claris Orat.

6. *Le jour qu'il arriva je le priai à ſouper à la conſidération de ſon pére, & par la même raiſon je ne le priai que ce jour-là.*) Hortenſius étoit alors fort mécontent de ſon fils, & il penſoit à le deshériter. Cicéron ne vouloit donc pas faire plus d'honneur au fils, de peur d'offenſer le pére ; & il étoit bien-aiſe, par conſidération pour Hortenſius, de ne pas produire un jeune homme ſi étourdi.

Val. Max. Lib. 5. cap. 9.

7. *La harangue de Q. Celer.*) Q. Pilius Celer, parent de la femme d'Atticus : il avoit accuſé Servilius de concuſſion.

Epiſt. 8. Lib. 8. Fam.

LETTRE IV.

JE ſuis arrivé le cinquiéme de Juin à Tarſe, où j'ai trouvé plus d'affaires que jamais. Les Parthes menacent la Syrie 1, la Cilicie eſt pleine de brigands : comme mon tems eſt prêt à finir, il m'eſt difficile de prendre des juſtes meſures. Ce qui m'embaraſſe le plus, eſt qu'il faut qu'en exécution du Decret du Sénat, je choiſiſſe quelqu'un pour commander à ma place. Je ne dois pas ſeulement penſer à Meſcinius mon Queſteur ; pour Celius, je n'en entens point parler. Le parti ce ſemble le plus naturel, c'eſt de laiſſer mon frere ; mais j'y trouve bien des inconvéniens. C'en eſt déja un très grand que de nous ſéparer ; d'ailleurs nous ſommes à la veille d'avoir la guerre, & je n'ai que de méchantes troupes, ſans compter mille autres choſes non moins fâcheuſes ;

Sed hæc fortuna viderit : quoniam consilio non multum uti licet.

Tu, quando Romam salvus, ut spero, veniſti, videbis, ut soles, omnia, quæ intelliges noſtra intereſſe, in primis de Tullia mea : cujus de conditione quid mihi placeret ſcripſi ad Terentiam, cum tu in Græcia eſſes : deinde de honore noſtro. Quod enim tu abfuiſti, vereor ut ſatis diligenter actum in Senatu ſit de litteris meis.

Illud præterea μυστικώτερον a *ad te ſcribam ; tu ſagacius odorabere :* τῆς δὰμαρτός μου ὁ ἀπελεύθερος (οἶσθα ὃν λέγω) ἔδοξέ μοι πρώην, ἐξ ὧν ἀλογευόμενος παρεφθέγγετο, πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐκ τῆς ὠνῆς τῶν ὑπαρχόντων τῷ Κροτωνιάτου τυραννοκτόνῳ· δέδοικα δὴ, μήτι νοήσης εἰς δήπου τοῦτο δή; πτοησκιψάμενος, τὰ λοιπὰ ἐξασφάλισαι b. *Non queo tantum, quantum vereor ſcribere. Tu autem fac, ut mihi tuæ litteræ volent obviæ. Hæc feſtinans ſcripſi in itinere atque agmine. Piliæ & puellæ Cæciliæ belliſſimæ ſalutem dices.*

a Secretius.

b Uxoris meæ libertus (noſti quem dico) viſus eſt mihi dudum è verbis quæ inconſiderate effutiebat, turbaſſe calculos ex coemtione bonorum Crotoniatæ tyrannicidæ. Timeo ne id adhuc non intellexeris. Unum hoc vero diſquirens, reliqua in aperto erunt, Vide Not.

cheuſes; mais qu'eſt-ce qui ne l'eſt pas dans cette affaire? il faut eſpérer que le hazard me déterminera, puiſque je ne puis me déterminer par moi-même.

Vous ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome. Je vous prie donc de penſer à tout ce qui me regarde, & ſur-tout au mariage de ma fille. J'ai écrit à ma femme pendant que vous étiez en Gréce, quelles étoient mes intentions ſur cette affaire. Travaillez auſſi à me faire accorder les honneurs que je demande [2]: comme vous n'étiez pas encore à Rome lorſqu'on lut mes Lettres dans le Sénat, je crains de n'y avoir pas été bien ſervi.

Voici encore une affaire dont je vous parlerai en ſtile énigmatique, mais vous devinez bien ce que je veux dire. Je juge par les mauvaiſes raiſons que m'a donné l'Affranchi de ma femme, (vous ſavez duquel je veux parler) je juge, dis-je, qu'il a détourné une partie de l'argent qui vient des biens de l'illuſtre meurtrier Crotoniate [3]. J'ai peur que vous ne m'entendiez pas; mais pourvu que vous deviniez le dernier mot [4], le reſte ſera aiſé; je n'oſe pas m'expliquer plus clairement [5]. Que vos Lettres viennent en diligence au devant de moi. J'ai écrit celle-ci à la hâte, au milieu de mon Armée qui eſt en marche. Mes complimens à Pilia & à la belle enfant Cecilia.

REMARQ.

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *Les Parthes menacent la Syrie.*) Ils n'avoient encore fait aucun mouvement, & même ils n'entreprirent plus rien, ni cette année, ni les ſuivantes. Ainſi on ne peut expliquer autrement que je l'ai fait ces mots, *magnum in Syria bellum*, auſſi-bien que ces autres de la Lettre ſuivante, *cum enim arderet Syria bello.* On voit par ces deux exemples, que la connoiſſance des faits doit quelquefois déterminer à un ſens que les paroles ne ſemblent pas d'abord préſenter.

2. *Les honneurs que je demande*) Il demandoit qu'on

EPISTOLA V.
CICERO ATTICO SAL.

Nunc quidem profecto Romæ es, quo te, ſi ita eſt, ſalvum veniſſe gaudeo. Unde quidem quam diu afuiſti, magis à me abeſſe videbare quam ſi domi eſſes. Minus enim mihi meæ notæ res erant, minus etiam publicæ. Quare velim, etſi, ut ſpero, te hæc legente aliquantum tamen viæ proceſſero, tamen obvias mihi litteras quam argutiſſimas de omnibus rebus crebro mittas, in primis de quo ſcripſi ad te antea: τῆς ξυναόρου τῆς ἐμῆς ἐξελεύθερος, ἔδοξέ μοι θαμὰ βατταρίζων, καὶ ἀλύων τοῖς ξυλλόγοις, καὶ ταῖς λέσχαις ὑπό τι πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐν τοις ὑπαρχοῦσι τοις τῶν

ordonnât des priéres publiques, en action de graces des avantages qu'il avoit remportés ſur les ennemis; ce qui s'appelloit *ſupplicationes decernere.*

3. *De l'illuſtre meurtrier Crotoniate.*) Milon qui portoit le même nom qu'un fameux Athléte de Crotone, & qui avoit tué Clodius, dont Cicéron prétendoit que la mort avoit fait autant d'honneur à Milon, qu'en avoient chez les Grecs ceux qui avoient tué des Tyrans.

4. *Pourvu que vous deviniez le dernier mot.*) Je lis ici avec Corradus ἴν au-lieu de εἰς, comme τὰ λοιπὰ ſemble le demander; & cela fait un fort bon ſens.

5. *Je n'oſe pas m'expliquer plus clairement.*) Cicéron n'affecte ici tout ce myſtére, que parce qu'il n'étoit pas bien-aiſe qu'on ſût qu'il avoit ſa part au profit que Philotime avoit ſur les biens de Milon.

Voyez la huitiéme Lettre du cinquiéme Livre.

LETTRE V.

VOus ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome, ſi cela eſt, je me réjouis de votre retour. Tant que vous avez été en Gréce, quoique nous fuſſions plus près l'un de l'autre, il me ſembloit toutefois que nous l'étions beaucoup moins; parce que vous ne pouviez pas me donner ſi aiſément des nouvelles de mes affaires particuliéres, & de celles de la République. Je ſerai déja en chemin lorſque vous recevrez ma Lettre, mais ne laiſſez pas de m'écrire ſouvent, & fort en détail, tout ce qui ſe paſſe. N'oubliez pas ſur-tout l'affaire dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre, à peu près en ces termes. L'air embaraſſé de l'Affranchi de ma femme, & les diſcours qu'il a tenu en différens endroits, me font croire qu'il ne m'a pas rendu un compte exact

Κροτωνιάτης a. *Hoc tu indaga, ut ſoles: aſt hoc magis.* ἐξ ἄσεως ἐπταλόφε τειχῶν παρέδωκεν ανῶν κ δ', μ η, ὀφειλημάτων Καμίλλω, ἑαυτόν τε ὀφείλοντα μνᾶς κ δ. ἐκ τῶν Κροτωνιατικῶν καὶ ἐκ τῶν Χερρονησιατικῶν μ η καὶ μνᾶς κληρονομήσας χμ, χμ. τούτων δὲ μηδὲ ὀβολὸν διαλύσασθαι, πάντων ὀφειληθέντων τῇ δευτέρᾳ μηνὸς τῇ νουμηνίᾳ. τὸν δὲ ἀπελεύθερον αὐτῷ, ὄντα ὁμώνυμον τῷ Κόνονος πατρὶ, μηδὲν ὁλοσχερῶς πεφροντικέναι. ταῦτα δὴ πρῶτον μὲν, ἵνα πάντα σώζηται: δεύτερον δὲ, ἵνα μηδὲ τῶν τόκων ὀλιγωρήσῃς τῶν ἀπὸ τ' προεικειμένης ἡμέρας. ὅσας αὐτὸν ἠνέσχαμεν σφόδρα δεδοικα. καὶ γάρ παρῆν πρὸς ἡμᾶς κατασκεψόμενος, καί τι σχεδὸν ἐλπίσας ἀποσυᾶς δὲ ἀλόγως ἀπέστη, ἐπειπὼν, ἴσκω αἰσχρόν τοι δηρόν τε μίμνειν a: *meque objurgavit vetere proverbio,* τὰ μὲν διδόμενα a.

a Uxoris meæ libertus viſus eſt mihi dudum, ex his quæ hæſitans & aberrans dixit, in conventiculis con turbaſſe rationes in bonis Crotoniatæ.

b Ex urbis ſepticollis mœnibus edidit Camillo rationes 24. & 48. minarum; ſeque debere 24. minas ex bonis Crotoniaticis, & 48. ex iis quæ ſunt ex Cherſoneſo: & quamvis ex hereditatibus quas adivit, redegerit minas ſexies centenas, & quadragenas & ſexies centenas & quadragenas, ſe tamen æris alieni ne obolum quidem diſſolviſſe, cum omnia hæc debeantur jam inde à prima die ſecundi menſis; libertum autem ipſius, qui Cononis patri cognominis eſt, nihil plane curaſſe. Primum igitur hoc, ut omnia ſerventur; deinde ut ne uſuras quidem negligas, quæ debentur ex die jam dicta. Per eos dies quibus eum pertuli, magno in timore fui: venerat enim ad nos exploraturus, & aliquid pene ſperarat. Sed ſpe fruſtratus temere diſceſſit, ſic fatus; concedo, turpe quidem manere diu. Vide Not.

a Quæ dantur. Vide Not.

exact & fidéle de ce qui me doit revenir des biens du Crotoniate. Tâchez de découvrir avec votre pénétration ordinaire ce qui en eſt. Mais voici un plus grand détail. Selon le compte qu'il a rendu à Camille dans la ville aux ſept montagnes [1], il me doit ſoixante & douze mines [2], vingt-quatre des biens du Crotoniate, & quarante-huit de ceux de la Cherſonéſe. Quoiqu'il ait touché d'une ſucceſſion, en deux payemens, douze cens quatre-vingt mines, il ne m'a pas encore payé un ſol de tout ce qu'il me doit, dont le terme eſt échu dès le premier de Février; & ſon Affranchi, qui ſe nomme comme le pére de Conon [3], ne s'en eſt point-du-tout mis en peine. Je vous prie donc de me faire payer le principal, & même, s'il ſe peut, les intérêts depuis que le terme eſt échu. J'ai été fort embaraſſé tant qu'il a été ici : il étoit venu pour me ſonder, dans l'eſpérance que je lui ferois quelque remiſe : mais quand il a vu qu'il n'y avoit rien à faire, il eſt parti bruſquement & m'a dit : *Je me retire, il ſeroit honteux pour moi de demeurer plus long-temps, & de m'en aller les mains vuides* [4] : il m'a auſſi allegué cet ancien Proverbe, *Il faut ſe contenter de ce qu'on nous donne* [5].

Mais

Reliqua vide, &, quantum fieri poteſt, perſpiciamus. Etſi annuum tempus prope jam emeritum habebamus : dies enim XXXIII. *erant reliqui : ſollicitudine provinciæ tamen vel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello; & Bibulus in tanto mœrore ſuo maximam curam belli ſuſtineret; ad meque legati ejus, & Quæſtor, & amici litteras mitterent, ut ſubſidio venirem : etſi exercitum infirmum habebam; auxilia ſane bona, ſed ea Galatarum, Piſidarum, Lyciorum, (hæc enim ſunt noſtra robora) tamen eſſe officium meum putavi, exercitum habere quam proxime hoſtem, quoad mihi præeſſe provinciæ per S. C. liceret.*

Sed, quo ego maxime delectabar, Bibulus moleſtus mihi non erat; de omnibus rebus ſcribebat ad me potius : & mihi deceſſionis dies λελη-θότως a *obreptat : qui cum advenerit,* ἄλλο πρό-βλημα b, *quem præficiam : niſi Caldus Quæſtor venerit; de quo adhuc nihil certi habebamus. Cupiebam mehercule longiorem epiſtolam facere, ſed nec erat res, de qua ſcriberem, nec jocari præ cura poteram. Valebis igitur, & puellæ ſalutem Atticulæ dices, noſtræque Piliæ.*

a Senſim.
b Alia quæſtio.

REMAR-

Mais parlons de choſes plus importantes, & voyons un peu quelles meſures il faut que je prenne. Quoique mon tems ſoit prêt à finir, car il ne me reſte plus que trente-trois jours, je n'ai jamais eu tant d'inquiétude & d'embarras. La guerre va s'allumer dans la Syrie [6]; & Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il eſt plongé [7], en a tout le poids à ſoutenir. Ses Lieutenans & ſon Queſteur m'écrivent de venir à ſon ſecours. Ainſi, quoique j'aye une Armée très foible (pour mes troupes auxiliaires, elles ſont aſſez nombreuſes; mais qu'eſt-ce après tout que des troupes de Galatie, de Piſidie, & de Lycie? voilà quels ſont nos forces.) J'ai cru néanmoins que je devois, juſqu'à ce que mon tems ſoit achevé, m'approcher des ennemis autant que je pourrois.

Ce qu'il y a de bon pour moi, c'eſt que Bibulus ne me preſſe point [8] : lorſqu'il m'écrit il me parle de toute autre choſe, & mon année s'écoule inſenſiblement. Quand elle ſera achevée, ce ſera une nouvelle queſtion, de ſavoir qui je dois laiſſer en ma place, à moins que le Queſteur Celius ne ſoit alors arrivé; je n'en ai point de nouvelles. Je voudrois bien vous entretenir plus long-tems; mais je n'ai rien à vous mander, & j'ai trop d'affaires dans l'eſprit pour vous parler de bagatelles & de plaiſanteries. Je vous ſouhaite une bonne ſanté. Mes complimens à votre aimable fille, & à notre chere Pilia.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. *LA Ville aux ſept montagnes.*) Tout le monde ſait qu'il y avoit ſept collines dans l'enceinte de Rome, elle eſt déſignée de même dans *l'Apocalypſe.*

2. *Soixante & douze mines.*) Cicéron écrivant en Grec, compte auſſi à la maniére des Grecs. La mine valoit cent drachmes Attiques, & la drachme, en la mettant au prix moyen des différentes évaluations, environ ſix ſols. Ainſi la mine valoit environ trente livres. Soixante minés faiſoient le talent Attique.

3. *Son Affranchi qui ſe nomme comme le pére de Conon.*) Celui qui rendit à Athénes, ſa patrie la liberté, & la puiſſance que les Lacédémoniens lui avoient ôtée: le pére de Conon s'appelloit Timothée.

4. *Il ſeroit honteux pour moi de demeurer plus longtems, & de m'en retourner les mains vuides.*) Cicéron ne cite ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, que le commencement du Vers qui fait ce ſens: il faut ajouter *κενεόν τε νέεσθαι*

Iliad. Lib. 2.

5. *Il faut ſe contenter de ce qu'on nous donne.* (*τὰ μὲν δίδομενα* ſupp. *ἀναγκη δέχεσθαι* Philotime vouloit faire entendre par-la à Cicéron, qu'il devoit être trop content de ce qu'il vouloit bien lui céder un partie du profit qu'il avoit fait ſur les biens de Milon, puiſque ſon nom n'avoit point paru dans cet achat. Le proverbe dont Cicéron ne cite ici que les prémiers mots, ſe trouve dans le *Gorgias* de Platon. Nous diſons, *A cheval donné on ne regarde point à la bouche.*

6. *La guerre va s'allumer dans la Syrie.*) Il y a dans le Texte, *cum arderet Syria bello.* J'ai dit ſur la Lettre précédente, Rem. 1., la raiſon que j'ai eu de traduire ainſi.

7. *Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il eſt plongé.*) Il venoit de perdre malheureuſement deux de ſes fils, qui furent tués à Alexandrie par des ſoldats Romains,

Romains, que Gabinius y avoit laiſſés, après qu'il eut remis le Roi Ptolémée ſur ſon trône. Bibulus fit paroître dans cette occaſion une modération d'un grand exemple. La Reine Cléopatre ayant livré les meurtriers à ſa vengeance, il les lui renvoya, diſant que ce n'étoit pas à lui à ſe faire juſtice, mais au Sénat à la lui rendre.

Valer. Max. Lib. 4. cap. 1.

8. *Ce qu'il y a de bon pour moi, c'eſt que Bibulus ne me preſſe point.*) Il entroit un peu de jalouſie dans cette conduite de Bibulus : il lui étoit échappé de dire, qu'il aimoit mieux s'expoſer à tout, que de paroître avoir eu beſoin du ſecours de Cicéron. Il n'en eut pas beſoin en effet ; car il trouva moyen de mettre la diviſion parmi les Parthes, en gagnant un de leurs principaux Chefs nommé Ordanapante, qui entreprit de détrôner Orodés, & de mettre ſur le trône Pacorus fils de ce Prince.

Ep. 17. Lib. 2. Fam. Dio. Lib. 40.

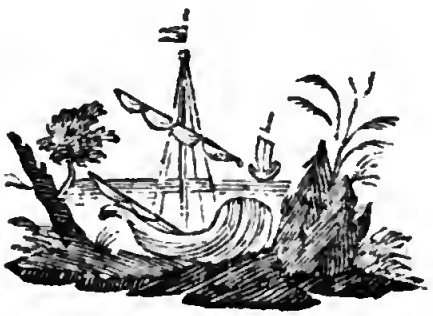

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

EGo, *dum in provincia omnibus rebus Appium orno, ſubito ſum factus accuſatoris ejus ſocer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim: teque ita cupere certo ſcio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Tib. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miſeram; qui Romam venerunt factis ſponſalibus. Sed hoc ſpero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obſequio & comitate adoleſcentis. Cetera noli* ἐξακριβίζειν a.

Sed heus tu; πυρὸς εἰς δῆμον b *Athenis? placet hoc tibi? etſi non impediebant mei certe libri (non enim iſta largitio fuit in cives, ſed in hoſpites liberalitas) me tamen de Academiæ* προπύλῳ c *jubes cogitare; cum jam Appius de Eleuſine non cogitet. De Hortenſio te certo ſcio dolere. Equidem excrucior. Decreram enim cum eo valde familiariter vivere.*

a Subtiliter indagare.
b Frumenta in populum.
c Veſtibulo.

Nos

LETTRE VI.

PEndant que je favorise ici Appius en tout ce que je puis, il se trouve que son accusateur est devenu mon gendre. Je souhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien [1]. Il faut l'espérer, & je ne doute point que vous ne le souhaitiez très sincérement. Mais je puis vous assurer que je ne pensois à rien moins qu'à ce mariage: j'avois même envoyé des gens exprès à Rome, pour parler à ma femme & à ma fille de Tibére Néron [2]; mais ils ne sont arrivés qu'après les fiançailles. Après tout, je crois ce parti-ci meilleur; du moins ma femme & ma fille sont charmées de la complaisance & de la politesse de notre nouveau gendre : du reste, il faut lui passer quelque chose.

Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au Peuple d'Athénes, croyez-vous que cela soit permis 3? Ce n'est pas néanmoins ce que je condamne dans mes Livres de la *République* : car il y a bien de la différence entre une honnêteté à des Etrangers, ou des largesses à ses Citoyens. Vous voulez donc que je pense toujours à ce portique de l'Académie, quoiqu'Appius ne pense plus à en faire un à Eleusis? Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de la mort d'Hortensius : pour moi j'en suis inconsolable, car j'avois résolu de me lier avec lui d'une amitié très étroite.

Nos provinciæ præfecimus Cœlium : puerum, inquies, & fortaſſe fatuum, & non gravem, & non continentem. Aſſentior : fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras, in quibus ἐπέχειν a te ſcripſeras quid eſſet mihi faciendum de relinquendo ; eæ me pungebant. Videbam enim, quæ tibi eſſent ἐποχὴς b cauſſæ, (& erant eædem mihi) puero tradere me : fratri autem, illud non utile nobis. Nam præter fratrem nemo erat, quem ſine contumelia Quæſtori, nobili præſertim, anteferrem. Tamen, dum impendere Parthi videbantur, ſtatueram fratrem relinquere, aut etiam Reip. cauſſa contra S. C. ipſe remanere : qui poſtea quam incredibili felicitate diſceſſerunt, ſublata dubitatio eſt.

Videbam ſermones : hui fratrem reliquit? num eſt hoc non plus annum obtinere provinciam? Quid, quod Senatus eos voluit præeſſe provinciis, qui non præfuiſſent? at hic triennium. Ergo hæc ad populum. Quid, quæ tecum? numquam eſſem ſine cura, ſi quid iracundius, aut contumelioſius, aut negligentius ; quæ fert vita hominum. Quid, ſi quid filius puer, & puer bene ſibi fidens? qui eſſet dolor? quem pater non dimittebat ; teque id cenſere moleſte ferebat. At nunc Cœlius, non dico equidem quid egerit ; ſed tamen multo minus laboro.

a Dubitare.
b Dubitationis.

Adde

J'ai laiſſé le commandement de ma Province à Celius. C'eſt un enfant, me direz-vous : vous pourriez peut-être ajouter qu'il n'a ni ſens, ni conduite, ni déſintéreſſement. Mais que voulez-vous ? il n'y avoit pas moyen de faire autrement. Vous m'aviez marqué, il y a déja du tems, que vous ne ſaviez quel conſeil me donner, & cette incertitude augmentoit la mienne. Je voyois bien que vous trouviez comme moi, que d'un côté il n'y avoit guéres d'apparence d'abandonner les affaires à un jeune étourdi, & que de l'autre il n'étoit pas à propos d'en charger mon frére ; car il n'y avoit que lui que je puſſe préférer à un Queſteur, qui eſt d'ailleurs un homme de qualité. Tant que les Parthes ont menacé ces Provinces, j'étois réſolu à laiſſer mon frére, ou même, s'il le faloit, à demeurer, ſans avoir égard au Décret du Sénat : mais, comme par le plus grand bonheur du monde, les Parthes ſe ſont retirés, je n'y ai plus penſé.

Je prévoyois ce que l'on alloit dire. Oh ! oh ! il laiſſe ſon frére dans la Province : n'eſt-ce pas-là véritablement y commander plus d'une année, contre ce que le Sénat a ordonné ? N'a-t-il pas été réglé par le même Décret, qu'on n'envoyeroit dans les Provinces, que ceux qui n'avoient point eu de Gouvernemens ? & celui-ci en a eu un pendant trois années. Voilà les raiſons dont je paye le monde ; mais j'en ai pour vous de plus particuliéres. Combien aurois-je eu à appréhender que mon frére ne ſe fût laiſſé aller à ſon humeur violente 4, qu'il n'eût maltraité quelqu'un, qu'il n'eût négligé les affaires, & mille autres choſes auxquels les hommes ſont ſujets ? Que n'avions-nous pas à craindre de ſon fils qui eſt ſi jeune, & qui n'a que trop bonne opinion de lui-même ?

Adde illud, Pompeius eo robore vir, iis radicibus, Q. Caſſium ſine ſorte delegit, Cæſar Antonium : ego ſorte datum offenderem? ut etiam inquireret in eum, quem reliquiſſem? hoc melius: & hujus rei plura exempla : ſenectuti quidem noſtræ profecto aptius. At te apud eum, dii boni! quanta in gratia poſui? eique legi litteras non tuas, ſed librarii tui. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem à nobis, ut ego arbitror, propter hanc παλιγγενεσίαν a noſtram, non negligendam. Quare tu quoque, mi Attice, incipe id cupere; quo nos minus inepti videamur.

a Alterius quaſi vitæ inſtaurationem.

REMARQUES
SUR LA VI. LETTRE.

1. (*Je ſouhaite, me dites-vous que vous vous en trouviez bien.*) Dolabella, avec quelques bonnes qualités, avoit de très grands défauts ; & ce n'étoit pas ſans ſujet qu'Atticus appréhendoit que Cicéron ne ſe trouvât pas bien de ce mariage. Il eut depuis le chagrin de voir ſa fille répudiée, & Dolabella ſe déclarer après la mort de Céſar pour Antoine contre Brutus & Caſſius.

2.

car ſon pere vouloit le garder, & trouvoit fort mauvais que vous fuſſiez d'un autre avis. Pour Celius, s'il fait des fautes, je ne dis pas abſolument, je ne m'en mets pas en peine [5], mais toujours je m'y intéreſſe bien moins.

Conſidérez de plus que Pompée, lui qui eſt ſi bien ancré, & ſi fort au-deſſus du vent, a choiſi de lui-même Q. Caſſius [6] pour ſon Queſteur: que Céſar a choiſi de même Antoine; & moi je ferois un affront à celui que le ſort m'a donné, afin qu'il épluchât la conduite de celui à qui je laiſſerois le commandement? Le parti que j'ai pris eſt bien meilleur: il eſt autoriſé par beaucoup d'exemples, il convient ſur-tout à un homme de mon âge, qui doit éviter de ſe faire des ennemis [7]. mais, bon Dieu, que je vous ai bien mis dans l'eſprit de ce Queſteur, en lui liſant une Lettre qu'il a cru être de vous, & que j'avois dictée à votre Sécrétaire [8]! Mes amis m'écrivent que je dois penſer au triomphe; & je crois qu'ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie [9], je ne dois pas être indifférent là deſſus. Il faut donc, mon cher Atticus, que vous le ſouhaitiez comme moi, afin que j'aie moins de honte d'en avoir envie.

---

2. *Tibere Néron*) Il épouſa Livia, & en eut Tibére depuis Empereur.

3. *Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait diſtribuer du blé au Peuple d'Athénes, croyez-vous que cela ſoit permis?*) Une pareille libéralité couta la vie à Sp. Melius, qui par-là s'étoit attiré la faveur du peuple, ce qui le fit ſoupçonner d'aſpirer à la tyrannie. Servilius Ahala le tua par l'ordre du Dictateur Quintius Cincinnatus.

4. *Combien aurois-je eu à appréhender que mon frére ne ſe fût laiſſé aller à ſon humeur violente.*) Voyez la 3. Rem.

ſur la 8. Lett. du 3. Liv. & la 2. Lett. du 1. Liv. *ad Q. Frat.*

5. Je ne m'en mets point en peine.) Je lis ici avec Muret, *quidquid egerit* ſupp. *non laboro.*

6. Pompée a choiſi Q. Caſſius.) Il avoit ſervi en Eſpagne, dont Pompée avoit le Gouvernement. Cicéron compare ici Q. Caſſius & Antoine avec Celius, parce qu'ils étoient auſſi jeunes & auſſi étourdis que lui. Il faut toujours bien diſtinguer ce Q. Caſſius, de C. Caſſius fameux depuis par la conjuration contre Céſar, & qui étoit d'un caractére bien différent.

7. Sur-tout à un homme de mon âge, qui doit éviter de ſe faire des ennemis.) Il n'y a dans le Texte que, *Senectuti quidem noſtræ profecto accommodatius*: mais j'ai cru devoir expliquer la penſée de Cicéron, qui dans ce même tems écrivant à Thermus pour le déterminer à laiſſer le commandement de la Province d'Aſie à ſon Queſteur, ſe ſert du même motif. *Si me audies, vitabis inimicitias, & poſteritatis otio conſules.*

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus filius, pie ſane, me quidem certe multum hortante ſed currentem: animum patris ſui ſorori tuæ reconciliavit. Eum valde etiam tuæ litteræ excitarunt. Quid quæris? Confido rem, ut volumus, eſſe. Bis ad te antea ſcripſi de re mea familiari, ſi modo tibi redditæ litteræ ſunt, Græce ἐν αἰνιγμοῖς a. *Scilicet nihil eſt movendum. Sed tamen* ἀφελῶς b *percunctando de nominibus Milonis, & ut expediat, ut mihi recepit, hortando, aliquid ita tu proficies.*

a Ænigmatic. b Simpliciter.

Ego

8. *En lui liſant une Lettre qu'il a cru être de vous, & que j'avois dictée à votre Sécrétaire.*) Apparemment Nicanor, que Cicéron avoit emmené avec lui. Atticus, de ſon côté, écrivoit auſſi ſouvent des Lettres au nom de Cicéron.

Voyez la Rem. 12. ſur la 15. Lett. du 3. Livre.

9. *Ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie.*) Le Banniſſement étoit une mort civile, & Cicéron regardoit le tems qui s'étoit paſſé depuis ſon rappel, comme une nouvelle carriére qu'il faloit illuſtrer par de nouveaux honneurs. Il avoit depuis peu été fait Augure ; mais le Triomphe étoit un honneur d'une bien plus grande diſtinction, ſur-tout pour un homme qui avoit fait à peine l'apprentiſſage de la guerre, & qui s'étoit retranché juſqu'alors à dire,

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voyez la 4. Lettre du *15.* Livre de Fam. *Alterius vitæ quoddam initium ordimur.* Epiſt. 1. Liv. 4.

LETTRE VII

NOtre neveu a racommodé votre ſœur avec ſon pére. Quoiqu'il y fût déja aſſez porté de lui-même, je l'y ai fort exhorté, & votre Lettre n'a pas peu contribué à le faire agir ; enfin j'eſpére que tout ira bien. Je ne ſai ſi vous aurez reçu deux de mes Lettres, où je vous parle en ſtile énigmatique de certaines dettes. Il ne faut rien ôter à l'homme dont il s'agit : vous lui parlerez ſeulement de cet argent qu'il me doit du bien de Milon, & vous l'exhorterez à me tenir parole ; peut-être que cela ne ſera pas inutile.

Ego Laodiceæ Quæſtorem Meſcinium exſpectare juſſi, ut confectas rationes lege Julia apud duas civitates poſſim relinquere. Rhodum volo puerorum cauſſa, inde quamprimum Athenas, etſi eteſiæ valde reflant : ſed plane volo his magiſtratibus, quorum voluntatem in ſupplicatione ſum expertus. Tu tamen mitte mihi, quæſo, obviam litteras : numquid putes Reip. nomine tardandum eſſe nobis. Tiro ad te dediſſet litteras, niſi eum graviter ægrum Iſſi reliquiſſem. Sed nuntiant melius eſſe. Ego tamen angor. Nihil enim illo adoleſcente caſtius, nihil diligentius.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Quoique les vents qui régnent à préſent nous ſoient fort contraires.*) C'étoient les vents appellés. *Eteſiæ, quaſi annui, ab ἔτος annus*, ils ſouffloient pendant la Canicule. On voit par pluſieurs paſſages de Cicéron, que ce vent étoit contraire à ceux qui alloient de Gréce en Italie ; auſſi Tite-Live dit que c'étoit le Favonius qui eſt notre Oueſt, & qui en effet ſouffle d'Italie en Gréce. Ariſtote remarque que les Vents nommés *Eteſiæ*, ſe changeoient quelquefois en celui qui étoit nommé par les Grecs ζέφυρος, & qui eſt le même que le *Favonius*. Par où l'on voit qu'il ne croyoit pas que les *Eteſiæ* fuſſent toujours un vent d'Oueſt. Pline dit que c'étoit l'Aquilon. Par ces contrariétés on peut confirmer l'opinion d'Aulu-Gelle, qui dit qu'on appelloit

J'ai mandé à Meſcinius mon Queſteur de m'attendre à Laodicée, afin d'y régler mes comptes, & d'en laiſſer des copies dans deux Villes de la Province, conformément à la Loi Julia. Je paſſerai à Rhodes, pour faire voir cette Ville à nos jeunes gens; & de-là j'irai en diligence à Athénes, quoique les vents qui régnent à préſent nous ſoient fort contraires [1]. Mais je veux abſolument arriver à Rome avant que les Magiſtrats de cette année ſortent de charge, car ils m'ont été fort favorables lorſque j'ai demandé *des ſupplications* [2]. Marquez moi néanmoins, avant que j'arrive, ſi l'état préſent des affaires demande que je ne preſſe pas mon retour. J'ai laiſſé Tiron fort malade à Iſſe, & c'eſt pour cela que vous n'en avez point reçu de Lettres. On me mande qu'il ſe porte mieux, mais j'en ſuis toujours fort en peine; car il n'eſt point de jeune homme plus appliqué, & de meilleures mœurs.

---

appelloit *Eteſias* les vents qui ſouffloient pendant la Canicule, & qui en tempéroient l'ardeur de quelque côté qu'ils vinſſent. Cependant, de la confrontation des différens endroits où Cicéron parle de ces vents, il réſulte que c'étoit ordinairement un vent du Couchant

Cic. ad Brut. Epiſt. 15. *Lib.* 12. *Epiſt.* 25. *&* *Lib.* 2. *Epiſt.* 15. *ad Fam. Tit. Liv. Lib.* 37. *cap.* 23. *Ariſt. Meteor. Lib.* 2. *Plin. Lib.* 2. *cap.* 47. *Aul. Gell. Lib.* 2. *cap.* 22.

2. *Lorſque j'ai demandé des ſuplications.*) Nous avons déja dit ce que c'étoit que *ſupplicationes decernere.* Quand on avoit obtenu cet honneur, c'étoit comme un préjugé pour le triomphe, *Prærogativa triumphi.*

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

CUm inſtituiſſem ad te ſcribere, calamumque ſumpſiſſem, Batonius è navi recta ad me venit domum Epheſi, epiſtolam tuam reddidit II. *Kal. Octobris.. Lætatus ſum felicitate navigationis tuæ, opportunitate Piliæ, etiam mehercule ſermone ejuſdem de conjugio Tulliæ meæ. Batonius autem miros terrores ad me attulit Cæſarianos: cum Lepta etiam plura locutus eſt: ſpero falſa, ſed certe horribilia: exercitum nullo modo dimiſſurum: cum illo Prætores deſignatos, Caſſium Tribunum pleb. Lentulum Coſ. facere: Pompeio in animo eſſe urbem relinquere. Sed heus tu, numquid moleſte fers de illo, qui ſe ſolet anteferre patruo ſororis tuæ filii? at à quibus victus?*

Sed ad rem. Nos eteſiæ vehementiſſime tardarunt. Detraxit XX. *ipſos dies etiam aphractus Rhodiorum. Kal. Octob. Epheſo conſcendentes hanc epiſtolam dedimus. L. Tarquitio ſimul è portu egredienti, ſed expeditius naviganti. Nos Rhodiorum aphractis, ceteriſque longis navibus tranquillitates aucupaturi eramus. Ita tamen properabamus, ut non poſſet magis. De rauduſculo Puteolano gratum.*

Nunc

LETTRE VIII.

J'Avois déja la plume à la main pour vous écrire, lorſque Batonius, qui eſt arrivé à Ephéſe le dernier de Septembre, m'a rendu votre Lettre. J'ai appris avec joie que notre navigation avoit été heureuſe, & que Pilia étoit venue fort à propos au devant de vous : vous m'avez fait auſſi plaiſir de me marquer ce qu'elle vous a dit du mariage de ma fille. Batonius a apporté iei des nouvelles qui nous ont fort alarmés, & il en a dit encore davantage à Lepta. J'eſpére qu'elles ſe trouveront fauſſes [1] ; mais elles ſont bien terribles. Céſar, dit-il, ne veut point quiter ſon armée ; il a pour lui tous les Préteurs déſignés, le Tribun Caſſius, & le Conſul Lentulus ; & Pompée penſe déja à s'éloigner de Rome [2]. Mais, dites-moi un peu, plaignez-vous cet homme, qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié [3] ? quelles gens l'ont emporté ſur lui ?

Pour venir à ce qui me regarde, je vous dirai que les vents *Etéſiens* m'ont fort retardé, & que la petiteſſe de mes vaiſſeaux m'a fait différer mon départ de vingt jours. Je pars d'Ephéſe aujourd'hui prémier d'Octobre, & je donne cette Lettre à L. Tarquitius, qui fait voile en même tems que nous, mais qui ira plus vite. Pour moi, avec mes vaiſſeaux plats de Rhodes & mes autres petits bâtimens, je ne tiendrai la mer que lorſque le vent ne ſera pas trop fort quoique j'aie fort envie d'arriver au plutôt. Je vous remercie du ſoin que vous vous êtes donné pour cette petite dette de Pouzoles

Je

Nunc velim diſpicias res Romanas : videas quid nobis de triumpho cogitandum putes, ad quem amici me vocant. Ego, niſi Bibulus, qui, dum unus hoſpes in Syria fuit, pedem porta non plus extulit, quam domo ſua, adniteretur de triumpho, æquo animo eſſem. Nunc vero αἰσχρὸν σιωπᾷν a. Sed explora rem totam : ut, quo die congreſſi erimus, conſilium capere poſſimus. At multa; qui & properarem, & ei litteras darem, qui aut mecum, aut paullo ante venturus eſſet. Cicero tibi plurimam ſalutem dicit. Tu dices utriuſque noſtrum verbis & Piliæ tuæ, & filiæ.

a Turpe ſilere.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *J'Eſpére qu'elles ſe trouveront fauſſes.*] Il y avoit du vrai & du faux dans ces nouvelles. Céſar demandoit qu'on lui laiſſât deux Légions, avec le Gouvernement de la Gaule Ciſalpine & de l'Illyrie. Entre les Préteurs déſignés, Lepidus & Roſcius ſe déclarerent pour Céſar : Torquatus, Rutilius Lupus & Coponius ſuivirent Pompée, Allienus, Soſius & Peduceus demeurerent neutres; Q. Caſſius, Tribun du Peuple, ſe déclara hautement pour Céſar. Mais le Conſul Lentulus, bien loin de ſuivre ſon parti, fit paroître contre lui plus de chaleur qu'aucun autre.

De Bell. Civ. Lib. 1. & 3. *Epiſt.* 7. *Lib.* 8. *Epiſt. Pomp. Epiſt.* 15. *Lib.* 10. *Dio Lib.* 41.

2. *Pompée penſe déja à s'éloigner de Rome.*) Il n'y a nulle apparence que Pompée penſât alors à abandonner Rome à Céſar, comme il fit dans la ſuite; les affaires.

Je vous prie maintenant d'examiner, ſi dans l'état où ſont les affaires de la République, je dois penſer au triomphe, comme mes amis me le conſeillent.

J'y renoncerois ſans peine ſi Bibulus n'y prétendoit pas, lui qui tant qu'il y a eu en Syrie un ſeul étranger [4], s'eſt tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans ſa maiſon pendant ſon Conſulat [5]. Ne me ſeroit il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative [6] ? Mais peſez bien toutes les raiſons pour & contre, afin que vous puiſſiez me déterminer dès que nous ſerons enſemble. Je ne vous en dis pas davantage, auſſi-bien je ſuivrai de près cette Lettre. Mon fils vous fait mille complimens ; vous ferez les nôtres à Pilia & à votre chére fille.

---

faires n'étoient pas encore aſſez déſeſpérées. Il y a plus d'apparence qu'il penſoit à s'en aller dans ſon Gouvernement d'Eſpagne, comme Cicéron l'a dit dans le Livre précédent. Et dans la neuviéme Lettre du Livre ſuivant, il dit encore que ſi les affaires s'accommodoient, que Céſar quitât ſon Armée, & qu'on le fît Conſul, en ce cas Pompée comptoit de s'en aller en Eſpagne.

3. *Cet homme, qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié.*) Hirrus, qui avoit diſputé à Cicéron la place d'Augure. Il n'avoit pu obtenir l'Edilité l'année précédente, comme on l'a déjà vu *: apparemment qu'il l'avoit encore demandé cette année ſans l'obtenir. On ne trouve point le nom de ceux qui l'emporterent ſur lui. Cela vient de ce qu'ils n'exercérent point leurs fonctions † parce qu'ils ſortirent de Rome avec Pompée, lorſque Céſar entra en Italie.

*. *Remarque 5. ſur la 19 Lettre du 3. Livre.*

†. *Dio. Lib. 41.*

4. *Tant qu'il y a eu en Syrie un ſeul étranger.*) C'eſt-à-dire, tant que l'Armée des Parthes a été dans la Syrie. Il y a dans le Texte *unus hoſpes.* De ſavans Critiques * ont cru qu'il faloit lire *hoſtis*; mais il me ſemble qu'ils ne ſont pas entrés ici dans l'eſprit de Cicéron, qui veut rabaiſſer ce qu'a fait Bibulus, comme ſi ceux qui l'avoient obligé à ſe renfermer dans Antioche, avoient plutôt été des voyageurs que des ennemis. *Hoſtis* dans ſon origine ne ſignifioit qu'un étranger, ennemi ou non †, & Ciceron le raméne ici en quelque maniere à ſa premiere ſignification.

* *Lambinus, Junius, Lipſius.* † *Lib. 1 de Off.*

5. *S'eſt tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans ſa maiſon pendant ſon Conſulat.*) On a vu dans le

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

IN Piræeo cum exiſſem prid. Idus Octob. accepi ab Acaſto, ſervo meo, ſtatim tuas litteras: quas quidem cum exſpectaſſem jam diu, admiratus ſum, ut vidi obſignatam epiſtolam, brevitatem ejus; ut aperui, rurſus σύγχυσιν a *litterularum, quæ ſolent tuæ compoſitiſſimæ & chariſſimæ eſſe: ac, ne multa, cognovi ex eo, quod ita ſcripſeras, te Romam veniſſe A. D.* XII. *Kalend. Octob. cum febri. Percuſſus vehementer, nec magis quam debui, ſtatim quæro ex Acaſto. Ille & tibi & ſibi viſum, & ita ſe domi ex tuis audiſſe, ut nihil eſſet incommode. Id videbatur approbare, quod erat in extremo,*

a Confuſionem.

febri-

ſecond Livre que Bibulus s'étoit oppoſé inutilement à toutes les entrepriſes de Céſar ſon collégue ; prit le parti, pour le rendre odieux, de ſe renfermer chez lui, comme s'il n'avoit pas pu avec ſûreté paroître en public.

6. *Ne me ſeroit-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative*) ἀισχρὸν σιωπᾶν: Il fait alluſion à un endroit du Philoctete de Sophocle, qu'Ariſtote s'appliquoit en parlant d'Iſocrate, qui étoit fort illuſtre par le grand nombre de ſes diſciples *. Ces ſortes d'alluſions, qui étoient comme paſſées en proverbe, avoient leur agrement par rapport aux Anciens à qui ces traits étoient familiers ; mais en notre Langue il faut les accommoder au ſujet.

* *Lib.* 3. *de Orat.*

LETTRE IX.

EN arrivant au Pirée le ſixiéme d'Octobre, j'ai reçu par Acaſtus une de vos Lettres. Comme je n'en avois point eu depuis longtems, je fus ſurpris d'abord que le volume en fût ſi petit ; & après l'avoir décacheté, je le fus encore davantage, de voir que votre écriture, qui eſt toujours ſi belle & ſi nette, fût ſi brouillée. J'en trouvai bientôt la raiſon : vous me marquez que vous êtes arrivé à Rome, le dix neuviéme de Septembre, avec la fiévre. Cela m'alarma fort, comme vous pouvez croire. Je demandai auſſitôt à Acaſtus en quel état il vous avoit laiſſé. Il me dit qu'il croyoit, & que vous croyez vous-même que cela n'auroit point de ſuites, & qu'il avoit entendu dire la même choſe à vos gens. Vous me le faites entendre à la fin de votre Lettre, en me diſant que vous l'avez écrite avec une petite

febriculam tum te habentem ſcripſiſſe. Sed amavi tamen; admiratuſque ſum, quod nihilo minus ad me tua manu ſcripſiſſes. Quare de hoc ſatis. Spero enim, quæ tua prudentia & temperantia eſt, & hercule, ut me jubet Acaſtus, confido te jam, ut volumus, valere.

A Turannio te accepiſſe meas litteras gaudeo παραφύλαξον a, *ſi me amas,* τὴν τῦ φυρατῦ φιλοτιμιαν αὐτόταται b *Hanc, quæ mehercule mihi magno dolori eſt, (dilexi enim hominem) procura, quantulacumque eſt, Præcianam hereditatem prorſus ille ne attingat. Dices, nummos mihi opus eſſe ad apparatum triumphi: in quo, ut præcipis, nec me* κενὸν c *in expetendo cognoſces, ne* κάτυφον d *in abjiciendo. Intellexi ex tuis litteris, te ex Turannio audiſſe, à me provinciam fratri traditam. Adeon' ego non perſpexeram prudentiam litterarum tuarum?* ἐπίχειν e *te ſcribebas. Quid erat dubitatione dignum, ſi eſſet quidquam cur placeret fratrem, & talem fratrem relinqui?* ἀδόκησις f *iſta mihi tua, non* ἐποχή g *videbatur. Monebas de Q. Cicerone puero, ut eum quidem neutiquam relinquerem.* Τὰ μόν ὄνειρον ἐμοί h *Eadem omnia, quaſi collocuti eſſemus, vidimus. Non fuit faciendum aliter, meque* ἀπιχρονία ἐπιχῆι *tua dubitatione liberavit. Sed puto te accepiſſe de hac re epiſtolam ſcriptam accuratius.*

a Obſerva. b Conturbatoris cupiditatem quam maxime. c Vanum. d Sine ambitione. e Dubitare. f Improbatio. g Dubitatio. h Meum ſomnium mihi *ſupp.* narras. i Diuturna dubitatio.

Ego

tite fiévre. Je vous ſai le meilleur gré du monde, de ce qu'en cet état vous n'avez pas laiſſé de m'écrire de votre propre main. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus ; car, ſelon ce que m'a dit Acaſtus, vous devez, ſage & ſobre comme vous l'êtes, être guéri maintenant.

Je ſuis bien-aiſe que vous ayez reçu la Lettre que j'avois donnée à Turannius. Prenez garde, je vous prie, que je ne ſois trompé par cet homme, à qui ſon nom ne convient que trop [1]. Qu'il ne mette pas la main ſur le peu de bien que m'a laiſſé Precius, dont la mort m'a fort touché ; car j'ai toujours eu pour lui beaucoup d'affection. Vous direz à Philotime que je deſtine cet argent pour les frais de mon triomphe, pour lequel néanmoins, comme vous me le conſeillez, je ne ferai paroître ni trop d'ardeur, ni trop d'indifférence. J'ai conçu par ce que vous m'écrivez, que Turannius vous a dit que j'avois laiſſé mon frére pour commander en Cilicie. Croyez-vous donc que je n'aye pas compris ce que vous vouliez me faire entendre ? Vous me diſiez que vous ne ſaviez quel conſeil me donner : mais s'il y avoit eu la moindre raiſon pour laiſſer mon frére, ne vous auroit-elle pas déterminé, vous qui ſavez combien j'ai d'amitié pour lui ? En héſitant, c'étoit me dire que je ne devois pas y penſer. Quant à notre neveu, que vous m'avertiſſiez de ne pas laiſſer avec ſon pére, nous nous ſommes rencontrés, & nous avons fait tous deux les mêmes réflexions. Il n'y avoit point d'autre parti à prendre ; & en perſiſtant dans vos doutes, vous avez fait ceſſer les miens. Mais je crois que vous aurez reçu une Lettre, où je vous expoſe en détail les raiſons qui m'ont déterminé.

J'envoyerai

Ego tabellarios poſtero die ad vos eram miſſurus, quos puto ante venturos, quam noſtrum Saufeium. Sed eum ſine meis litteris ad te venire, vix rectum erat. Tu mihi, ut polliceris, de Tulliola mea, id eſt, de Dolabella, perſcribas; de Rep. quam prævideo in ſummis periculis; de Cenſoribus, maximeque de ſignis, tabulis quid fiat; referaturne. Idibus Octob. has dedi litteras: quo die, ut ſcribis, Cæſar Placentiam legiones quatuor. Quæſo, quid nobis futurum eſt? In arce Athenis ſtatio mea nunc placet.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. (*Et homme à qui ſon nom ne convient que trop.*) Φιλοτιμία ſignifie ordinairement ambition, & quelquefois avarice, avidité, comme dans cet endroit où Cicéron s'en ſert par alluſion au nom de ſon Affranchi Philotime.

2. *Des Cenſeurs, & ſur-tout de cette Loi ſur les Tableaux & les Statues.*) Les Cenſeurs avoient inſpection ſur les mœurs des Citoyens, & c'étoit à eux à réformer le luxe. Appius, qui l'étoit cette année, exerça la charge avec beaucoup de rigueur; il retrancha du Sénat pluſieurs perſonnes de diſtinction, & entr'autres l'Hiſtorien Salluſte. Cette ſévérité à contretems nuiſit beaucoup au parti de Pompée à qui Appius étoit fort attaché, & ne fut d'aucune utilité pour la Republique. Voici ce que Celius dit fort judicieuſement de tout ces beaux projets de réformation. *Scis Appium Cenſorem hic oſtenta facere? de ſignis & tabulis, de agri modo, de ære alieno acerrime agere? Perſuaſum eſt ei Cenſuram lomentum*

J'envoyerai demain à Rome des Exprès, qui pourront bien arriver avant notre cher Saufeius; mais il n'y avoit pas d'aparence qu'il partît ſans vous porter une de mes Lettres. Souvenez-vous, comme vous me le promettez, de me donner des nouvelles de ma fille, ou plutôt de mon gendre; de l'état préſent de la Republique, qui me paroit menacée d'un grand orage; des Cenſeurs, & ſur-tout de cette Loi ſur les Tableaux & les Statues [2]; marquez-moi s'il eſt vrai qu'on l'ait propoſée. J'écris cette Lettre le quinziéme d'Octobre. Céſar, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Légions dans Plaiſance [3]. Qu'allons-nous devenir [4]? j'ai envie de me tenir dans la Citadelle d'Athénes [5].

---

mentum aut nitrum eſſe; errare mihi videtur; nam ſordes eluere vult, venas ſibi omnes & viſcera aperit.

Dio Lib. 40. Epiſt. 14. Lib. 8. Fam.

3. *Céſar, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Légions dans Plaiſance.*) Cette nouvelle ſe trouva fauſſe. Céſar n'avoit dans la Gaule Ciſalpine qu'un ſeule Légion.

4. *Qu'allons-nous devenir?*) Plaiſance étoit de la Gaule Ciſalpine, & par conſéquent du Gouvernement de Céſar: ainſi ce n'étoit pas abſolument ſe déclarer, que d'y faire venir des troupes. Mais ſi cette nouvelle avoit été vraie, il étoit aiſé de juger que Céſar ne faiſoit paſſer tant de troupes en-deça des Alpes, que pour être à portée d'entrer en Italie.

5. *De me tenir dans la Citadelle d'Athénes.*) Apparemment que Cicéron y étoit logé. Il dit donc à Atticus, qu'il ne feroit peut-être pas mal d'y demeurer, juſqu'à ce qu'il eût appris comment les affaires tourneroient.

M. T.

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SEPTIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

DEDERAM equidem L. Saufeio litteras, & dederam ad te unum, quod, cum non eſſet temporis mihi ad ſcribendum ſatis, tamen hominem tibi tam familiarem ſine meis litteris ad te venire nolebam. Sed, ut philoſophi ambulabant, has tibi redditum iri putabam prius. Sin jam illas accepiſti, ſcis me Athenas veniſſe prid. Idus Octobres; è navi egreſſum in Piræeum tuas ab Acaſto noſtro litteras accepiſſe contur-

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE SEPTIEME.

LETTRE I.

Cette Lettre & les neuf prémiéres de ce Livre, ſont de la même année que celles du Livre précédent.

JE vous ai écrit par Saufeius, & je n'ai écrit qu'à vous, parce que j'avois fort peu de tems ; mais il n'y avoit pas d'apparence de laiſſer partir un homme qui eſt ſi fort de vos amis, ſans lui donner une Lettre pour vous. Du train dont marchent les Philoſophes ; vous pourriez bien recevoir celle-ci la prémiére. Si vous avez déja reçu l'autre, elle vous aura appris que je ſuis arrivé à Athénes le quatriéme d'Octobre, & qu'en arrivant au Pirée

j'ai

conturbatum, quod cum ſebre Romam veniſſes; bono tamen animo eſſe, quod Acaſtus ea quæ vellem de allevato corpore tuo nuntiaret; cohorruiſſe autem me, quod tuæ litteræ de legionibus Cæſaris afferrent, & egiſſe tecum, ut videres, ne quid φιλοτιμία a *ejus, quem noſti, nobis noceret; de quo jam pridem ad te ſcripſeram. Turannius autem ſecus tibi Brundiſii dixerat; quod ex iis litteris cognovi, quas à Xenone, optimo viro, accepi. Cur fratrem provinciæ non præfeciſſem, expoſui breviter. Hæc fere ſunt in illa epiſtola. Nunc audi reliqua.*

Per fortunas, omnem tuum amorem, quo me es amplexus, omnemque tuam prudentiam, quam mehercule in omni genere judico ſingularem, confer ad eam curam, ut de omni ſtatu meo cogites. Videre enim mihi videor tantam dimicationem, niſi idem Deus, qui nos melius, quam optare auderemus, Parthico bello liberavit, reſpexerit Rempublicam; ſed tantam, quanta numquam fuit. Age, hoc malum mihi commune eſt cum omnibus. Nihil tibi mando, ut de eo cogites. Illud meum proprium πρόβλημα b *quæſo, ſuſcipe. Videſne ut te auctore ſim utrumque complexus? ac vellem à principio te audiſſe amiciſſime monentem,*

a Cupiditas. b Quæſtionem.

j'ai reçu la Lettre que vous aviez donnée à Acaſtus; que je fus d'abord alarmé lorſque j'appris que vous étiez arrivé à Rome avec la fiévre, mais que je fus raſſuré ſur ce qu'Acaſtus me dit que vous étiez beaucoup mieux. Je vous marquois combien ce que vous me mandiez de ces Légions m'avoit fait trembler; & je vous priois, comme j'ai déja fait il y a quelque tems, de prendre garde que cet homme à qui ſon nom ne convient que trop, ne s'enrichît à mes dépens. Je vous détrompois enfin ſur ce que Turannius vous a dit à Brindes, & dont vous me parliez dans la Lettre que vous aviez donnée à Xénon, qui eſt un fort honnête homme; je vous expoſois les raiſons que j'ai eues pour ne pas laiſſer à mon frére le commandement de ma Province. Voilà à peu près le contenu de cette Lettre, parlons maintenant de ce qui me reſte à vous dire.

Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me donner toute votre attention, & de faire uſage de vos lumiéres, qui ont tant d'étendue, pour régler mes démarches dans la conjoncture préſente. Nous ſommes, ſi je ne me trompe, à la veille d'une guerre civile, plus à craindre que toutes les précédentes, à moins que le même Dieu qui nous a délivrés de celles des Parthes, lorſque nous oſions le moins l'eſpérer, ne vienne encore à notre ſecours. Mais cela m'eſt commun avec tous les Citoyens, & vous ne pouvez y apporter aucun remède; voici ce qui m'eſt particulier, & ce qui m'embaraſſe. Vous ſavez que je me ſuis engagé avec Céſar & avec Pompée; je ne l'ai fait que par vos conſeils, & je voudrois les avoir ſuivis plutôt, mais l'amour de la Patrie a été longtems plus

Ἀλλ' ἐμὲν ὄφρα τοι θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ἔπειθες Πατρίδος a.

Sed aliquando tamen perſuaſiſti, ut alterum complecterer, quia de me erat optime meritus; alterum, quia tantum valebat. Feci igitur, itaque feci omni obſequio, ut neutri illorum quiſquam eſſet me carior. Hæc enim cogitabamus; nec mihi, conjuncto cum Pompeio, fore neceſſe peccare in Rep. aliquando; nec cum Cæſare ſentienti pugnandum eſſe cum Pompeio: tanta erat illorum conjunctio.

Nunc impendet, ut & tu oſtendis, & ego video, ſumma inter eos contentio. Me autem uterque numerat ſuum, niſi forte ſimulat alter. Nam Pompeius non dubitat (vere enim judicat) ea quæ de Repub. nunc ſentiat, mihi valde probari. Utriuſque autem accepi ejuſmodi litteras eodem tempore, quo tuas; ut neuter quemquam omnium pluris facere quam me videretur. Verum quid agam? non quæro illa ultima, (ſi enim caſtris res gereretur, video cum altero vinci ſatius eſſe, quam cum altero vincere) ſed illa quæ tum agentur, cum venero; ne ratio abſentis habeatur, ut exercitum dimittat. Dic M. Tulli. Quid dicam? exſpecta, amabo te, dum Atticum conveniam. Non eſt locus ad tergiverſandum. Contra Cæſarem? ubi illæ ſunt denſæ dexteræ? nam ut illi hoc liceret, adjuvi, rogatus ab ipſo Ravennæ de Cælio Tribuno pleb.

a Sed mihi nunquam perſuaſiſti patriæ *ſupp.* quicquam eſſe dulcius.

ab

fort que toutes les raiſons de politique [1]. Vous m'avez enfin perſuadé que je devois m'attacher à l'un, à cauſe des grandes obligations que je lui ai, & à l'autre, à cauſe du grand crédit qu'il a. Je l'ai fait, & je les ai ſi bien ménagés, qu'ils n'ont pour perſonne plus d'amitié que pour moi. Je comptois qu'étant lié avec Pompée, je ne pourrois prendre aucun engagement contre la République; & que l'étant avec Céſar, je n'en pourrois jamais prendre contre Pompée, tant leur union étoit étroite.

Maintenant, comme vous me le marquez, & comme je le vois moi-même, les voilà prêts à éclater l'un contre l'autre. Ils comptent tous deux ſur moi, à moins que Céſar n'en faſſe ſemblant: pour Pompée, il eſt perſuadé, & avec raiſon, que j'approuve fort les ſentimens où il eſt à l'égard de la République. J'ai reçu depuis peu, de l'un & de l'autre, des Lettres où ils me marquent toute l'eſtime & la conſidération poſſible. Comment me conduire dans une pareille ſituation? Je ne demande pas quel parti je dois prendre ſi l'on en vient à la guerre; je me réſoudrois, en ce cas, plutôt à périr avec l'un, qu'à vaincre avec l'autre. Je parle de cette affaire ſur laquelle je trouverai le Sénat partagé en arrivant, s'il faut obliger Céſar à quiter ſon Armée, & à venir demander le Conſulat en perſonne [2]. Quand on viendra aux opinions [3], que dirai-je? Attendez, je vous prie, que j'aye conſulté Atticus; mais il n'y aura pas moyen de reculer. Me déclarerai-je contre Céſar? ne ſeroit-ce pas manquer à ma parole [4], & me démentir moi-même? car j'ai contribué à lui faire obtenir ce privilége qu'on lui diſpute à

ab ipſo autem? etiam à Cnæo noſtro, in illo divino tertio Conſulatu. Aliter ſenſero? αἰδέομαι a *non Pompeium modo, ſed* Τρῶας, καὶ Τρωάδας Πολυδάμάς μοι πρῶτος ἐλεγχείην καταθήσει b *quis? tu ipſe ſcilicet, laudator & factorum & ſcriptorum meorum. Hanc ergo plagam effugi per duos ſuperiores Marcellorum Conſulatus, cum eſt actum de provincia Cæſaris. Nunc incido in diſcrimen ipſum. Itaque ut ſtultus primus ſuam ſententiam dicat, mihi valde placet de triumpho nos moliri aliquid: extra urbem eſſe cum juſtiſſima cauſſa. Tamen dabunt operam, ut eliciant ſententiam meam. Ridebis hoc loco fortaſſe. Quam vellem etiam nunc in provincia morari! plane opus fuit, ſi hoc impendebat. Etſi nil miſerius.*

Nam ὀδὲ πάρεργον c *volo te hoc ſcire: omnia illa prima, quæ etiam tuis litteris in cœlum ferebas,* ἐπίπηκτα d *fuerunt. Quam non eſt facilis virtus! quam vero difficilis ejus diuturna ſimulatio! cum enim hoc rectum & glorioſum putarem ex annuo ſumptu, qui mihi decretus eſſet, me C. Cœlio Quæſtori relinquere annuum, referre in ærarium ad H-S.* CIↃ; *ingemuit noſtra cohors,*

a Vereor. b Trojanos & Trojanas. Polydamas mihi primus probrum inferet.
c Obiter. d Fluxa.

omne

préſent ; & je mis Célius dans ſes intérêts [5], comme il m'en pria lorſque je le vis à Ravenne [6]. Que dis-je ! Pompée même m'en pria, & c'étoit pendant ce troiſiéme Conſulat qui l'a immortaliſé [7]. Si je favoriſe Céſar, que dira Pompée, que diront tous les gens de bien [8] ! J'aurai auſſitôt ſur les bras quelque nouveau Polydamas [9]. Qui ſera-ce ce Polydamas ? vous tout le premier, qui louez tous les jours en moi des actions & des maximes avec leſquelles cela ne peut s'accorder. J'ai évité ce cruel embarras ces deux dernières années lorſqu'on a propoſé de donner un Succeſſeur à Céſar, & je viens à préſent me jetter tout au milieu. Laiſſons opiner les ſoux les prémiers ; pour moi, je ferai bien de demander le triomphe, quand ce ne ſeroit que pour avoir une raiſon de ne pas entrer dans Rome ; mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat [10]. Vous allez rire ſans doute. Que ne ſuis-je demeuré dans mon Gouvernement ! C'étoit le vrai parti à prendre, ſi j'avois prévu ce que nous voyons, quoique c'eût été pour moi une étrange extrémité.

Et à propos de cela, je vous dirai que toutes ces belles choſes que vous éleviez ſi haut dans vos Lettres, s'en ſont allé en fumée. Qu'il eſt difficile de ſe ſoutenir longtems dans la pratique de la vertu ! mais qu'il l'eſt bien davantage d'en ſoutenir longtems les dehors ! J'ai cru que ſur ce qui me reſtoit de ce qu'on m'avoit aſſigné pour ma ſubſiſtance pendant mon année, j'en devois fournir une certaine ſomme à Célius pour la ſienne, & remettre au Tréſor le ſurplus qui monte à un million de ſeſterces. Cela a fait murmurer tous ceux de ma ſuite, qui s'attendoient que je partagerois entr'eux cet argent ;

omne illud putans distribui sibi oportere; ut ego amicior invenirer Phrygum & Cilicum ærariis, quam nostro. Sed me non moverunt. Nam & mea laus apud me plurimum valuit. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit, quod prætermiserim. Sed hæc fuerit, ut ait Thucydides ἐκβολὴ λόγου a *non inutilis.*

Tu autem de nostro statu cogitabis: primum, quo artificio tueamur benevolentiam Cæsaris: deinde de ipso triumpho, quem video, nisi Reip. tempora impedient, εὐπόριστον b. *Judico autem cum ex litteris amicorum, tum ex supplicatione; quam qui non decrevit, plus decrevit, quam si omnes decressent triumphos. Ei porro assensus est unus, familiaris meus, Favonius. Alter iratus, Hirrus. Cato autem & scribendo affuit. Et ad me de sententia sua jucundissimas litteras misit. Sed tamen gratulans mihi Cæsar de supplicatione, triumphat de sententia Catonis; nec scribit quid ille sententiæ dixerit, sed tantum supplicationem eum mihi non decrevisse.*

Redeo ad Hirrum. Cœperas eum mihi placare: perfice. Habes Scrofam, habes Silium. Ad eos ego etiam antea scripsi, & ad ipsum Hir-

a Egressio orationis.
b Parabilem.

rum.

comme ſi je devois moins ménager les fonds de la République ; que je n'ai fait ceux de Phrygie & de Cilicie. Auſſi les ai-je laiſſé dire, perſuadé que mon honneur demandoit cela de moi. Du reſte, je leur ai donné toutes ſortes de marques d'eſtime & de conſidération. Voilà pour parler comme les Hiſtoriens [11]. une digreſſion qui ne ſera pas inutile.

Pour revenir aux affaires préſentes, je vous prie d'abord d'imaginer comment je pourrai me ménager avec Céſar, & enſuite de penſer à mon triomphe. Je n'aurai pas de peine à l'obtenir, ſi la République demeure tranquile. J'en juge, & par ce que mes amis m'écrivent, & par la facilité avec laquelle je me ſuis fait décerner des ſupplications ; car celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniere qui me fait plus d'honneur que tous les triomphes du monde [12]. Il n'y a eu de ſon ſentiment que Favonius qui n'en eſt pas moins de mes amis, & Hirrus avec qui je ſuis brouillé. Caton a été préſent lorſqu'on a dreſſé le Décret, & m'a écrit une Lettre fort obligeante ſur la maniére dont il a opiné. Cependant Céſar triomphe ; & en me faiſant compliment ſur les honneurs qu'on m'a accordés, il ajoute qu'il n'a pas tenu à Caton qu'on ne le refuſât ; mais il n'a garde de parler de tout ce que le même Caton dit alors à mon avantage.

Je reviens à Hirrus. Vous aviez commencé à à me remettre bien avec lui : achevez, je vous prie, vous pourrez employer pour cela Scrofa & Silius. Je leur en ai écrit, & à Hirrus lui-même, ſur ce que j'ai ſu qu'il leur avoit dit là-deſſus fort honnêtement, qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'empêcher le Décret de paſſer ; mais qu'il

rum. Locutus enim erat cum iis commode ſe potuiſſe impedire, ſed noluiſſe : aſſenſum tamen eſſe Catoni, amiciſſimo meo, cum is honorificentiſſimam in me ſententiam dixiſſet; nec me ad ſe illas litteras miſiſſe, cum ad omnes mitterem. Verum dicebat. Ad eum enim ſolum, & ad Craſſipedem non ſcripſeram.

Atque hæc de rebus forenſibus. Redeamus domum. Dijungere me ab illo volo. Mirus eſt φυεάτης a, *germanus Lartidius,*

Ἀλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν, ἀχνύμενόι περ b.

Reliqua expediamus, hoc primum, quo acceſſit cura dolori meo, ſed hoc tamen, quidquid eſt, Præcianum cum iis rationibus, quas ille meas tractat, admiſceri nolo. Scripſi ad Terentiam, ſcripſi etiam ad ipſum, me, quidquid poſſem nummorum, ad apparatum ſperati triumphi ad te redacturum. Iſta puto ἄμεμπτα c *fore. Verum ut lubebit. Hanc quoque ſuſcipe curam, quemadmodum experiamur. Id & oſtendiſti quibuſdam litteris, ex Epiro, an Athenis datis? & in eo ego te adjuvabo.*

a Conturbator. b Sed hæc quidem facta eſſe finemus, licèt cum mœrore.

c Non accuſanda.

s'étoit

s'étoit contenté de ſuivre l'avis de Caton, qui eſt mon ami particulier, & qui avoit parlé de la maniére du monde la plus honorable pour moi; qu'au reſte j'aurois bien pu lui écrire comme à tous les autres Sénateurs, & il eſt vrai qu'il n'y avoit que Craſſipes & lui à qui je n'euſſe point écrit [13].

Parlons maintenant de mes affaires domeſtiques. Je ne veux plus abſolument que l'homme que vous ſavez s'en mêle; il fait trop bien les ſiennes, [14], & c'eſt un autre Lartidius [15]. Pour le paſſé, il n'y a guères de reméde : il faut s'en conſoler, prenons ſeulement des meſures pour l'avenir. Et d'abord, je ne veux point que la ſucceſſion de Precius lui paſſe par les mains. Puiſque j'ai perdu cet ami, il faut du moins tâcher de conſerver le peu de bien qu'il m'a laiſſé. J'ai écrit à ma femme & à Philotime, que vous aviez bien voulu vous charger de tout l'argent que j'amaſſe pour les frais de mon triomphe: ce prétexte me paroit aſſez plauſible, mais ils en penſeront ce qu'il leur plaira. N'oubliez pas non plus cette affaire, dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder [16] : ce ſont les propres termes d'une de vos Lettres, datée, ou d'Epire, ou d'Athéne.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. *MAis l'amour de la Patrie a été longtems plus fort que toutes les raiſons de politique.*) Le paſſage d'Homére dont Cicéron ne cite ici que le commencement, ſignifie à la lettre, *Mais vous n'avez pu me perſuader qu'il y eût rien de plus cher pour nous que notre Patrie.*

2. *A venir demander le Conſulat en perſonne.*) On y étoit obligé à moins qu'on n'eût pour cela une diſpenſe expreſſe, & on avoit accordé cette diſpenſe à Céſar pendant le troiſiéme Conſulat de Pompée. Cela s'appelloit *habere rationem alicujus* ſupp. *abſentis.*

3. *Quand on viendra aux opinions.*) DIC M. TULLI : c'étoit la formule dont ſe ſervoit celui qui préſidoit au Sénat.

4. *Ne ſeroit-ce pas manquer à ma parole ?* Il y a dans le Texte, *ubi illæ ſunt denſæ dexteræ.* DENSÆ eſt là pour *junctæ, implexæ.*

5. *Je mis Celius dans ſes intérêts.*) Il étoit Tribun du Peuple ſous le troiſiéme Conſulat de Pompée

6. *A Ravenne.*] Qui étoit du Gouvernement de Céſar.

7. *Pendant ce troiſiéme Conſulat qui l'a immortaliſé.*) Pompée fut ſi charmé de l'honneur extraordinaire que les gens du bon parti lui déférérent en le faiſant élire Conſul ſans collégue, qu'il ſe livra entiérement à eux, & fit pluſieurs Réglemens très utiles pour la République.

8. *Que diront tous les gens de bien ?* A la lettre, *que diront les Troyens & les Troyennes, &c.* Il fait alluſion à un endroit d'Homére. Voyez la troiſiéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

9. *Polydamas.*] Voyez la quatriéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

10. *Mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat.*) Cicéron ne pouvant entrer dans Rome dès-lors qu'il demanderoit le triomphe, eſpéroit par-là ſe diſpenſer d'opiner dans le Sénat ſur des affaires auſſi délica-

licates & auſſi embaraſſantes que celles dont il s'agiſſoit alors. Mais il avoit à craindre que pour le faire venir au Sénat, on ne tînt exprès cette aſſemblée hors de l'enceinte de Rome, comme on faiſoit toutes les fois que Pompée vouloit s'y trouver; car il ne pouvoit pas non plus entrer dans la Ville, parce qu'il étoit Gouverneur d'Eſpagne.

11. *Pour parler comme les Hiſtoriens.*) Cicéron dit *pour parler comme Thucidide, parce que l'ἐκβολὴ λόγου* du Texte lui eſt fort familiére; mais *digreſſion* eſt un mot commun à tous les Hiſtoriens.

12. *Celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniére qui me fait plus d'honneur que tous les triomphes du monde.*) Lorſqu'il s'agit de décerner à Cicéron des ſupplications, Caton dit qu'il ne lui paroiſſoit pas que les avantages qu'il avoit remportés fuſſent aſſez conſidérables pour qu'on en rendît aux Dieux des actions de graces ſolemnelles; mais que d'ailleurs on ne pouvoit trop le louer ſur la maniére dont il s'étoit conduit dans ſon Gouvernement; & que s'il y avoit des honneurs attachés à la vertu comme à la victoire, on ne pouvoit lui en rendre de trop grands.

Epiſt. 2. h Lib. Epiſt. 5. Lib. 15. Fam.

15. *Il n'y avoit que Craſſipes & lui à qui je n'euſſe point écrit.*] On voit par cet endroit que Craſſipes, le ſecond gendre de Cicéron, n'étoit point mort, & que Cicéron étoit brouillé avec lui, parce qu'il avoit répudié ſa fille.

14. *Il fait trop bien les ſiennes.*) Il y a dans le Texte *mirus eſt φυρέτης* i. e. *turbator* ſupp. *rationum.* Cicéron a déja dit de cet affranchi dans une autre Lettre, *πεφυρκέναι τὰς ψήφους, rationes conturbaſſe.*

15. *C'eſt un autre Lartidius.*) Ce Lartidius étoit apparemment quelque Fourbe inſigne qui ne nous eſt point connu, ou quelqu'Affranchi qui avoit fait les affaires de Cicéron avant Philotime, & dont il n'avoit pas été plus content; car je ne crois pas qu'on voulût avec Turnébe, reconnoître ſous ce nom de Lartidius, Ulyſſe fils de Laërte.

16. *Cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder.*) Je crois que ces mots, *& in eo ego te adjuvabo*, ſont de la Lettre où Atticus avoit promis à Cicéron de le ſervir.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

BRundiſium venimus VII. *Kalend. Decemb. uſi tua felicitate navigandi. Ita belle nobis flavit ab Epiro leniſſimus Oncheſmites. Hunc σπονδειάζοντα* a, *ſi cui voles τῶν νεωτέρων* b, *pro tuo vendito. Invalitudo tua me valde conturbat. Significant enim tuæ litteræ te prorſus laborare. Ego autem, cum ſciam quam ſis fortis, vehementius eſſe quiddam ſuſpicor, quod te cogat cedere, & propemodum infringat: etſi alteram quartanam Pamphilus tuus mihi dixit deceſſiſſe, & alteram leviorem accedere. Terentia vero, quæ quidem eodem tempore ad portam Brundiſinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in foro fuit, L. Pontium ſibi in Trebulano dixiſſe narrabat, etiam eam deceſſiſſe. Quod ſi ita eſt, eſt quod maxime mehercule opto; idque ſpero tua prudentia & temperantia te conſecutum.*

Venio ad epiſtolas tuas, quas ego ſexcentas uno tempore accepi, aliam alia jucundiorem, quæ quidem erant tua manu. Nam Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad ſimilitudinem tuæ litteræ: non amabam, quod indicabat te non valere. Cujus quoniam mentio facta eſt; Tironem Patris ægrum reliqui, ado-

a Verſum ſpondiacum.
b Juniorum,

leſcen

LETTRE II.

JE ſuis arrivé à Brindes le vingt-quatriéme de Novembre, & j'ai été pour cette fois auſſi heureux que vous, tant la mer & les vents [1] m'ont été favorables. Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeuneſſe [2]. Je ſuis fort en peine de votre ſanté, car il me paroit par vos Lettres que vous vous trouvez très foible ; & comme je ſai combien vous avez de courage, je juge qu'il faut que vous ſouffriez beaucoup, puiſque vous êtes ſi abattu. Cependant Pamphile m'a dit que votre fiévre double-quarte étoit changée en quarte, & qu'elle étoit bien moins forte ; & ma femme qui eſt arrivée à Brindes comme j'y abordois, & qui m'a rencontré dans la Place, m'a dit qu'elle avoit ſu à Trébule par Pontius, que vous n'aviez plus de fiévre. Si cela eſt, comme votre ſageſſe & votre bon régime me le font eſpérer, je m'en réjouis fort.

Il faut maintenant répondre à vos Lettres. J'en reçus un nombre infini en même tems : & elles m'ont toutes fait plus de plaiſir l'une que l'autre ; ſurtout celles qui étoient écrites de votre main. Quoique j'aime fort l'Ecriture d'Alexis, parce qu'elle approche fort de la vôtre, je ne l'ai vu cette fois qu'avec peine, parce que c'étoit une marque que vous étiez incommodé. A propos d'Alexis, j'ai laiſſé Tiron malade à Patres. Vous connoiſſez le mérite de ce jeune homme,

leſcentem, ut noſti, & (adde ſi quid vis) probum: nihil vidi melius. Itaque careo ægre, quamquam videbatur ſe non graviter habere; tamen ſum ſollicitus, maximamque ſpem habeo in M. Curii diligentia, de qua ad me ſcripſit Tiro, & multi nuntiarunt. Curius autem ipſe ſenſit, quam tu velles ſe à me diligi; & eo ſum admodum delectatus; & mehercule eſt quam facile diligas ἀυτόχθων a *in homine urbanitas. Ejus eſt teſtamentum de Tortorio Ciceronum ſignis obſignatum, cohortiſque Prætoriæ, fecit palam te ex libella, me ex Teruncio.*

In Actio Corcyræ Alexion me opipare muneratus eſt. Q. Ciceroni obſiſti non potuit, quo minus Thyamim videret. Filiola tua te delectari lætor, & probari tibi φυσικὴν b *eſſe,* τὴν πρὸς τὰ τέκνα c. *Etenim, ſi hæc non eſt, nulla poteſt homini eſſe ad hominem naturæ adjunctio; qua ſublata, vitæ ſocietas tollitur. Bene eveniat, inquit Carneades, ſpurce: ſed tamen pudentius quam Lucius noſter, & Patron: qui cum omnia ad ſe referant, quidquam alterius cauſſa fieri putent? & cum ea re bonum virum oportere eſſe dicant, ne malum habeat, non quo id natura rectum ſit: non intelligant ſe de callido homine loqui, non de bono viro? ſed hæc opinor ſunt in*

a Nativa & indigena.
b Naturalem. c Amorem in filios.

iis

me, je me contenterai de vous dire que je n'en ai point vu qui eût plus de vertu. Auſſi je ſens fort qu'il me manque ? & quoiqu'il ſoit perſuadé que ſa maladie n'eſt point dangereuſe, je ne laiſſe pas d'en être fort inquiet. Cependant j'eſpére beaucoup des ſoins que lui rend Curius, comme Tiron lui-même & pluſieurs autres perſonnes me le mandent. De mon côté j'ai fait connoître à Curion, combien vous ſouhaitiez qu'il fut de mes amis; & en effet je le goûte fort, & je lui trouve un enjouement naturel, & un tour de plaiſanterie fort agréable 3. Je vous porte ſon teſtament 4 cacheté du cachet de mon frére 5, de notre neveu, de mon fils, & de tous ceux de ma ſuite 6. Il vous a fait en leur préſence ſon héritier principal 7, & moi pour un quart de ſon bien.

Alexion 8 m'a régalé magnifiquement à Actium de Gorcyre 9. Votre neveu a voulu abſolument aller voir le fleuve Thyamis 10. Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de votre aimable fille 11, & que vous reconnoiſſiez par vous-même que la tendreſſe des péres pour leurs enfans vient de la nature. Et certainement, ſi les liens du ſang ne ſont pas naturels, il n'y en a point d'autres qui le puiſſent être, ce qui détruit abſolument la Société. Les ſentimens obſcénes de Carneade 12 me paroiſſent encore plus ſupportables que ceux de vos Epicuriens, qui rapportant tout à eux, croient par conſéquent qu'on ne peut rien faire pour les autres; & qui, lorſqu'ils diſent qu'il faut faire le bien, non qu'il y ait aucune action qui ſoit par elle-même bonne ou mauvaiſe, mais parce qu'on y trouve ſon avantage, ne conſidérent pas que c'eſt-là le portrait d'un homme adroit & habile, & non pas d'un honnête-homme.

iis libris, quos tu laudando animos mihi addidiſti.

Redeo ad rem. Commodo exſpectabam epiſtolam, quam Philoxeno dediſſes (ſcripſeras enim in ea eſſe de ſermone Pompeii Neapolitano) eam mihi Patron Brundiſii reddidit, Corcyræ, ut opinor, acceperat. Nihil potuit eſſe jucundius. Erat enim de Republica, de opinione, quam is vir haberet integritatis meæ; de benevolentia, quam oſtendit eo ſermone, quem habuit de triumpho. Sed tamen hoc jucundiſſimum, quod intellexi te ad eum veniſſe, ut ejus animum erga me perſpiceres: hoc mihi inquam accidit jucundiſſimum. De triumpho autem, nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentiſſimas litteras, quas ampliſſime ſupplicatio conſecuta eſt: à quo ſi ea geſta ſunt, quæ ſcripſit, gauderem, & honori faverem. Nunc illum qui pedem porta, quoad hoſtis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me, in cujus exercitu ſpem illius exercitus habuit, idem non aſſequi, dedecus eſt noſtrum, noſtrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar, &, ut ſpero, aſſequar. Quod ſi tu valeres, jam mihi quædam explorata eſſent. Sed, ut ſpero, valebis.

De rauduſculo Numeriano multum te amo. Hortenſius quid egerit aveo ſcire; Cato quid agat:

qui

me. Mais tout cela ſe trouve dans ces Livres dont vous êtes ſi content, ce qui m'a encouragé à traiter des pareils ſujets.

Revenons à vos Lettres. J'attendois avec impatience celle que vous aviez donnée à Philoxénes, parce que vous me marquiez dans une autre, que vous me parliez dans celle-ci de l'entretien que vous avez eu à Naples avec Pompée. Patron me l'a enfin rendue à Brindes, & je crois qu'il l'avoit rapportée de Corcyre. J'ai lu avec un plaiſir infini ce que vous me dites de l'état préſent des affaires, de la bonne opinion qu'a Pompée de mon intégrité, & des bonnes intentions qu'il vous a paru avoir au ſujet de mon triomphe. Mais ce qui m'a fait le plus de plaiſir, c'eſt que vous le ſoyez allé voir exprès pour le preſſentir ſur ce qui me regarde, je vous en ſai un gré infini. Pour ce qui eſt du triomphe, je n'en ai eu bien envie que depuis qu'on a accordé à Bibulus, ſur une Lettre pleine de fauſſeté, des ſupplications de tant de jours. S'il avoit fait véritablement ce dont il ſe vante, je m'en réjouirois, & je ſerois le premier à favoriſer ſa pourſuite: mais que lui qui s'eſt tenu enfermé dans Antioche tant que les ennemis ont été au-delà de l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oſerai prétendre, moi dont l'Armée a ſoutenu & raſſuré la ſienne, cela ſeroit honteux pour nous, je dis pour vous auſſi bien que pour moi. Je ſuis donc réſolu à employer tous les moyens poſſibles, & j'eſpére de réuſſir. Si vous vous portiez bien, je ſaurois déja à peu près ſur quoi je puis compter? mais il y a apparence que vous ſerez bientôt rétabli.

Je vous ſuis bien obligé d'avoir penſé à cette petite dette de Numerius. Mandez-moi ce qu'a fait

qui quidem in me turpiter fuit malivolus. Dedit integritatis, juſtitiæ, clementiæ, fidei mihi teſtimonium, quod non quærebam; quod poſtulabam negavit. Itaque Cæſar iis litteris, quibus mihi gratulatur, & omnia pollicetur, quo modo exultat Catonis, in me ingratiſſimi, injuria? at hic idem Bibulo dierum XX. *ignoſce mihi, non poſſum hæc ferre, nec feram.*

Cupio ad omnes tuas epiſtolas; ſed nihil neceſſe eſt. Jam enim te videbo. Illud tamen de Chryſippo, nam de altero illo minus ſum admiratus, operario homine. Sed tamen ne illo quidem quicquam improbius. Chryſippum vero, quem ego propter litterularum neſcio quid libenter vidi, in honore habui diſcedere à puero, inſciente me? mitto alia quæ audio multa: mitto furta: fugam non fero, qua mihi nihil viſum eſt ſceleratius. Itaque uſurpavi vetus illud Druſi, ut ferunt, Prætoris in eo, qui eadem liber non juraret; me iſtos liberos non addixiſſe; præſertim cum adeſſet nemo, à quo recte vindicarentur. Id tu, ut videbitur, ita accipies. Ego tibi aſſentior. Uni tuæ diſertiſſimæ epiſtolæ non reſcripſi, in qua eſt de periculis Reipublicæ. Quid reſcriberem? valde eram perturbatus. Sed, ut nihil magnopere metuam, Parthi faciunt, qui repente Bibulum ſemivivum reliquerunt.

fait Hortenſius [13], & donnez-moi des nouvelles de Caton, qui m'a deſſervi d'une maniere indigne. Il a fait de grands éloges de mon deſintéreſſement, de mon intégrité, de ma douceur, de ma probité, ce que je ne lui demandois pas; & il m'a refuſé le ſeul témoignage que je lui demandois. Auſſi Céſar, dans la Lettre où il me fait compliment & m'offre ſes ſervices, ne manque pas de relever comme il faut l'ingratitude de Caton à mon égard. Mais ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de ſupplications [14] : voilà, je vous l'avoue, ce que je ne puis ſoutenir, & ce que je ne lui pardonnerai jamais.

Je répondrois volontiers à toutes vos Lettres; mais comme je ſuis à la veille de vous revoir, cela ſeroit inutile. Il faut néanmoins vous parler encore de Chryſippus. Pour cet autre Affranchi, qui n'eſt qu'un vil artiſan, il m'a beaucoup moins ſurpris, quoique j'aye auſſi fort ſujet de m'en plaindre. Mais que Chryſippus ait quité mon fils ſans rien dire, lui que j'ai favoriſé & diſtingué à cauſe de ſon érudition, quoique fort médiocre! Je ne vous parle point de beaucoup d'autres choſes dont on m'a averti, comme de ſes rapines : c'eſt ſon évaſion dont je ſuis piqué, & qui me paroit la choſe du monde la moins pardonnable. Je ſuis donc réſolu à ſuivre l'ancienne maxime qu'on attribue au Préteur Druſus [15], à l'égard des Affranchis qui ne jureroient pas d'avoir toujours le même reſpect pour leurs Maitres [16], Je déclarerai que je ne leur ai point accordé la liberté, auſſi-bien on n'a pas obſervé les formalités requiſes [17]. Il n'en ſera néanmoins que ce que vous voudrez, & je m'en rapporte entiérement à vous. Je ne répons point à la Lettre où vous faites de ſi ſages réflexions

ſur

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *Les vents.*) Il y a dans le Texte le vent *d'Onchesmus*. Il est fort ordinaire de donner aux vents le nom de lieux d'où ils souffient. Onchesmus étoit un Port d'Epire auprès de Buthrote.

2. *Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeunesse.*) Cicéron s'étant apperçu que sa phrase finissoit par un vers, au-lieu d'en rompre la mesure, il dit, en plaisantant, à Atticus, qu'il le lui abandonne & qu'il peut s'en faire honneur auprès de ces jeunes gens qui le voyoient sur le pié de Bel-Esprit & d'Homme de Lettres.

3. *Un tour de plaisanterie fort agréable*] αὐτόχθων *urbanitas*, c'est ce qu'il appelle ailleurs *antiquam & vernaculam festivitatem*, cette plaisanterie naturelle aux anciens Romains, que Cicéron mettoit au-dessus de *l'Urbanité Attique.*

Accedunt non Attici, sed falsiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani sales.

Epist. 15. Lib. 9. Fam.

4. *Je vous porte son testament.*] Le Texte est corrompu en cet endroit, & les Commentateurs se sont vainement épuisés en conjectures pour le rétablir. C'est quelque chose de curieux, que de voir l'interprétation que l'un des plus habiles donne à cet endroit; je ne crois pas qu'on puisse en ce genre pousser plus loin le ridicule. Je lis

ſur les malheurs dont la République eſt ménacée. Que vous dirois je là-deſſus ? je n'en ſuis pas moins allarmé que vous ; mais je me raſſure lorſque je penſe aux Parthes qui, contre toute ſorte d'apparence, ſe ſont tout d'un coup retirés, fort heureuſement pour Bibulus, qu'ils ont laiſſé à demi-mort de peur.

---

lis avec Manuce, *ejus teſtamentum deporto trium Cicéronum, &c.* Si l'on ne peut pas aſſurer que ce ſoit la véritable leçon, elle fait du moins un ſens raiſonnable, & a rapport à cet endroit de la Lettre ſuivante, *à Curio tabulas accepi quas mecum porto.* On pourroit lire encore, *ejus eſt teſtamentum de Portitorio*, &c. *Portitorium*, c'étoit le Bureau où l'on payoit la douane. Grevius a conſervé judicieuſement dans la ſuite de ce paſſage la leçon des anciennes Editions, en attendant des lumiéres plus ſures que celles que les nouveaux Critiques ont cru pouvoir tirer des Manuſcrits. Il n'eſt pas pardonnable à Gruterus & à Schrevelius, d'avoir mis dans leur Texte la conjecture de Boſius qui lit : *Ejus eſt teſtamentum de tortorii uncis, Geronum ſignis obſignatum, cohortiſque Prætoriæ, fecit palam te exlibratus, me exartuatus.* Voilà un Texte qui promet un beau Commentaire. Tout ce qu'il y a de vrai dans l'interprétation de Boſius, c'eſt que ce teſtament n'étoit qu'une plaiſanterie, comme on en faiſoit ſouvent alors. *Sueton. Julio. Nonnulli urbanorum, cum quid per jocum teſtandi gratiæ ſignarent, &c.* Vide Gronov. de *Pecunia Veteri Lib. 4. cap. 9.* Il eſt venu juſqu'à nous quelques-uns de ces teſtamens burleſques, qui ont été donnés au Public par Georges Fabricius & par Lambecius.

5. *Cacheté du cachet de mon frére, &c.*) Quand on faiſoit ſon teſtament, on appelloit pluſieurs de ſes amis qui ſervoient de témoins, & qui cachetoient l'Acte, ce qui tenoit alors lieu de ſignature.

6. *De ma ſuite.*) Il y a dans le Texte, *cohortiſque Prætoriæ.* Dans la Lettre précédente & dans la ſuivante, le mot *cohors* ſe trouve dans le même ſens. Nous avons déja

déja dit que *Prætor* ſignifioit en général tous ceux qui avoient quelque commandement.

7. *Son héritier principal.*) J'ai ſuivi ici l'interprétation de Manuce ; on en peut voir une autre dans le Traité de Gronovius *de Pecunia Veteri*, *Lib. 2. cap. 2.* Il n'eſt rien de plus incertain que toutes ces anciennes ſupputations : & d'ailleurs, comme il ne s'agit ici que d'une plaiſanterie que nous ne pouvons pas démêler, tout cela eſt aſſez indifférent.

8. *Alexion.*) Médecin très habile, dont il parle avec éloge dans la prémiére Lettre du quinziéme Livre.

9. *Actium de Corcyre.*] On l'appelloit ainſi pour le diſtinguer de l'autre Actium, ſi fameux depuis par la défaite d'Antoine. Cicéron dit ailleurs *de portu Corcyreorum.* Il y fut retenu pendant huit jours par le mauvais tems. *Epiſt. 9. Lib. 16. Fam.* Cet Actium étoit en Epire vis-à-vis de l'Ile de Corcyre ; & l'Actium qu'Auguſte appella depuis *Nicopolis*, étoit dans l'Acarnanie.

10. *Le fleuve Thyamis.*) Sur lequel étoient les terres d'Atticus.

11. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de votre aimable fille, &c.*] Voyez la Remarque troiſiéme ſur la dix-neuviéme Lettre du cinquiéme Livre.

12. *Les ſentimens obſcénes de Carneade.*) Il n'y a rien d'obſcéne dans cette formule, *bene eveniat* ; l'obſcénité eſt dans la choſe à laquelle Carneade l'appliquoit. Caſaubon croit qu'il diſoit τύχῃ τῇ ἀγαθῇ παιδοποιῶμεν mais ce dernier mot n'a rien d'obſcéne ; il y a plus d'apparence qu'il ſe ſervoit du mot συγγενέσθαι, *coire.* Cicéron veut donc dire, qu'il eſt honteux que Carneade ſe ſervît dans une pareille occaſion, de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus ſolemnelles, comme chez les Romains, *quod felix fauſtumque ſit.* On pourroit encore donner un autre ſens à cet endroit, car il n'eſt pas bien ſûr qu'il s'agiſſe ici d'obſcénité. *Spurce* pourroit bien ne ſignifier ici que *fæde, turpiter*, comme dans pluſieurs autres endroits de Cicéron. Et alors il voudroit dire qu'il paroiſſoit par cette formule *bene eveniat*, que Carneade avoit pour principal objet dans toutes ſes actions, *l'utile* plus que *l'honnête*, ce qui c'étoit un ſentiment indigne d'un Philoſophe ; qu'on devoit penſer avec les Stoïciens, que la vertu ſe ſuffi-

ſuffiſoit à elle-même ; au-lieu que les Académiciens, comme Carneade, joignoient enſemble les motifs de *l'utile* & de *l'honnête*. Mais les Epicuriens alloient encore plus loin ; ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'excluſion de la vertu ; du moins c'étoit le ſentiment que leurs Adverſaires leur attribuoient, ou les conſéquences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette ſeconde interprétation, il faudroit traduire le *bene eveniat* de Carneade par *qu'il nous en arrive du bien*, comme ſi ç'avoit été le principal motif des actions de ce Philoſophe, qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette eſpéce de préface de bon augure.

13. *Ce qu'a fait Hortenſius.*) C'eſt-à-dire quelles meſures il a priſes, & quels biens il veut rendre de la ſucceſſion de ſon pére.

14. *Ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de ſupplications.*) C'étoit les plus longues qu'on eût décerné juſqu'alors. On l'affecta peut-être, pour faire croire que les avantages qu'on avoit remportés ſur les Parthes étoient fort conſidérables. On a vu dans le Livre précédent, que c'étoit Caſſius qui les avoit battus ; mais il ne commandoit pas en chef, & les honneurs que le Sénat décernoit, comme les ſupplications & le triomphe, regardoient celui qui avoit le commandement, *cujus auſpiciis res erat geſta*, comme ils parloient alors. Caton étoit beau-pére de Bibulus, & ce fut ce qui lui fit relâcher en ſa faveur quelque choſe de cette juſtice exacte, & de cette vertu auſtére dont il faiſoit profeſſion.

15. *Au Préteur Druſus.*) Il avoit été *Prætor Urbanus* l'an 637.

16. *Qui ne jureroient pas d'avoir toujours le même reſpect pour leurs Maitres.*] Les Affranchis, dans les prémiers tems de la Republique, étoient preſqu'auſſi ſoumis à leurs Maitres que les Eſclaves ; & lorſqu'ils manquoient au reſpect qu'ils leur devoient en quelque choſe de grave, les Juges les remettoient ſous leur puiſſance, ou bien on les vendoit au profit de leur Maitre. Quelquefois auſſi, quand on affranchiſſoit un Eſclave, c'étoit à condition qu'il rendroit toujours à ſon Maitre certains ſervices auxquels on l'engageoit par ſerment.

17. *Auſſi-bien on n'a pas obſervé les formalités requiſes.*)

Quand

Quand on affranchiſſoit un Eſclave dans toutes les formes, ſon Maitre venoit devant le Préteur avec lui & avec celui qui devenoit ſon Patron ; il faloit auſſi un Greffier, & des témoins. Quand on avoit obſervé toutes ces formalités, l'affranchiſſement étoit irrevocable. Il y avoit encore deux autres ſortes d'Affranchiſſemens irrevocables ; le prémier par Teſtament ; & le ſecond, lorſqu'un Eſclave, du conſentement de ſon Maitre, s'é-

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

A. D. VIII. Id. Decemb. Herculanum veni, & ibi tuas litteras legi, quas Philotimus mihi reddidit : è quibus hanc primo aſpectu voluptatem cepi, quod erant à te ipſo ſcriptæ : deinde, earum accuratiſſima diligentia ſum mirum in modum delectatus. Ac primum illud, in quo te Dicæarcho aſſentiri negas, etſi cupidiſſime expetitum à me ſit, & approbante te, ne diutius anno in provincia eſſem, tamen non eſt noſtra contentione perfectum. Sic enim ſcito, verbum in Senatu factum eſſe nunquam de ullo noſtrum, qui provincias obtinuimus, quo in his diutius quam ex S. C. maneremus : ut jam ne iſtius quidem rei culpam ſuſtineam, quod minus diu fuerim in provincia, quam fortaſſe fuerit utile. Sed, quid ſi hoc melius ? ſæpe opportune dici videtur, ut in hoc ipſo. Sive enim ad concordiam res adduci poteſt, ſive ad bonorum victoriam ; utriuſvis rei me aut adjutorem velim eſſe, aut certe non expertem. Sin vincuntur boni ; ubicun-

que

toit fait mettre par les Cenſeurs ſur le Rôle des Citoyens Romains. Il y avoit trois autres maniéres d'affranchir moins ſolemnelles ; la prémiére *inter amicos*, lorſqu'on accordoit la liberté à un Eſclave en préſence de quelques amis ; la ſeconde *per menſam*, lorſque le Maitre l'admettoit à ſa table ; & la troiſiéme *per epiſtolam*, lorſqu'il lui écrivoit une Lettre par laquelle il l'affranchiſſoit.

LETTRE III.

J'Arrivai le ſixieme de Décembre à Herçulum [1], où Phylotime me rendit votre Lettre. J'ai été très aiſe de voir qu'elle étoit de votre main, & je vous ſai un gré infini de l'exactitude avec laquelle vous m'y rendez compte de tout ce qui peut m'intéreſſer. Pour y répondre, je vous dirai d'abord qu'il eſt vrai que ſelon vos principes, contraires à ceux de Dicéarque [2], j'ai fort ſouhaité de n'être qu'une année hors de Rome. Mais cela a réuſſi ſans qu'il ait été néceſſaire de ſe donner aucun mouvement, & vous pouvez compter qu'on n'a pas parlé une ſeule fois de continuer aucun Gouverneur au-delà du tems marqué dans le Décret du Sénat. Ainſi, quand il ſeroit maintenant mieux pour moi que je fuſſe demeuré dans mon Gouvernement, il ſeroit toujours vrai que je n'en ai pas été le maitre. Mais, comme l'on dit d'ordinaire, ſouvent les choſes auxquelles on n'a point contribué, ſont les plus heureuſes, cela ſe trouve vrai en cette occaſion. Car ſi l'on en vient à un accommodement, ou que le bon parti ait le deſſus, je ſuis bien-aiſe d'avoir part à l'une de ces deux choſes, ou du moins d'en profiter : & ſi les gens de

que eſſem, una cum iis victus eſſem. Quare celeritas noſtri reditus ἀμεταμέλητος a *debet eſſe.*

Quod ſi iſta nobis cogitatio de triumpho injecta non eſſet, quam tu quoque approbas, næ tu haud multum requireres illum virum, qui in VI. *libro informatus eſt. Quid enim tibi faciam, qui illos libros devoraſti? Quin nunc ipſum non dubitabo rem tantam abjicere, ſi id erit rectius. Utrumque vero ſimul agi non poteſt, & de triumpho ambitioſe, & de Rep. libere. Sed ne dubitaris quin, quod honeſtius, id mihi futurum ſit antiquius. Nam quod putas utilius eſſe vel mihi, quod tutius ſit, vel etiam ut Reip. prodeſſe poſſim, me eſſe cum imperio; id coram conſiderabimus quale ſit. Habet enim res deliberationem; etſi ex parte magna tibi aſſentio.*

De animo autem meo erga Remp. bene facis quod non dubitas, & illud probe judicas, nequaquam ſatis pro meis officiis, pro ipſius in alios effuſione illum in me liberalem fuiſſe: ejuſque rei cauſſam vere explicas; & eis, quæ de Fabio, Caninioque acta ſcribis, valde conſentiunt: quæ ſi ſecus eſſent, totumque ſe ille in me profudiſſet; tamen illa, quam ſcribis, cuſtos urbis me præclaræ inſcriptionis memorem eſſe cogeret;

a Non pœnitenda.

nec

bien ſont vaincus, quelque part que je ſuſſe, je le ſerois toujours avec eux : ainſi je ne dois point me repentir de m'être ſi fort preſſé de revenir.

Sans cette envie du Triomphe que l'on m'a donnée, & que vous approuvez vous-même, j'oſe vous aſſurer que vous trouveriez en moi une copie aſſez approchante de ce portrait d'un bon Citoyen, que j'ai fait dans le ſixiéme de ces Livres que vous avez lus avec tant d'avidité 3. Je renoncerai même, s'il le faut, à cet honneur, tout grand qu'il eſt; car on ne peut pas en même tems, & parler avec liberté ſur les affaires de la République, & garder tous les ménagemens néceſſaires pour obtenir le Triomphe; mais n'appréhendez pas que je préfere mon intérêt à mon devoir. Quant à la penſée où vous êtes qu'il ſera, & plus sûr pour moi, & plus avantageux pour la République, que je garde le titre de Général d'Armée 4, nous raiſonnerons enſemble là-deſſus : cela ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés, quoique je ſois aſſez de votre ſentiment.

Vous avez raiſon de croire que je ſerai toujours dans les intérêts de la République; & vous remarquez fort bien, que je n'ai pas trop lieu de me louer de Céſar, & par rapport à ce que j'ai fait pour lui, & par rapport à ce qu'il fait tous les jours pour d'autres. Vous en avez pénétré les véritables raiſons; & ce que vous me mandez de Fabius & de Caninius 5 en eſt une nouvelle preuve. Mais quand même il ſe ſeroit livré à moi tout entier, cette Minervè dont vous me parlez, à qui je confiai la garde de Rome pendant mon exil 6, me feroit toujours ſouvenir de cette inſcription qui m'apprend ſi bien mon

nec mihi concederet, ut imitarer Volcacium, aut Servium, quibus tu es contentus; ſed aliquid nos vellet nobis dignum & ſentire & defendere.

Quod quidem agerem, ſi liceret alio modo ac nunc agendum eſt. De ſua potentia dimicant homines hoc tempore, periculo civitatis. Nam ſi Reſp. defenditur, cur ea Conſule iſto ipſo defenſa non eſt? cur ego, in cujus cauſſa Reip. ſalus conſiſtebat, defenſus poſtero anno non ſum? cur imperium illi, aut cur illo modo prorogatum eſt? cur tantopere pugnatum eſt, ut de ejus abſentis ratione habenda decem Tribuni pleb. ferrent? his ille rebus ita convaluit, ut nunc in uno civi res ad reſiſtendum ſit: qui mallem tantas ei vires non dediſſet, quam nunc tam valenti reſiſteret. Sed quoniam res eo deducta eſt, non quæram, ut ſcribis, πῶς σκάφος τὸ τῶν Ἀτρειδῶν a; *mihi* σκάφος b *unum erit, quod à Pompeio gubernabitur.*

Illud ipſum, quod ais, quid fiet, cum erit dictum? Dic M. Tulli σύντομα c. *Cn. Pompeio aſſentio: ipſum tamen Pompeium ſeparatim ad concordiam hortabor. Sic enim ſentio, maximo in periculo rem eſſe. Vos ſcilicet plura, qui in*

a Ubi navigium Atridarum.
b Navigium. c Paucis verbis.

urbe

devoir, & ne me permettroit pas même de m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Servius 7 dont vous me propoſez l'exemple ; mais elle m'inſpireroit une vigueur & des ſentimens plus dignes de moi.

Je n'héſiterois pas à me déclarer, s'il ne s'agiſſoit que des intérêts de la République ; mais je la vois ſacrifiée aujourd'hui à l'ambition de deux particuliers. Si l'on n'agit maintenant que pour elle, pourquoi l'a-t-on abandonnée pendant le Conſulat de Céſar ? Pourquoi, l'année ſuivante : m'a t-on abandonné moi même, moi dont les intérêts étoient ſi fort liés avec les ſiens ? Pourquoi a-t-on fait continuer à Céſar ſon Gouvernement, & pourquoi par de telles voies 8 ? Pourquoi s'eſt on donné tant de mouvemens pour faire propoſer par tout le Corps des Tribuns, le Décret qui le diſpenſoit de venir à Rome pour demander le Conſulat ? On l'a rendu par-là ſi puiſſant, que la République n'a plus de reſſources que dans un ſeul Citoyen, qui auroit bien mieux fait de s'oppoſer d'abord à Céſar, que de combattre contre lui après l'avoir armé contre nous. Cependant, puiſque les choſes ſe trouvent ainſi engagées, je ne demanderai point, pour parler comme vous, où eſt le Vaiſſeau des Atrides 9, je n'en connoitrai point d'autre que celui que montera Pompée.

Mais à préſent, lorſqu'il faudra opiner dans le Sénat, que direz-vous ! Ce que je dirai ? le voici en deux mots. Je ſuis de l'avis de Pompée. Je ne laiſſerai pas en particulier de le porter à un accommodement ; car il me paroit que ce ſeroit fort hazarder, que d'en venir à une guerre civile. Vous autres qui êtes à Rome, vous en pouvez juger mieux que moi ; mais il eſt cer-

urbe eſtis. Verumtamen hoc video, cum homine audaciſſimo, paratiſſimoque negotium eſſe; omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione, ignominiaque dignos illac facere, omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, Tribunos valentes, addito C. Caſſio, omnes, qui ære alieno premantur; quos plures eſſe intelligo, quam putaram. Cauſſam ſolum illa cauſſa non habet; ceteris rebus abundat. Hic omnia facere omnis, ne armis decernatur; quorum exitus ſemper incerti, nunc vero in alteram partem magis timendi.

Bibulus de provincia deceſſit, Vejentonem præfecit. In decedendo erit, ut audio, tardior: quem cum ornavit Cato, declaravit iis ſe ſolis non invidere, quibus nihil, aut non multum ad dignitatem poſſet accedere. Nunc venio ad privata. Fere enim reſpondi tuis litteris de Republica, & iis, quas in ſuburbano, & iis, quas poſtea ſcripſiſti. Ad privata venio. Unum etiam de Cœlio. Tantum abeſt ut meam ille ſententiam moveat, ut valde ego ipſi, quod de ſua ſententia deceſſerit, pœnitendum putem. Sed quid eſt quod ei vici Lucceii ſint addicti? hoc te prætermiſiſſe miror. De Philotimo faciam equidem, ut mones. Sed ego mihi ab illo hoc tempore non rationes exſpectabam, quas tibi edidit, verum id reliquum, quod ipſe in Tuſculano me referre in commentarium mea manu voluit, quodque idem in Aſia mihi ſua manu ſcriptum dedit. Id ſi præſtaret, quantum mihi æris alieni eſſe ibi edidit,

tan-

tain que nous avons affaire à un homme auſſi puiſſant qu'il eſt entreprennant & hardi. Il aura pour lui tous les gens condamnés & notés, tous ceux qui méritent de l'être; preſque toute notre jeuneſſe; cette populace qui ſe plaît dans le trouble; des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſur-tout ſi C. Caſſius ſe joint à eux [10]; enfin tous les gens accablés de dettes, qui ſont en plus grand nombre que je ne penſois. Il ne manque à ce parti qu'une meilleure cauſe, tout le reſte s'y rencontre. Ainſi il n'y a rien qu'on ne doive tenter, plutôt que d'en venir à la guerre: le ſuccès en eſt toujours incertain, & il ne l'eſt pas même aſſez pour nous en cette occaſion.

Bibulus revient de ſon Gouvernement, il a laiſſé Véjenton pour y commander; on dit qu'il ſera long-tems en chemin. Caton en le favoriſant a fait voir que s'il y a quelqu'un dont il ne ſoit pas jaloux, ce ſont ſeulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent guéres donner plus d'illuſtration [11]. Je viens maintenant à mes affaires domeſtiques, car je crois avoir répondu à tout ce que vous me dites ſur celles de l'Etat dans vos deux Lettres écrites, l'une dans votre maiſon aux portes de Rome, & l'autre quelques jours après; paſſons à mes affaires de famille. J'ajouterai néanmoins encore un mot touchant Celius. Bien loin que ſon changement m'ébranle, je ſuis au contraire perſuadé qu'il s'en trouvera fort mal [12]. Mais à propos de Celius, j'apprens qu'on lui a ajugé les maiſons de Lucceius [13]; je ſuis ſurpris que vous ne m'en ayez rien mandé. Pour ce qui regarde Philotime, je ſuivrai votre conſeil. Je ne m'attendois pas à avoir ſitôt les comptes qu'il vous a rendus; mais il y manque un article, qu'il me

tantum, & plus etiam ipſe mihi deberet. Sed in hoc genere, ſi modo per Remp. licebit, non accuſabimur poſthac: neque hercule antea negligentes fuimus, ſed amicorum multitudine occupati. Ergo utemur, ut polliceris, & opera & conſilio tuo: nec tibi erimus, ut ſpero, in eo moleſti.

De ſerperaſtris cohortis meæ nihil eſt quod doleas. Ipſi enim ſe collegerunt admiratione integritatis meæ. Sed me moverat nemo magis, quam is quem tu neminem putas. Idem & initio fuerat, & nunc eſt egregius. Sed in ipſa deceſſione ſignificavit, ſperaſſe ſe aliquid; & id, quod animum induxerat paulliſper, non tenuit: ſed cito ad ſe rediit; meiſque honorificentiſſimis erga ſe officiis victus, pluris ea duxit quam omnem pecuniam. Ego à Curio tabulas accepi, quas mecum porto. Hortenſii legata cognovi. Nunc haveo ſcire quid hominis ſit, & quarum rerum auctionem inſtituat. Neſcio enim cur, cum portam Flumentanam Cœlius occuparit, ego Puteolos non meos faciam.

Venio ad Piræea, in quo magis reprehendendus,

fit mettre lui même ſur mon Livre à Tuſculum, & dont il m'a donné un billet de ſa main pendant que j'étois en Aſie. Cet article ſeul pourra ſuffire, & au-delà, pour m'acquiter de ce qu'il prétend que je lui dois. J'aurai dorénavant plus d'ordre dans mes affaires, pourvu que celles de la République me le permettent. Si elles n'ont pas été mieux réglées juſqu'à préſent, ce n'a point été ma faute ; mais c'eſt que les affaires de mes amis ne m'ont pas laiſſé le tems de penſer aux miennes. Je me ſervirai pour les rétablir, & de vos conſeils, & des ſecours que vous m'offrez; mais je n'abuſerai point de votre honnêteté.

Quant à ce que je vous avois mandé des principaux Officiers de ma ſuite [14], conſolez-vous: mon déſintéreſſement les a ſi fort charmés, qu'ils ſont tous rentrés dans leurs devoirs. Il n'y en avoit point qui m'eût plus piqué, que celui dont vous le ſoupçonnez le moins. J'avois été fort content de lui juſques-là, & je ne le ſuis pas moins maintenant ! mais lorſque je partis, il témoigna qu'il comptoit d'avoir une partie de cet argent, que je voulois laiſſer à mon Queſteur : il n'a pas été néanmoins difficile de lui faire entendre raiſon, & il eſt bientôt revenu à ſes prémiers ſentimens. Auſſi les marques de diſtinction qu'il a reçues de moi, lui ont fait plus de plaiſir que tout l'argent du monde. Je vous porte le teſtament de Curius. J'ai vu celui d'Hortenſius. Je voudrois maintenant ſavoir à quoi il eſt réſolu, & ce qu'il compte de mettre en vente. Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la Porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles [15].

Je viens à cette faute de Grammaire que vous

dus, quod homo Romanus Piræea ſcripſerim, non Piræeum, (ſic enim omnes noſtri locuti ſunt) quam quod in *addiderim. Non enim hoc ut oppido præpoſui, ſed ut loco: & tamen Dionyſius noſter, qui eſt nobiſcum, & Nicias Cous non rebatur oppidum eſſe Piræea. Sed de re videro. Noſtrum quidem ſi eſt peccatum, in eo eſt, quod, non ut de oppido locutus ſum, ſed ut de loco; ſecutuſque ſum, non dico Cæcilium,* Mane ut ex portu in Piræeum; (*malus enim auctor latinitatis eſt*) *ſed Terentium, cujus fabellæ, propter elegantiam ſermonis, putabantur à C. Lælio ſcribi:* Heri aliquot adoleſcentuli coiimus in Piræeum. *Et idem,* Mercator hoc addebat, captam è Sunio. *Quod ſi δήμους a oppida volumus eſſe; tam eſt oppidum Sunium, quam Piræeus.*

Sed, quoniam grammaticus es, ſi hoc mihi ζήτημα b *perſolveris, magna me moleſtia liberaris. Ille mihi litteras blandas mittit. Facit idem pro eo Balbus. Mihi certum eſt, ab honeſtiſſima ſententia digitum nuſquam. Sed ſcis illi reliquum quantum ſcit. Putaſne igitur verendum eſſe, ne aut objiciat id nobis aliquis, ſi languidius; aut repetat, ſi fortius? Quid ad hæc reperis? ſolvamus, inquis. Age, à Cælio mutuabimur. Hoc tu tamen conſideres velim. Puto enim, in Senatu ſi quando præclare pro Rep. dixero, Tarteſſium iſtum tuum mihi exeunti, Jube ſodes nummos curare.*

a Vicos. b Quæſtionem.

Quid

avez relevée : ſi j'en ai fait une, c'eſt d'avoir écrit *Piræea*, au-lieu que tous les Auteurs Latins ont écrit *Piræeum*, & non pas d'avoir ajouté la prépoſition *in*, car j'ai compté que le Pirée n'étoit pas une Ville [16]. Dionyſius que j'ai avec moi, & Nicias de Cos, ſont du même ſentiment : mais enfin, toute la faute ſeroit d'avoir parlé ſuivant ce principe. Je ne manque pas néanmoins d'autorités. Je pourrois vous citer Cecilius [17], *Mane ut ex portu in Piræeum*; mais ce n'eſt pas un bon Auteur pour la pureté du langage. Je me contenterai de ces deux endroits de Térence, dont le ſtile eſt ſi pur, qu'on a attribué ſes Comédies à Lælius, *Heri aliquot adoleſcentuli coiimus in Piræeum;* & dans un autre endroit, *Mercator hoc addebat captam è Sunio.* Ce ſecond exemple prouve auſſi bien que le premier; car ſi un gros amas de maiſons fait une Ville [18], Sunium en ſera une auſſi-bien que le Pirée.

Mais, puiſque vous êtes ſi bon Grammairien, voici une queſtion un peu plus embaraſſante, que je vous prie fort de me réſoudre. Je reçois des Lettres de Céſar pleines d'honnêteté, Balbus m'en écrit de ſa part du même ſtile. Je ſuis bien réſolu à ne m'écarter en rien de ce que l'honneur demandera de moi; mais vous ſavez combien je dois encore à Céſar. Si en opinant je le ménage, on ne manquera pas de dire que c'eſt parce qu'il eſt mon créancier; & ſi je ne le ménage point, ſes amis me redemanderont ſon argent. Que faire? Le payer, me direz-vous. Il faudra donc emprunter à Celius [19]? Penſez à cela, je vous prie; car je m'imagine que s'il m'arrive de parler avec fermeté dans le Sénat, votre bon ami Balbus [20] viendra auſſi-

Quid ſupereſt? etiam. Gener eſt ſuavis mihi, Tulliæ, Terentiæ : quantumvis vel ingenii, vel humanitatis; ſatis. Reliqua, quæ noſti, ferenda. Scis enim, quos aperuerimus : qui omnes, præter eum, de quo per te egimus, reum me facere rentur. Ipſis enim expenſum nemo ferret. Sed hæc coram. Nam multi ſermonis ſunt. Tironis reficiendi ſpes eſt in M. Curio ; cui ego ſcripſi, tibi eum gratiſſimum facturum. Dat. v. *Id. Decemb. à Pontio ex Trebulano.*

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *Herculum.*) Auprès du Mont Véſuve.

2. *Selon vos principes, contraires à ceux de Dicéarque.*) Ce Philoſophe ſoutenoit qu'il n'étoit pas d'un bon Citoyen de languir dans le repos, & d'être inutile à ſa patrie : le genre de vie qu'Atticus avoit choiſi, faiſoit aſſez voir qu'il ne goûtoit pas cette maxime.

Voyez la ſeiziéme Lettre du ſecond Livre.

3. *Dans le ſixiéme de ces Livres que vous avez lus avec tant d'avidité.*) Il y a dans le texte, *in ſexto libro, quid enim tibi faciam qui illos libros devoraſti?* Cicéron veut dire, à ce que je crois, qu'il ſuffiſoit d'indiquer ces Livres à Atticus, parce qu'il les avoit fort préſens. Il parle de ſes Livres de *la République.*

4. *Qu'il ſera & plus ſûr pour moi, & plus avantageux pour*

tot me dire, payez donc ce que vous devez.

Qu'ai-je encore à vous mander ? Ma femme, ma fille & moi, nous ſommes tous fort contens de mon gendre : on ne peut avoir plus d'eſprit & de politeſſe, & cela mérite qu'on ne prenne pas garde au reſte de ſi près. Vous ſavez ce que nous avons découvert de tous ceux qui avoient été ſur les rangs, hors de celui à qui vous aviez fait des propoſitions de ma part. Ils prétendent que j'aurois beaucoup gagné à les avoir pour gendres. [21], & qu'ils n'ont point de dettes [22]; c'eſt que perſonne ne voudroit leur prêter : mais nous parlerons de tout cela plus en détail, lorſque nous ſerons enſemble. Je compte fort ſur les ſoins de Curius pour le rétabliſſement de Tiron ; j'ai marqué à Curius que vous lui en ſeriez très obligé. Le neuviéme de Décembre à Trébule, chez Pontius.

---

pour la République, que je garde le titre de Général d'Armée.) On gardoit ce titre, & on étoit *cum Imperio* juſqu'à ce qu'on fût rentré dans Rome. Cicéron pouvoit par ce moyen ſe diſpenſer d'aller au Sénat ; & en cas qu'on en vint à la guerre, on pouvoit lui donner quelque commandement.

5. *Fabius & Caninius.*) Lieutenans de Céſar dans les Gaules.

6. *Cette Minerve à qui je confiai la garde de Rome pendant mon exil.*] Cicéron, avant que de ſortir de Rome, plaça dans le Capitole une Statue de Minerve avec cette inſcription, *Cuſtos urbis*, pour faire entendre que dans la confuſion où il laiſſoit les affaires, la prudence humaine n'y pouvoit plus apporter de reméde.

7. *De m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Servius.*) L. Volcatius Tullus & Servius Sulpitius, tous deux Conſulaires comme Cicéron : ils ne vouloient ſe déclarer pour aucun des deux partis.

8.

8. *Pourquoi a-t-on fait continuer à Céſar ſon Gouvernement, & pourquoi par de telles voies ?*) Pompée & Craſſus pendant leur ſecond Conſulat ne gardérent aucun ménagement, & ſe ſervirent de voies de fait pour faire réuſſir tout ce qu'ils avoient projetté avec Céſar.

9. *Je ne demanderai point, pour parler comme vous, Où eſt le Vaiſſeau des Atrides ?*] C'eſt-à-dire, je ne chercherai point le parti le plus ſûr, mais le plus juſte. Caſaubon croit avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt une alluſion à un endroit de quelqu'ancienne Tragédie

10. *Des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſur-tout ſi C. Caſſius ſe joint à eux.*) Apparemment qu'on croyoit alors que C. Caſſius, qui étoit déſigné Tribun, ſe déclareroit pour Céſar, auſſi-bien que Q. Caſſius l'un de ſes plus zélés partiſans. Mais cela ſe trouve faux. C. Caſſius demeura toujours attaché à Pompée, & commanda depuis ſous lui la Flotte de Syrie.

11. *Que s'il y a quelqu'un dont il ne ſoit pas jaloux, ce ſont ſeulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent guéres donner plus d'illuſtration.*) Cicéron veut dire, que la jalouſie ne s'attache qu'à ceux avec qui on peut ſe meſurer. Bibulus avoit ſur Cicéron l'avantage d'une grande naiſſance : il avoit de plus été Cenſeur, ce qui étoit le dernier degré des honneurs auxquels un Citoyen Romain pouvoit aſpirer. Cicéron avoit paſſé par les grandes Charges de la République ; mais il étoit le prémier de ſa famille qui y fût entré, *Novus homo*, un nouveau Noble, qualité qui ne manque pas d'attirer la jalouſie, & qui mettoit Caton plus à portée de ſe meſurer avec lui qu'avec Bibulus. Après tout, Cicéron, de mauvaiſe humeur contre Caton, lui attribue ici un ſentiment de jalouſie qui n'étoit point dans ſon caractére. Il ne faloit point chercher d'autres raiſons dans ſa partialité pour Bibulus, que l'alliance qui étoit entr'eux.

12. *Bien loin que ſon changement m'ébranle, je ſuis au contraire perſuadé qu'il s'en trouvera fort mal.*] Il parle de Celius, que Curion avoit attiré depuis peu dans le parti de Céſar. Cicéron devina fort juſte ; car Celius n'ayant pas été content de Céſar, tenta depuis de former

former en Italie un parti contre lui : mais ſon entrepriſe ne réuſſit pas, & il lui en couta la vie.

V. Epiſt. 15. 16. & 17. Lib. 8. Fam.

13 *Les maiſons de Lucceius.*) VICI, pluſieurs maiſons contigues.

14. *Des principaux Officiers de ma ſuite.*) Il y a dans le texte, *de ſerperaſtris Cohortis meæ.* SERPERASTRA, c'étoit des machines qu'on mettoit aux jambes des enfans qui commençoient à marcher, pour empêcher qu'elles ne ſe tournaſſent. Cicéron appelle ainſi ſes Lieutenans & ſes autres Officiers principaux, parce que c'étoit à eux à redreſſer les Officiers ſubalternes.

15. *Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la Porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles.*) Celius qui étoit de Pouzzoles, avoit acheté la maiſon d'Hortenſius auprès de la Porte Flumentane, & Cicéron vouloit acheter la maiſon que le même Hortenſius avoit à Pouzzoles. On voit bien que la Porte Flumentane étoit ainſi appellée, parce qu'elle étoit auprès du Tibre.

16. *J'ai compté que le Pirée n'étoit pas une Ville.*) Cicéron ne manquoit pas d'exemples où la prépoſition *in* eſt jointe avec des noms de Villes : apparemment que les perſonnes qui parloient exactement, s'en faiſoient alors un ſcrupule. C'eſt la réflexion que devoient faire Sanctius & Scioppius, au-lieu de nous prouver qu'ils ſavoient mieux le Latin que Cicéron & Atticus.

17, *Cecilius.*) Poëte Comique.

18. *Si un gros amas de maiſons fait une Ville*] Il y a dans le Texte *quod ſi δήμους oppida volumus eſſe : δῆμος* eſt la même choſe que *κώμη* ce que les Latins rendent par *locus :* nous diſons de même *un gros Lieu*, en parlant d'un Bourg qui pour la grandeur approche des Villes.

19. *Il faudra donc emprunter à Celius.*) Ce Celius étoit un Banquier, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Celius dont nous venons de parler.

20 *Votre bon ami Balbus.*] Il y a dans le Texte, *Tarteſſium illum tuum.* On voit par ce mot, que Balbus n'étoit pas de Cadix même : il étoit de Carteia, que les Grecs appelloient *Tarteſſus*, & qui étoit de la dépendance de Cadis, *in conventu Gaditano.*

Plin. Lib. 3. cap. 1.

21. *Ils prétendent que j'aurois beaucoup gagné à les avoir pour gendres.*) Je lis ici avec Boſius, *rem me facere rentur.* Il y a dans l'Edition de Grævius, *reum*; ce qui ſignifie, diſent les Interprétes, *ils ont deſſein de ſe déclarer mes Accuſateurs.* Mais où trouvent-ils que *reri* ſignifie avoir envie, avoir deſſein? & puis, quel rapport cela auroit-il avec ce qui ſuit! au-lieu qu'en liſant comme Boſius, on y trouve quelque liaiſon, quoique cet endroit ſoit ſi concis & ſi obſcur, qu'on ne peut pas s'aſſurer d'en avoir le véritable ſens.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionyſium flagrantem deſiderio tui miſi ad te, nec mehercule æquo animo; ſed fuit concedendum: quem quidem cognovi cum doctum, quod mihi jam ante erat notum, tum ſanctum, plenum officii, ſtudioſum etiam meæ laudis, frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, plane virum bonum. Pompeium vidi IIII. *Id. Decembres: fuimus una horas duas fortaſſe. Magna lætitia mihi viſus eſt affici meo adventu: de triumpho hortari, ſuſcipere partis ſuas; monere ne ante in Senatum accederem, quam rem confeciſſem; ne dicendis ſententiis aliquem Tribunum alienarem. Quid quæris? in hoc officio ſermonis nihil potuit eſſe prolixius.*

De Rep. autem ita mecum locutus eſt, quaſi non dubium bellum haberemus. Nihil ad ſpem concordiæ: plane illum ab ſe alienatum cum ante intel-

22. *Et qu'ils n'ont point de dettes.*) Dans le Texte, *Ipſis enim expenſum nemo ferret.* Cela peut ſignifier, comme le remarque Boſius, ou qu'ils n'ont point de dettes, ou qu'ils ne trouvent plus à emprunter. Ils le diſoient dans le prémier ſens, & Cicéron le prend dans le ſecond. *Ipſis expenſum nemo ferret*, c'eſt-à-dire, dans le prémier ſens, *tabulam expenſæ ſeu creditæ ipſis pecuniæ nemo proferret*; & dans le ſecond, *nemo ipſis pecuniam ferret expenſam* i. e. *crederet.*

LETTRE IV.

Dionyſius m'a témoigné une ſi grande impatience de vous revoir, qu'il a fallu abſolument me réſoudre à le laiſſer aller. Je l'ai trouvé, je ne dis pas très ſavant, cela ne m'étoit point nouveau : mais de plus très vertueux, très affectionné, plein de zéle pour ma gloire, de très bonnes mœurs [1], &, pour tout dire en un mot, parfaitement honnête-homme. J'ai vu Pompée le dixiéme de Décembre, nous avons été enſemble environ deux heures, il m'a paru très aiſe que je fuſſe de retour. Il m'a exhorté à demander le triomphe, & m'a promis de me ſoutenir de ſon crédit. Il m'a conſeillé en même tems de ne me point trouver au Sénat qu'après que je l'aurai obtenu, de peur qu'en opinant je n'alienaſſe l'eſprit de quelque Tribun; en un mot, il ne pouvoit me parler ſur ce qui me regarde d'une maniére plus obligeante.

Quant aux affaires de la République, il m'a témoigné qu'il ne doutoit point que nous n'euſſions la guerre, qu'on ne devoit plus eſpérer d'accommodement,

intelligeret, tum vero proxime judicaſſe: veniſſe Hirtium à Cæſare, qui eſſet illi familiariſſimus; ad ſe non acceſſiſſe; &, cum ille A. D. VIII. *Idus Decemb. veſperi veniſſet, Balbus de tota re conſtituiſſet A. D.* VII. *ad Scipionem ante lucem venire; multa de nocte eum profectum eſſe ad Cæſarem. Hoc illi* τεκμηριῶδες[a] *videbatur eſſe alienationis. Quid multa? nihil me aliud conſolatur, niſi quod illum, cui etiam inimici alterum Conſulatum, fortuna ſummam potentiam dederat, non arbitror fore tam amentem, ut hæc in diſcrimen adducat. Quod ſi ruere cœperit, næ ego multa timeo, quæ non audeo ſcribere. Sed, ut nunc eſt, A. D.* III. *Nonas Jan. ad urbem cogito.*

[a] Indicium.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. *DE très bonnes mœurs, &, pour tout dire en un mot, &c.*] Il y a dans le Texte, *frugi hominem, ac, ne libertum laudere videar*, &c. *Homo frugi*, c'étoit la louange qu'on donnoit ordinairement aux Eſclaves. C'eſt pour cela que celui d'Horace dit, *& frugi, quod ſit ſatis ut vitale putes.* Cicéron ne vouloit pas qu'on crût qu'il ſe fût ſervi de ce mot par rapport à la condition de Dionyſius, qui étoit Affranchi. Mais, comme en François, *de bonnes mœurs* eſt une expreſſion dont on ſe ſert à l'égard de toutes ſortes de perſonnes

commodement, que depuis quelque tems il voyoit bien que Céſar ne vouloit plus le ménager, & qu'il en avoit eu depuis peu une nouvelle preuve. Qu'Hirtius 2, l'ami particulier de Céſar, étoit venu depuis peu de ſa part à Rome ſans venir chez lui; qu'il étoit arrivé le ſixiéme de Décembre au ſoir, & que Balbus comptant de parler le lendemain de grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit amené, il étoit reparti la nuit même. Pompée regarde cela comme une marque certaine que Céſar veut rompre avec lui. En un mot, la ſeule eſpérance qui me reſte, c'eſt qu'un homme à qui ſes ennemis mêmes offrent un ſecond Conſulat, & que la fortune a élevé ſi haut, ne ſera pas aſſez inſenſé pour riſquer de perdre tant d'avantages: mais ſi cela ne peut l'arrêter, combien vois-je de choſes à craindre que je n'oſe vous écrire? Au reſte, pour le préſent je compte d'être aux portes de Rome le troiſiéme de Janvier.

---

perſonnes, je ne pouvois traduire, *pour ne pas le louer comme un Affranchi.*

2. *Hirtius.*] Celui à qui on attribue le huitiéme Livre de la Guerre des Gaules, & celui de la Guerre d'Afrique. Il fut Conſul après la mort de Céſar, & il étoit alors ſon Lieutenant dans les Gaules.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

MUltas uno tempore accepi epiſtolas tuas, quæ mihi, quamquam recentiora audiebam ex iis, qui ad me veniebant, tamen erant jucundæ. Studium enim & benivolentiam declarabant. Invalitudine tua moveor: & Piliam in idem genus morbi delapſam, curam tibi afferre majorem ſentio. Date igitur operam, ut valeatis. De Tirone video tibi curæ eſſe: quem quidem ego, etſi mirabilis utilitates mihi præbet, cum valet in omni genere vel negotiorum, vel ſtudiorum meorum, tamen propter humanitatem, & modeſtiam, malo ſalvum, quam propter uſum meum.

Philogenes mecum nihil unquam de Luſcieno locutus eſt: de ceteris rebus habeś Dionyſium. Sororem tuam non veniſſe in Arcanum miror. De Chryſippo meum conſilium probari tibi non moleſte fero. Ego in Tuſculanum nihil ſane hoc tempore. Devium eſt τοῖς ἀπαντῶσιν a, *& habet alia* δύσχρηστα b. *Sed de Formiano Tarracinam pridie Kal. Jan. inde Pontinam ſummam: inde Albanum Pompeii: ita ad urbem* III. *Nonas, natali meo.*

a Obviam prodeuntibus b Incommoda.

De

LETTRE V.

J'Ai reçu pluſieurs de vos Lettres à la fois; & quoique j'aye tous les jours des nouvelles plus fraîches par ceux qui me viennent voir, je ne vous en ſuis pas moins obligé de votre attention à m'informer de ce qui ſe paſſe. J'apprens avec chagrin que vous avez toujours la fievre, & qu'elle a pris à Pilia, ce qui vous inquiéte ſans doute encore davantage; tâchez donc l'un & l'autre de guérir. Je vous remercie de vos attentions pour Tiron. Quoiqu'il me ſoit infiniment utile, & pour mes études, & pour mes affaires; la douceur de ſes mœurs & ſa modeſtie me le feroient encore plus regretter, que les ſervices que j'en tire.

Philogéne ne m'a jamais parlé de Luſcienus; Dionyſius vous rendra compte de tout le reſte. Je ſuis ſurpris que votre ſœur ne ſoit point venue à ſa maiſon d'Arcé. Je ſuis bien-aiſe que vous approuviez mon deſſein à l'égard de Chryſippus. Je ne paſſerai point de ce voyage à ma maiſon de Tuſculum; elle eſt trop éloignée du grand chemin pour ceux qui viendront au devant de moi, ſans compter pluſieurs autres inconvéniens. Mais j'irai le dernier de Décembre de Formies à Terracine; je prendrai enſuite par l'extrémité du Marais Pontina [1], & j'irai coucher auprès d'Albe chez Pompée, afin d'arriver aux portes de Rome [2] le troiſiéme de Janvier, jour de ma naiſſance.

Je

De Rep. quotidie magis timeo. Non enim boni, ut putant, conſentiunt. Quos ego Equites Rom. quos Senatores vidi, qui acerrime cum cetera, tum hoc iter Pompeii vituperarent: pace opus eſt. Ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus exiſtet. Sed hæc propediem coram.

Jam plane mihi deeſt quod ad te ſcribam. Nec enim de Republica, quod uterque noſtrum ſcit eadem: & domeſtica nota ſunt ambobus. Reliquum eſt jocari, ſi hic ſinat. Nam ego is ſum, qui illi concedi putem utilius eſſe quod poſtulat, quam ſigna conferri. Sero enim reſiſtimus ei, quem per annos decem aluimus contra nos. Quid ſentis igitur? inquis. Nihil ſcilicet, niſi de ſententia tua; nec prius quidem, quam noſtrum negotium aut confecerimus, aut depoſuerimus. Cura igitur, ut valeas. Aliquando ἀπότριψαι a *quartanam iſtam diligentia, quæ in te ſumma eſt.*

a Conterito.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. JE *prendrai enſuite par l'extrémité du Marais Pontina.*) Il y a dans le Texte, *Pontinam ſummam*, ce qui eſt la même choſe que *oram ſummam vel extremam Pontinæ Paludis.*

2.

Je crains tous les jours de plus en plus pour la République ; car les gens du bon parti ne ſont pas auſſi unis qu'on ſe l'imagine. Combien ai-je vu de Chevaliers, combien de Sénateurs, qui condamnent en général la conduite de Pompée, & en particulier ce voyage ſi hors de ſaiſon 3 ? Il faut avoir la paix à quelque prix que ce ſoit De quelque côté que tournât la victoire, elle ne pourroit être que funeſte, & elle nous donneroit certainement un Maitre. Mais nous pourrons bientôt raiſonner enſemble de tout cela.

Je n'ai plus rien à vous dire, nous ſommes également inſtruits l'un & l'autre des affaires de la République & de nos affaires domeſtiques. Nous pourrons nous entretenir de plaiſanteries, ſi Céſar nous en laiſſe la liberté ; car je fais tout dépendre de lui, perſuadé qu'il vaut mieux lui accorder ce qu'il demande, que d'en venir à la guerre. Ce ſeroit s'y prendre trop tard pour combattre un homme, à qui depuis dix ans nous donnons des forces contre nous. Mais de quel avis ſerez-vous dans le Sénat ? Je vous conſulterai auparavant, & je ne m'expliquerai point que je n'aie obtenu le triomphe, ou que je n'y aye renoncé. Tâchez de rétablir votre ſanté, & faites en ſorte, avec ce bon régime que vous ſavez ſi bien obſerver, de chaſſer cette fiévre quarte.

---

2. *Aux portes de Rome.*] Dans le Texte, *ad urbem.* Ceux qui penſoient à demander le triomphe, comme Cicéron, ſe tenoient dans les fauxbourgs *extra pomœrium*, & cela s'appelloit proprement *eſſe ad urbem.*

3. *Ce voyage ſi hors de ſaiſon.*] On trouvoit mauvais que Pompée, dans une conjoncture ſi importante où toutes les affaires rouloient ſur lui, s'éloignât de Rome pour s'aller promener du côté de Naples.

EPIST.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deeſt quod ad te ſcribam : nota omnia tibi ſunt : nec ipſe habeo à te quid exſpectem. Tantum igitur noſtrum illud ſolemne ſervemus, ut ne quem iſtuc euntem ſine litteris dimittamus. De Rep. valde timeo : nec adhuc fere inveni, qui non concedendum putaret Cæſari quod poſtularet potius, quam depugnandum. Eſt illa quidem poſtulatio opinione valentior. Cur autem nunc primum ei reſiſtamus? οὐ γὰρ ἂν τόδε μεῖζον ἔτει κακὸν [a], *quam cum quinquennium prorogabamus; aut cum, ut abſentis ratio haberetur, ferebamus. Niſi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. Dices, quid tu igitur ſenſurus es? non idem, quod dicturus. Sentiam enim omnia facienda, ne armis decertetur : dicam idem, quod Pompeius; neque id faciam humili animo. Sed rurſus hoc permagnum Reip. malum eſt, at quodam modo mihi præter ceteros non rectum, me in tantis rebus à Pompeio diſſidere.*

[a] Neque enim hoc majus eſt malum.

LETTRE

LETTRE VI.

JE ne ſai abſolument que vous mander, je n'attens de vous aucune nouvelle, & je n'en ai point à vous apprendre ; mais je me ſuis fait une loi de vous écrire toutes les fois que je trouverois quelque commodité. Je crains fort pour la République, & je ne vois perſonne qui ne croie qu'il vaut mieux accorder à Céſar tout ce qu'il demande, que de prendre les armes. Il eſt vrai que ſes prétentions vont beaucoup plus loin qu'on avoit cru. Mais pourquoi nous aviſons-nous ſi tard de lui réſiſter ? car enfin, on ne riſque pas maintenant davantage en lui accordant ce qu'il demande, que lorſqu'on lui continua ſon Gouvernement pour cinq nouvelles années, ou lorſqu'on lui permit de demander le Conſulat ſans venir à Rome ; à moins que nous n'ayons pris plaiſir à donner des forces à notre ennemi, afin d'avoir plus d'honneur à le combattre. Vous me demanderez ce que je dirai dans le Sénat ? peut-être autre choſe que ce que je penſe. Je penſerai toujours qu'il n'y a rien qu'on ne doive tenter, plutôt que d'en venir à la guerre ; mais je ne dirai que ce que dira Pompée. Ce ne ſera point par baſſeſſe & par flaterie : mais c'eſt qu'il ſeroit, & contre les intérêts de la République, & contre les engagemens que j'ai avec Pompée, que nous ne fuſſions pas d'accord dans une conjoncture ſi importante.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DIONYSIUS, VIR OPTIMUS, UT MIHI QUOQUE EST PERSPECTUS, ET DOCTISSIMUS, TUIQUE AMANTISSIMUS, ROMAM VENIT XV. KAL. JANUAR. ET LITTERAS A TE MIHI REDDIDIT : *tot enim verba ſunt de Dionyſio in epiſtola tua. Illud puto tu non adſcribis*; & tibi gratias egit : *atqui certe ille agere debuit : &, ſi eſſet factum, quæ tua eſt humanitas, adſcripſiſſes. Mihi autem nulla de eo παλινῳδία a datur propter ſuperioris epiſtolæ teſtimonium. Sit igitur ſane bonus vir. Hoc enim ipſum bene fecit, quod mihi ſui cognoſcendi penitus etiam iſtam facultatem dedit.*

Philogenes recte ad te ſcripſit. Curavit enim quod debuit. Eum ego uti ea pecunia volui, quoad liceret. Itaque uſus eſt menſes XIII. *Pontinium cupio valere : &, quod ſcribis in urbem introiſſe, vereor quid ſit. Nam id niſi gravi de cauſſa non feciſſet. Ego quoniam* IIII. *Nonas Januar. Compitalicius dies eſt, nolo eo die in Albanum venire, ne moleſtus ſim familiæ. Veniam* III. *Nonas igitur : inde ad urbem pridie Nonas. Tua* ἔμπτωσις b *quem in diem incurrat, neſ-*

a Palinodia. b Febris acceſſio.

cio :

LETTRE VII.

Dionyſius, à qui je connois auſſi beaucoup de probité & de ſcience, avec un véritable attachement pour vous, eſt arrivé à Rome le ſeiziéme de Décembre, & m'a rendu votre Lettre. Ce ſont les propres termes de votre réponſe ; mais vous n'ajoutez point qu'il ſe loue fort de moi. Il le devroit néanmoins ; & s'il l'avoit fait, vous n'auriez pas manqué, obligeant comme vous l'êtes, de me le marquer. Je ne retrace point ce que je vous en ai écrit, je le reconnois pour honnête-homme : c'eſt du moins en avoir quelque choſe, que de ne pas tromper, & de ſe faire connoître pour ce que l'on eſt.

Ce que Philogéne vous a mandé eſt vrai : je lui avois permis de ſe ſervir de cet argent juſqu'à ce que je le lui redemandaſſe, il s'en eſt ſervi pendant treize mois. Je ſuis fâché de l'incommodité de Pontinius, & je ſuis très ſurpris qu'il ſoit entré dans Rome [1], comme vous me le marquez ; il faut qu'il ait eu des raiſons bien fortes. Je n'arriverai point à Albe le deuxiéme de Janvier, parce que c'eſt le jour des Compitales, & que je veux laiſſer les gens de Pompée en liberté [2] ; je n'irai que le lendemain, & je ſerai le quatre aux portes de Rome. Je ne ſai quel eſt le jour de votre fiévre ; mais je ne veux point que vous ſortiez, ſi cela peut vous incommoder le moins du monde.

cio : ſed prorſus te commoveri incommodo valetudinis tuæ nolo.

De honore noſtro, niſi quid occulte Cæſar per ſuos Tribunos molitus erit, cetera videntur eſſe tranquilla. Tranquilliſſimus autem animus meus, qui totum iſtuc aqui boni facit; & eo magis, quod jam à multis audio conſtitutum eſſe Pompeio & ejus conſilio, in Siciliam me mittere, quod imperium habeam, id eſt Ἀβδηριτικὸν a. *Nec enim Senatus decrevit, nec populus juſſit, me imperium in Sicilia habere. Sin hoc Reſpub. ad Pompeium defert; qui me magis, quam privatum aliquem mittat? Itaque, ſi hoc imperium mihi moleſtum erit, utar ea porta, quamprimum videro.*

Nam quod ſcribis, mirificam exſpectationem eſſe mei, neque tamen quemquam bonorum, aut ſatis bonorum, dubitare, quid ſenſurus ſim: ego, quos tu bonos eſſe dicas non intelligo: ipſe nullos novi: ſed ita, ſi ordines bonorum quærimus. Nam ſingulares ſunt boni viri. Verum in diſſenſionibus ordines bonorum & genera quærenda ſunt. Senatum bonum putas, per quem ſine imperio provinciæ ſunt? nunquam enim Curio ſuſtinuiſſet, ſi cum eo agi cœptum eſſet: quam ſententiam Senatus ſequi noluit: ex quo factum eſt, ut Cæſari non ſuccederetur: an Publicanos? qui nunquam firmi, ſed nunc Cæſari ſunt amiciſſimi: an fœneratores? an agricolas? quibus

a Abderiticum.

opta-

Quant au triomphe, je crois que je ne trouverai point d'oppoſition, à moins que Céſar ne faſſe agir ſous main les Tribuns qui ſont à lui. Je ſuis fort en repos là-deſſus, & je ne m'en ſoucie que de la bonne maniére; d'autant plus qu'il m'eſt déja revenu de pluſieurs endroits, que Pompée & ſon Conſeil penſent à m'envoyer commander en Sicile, parce que j'ai le titre de Général. Mais voilà comme on raiſonneroit dans le Conſeil d'Abdére 3; car ni le Senat ni le Peuple ne m'ont nommé pour commander en Sicile; & ſi leur pouvoir réſide en la perſonne de Pompée, il peut y envoyer un ſimple particulier auſſi-bien que moi. Ainſi, pour peu que cette qualité de Général m'embaraſſe, je m'en déferai au plutôt de maniére ou d'autre 4.

Vous me marquez qu'on eſt fort attentif ſur la maniére dont je vais me conduire; que néanmoins tous les gens du bon parti, les plus zélés comme les moins ardens, comptent entiérement ſur moi. Dites-moi, je vous prie, ce que c'eſt que ce bon parti: je vous avoue que je ne le connois point, du moins je ne vois aucun Corps de l'Etat qui le compoſe, & dans les diſſentions civiles c'eſt de quoi il s'agit. Eſt-ce le Sénat qui forme ce bon parti, lui qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs 5? Car enfin, ſi l'on avoit entrepris Curion perſonnellement, on l'auroit bien fait déſiſter de ſon oppoſition; mais pour n'avoir pas voulu prendre cette voie, on n'a pu donner à Céſar un Succeſſeur. Sont-ce les Chevaliers, qui n'ont jamais été véritablement attachés à la République, & qui maintenant le ſont fort à Céſar? Sont-ce les gens de

optatiſſimum eſt otium; niſi eos timere putas, ne ſub regno ſint, qui id nunquam, dum modo otioſi eſſent, recuſarunt.

Quid ergo? exercitum retinentis, cum legis dies tranſierit, rationem haberi placet? mihi vero ne abſentis quidem. Sed, cum id datum eſt, illud una datum eſt. Annorum enim decem imperium: & ita latum placet? placet igitur etiam me expulſum, & agrum Campanum periiſſe, & adoptatum Patricium à Plebeio, Gaditanum à Mitylenæo: & Labieni divitiæ, & Mamurræ placent, & Balbi horti, & Tuſculanum.

Sed horum omnium fons unus eſt: imbecillo reſiſtendum fuit: & id erat facile. Nunc legiones XI, *equitatus tantus, quantum volet; Tranſpadani, plebs Urbana, tot Tribuni plebis, tam perdita juventus, tanta auctoritate dux, tanta audacia. Cum hoc, aut depugnandum eſt, aut habenda è lege ratio. Depugna, inquis, potius, quam ſervias: ut quid? ſi victus eris, proſcribare? ſi viceris, tamen ſervias? Quid ergo, inquis, acturus es? idem quod pecudes, quæ diſpulſæ ſui generis ſequuntur greges. Ut bos armenta, ſic ego bonos viros, aut eos, quicumque*

Commerce, ou ceux de la Campagne, qui ne cherchent qu'à vivre en repos ? à moins que nous ne nous imaginions qu'ils ſont oppoſés à la Monarchie, eux pour qui tous les Gouverneurs ſont égaux dès-lors qu'ils ſont tranquiles.

Quoi donc ? faut-il accorder des Privileges à un homme qui veut retenir le commandement de ſon Armée, même après que ſon tems ſera fini ? Bien au contraire, je prétens qu'on ne devoit pas même lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome : mais en lui accordant l'un, on l'a mis en état d'uſurper l'autre. Vous-même trouvez-vous bon qu'on ait fait continuer à Céſar ſon Gouvernement pendant dix années, & par de telles voies, qu'on m'ait laiſſé bannir ; qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie ; qu'on ait vu un Patricien adopté par un Phébéien [6], & un homme de Cadis par un autre de Mityléne [7] ; que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes [8] ; que Balbus ait de ſi beaux jardins, & une maiſon de campagne comme celle de Tuſculum ?

Tout cela part d'une même ſource. Il falloit arrêter les progrès de Céſar dans leurs commencemens, ce qui étoit fort aiſé. Maintenant il ſe voit à la tête de onze Légions, ſans compter la Cavalerie dont il aura tant qu'il voudra [9]. Il a pour lui les Villes au-delà du Pô, la Populace de Rome, la plus grande partie des Tribuns, & toute cette Jeuneſſe perdue de débauches. Joignez à cela l'habileté, la réputation, l'audace d'un ſi grand Capitaine. Voilà l'ennemi auquel nous aurons affaire, ſi nous ne lui conſervons un privilége qui lui a été confirmé par une Loi. Il faut, me direz-vous, tout hazarder plutôt que de recevoir un Maitre. Oui, afin que ſi nous ſommes

que dicentur boni, ſequar, etiam ſi ruent. Quid ſit optimum, male contractis rebus, plane video. Nemini eſt enim exploratum, cum ad arma ventum eſt, quid futurum ſit : at illud omnibus, ſi boni victi ſunt, nec in cæde principum clementiorem hunc fore, quam Cinna fuerit, nec moderatiorem quam Sylla in pecuniis locupletium.

Ἐμπολιτεύομαί σοι a *jam dudum : & facerem diutius, niſi me lucerna deſereret. Ad ſummam, dic M. Tulli. Aſſentior Cn. Pompeio, id eſt, T. Pomponio. Alexim, humaniſſimum puerum, niſi forte, dum ego abſum, adoleſcens factus eſt, (id enim agere videbatur) ſalvere jubeas velim.*

a Tecum ago de Republica.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Je ſuis très-ſurpris qu'il ſoit entré dans Rome.*) Pontinius avoit été l'un des Lieutenans de Cicéron, & les Officiers du Général attendoient ordinairement ſon triomphe pour entrer dans Rome. Cicéron craignoit apparemment que Pontinius n'eût ſu par quelqu'un du parti

vaincus, il nous en coute la vie, & que ſi nous ſommes victorieux, il nous en coute toujours la liberté. Quel parti prendrez-vous donc ? Je ferai comme les bêtes qui ſuivent leur troupeau, je ſuivrai auſſi les gens de bien, ou ceux qui paſſent pour tels, quelque mauvais parti qu'ils puiſſe prendre. Mais cela ne m'empêchera pas de voir qu'étant pris ſi fort au dépourvu, il faut acheter la paix à quelque prix que ce ſoit. L'évenement de la guerre eſt toujours incertain; mais il eſt bien ſûr que ſi Céſar a l'avantage, il n'épargnera pas plus le ſang des principaux Citoyens que Cinna, & qu'il s'emparera du bien des riches avec autant d'avidité que Sylla.

Voilà raiſonner longtems de Politique, & je continuerois ſi ma Lampe ne finiſſoit. Quand on ira aux avis [10] dans le Sénat : voici le mien en deux mots : je ſuis du ſentiment de Pompée, c'eſt-à-dire, de celui d'Attieus. Mes complimens au jeune Alexis [11], qui ſans doute, depuis que je ſuis parti, ſera entré dans l'adoleſcence, car il en approchoit fort.

---

parti de Céſar, qu'on s'oppoſeroit à ſon triomphe, & c'eſt pour cela qu'il ajoute, *Il faut qu'il ait eu des raiſons bien fortes.*

2. *Parce que c'eſt le Jour des Compitales, & que je veux laiſſer les gens de Pompée en liberté.*] C'étoit un jour de réjouiſſance pour les Eſclaves, & la ſeule Fête où ils euſſent droit de ſervir de Miniſtres aux Sacrificateurs. On leur laiſſoit ce jour-là une eſpéce de liberté, à peu près comme pendant les Saturnales.

3. *Voilà comme on raiſonneroit dans le Conſeil d'Abdére.*] Les Abdéritains paſſoient pour les gens du monde les plus groſſiers,

Voyez la Remarque 16. ſur la 16. Lettre du 4. Livre.

4. *Pour peu que cette qualité de Général m'embaraſſe, je m'en déferai au plutôt de maniére ou d'autre.*) C'eſt-à-dire, ſi je ne puis obtenir bientôt le triomphe, j'y renoncerai, & j'entrerai dans Rome; car dès-lors il ceſſoit d'être *cum imperio.*

5. *Lui qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs.*) Curion avoit empêché qu'on ne remplit les Gouvernemens vacans, de peur qu'en même tems on ne nommât un ſucceſſeur à Céſar.

6. *Qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie, qu'on ait vu un Patricien adopté par un Plébéien.*] Tout cela a été expliqué en détail dans les Remarques ſur le ſecond Livre.

7. *Et un homme de Cadis par un autre de Mitylène.*) Cornelius Balbus par Théophane: cette adoption s'toit faite dans le tems de la liaiſon de Céſar avec Pompée. Théophane étoit l'homme de confiance de Pompée, comme Balbus étoit celui de Céſar.

8. *Que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes.*) Labienus étoit Lieutenant de Céſar: il avoit ſervi ſous lui pendant tout le tems de la guerre des Gaules, & il s'y étoit ſi fort enrichi, qu'il avoit fait bâtir à ſes dépens la Ville de Cingulum. Mamurra étoit Intendant des Ouvriers dans l'Armée de Céſar. Pline, Suétone & Catulle parlent auſſi de ſes immenſes richeſſes. Il fit bâtir ſur le Mont Celius, une maiſon dont toutes les colonnes étoient de marbre, & les murailles en étoient incruſtées.

Lib. 1. de Bell. Civ. Dio. Lib. 41. Plin. Lib. 36. cap. 6. Sueton. Jul. cap. 73. Catull.

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati,
Niſi impudicus, & vorax, & aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima & Britannia.

9. *Sans compter la Cavalerie, dont il aura tant qu'il voudra.*) C'eſt que les Gaulois que Céſar avoit à ſa diſpoſition, étoient très-forts en Cavalerie. Cicéron met la Cavalerie comme par-deſſus le marché, parce que les Romains la comptoient preſque po ur rien, & en avoien

beaucoup

beaucoup moins, à proportion que nous n'en avons à préſent. Pompée à la bataille de Pharſale ſe trouva beaucoup plus fort en Cavalerie que Céſar, mais il n'en tira pas un auſſi grand avantage qu'il ſe l'étoit promis : toute cette Cavalerie fut bientot miſe en déſordre par les piques des Légions de Céſar.

10. *Quand on ira aux avis.*) Nous avons déja dit que ces mots, *Die M. Tulli*, c'étoit la formule ordinaire.

11. *Au jeune Alexis.*) Il y a dans le Texte, *puerum*: mais *enfant* ne s'étend pas juſqu'à l'âge que devoit avoir Alexis, qui étoit Sécrétaire d'Atticus. Chez les Romains *puer* s'étendoit juſqu'à dix-ſept ans & au-delà. Cicéron dit ailleurs d'Octavius qui avoit dix-huit ans, *ſed eſt planè puer.* A préſent nos jeunes gens ſe croient des hommes à quinze ou ſeize ans : ce n'eſt pas certainement qu'ils ſoient plutôt formés que ne l'étoient les Romains, mais c'eſt qu'ils entrent dans le monde avant que de l'être.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUid opus eſt de Dionyſio tam valde affirmare? an mihi nutus tuus non faceret fidem? ſuſpicionem autem eo mihi majorem tua taciturnitas attulerat, quod & tu ſoles conglutinare amicitias teſtimoniis tuis; & illum aliter cum aliis de nobis locutum audiebam. Sed prorſus ita eſſe, ut ſcribis, mihi perſuades. Itaque ego is in illum ſum, quem tu me eſſe vis.

Diem tuum ego quoque ex epiſtola quadam tua, quam incipiente febricula ſcripſeras, mihi notaveram; & animadverteram poſſe, pro re nata, te non incommode ad me in Albanum venire III. *Nonas Jan. Sed, amabo te, nihil incommodo valitudinis feceris. Quid enim eſt tantum in uno, aut altero die? Dolabellam video Liviæ teſtamento cum duobus coheredibus eſſe in triente; ſed juberi mutare nomen. Eſt* πολιτικὸν σκέμμα a, *rectumne ſit nobili adoleſcenti mutare nomen mulieris teſtamento. Sed in* φιλοσοφώτερον διευκρινήσομεν b, *cum ſciemus, quantum quaſi ſit in trientis triente.*

a Civilis conſideratio.
b Magis philoſophice diſcutiemus.

Quod

LETTRE VIII.

POurquoi me donner tant d'aſſurances des ſentimens de Dionyſius, un mot de vous ne ſuffiſoit-il pas? Il eſt vrai que votre ſilence m'avoit donné quelque ſoupçon contre lui. Je ſai que vous ne manquez point d'occaſions de cimenter par des rapports obligeans la liaiſon de ceux dont vous êtes l'ami commun, & il m'étoit revenu que Dionyſius avoit parlé de moi d'une maniére fort différente de ce que vous me marquez. Mais je m'en tiens à ce que vous me dites, & j'aurai pour lui les ſentimens que vous voulez que j'aye.

J'ai connu par une de vos Lettres, que vous m'avez écrite au commencement de votre accès, que le trois de Janvier ſeroit un de vos bons jours, & qu'ainſi vous pourriez me venir trouver à Albe : mais je vous prie de n'y point penſer, ſi cela peut vous incommoder le moins du monde, auſſi-bien cela ne nous avanceroit que d'un ou de deux jours. J'apprens que Livie a fait à Dolabella un legs de la neuviéme partie de ſon bien, à condition qu'il prendra ſon nom. Mais c'eſt une queſtion de bienſéance [1], ſi un homme de ſa qualité doit accepter un legs d'une femme ſous une pareille condition. Nous raiſonnerons plus juſte & plus ſurement là-deſſus, quand nous ſaurons à quoi peut monter ce neuviéme.

Vous avez bien deviné, j'ai vu Pompée avant que d'entrer à Rome. Il me joignit à Lavernium [2] le vingt-cinquiéme de Décembre. Nous allâmes

Quod putaſti fore, ut ante quam iſtuc venirem, Pompeium viderem; factum eſt ita. Nam VI. *Kalend. ad Lavernium me conſecutus eſt. Una Formias venimus, & ab hora octava ad veſperum ſecreto collocuti ſumus. Quod quæris, ecqua ſpes pacificationis ſit: quantum ex Pompeii multo & accurato ſermone perſpexi, ne voluntas quidem eſt. Sic enim exiſtimat, ſi ille, vel dimiſſo exercitu Conſul factus ſit,* σύγχυσιν τῆς πολιτείας a *fore. Atque etiam putat eum, cum audierit contra ſe diligenter parari, Conſulatum hoc anno neglecturum, ac potius exercitum provinciamque retenturum. Sin autem ille fureret, vehementer hominem contemnebat, & ſuis & Reip. copiis confidebat. Quid quæris? etſi mihi crebrò* ξυνὸς ἐνυάλιος b *occurrebat; tamen levabar cura, virum fortem & peritum, & plurimum auctoritate valentem audiens* πολιτικῶς c *de pacis ſimulatæ periculis diſſerentem.*

Habebamus autem in manibus Antonii concionem, habitam X. *Kal. Januar. in qua erat accuſatio Pompeii uſque à toga pura, querela de damnatis, terror armorum: in quibus ille, quid cenſes, aiebat, facturum eſſe ipſum, ſi in poſſeſſionem Reip. venerit, cum hæc Quæſtor ejus,*

a Conturbationem Reipublicæ.
b Mars communis.
c Ut virum Reip. peritum.

inſir-

mes enſemble à Formies, & nous nous entretinmes en particulier depuis deux heures juſqu'au ſoir. Vous me demandez s'il y a quelque eſpérance d'accommodement. Autant que j'en puis juger par tout ce que m'a dit Pompée, qui eſt entré avec moi dans un grand détail, on n'en a pas même envie. Il prétend que ſi Céſar obtient le Conſulat, même en remettant le commandement de ſes troupes 3, la République ſera bientôt bouleverſée. Il eſt d'ailleurs perſuadé que lorſque Céſar ſaura qu'on ſe prépare à prévenir ſes deſſeins, il ne penſera plus à demander le Conſulat cette année, & qu'il aimera mieux garder ſon Armée & ſon Gouvernement. Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extrémité, cela ne lui faiſoit pas peur 4; qu'avec les troupes qu'il avoit à ſa diſpoſition, & avec celles de la République on ſauroit bien l'arrêter. Que voulez-vous que je vous diſe? Quoique je penſe ſouvent combien les événemens de la guerre ſont incertains, cependant je me ſentois raſſuré, en entendant un homme qui a tant de valeur, d'expérience & de réputation, raiſonner ſur le danger de s'en tenir à une fauſſe paix.

Nous avons lu enſemble la harangue qu'Antoine a fait au Peuple le vingt uniéme de Décembre, & où il fait une invective contre Pompée, qu'il prend depuis ſa prémiére jeuneſſe : il lui reproche la ſévérité avec laquelle il a fait condamner tant de Citoyens, & nous menace même d'une guerre civile. Que ne fera point Céſar lorſqu'il ſera à la tête des affaires, me diſoit là-deſſus Pompée, ſi ſon Queſteur 5 ſans bien, ſans appui 7, oſe parler de la ſorte? En un mot bien loin de ſouhaiter une pareille paix, Pompée m'a paru la craindre : c'eſt peut-

être

infirmus & inops, audeat dicere? Quid multa? non modo non expetere pacem iſtam, ſed etiam timere viſus eſt. Ex illa autem ſententia ira relinquendæ urbis movet hominem, ut puto. Mihi autem moleſtiſſimum eſt, quod ſolvendi ſunt nummi Cæſari, & inſtrumentum triumphi eo conferendum. Eſt enim ἄμορφον, ἀντιπολιτευομένῳ χρεοφειλέτην a *eſſe. Sed hæc, & multa alia coram.*

a Non decet ejus qui contrariæ ſit in Rep. factionis, debitorem eſſe.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *UNe queſtion de bienſéance.*) Il y a dans le Texte, πολιτικὸν σχέμμα *civilis quæſtio.* Je n'ai pas traduit à la lettre, parce qu'en François *politique* ne ſe dit que de ce qui a rapport au Gouvernement, au-lieu que le πολιτικὸς des Grecs, & le *civilis* des Latins, s'étend à toute la conduite par rapport au Public.

2. *Lavernium.*) Lieu ainſi appellé du nom de la Déeſſe Laverna Patrone de Voleurs.

3. *En remettant le commandement de ſes troupes.*) Dans le Texte, *dimiſſo exercitu.* Dans cet endroit, & dans tous les autres où Cicéron parle de la même affaire, *dimittere exercitum* ne ſignifie pas licentier ſes troupes, les Légions Romaines étoient toujours ſur pié, mais en remettre le commandement à celui qu'on nommeroit Gouverneur des Gaules.

4. *Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extrémité, cela ne lui faiſoit pas peur.*) Quand on démandoit alors à Pompée où il prendroit des troupes en cas que Céſar entrât avec ſon Armée en Italie, il répondoit qu'il n'avoit

être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne [8]. Si l'on ne s'accommode point, le fâcheux pour moi, c'eſt qu'il faudra que je paye Céſar avec l'argent que je deſtinois pour mon triomphe; car en me déclarant contre lui, il n'y a pas d'apparence de demeurer ſon débiteur. Mais nous raiſonnerons ſur tout cela, & ſur beaucoup d'autres choſes, quand nous ſerons enſemble.

---

voit qu'à frapper la terre du pié, & qu'il en feroit ſortir des Légions.

5. *Son Queſteur.*) Antoine avoit été Queſteur ſous Céſar dans les Gaules, & il étoit alors Tribun du peuple.

6. *Sans bien.* Antoine avoit alors mangé tout le ſien. On peut voir ce qu'en dit Cicéron dans la ſeconde *Philippique.*

7. *Sans appui.*) Le parti de Céſar étoit très foible à Rome, & Pompée étoit le maître dans le Sénat.

8. *C'eſt peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne.*) Le Texte eſt ici viſiblement corrompu: les Critiques ont tenté inutilement de le rétablir, & tout ce qu'on peut faire de mieux, c'eſt de deviner à peu-près par la liaiſon du diſcours, ce que Cicéron a voulu dire. Le ſens que je donne à cet endroit, s'accorde fort bien avec ce qui précéde. Pompée, dit Cicéron, craint plutôt la paix qu'il ne la ſouhaite: c'eſt qu'en cas que Céſar ſe réſolût à quiter ſon Armée pour venir demander le Conſulat, ce ne ſeroit qu'à condition que Pompée quiteroit l'Italie, & s'en iroit dans ſon Gouvernement d'Eſpagne, comme Cicéron le dit expreſſément dans la Lettre ſuivante, *Et, eo Conſule, Pompeio certum eſt eſſe in Hiſpania.* Pluſieurs Commentateurs après Pantagathus, liſent, *mea autem ſen-*

ſententia non relinquendæ urbis movet hominem, comme ſi Pompée avoit penſé dès-lors à abandonner Rome : mais cela ne s'accorde guéres avec cet air de confian-

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

QUotidiene, inquis, à te accipiendæ litteræ ſunt? Si habebo cui dem, quotidie. At jam ipſe ades. Tum igitur, cum venero, deſinam. Unas video mihi à te non eſſe redditas; quas L. Quintius familiaris meus cum ferret, ad buſtum Baſili vulneratus & deſpoliatus eſt. Videbis igitur numquid fuerit in his, quod me ſcire opus ſit : & ſimul tu hoc διυπεμνήσεις πρόβλημα a *ſane πολιτικόν* b.

Cum ſit neceſſe aut haberi Cæſaris rationem, illo exercitum vel per Senatum, vel per Tribunos pleb. obtinente, aut perſuaderi Cæſari, ut tradat provinciam atque exercitum, & ita Conſul fiat; aut, ſi id non perſuadeatur, haberi comitia ſine illius ratione, illo patiente, atque obtinente provinciam; aut, ſi per Tribunos pleb. non patiatur, tamen quieſcat, rem adduci ad interregnum; aut, ſi ob eam cauſſam, quod ratio ejus non habeatur, exercitum adducat, ar-

a Solves quæſtionem. b Quæ magnam requirit rerum tractandarum prudentiam.

mis

ce qu'il avoit alors. *Vehementer hominem contemnebat, & suis & Reipublicæ copiis confidebat*, dit Cicéron dans cette même Lettre.

LETTRE IX

QUoi donc, allez-vous dire, comptez-vous de m'écrire tous les jours? Oui tous les jours, pourvu que je trouve des commodités; mais nous nous verrons incessamment. Hé bien, alors je ne vous écrirai plus. Il me manque une de vos Lettres, c'est celle que vous aviez donnée à L. Quintius mon ami, qui a été volé & blessé auprès du Tombeau de Basilus [1]. S'il y avoit dans cette Lettre quelque chose qu'il soit à propos que je sache, vous me le récrirez; & vous me résoudrez en même tems ce problême, qui demande toute votre habileté en fait de Politique.

Voici les différentes faces que les affaires peuvent prendre. Ou César obtiendra, soit du Sénat, soit du Peuple, qu'il lui soit permis de demander le Consulat sans quiter son Armée; ou on le fera Consul, à condition qu'il remettra & son Gouvernement & ses troupes; ou bien on pourra lui laisser son Gouvernement, à condition qu'il consentira de n'avoir point de part à l'Election. Que s'il s'y oppose, ou ce sera seulement en faisant intervenir les Tribuns, qui empêcheront qu'on n'élise des Consuls pour l'année prochaine; ou bien [2] il fera passer ses troupes en Italie, & nous aurons la guerre. S'il en vient à cette extrémité, ou il le fera au-plutôt, afin de nous prendre au dépourvu; ou il tentera

mis cum eo contendere; illum autem initium facere armorum, aut ſtatim nobis minus paratis, aut tum, cum comitiis, amicis ejus poſtulantibus, ut è lege ratio habeatur, impetratum non ſit: ire autem ad arma, aut hanc unam ob cauſſam, quod ratio non habeatur; aut addita cauſſa, ſi forte Tribunus pleb. Senatum impediens, aut populum incitans, notatus, aut Senatuſconſulto circumſcriptus, aut ſublatus, aut expulſus ſit, dicenſve ſe expulſum ad illum confugerit: ſuſcepto autem bello, aut tenenda ſit urbs, aut ea relicta, ille commeatu, & reliquis copiis intercludendus.

Quod horum malorum, quorum aliquod certe ſubeundum eſt, minimum putes. Dices profecto, perſuaderi illi, ut tradat exercitum, & ita Conſul fiat. Eſt omnino id ejuſmodi, ut, ſi ille eo deſcendat, contra dici nihil poſſit: idque eum, ſi non obtinet, ut ratio habeatur retinentis exercitum, non facere miror. Nobis autem, ut quidam putant, nihil eſt timendum magis, quam ille Conſul. At ſic malo, inquies, quam cum exercitu. Certe. Sed iſtuc ipſum ſic. O magnum malum! putet aliquis: neque ei remedium eſt ullum. Cedendum eſt, ſi id volet. Vide Conſulem illum iterum, quem vidiſti Conſulatu priore. At tum imbecillus plus, inquit, valuit, quam tota Reſp. Quid nunc putas? & eo Conſule, Pompeio certum eſt eſſe in Hiſpania. O rem miſeram! ſi quidem id ipſum deterrimum eſt, quod recuſari non poteſt; & quod ille ſi faciat, jam

jam

tentera auparavant d'obtenir par ſes amis; dans les tems des élections, qu'on lui conſerve le privilége qu'on lui a accordé. Quand il prendra les armes, ou ce ſera ſimplement parce qu'on lui aura refuſé cette demande; ou parce que quelque Tribun de ſa faction, qui aura voulu empêcher le Sénat d'agir, ou ſoulever le Peuple, aura été noté, interdit, dépoſé, ou chaſſé; ou du moins, ſous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, il ſe ſera réfugié auprès de lui 3. S'il vient droit à Rome, il faudra ou s'y renfermer, ou en ſortir pour lui couper les vivres, & lui ôter la communication avec le reſte de ſes troupes.

Je vous demande donc quel eſt le moindre de ces maux, dont il nous en faudra néceſſairement éprouver quelqu'un? Vous me direz ſans doute que c'eſt de faire Céſar Conſul; à condition qu'il quitera ſon Armée. En effet, s'il ſe réduiſoit à cela, il n'y auroit pas moyen de le lui refuſer; & je ne ſerois pas ſurpris qu'il s'en contentât, ſi l'on ne veut pas lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome. D'un autre côté, quelques gens prétendent qu'il n'y auroit rien de plus dangereux que de le faire Conſul. Cela vaut toujours mieux, me direz-vous, que de lui laiſſer ſon Armée. J'en conviens: mais ſi c'eſt un moindre mal, c'en eſt toujours un fort grand, & auquel il n'y a point de reméde: pourvu qu'il s'en tienne à cela, il faudra bien le lui accorder. Que ne devons-nous pas craindre de ce ſecond Conſulat, quand nous penſons au premier? Quoique ſon crédit ne fît alors que commencer, il l'emporta ſur toute la République. Que ſeroit-ce donc maintenant? d'autant plus que Pompée ne

jam à bonis omnibus ſummam ineat gratiam.

Tollamus igitur hoc, quo illum poſſe adduci negant. De reliquis quid eſt deterrimum? concedere illi, quod, ut idem dicit, impudentiſſime poſtulat. Nam quid impudentius? tenuiſti provinciam per decem annos, non tibi à Senatu, ſed à te ipſo per vim, & per factionem datos. Præteriit tempus, non legis, ſed libidinis tuæ: fac tamen, legis. Ut ſuccedatur, decernitur: impedis; & ais, habe mei rationem. Habe tu noſtrum. Exercitum habeas diutius, quam populus juſſit, invito Senatu? Depugnes oportet, niſi concedis. Cum bona quidem ſpe, ut ait idem, vel vincendi, vel in libertate moriendi.

Jam ſi pugnandum eſt; quo tempore, in caſu; quo conſilio, in temporibus ſitum eſt. Itaque te in ea quæſtione non exerceo. Ad ea, quæ dixi, affer ſi quid habes. Equidem dies noctesque torqueor.

ne pourroit en ce cas ſe diſpenſer de s'en aller en Eſpagne. Où en ſommes-nous réduits ? Quoique ce parti ſoit ſi mauvais, nous ſerons trop heureux s'il veut bien l'accepter, encore faudra-t-il lui en avoir obligation.

Mais, s'il ne l'accepte pas, comme tout le monde le croit, de tous les partis qui reſtent quel eſt le plus fâcheux ? Faut-il lui accorder ce qu'il demande avec tant d'imprudence, pour me ſervir de l'expreſſion de Pompée ? En effet y en eut-il jamais une pareille ? Vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement [4], que vous vous êtes fait continuer par des brigues & par des voies de fait. Nous ſommes à la fin de ce terme, que votre ambition ſeule a réglé : mais quand vous vous ſeriez ſervi de voies permiſes, on ordonne qu'on vous nommera un Succeſſeur, & vous refuſez de vous ſoumettre à ce Décret. Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits : mais vous, ne violez vous pas les droits les plus ſacrés [5], lorſque vous refuſez d'obéir au Sénat & au Peuple Romain ? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous réſoudre à la guerre. Hé bien, répond à cela Pompée, que hazardons-nous ? de demeurer victorieux, ou de mourir libres ?

Au reſte, ſi nous avons la guerre, la maniére dont il faudra s'y prendre, dépend de beaucoup de circonſtances qu'on ne ſauroit prévoir : ainſi je ne vous demande point votre ſentiment là-deſſus, mais je vous prie de me dire ce que vous penſez de toutes les autres queſtions que je vous ai propoſées. Pour moi j'y réve jour & nuit.

REMAR-

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE

1. *Auprès du tombeau de Baſilus.*) Sur le chemin d'Appius aſſez près de Rome, où il ſe faiſoit ſouvent des vols & des meurtres, & où un fameux Voleur nommé Baſilus avoit été enterré.

Aſcon. in Milon.

2. *Ou bien, &c.*) Il y a dans le Texte, *ou parce qu'on n'aura pas voulu lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome* : mais comme cela eſt répété pluſieurs fois dans cette Lettre, j'ai cru que je pouvois le ſupprimer en cet endroit, où il n'eſt nullement eſſentiel.

3. *Parce que quelque Tribun de ſa faction ..... ſous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, ſe ſera réfugié auprès de lui.*) C'eſt ce qui arriva quelques jours après. Le Sénat ayant fait un Décret qui ordonnoit à Céſar de quiter ſon Gouvernement dans un certain jour marqué, Q. Caſſius & Antoine s'y oppoſérent. Mais le Sénat ayant délibéré ſur cette oppoſition, la déclara contraire aux intérêts de la République, & on conclut qu'on n'y auroit point d'égard. On en vint aux derniéres menaces contre ces Tribuns, & les Conſuls leur interdirent le Sénat. Q. Caſſius & Antoine, après avoir proteſté contre toutes ces violences contraires aux droits de leur Charge, ſortirent auſſi-tôt de Rome, & allérent trouver Céſar, qui ne manqua pas, comme Cicéron l'avoit prévu, de profiter de cette occaſion pour commencer la guerre.

Epiſt. 11. *Lib.* 16. *Fam. De Bell. Civ. Lib.* 1. *Dio Lib.* 14.

4. *Vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement, &c.*) La dixiéme année ne faiſoit que commencer ; car Céſar n'étoit Gouverneur des Gaules que depuis

depuis 695, & on étoit alors aux prémiers jours de Janvier de ſept cent quatre. Mais Cicéron parle ici en partiſan de Pompée ; ou bien il veut dire que dans le tems des élections, qui ſe faiſoient vers la fin de Juillet, les dix années ſeroient fort avancées, & qu'ainſi il pouvoit bien alors quiter ſon Gouvernement pour venir à Rome demander le Conſulat. Peut-être auſſi que les partiſans de Pompée prétendoient, que les dix années devoient être comptées du jour qu'on avoit nommé Céſar Gouverneur des Gaules pendant ſon Conſulat. Mais c'étoit une chicane : on ne commençoit à compter que du jour que le Gouverneur entroit dans ſa Province, comme on l'a vu dans plus d'un endroit du cinquiéme Livre. Je ne ſai où Dion * a pris qu'on n'avoit continué à Céſar ſon Gouvernement que pour trois années & non pas pour cinq, comme Cicéron le dit expreſſément en tant d'endroits, & après lui tous les Hiſtoriens.

* *Lib.* 39.

5. *Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits ; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus ſacrés ?*) Dans le Texte, *Habeo mei rationem, habe tu noſtrum.* Il fait alluſion à cette formule que nous avons expliquée. On ne pouvoit pas faire ſentir cette alluſion en François, & il a falu ſubſtituer un équivalent.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

SUbito consilium cepi, ut, ante quam lucesret, exirem; ne qui conspectus fieret, aut sermo, lictoribus præsertim laureatis. De reliquo, neque hercule quid agam, nec quid acturus sim, scio : ita sum perturbatus temeritate nostri amentissimi consilii. Tibi vero quid suadeam, cujus ipse consilium exspecto? Cnæus noster quid consilii ceperit, capiatve, nescio; adhuc in oppidis coarctatus, & stupens. Omnes, si in Italia consistat, erimus una : sin cedet, consilii res est. Adhuc certe, nisi ego insanio, stulte omnia & incaute. Tu quæso, crebro ad me scribe, vel quod in buccam venerit.

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. *JE me suis déterminé tout d'un coup à partir.*) Dès qu'on eut eu nouvelle à Rome que Céſar étoit en Italie, la conſternation y fut générale. Pompée, qui juſqu'alors avoit fait paroître tant de confiance, ne trouva de ſureté que dans la fuite. On l'avoit nommé pour commander dans toutes les Provinces de l'Empire contre Céſar. Il ordonna aux Magiſtrats & à tous les Sénateurs de le ſuivre, & déclara qu'il regarderoit

LETTRE X.

JE me ſuis déterminé tout d'un coup à partir [1] avant le jour, de peur que mes Faiſceaux entourés de laurier [2] ne fiſſent trop remarquer ma retraite. Du reſte je ne ſai preſqu'où j'en ſuis, & je ne puis revenir du trouble où m'a jetté l'étrange réſolution que nous venons de prendre, Comment donc vous donnerois-je des conſeils, moi qui en attens de vous? Je ne ſai point quelles ſont les vues de Pompée; il eſt encore tout étourdi & fort déconcerté. S'il demeure en Italie, nous l'irons tous joindre; mais s'il paſſe la mer, je délibérerai alors ſur ce que j'aurai à faire. Juſqu'à préſent, ſi je ne me trompe, toutes ſes démarches ont été autant de fautes. Je vous prie de m'écrire ſouvent, même tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

---

deroit comme ennemis tous ceux qui ne le ſuivroient pas

2. *Mes Faiſceaux entourés de laurier.*) Les Gouverneurs de Province gardoient leurs Faiſceaux juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ceux de Cicéron étoient entourés de laurier, parce qu'il étoit *Imperator*;

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

QUæſo, quid hoc eſt? aut quid agitur? mihi enim tenebræ ſunt. Cingulum, inquis, nos tenemus: Anconem amiſimus. Labienus diſceſſit ab Cæſare: utrum de Imperatore populi Romani, an de Hannibale loquimur? ô hominem amentem & miſerum, qui né umbram quidem umquam τῦ καλῦ a *viderit! atque hæc ait omnia facere ſe dignitatis cauſſa: ubi eſt autem dignitas, niſi ubi honeſtas? Num honeſtum igitur, habere exercitum nullo publico conſilio? occupare urbes civium, quo facilior ſit aditus ad patriam? χειῶν ἀποκοπὰς, φυγάδων καθόδους* b, *ſexcenta alia ſcelera moliri, τὴν θεῶν μεγίσην ὥς' ἔχειν τυραννίδα* c *? ſibi habeat ſuam fortunam. Unam mehercule tecum apricationem in illo Lucretino tuo ſole malim, quam omnia iſtiuſmodi regna; vel potius mori millies, quam ſemel iſtiuſmodi quidquam cogitare. Quid ſi tu velis? inquis. Age quis eſt, cui velle non liceat? ſed ego hoc ipſum velle miſerius eſſe duco, quam in crucem tolli. Una res eſt ea miſerior, adipiſci quod ita volueris. Sed hæc hactenus. Libenter*

a Honeſti.
b Tabulas novas: exulum reditus.
c Deorum maximam ut habeat tyrannidem.

enim

LETTRE XI.

QU'eſt-ce que tout ceci ? comment vont nos affaires ? pour moi je n'y comprens rien. Nous ſommes dites-vous, maitres de Cingulum [1], mais nous avons perdu Ancone. Labienus a quité le parti de Céſar [2]. Eſt-ce d'un Général du Peuple Romain que nous parlons, ou d'un nouvel Annibal ? Inſenſé & malheureux tout enſemble, de n'avoir jamais eu la moindre idée de la véritable gloire. A l'entendre, c'eſt l'honneur qui l'engage à faire tout ce qu'il fait ; mais le véritable honneur ne peut être que le fruit de la vertu. Eſt-ce en ſuivre les maximes, que de vouloir dans une République ſe rendre indépendant, de s'emparer des Villes habitées par des Citoiens Romains pour ſe faire un chemin juſqu'à ſa Patrie, de penſer à détruire par une banqueroute générale la foi de la Société [3], & à rappeller tous les bannis [4] ; enfin de concevoir les plus énormes attentats pour contenter ſon ambition, la ſeule Divinité à laquelle il ſacrifie [5] ? Je ne lui envie point ſa fortune, & je préfererai toujours à toutes leurs grandeurs, une promenade faite avec vous au beau ſoleil de Lucretum [6] ; ou plutôt j'aimerois mille fois mieux mourir, que de former de tels deſſeins. Cela ſeroit bien inutilement, me direz-vous. J'en conviens, après tout chacun peut faire des ſouhaits à ſon gré : mais il vaudroit mieux ſelon moi mourir de la mort la plus infame, que d'en faire des pareils ; le ſeul malheur qui ſoit au-deſſus de celui-là, c'eſt de réuſſir. La

enim in his moleſtiis ἰσοχολάζω σοι a. *Redeamus ad noſtrum.*

Per Fortunas, quale tibi conſilium Pompeii videtur? hoc quæro, quod urbem reliquerit. Ego enim ἀπορῶ b *: tum nihil abſurdius. Urbem tu relinquas! ergo idem, ſi Galli venirent? Non eſt, inquit, in parietibus Reſp. at in aris & focis. Fecit idem Themiſtocles. Fluctum enim totius barbariæ ferre urbs una non poterat. At idem Pericles non fecit, annum fere poſt quinquageſimum, cum præter mœnia nihil teneret. Noſtri olim, urbe reliqua capta, arcem tamen retinuerunt*

Οὕτω πω τῶν πρόσθεν ἐπευθόμεθα κλειὰ ἀνδρῶν c.

Rurſus autem ex dolore municipali, ſermonibuſque eorum, quos convenio, videtur hoc conſilium exitum habiturum. Mira hominum querela eſt, (neſcio iſtic: ſed facies ut ſciam) ſine magiſtratibus urbem eſſe, ſine Senatu. Fugiens denique Pompeius mirabiliter homines movet. Quid quæris? alia cauſſa facta eſt: nihil jam concedendum putant Cæſari. Hæc tu mihi explica, qualia ſint.

Ego negotio præſum non turbulento. Vult

a Tecum philoſophor.
b Dubito. c Sic ſane eorum qui ante nos fuerunt audiebamus laudes virorum.

enim

douceur que je trouve à faire avec vous ces triſtes réflexions, me méne trop loin. Revenons à Pompée.

Dites-moi, je vous prie, ce que vous penſez du parti qu'il vient de prendre, je veux dire d'avoir abandonné Rome. Pour moi je n'y comprens rien, & je n'y vois aucune apparence de raiſon. Abandonner Rome! vous en feriez donc autant ſi les Gaulois venoient une ſeconde fois l'aſſiéger? La République, dit-il, n'eſt point renfermée dans l'enceinte de nos murailles? mais notre patrie n'eſt autre choſe que nos foyers & nos autels. Thémiſtocle n'abandonna-t-il pas Athénes [7]? C'eſt qu'une ſeule Ville ne pouvoit arrêter ce torrent de Barbares qui venoient inonder la Gréce. Environ cinquante ans après, Périclés ſauva Athénes, quoiqu'il ne lui reſtât plus que cette place [8]? & lorſque les Gaulois eurent pris Rome, nos Péres tinrent dans la Capitole? vous voyez combien nous avons dégénéré [9]?

D'un autre côté, il ſemble qu'il ſe tirera de ce mauvais pas; j'en juge par la douleur publique des Villes de ces quartiers, & par tout ce que l'on dit dans les converſations. Je ne ſai pas ce que l'on penſe à Rome, & je vous prie de me le marquer. Ici l'on eſt fort indigné de voir la Capitale de l'Empire ſans Sénat, ſans Magiſtrats. Pompée fuyant eſt un ſpectacle qui a animé tous les eſprits. Le croiriez-vous? cela a rendu ſa cauſe meilleure, on parle de ne plus rien relâcher à Ceſar. Dites-moi, je vous prie, ce que tout ceci deviendra.

Pompée m'a chargé d'une affaire qui ne me donnera pas beaucoup d'embarras: c'eſt d'avoir une inſpection générale ſur les levées, & ſur

enim me Pompeius esse, quem tota hæc Campana & maritima ora habeat ἐπίσκοπον a, *ad quem delectus, & summa negotii referatur. Itaque vagus esse cogitabam. Te puto jam videre, quæ sit ὁρμὴ* b *Cæsaris, qui populus, qui totius negotii status: ea velim scribas ad me, & quidem, quoniam mutabilia sunt, quam sæpissime. Atquiesco enim & scribens ad te, & legens tua.*

a Speculatorem.
b Impetus.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *NOus sommes, dites-vous, maitres de Cingulum.*) Ils ne le furent pas longtems. Les habitans de cette Ville envoyérent peu de jours après une députation à Céſar, & lui fournirent tout ce qu'il leur demanda. Cingulum étoit du Picenum.

Lib. 1. Bell. Civ.

2. *Labienus a quité le parti de Céſar.*) On ne ſait point quel fut le véritable motif de ſon changement. Dion dit que Labienus, enflé de la gloire qu'il s'étoit acquiſe pendant la guerre des Gaules, & des grandes richeſſes qu'il avoit amaſſées, prit des maniéres hautes, qui donnérent de l'ombrage à Céſar, & le refroidirent fort à l'égard de ſon Lieutenant. Quoi qu'il en ſoit, Céſar, bien loin de faire paroître aucun reſſentiment contre Labienus, lui renvoya ſon argent & ſon équipage: il fut ſans doute bien-aiſe de montrer qu'il n'étoit pas fort piqué de cette déſertion.

Dio Lib. 41. De Bell. Civ. Lib. 1.

3. *De penſer à détruire par une banqueroute générale la foi de la Société.* Cicéron s'eſt ſervi ici d'une expreſ-

ſion

tous les autres préparatifs qui ſe feront dans la Campanie, & ſur toute cette côte ; ainſi je ne me fixerai en aucun endroit. Je crois que vous voyez maintenant de quel côté ira Céſar, comment le Peuple eſt diſpoſé, & comment les affaires tourneront. Marquez-le moi, je vous prie ; & comme les choſes peuvent changer d'un jour à l'autre, écrivez-moi ſouvent. Rien ne me calme, que le plaiſir de vous écrire, & de lire vos Lettres.

ſion Grecque, qu'il rend ailleurs par *tabulas novas*, c'eſt-à-dire, une déclaration qui rendoit nulles toutes les Obligations, & qui remettoit les Créanciers & les Débiteurs dans leur prémier état. Comme il y avoit dans le parti de Céſar bién des gens accablés de dettes, on avoit appréhendé qu'ils ne vouluſſent être libérés par cette voie ; mais elle étoit trop violente ; & il étoit de l'intérêt de Céſar de ne pas détruire tout le commerce de Rome en s'en rendant maitre. Il régla les choſe d'une maniére qui facilitoit le payement aux Débiteurs, & qui faiſoit perdre peu de choſe aux Créanciers, comme il l'explique dans le prémier Livre de ſes *Commentaires de la Guerre Civile.*

4. *A rappeller tous les Bannis.*] Céſar les rappella en effet, ſur-tout ceux qui l'avoient été depuis le troiſiéme Conſulat de Pompée, hors Milon.

Dio Lib. 41.

5. *Pour contenter ſon ambition, la ſeule Divinité à laquelle il ſacrifie.*) Le vers d'Euripide qui eſt dans le Texte ſignifie à la lettre, *pour avoir la tyrannie la plus grande des Divinités.* Céſar avoit toujours dans la bouche deux vers de la même Tragédie, dont eſt tiré celui-ci, & que Cicéron a rendus ainſi en Latin.

Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratia
Violandum eſt, aliis rebus pietatem colas.

Eurip. Phœniſſ. De Off. Lib. 3. Sueton. Jul.

6. *Au beau ſoleil de Lucretum.*) Dans le pays des Sabins, où Atticus avoit une maiſon de campagne. C'étoit une très agréable ſituation ſur une hauteur.

Velox amœnum ſæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.

7. *Thémiſtocle n'abandonna-t-il pas Athénes ?*) Lorſque Xerxès entra dans la Grèce avec un million d'hommes. Cette hiſtoire eſt connue de tout le monde.

8. *Périclès ſauva Athénes, quoiqu'il ne lui reſtât plus*

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

UNam adhuc à te epiſtolam acceperam, datam XII. *Kal. in qua ſignificabatur, aliam te ante dediſſe, quam non acceperam. Sed quæſo ut ſcribas quam ſæpiſſime, non modo ſi quid ſcies, aut audieris; ſed etiam ſi quid nobis faciendum, aut non faciendum, putes.*

Nam quod rogas, curem ut ſcias, quid Pompeius agat, ne ipſum quidem ſcire puto; noſtrum quidem nemo. Vidi Lentulum Coſ. Formiis X. *Kal. vidi Libonem: plena timoris & erroris omnia. Ille iter Larinum: ibi enim cohortes, & Luceriæ, & Theani, reliquaque in Apulia. Inde utrum conſiſtere uſpiam velit, an mare tranſire, neſcitur. Si manet, vereor ne exercitum firmum habere non poſſit. Sin diſcedet, quo, aut qua, aut quid nobis agendum eſt, neſcio. Nam iſtum quidem*

que cette Place.) Pendant la guerre du Péloponnéſe contre les Lacédémoniens & leurs Alliés. *V. le 2. Livre de Thucidide.*

9. *Vous voyez combien nous avons dégénéré.*) Le vers du Texte eſt du neuviéme Livre de l'Iliade, & ſignifie à la lettre, *Voilà les louanges qu'on a données à ceux qui ont été avant nous.* La maniére dont je l'ai rendu, fait mieux ſentir l'application que Cicéron en fait ici.

LETTRE XII.

JE n'ai encore reçu qu'une de vos Lettres du dix-neuf, dans laquelle vous me marquez que vous m'en avez déja écrit une autre, mais elle ne m'a point été rendue, écrivez-moi je vous prie, le plus ſouvent que vous pourrez, non ſeulement ce que vous ſaurez de certain, & ce que vous entendrez dire: mais ce que vous pourrez prévoir; & ſur-tout aidez-moi de vos conſeils.

Vous me dites que vous voudriez bien ſavoir ce que fait Pompée. Hélas! il ne le ſait pas lui-même, du moins aucun de nous ne le ſait. J'ai vu à Formies, le 21 de ce mois, le Conſul Lentulus avec Libon [1]; la peur les a tous déconcertés. Pompée eſt allé à Larinum où il a des troupes, comme à Theanum, à Lucérie, & dans les autres Places de la Pouille: On ne ſait point encore s'il a deſſein de demeurer en Italie, ou de paſſer la mer. S'il prend le premier parti, j'appréhende qu'il n'ait pas une Armée aſſez forte pour oppoſer à celle de Céſar: mais s'il prend le ſecond, quel embar-

quidem, cujus φαλαρισμὸν a *times, omnia teterrime facturum puto. Nec eum rerum prolatio, nec Senatus magiſtratuumque diſceſſus, nec ærarium clauſum tardabit. Sed hæc, ut ſcribis, cito ſciemus.*

Interim velim mihi ignoſcas, quod ad te ſcribo tam multa toties. Acquieſco enim, & tuas volo elicere litteras: maximeque conſilium, quid agam, aut quo me pacto geram; demittamne me penitus in cauſſam. Non deterreor periculo, ſed dirumpor dolore. Tamne nullo conſilio, aut tam contra meum conſilium geſta eſſe omnia! an cuncter & tergiverſer, & iis me dem, qui tenent, qui potiuntur αἰδέομαι Τρῶας b; *nec ſolum civis; ſed etiam amici officio revocor. Etſi frangor ſæpe miſericordia puerorum. Ut igitur ita perturbato, etſi te eadem ſollicitant, ſcribe aliquid, & maxime ſi Pompeius Italia cedit, quid nobis agendum putes. M' quidem Lepidus (nam fuimus una) eum finem ſtatuit, L. Torquatus eundem. Me cum multa, tum etiam lictores impediunt; nihil vidi umquam quod minus explicari poſſet. Itaque à te nihil dum certi exquiro, ſed quid videatur. Denique ipſam ἀπορίαν* c *tuam cupio cognoſcere.*

a Phalaridis imitationem.
b Vereor Trojanos.
c Dubitationem.

Labie-

ras pour moi ! comment le ſuivre ? où l'aller joindre ? Quant à Céſar, dont vous redoutez avec raiſon la tyrannie, il ne gardera ſans doute aucun ménagement. Ni la ſuſpenſion des affaires [2], ni l'abſence des Magiſtrats & du Sénat, rien ne pourra l'arrêter, & il ſaura bien ſe faire ouvrir le Tréſor public [3]. Mais, comme vous me le dites, nous en aurons bientôt des nouvelles.

Au reſte, il faut que vous me pardonniez ſi je vous écris ſouvent & de ſi longues Lettres : c'eſt pour me calmer & pour en avoir des vôtres, ſurtout afin que je ſache à quoi me déterminer. Faut-il me livrer à Pompée ſans réſerve ? ce n'eſt point le danger qui me retient, c'eſt le dépit. Quelle conduite ! que de fautes groſſiéres qu'on n'auroit pas faites, ſi l'on avoit ſuivi mon avis ! Faut-il me ménager avec les deux partis, & me donner enfin au plus fort ? Ni l'honneur, ni l'amour de la patrie, ni les devoirs de l'amitié ne me le permettent. D'un autre côté, je me laiſſe quelquefois ébranler par la vue du péril auquel j'expoſe mon fils & notre neveu. Quoique vous ſoyez dans le même embarras, il faut que vous m'aidiez à en ſortir. Je ſuis ſur-tout incertain ſur le parti que je dois prendre, en cas que Pompée abandonne l'Italie. M'Lepidus [4], que j'ai vu ici, eſt réſolu en ce cas de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi. Pour moi, ſans parler du reſte, je me trouverois fort embaraſſé de mes Licteurs. Je n'ai point vu d'affaire où il fût plus difficile de ſe déterminer ; auſſi je ne vous demande pas encore une entiére déciſion, mais ſeulement quelles ſont là deſſus vos penſées, & les différentes raiſons qui partagent votre eſprit.

Labienum ab illo diſceſſiſſe, propemodum conſtat. Si ita factum eſſet, ut ille Romam veniens magiſtratum & Senatum Romæ offenderet, magno uſui cauſæ noſtræ fuiſſet. Damnaſſe enim ſceleris hominem amicum, Reip. cauſſa videretur : quod nunc quoque videtur; ſed minus prodeſt. Non enim habet, cui proſit : eumque arbitror pœnitere : niſi forte id ipſum eſt falſum, diſceſſiſſe illum. Nos quidem pro certo habebamus.

Et velim, (quamquam, ut ſcribis, domeſticis te finibus tenes) formam mihi urbis exponas, ecquod Pompeii deſiderium, ecqua Cæſaris invidia appareat; etiam quid cenſeas de Terentia & Tullia, Romæ eas eſſe, an mecum, an aliquo tuto loco : & hæc, & ſi quid aliud, ad me ſcribas velim, vel potius ſcriptites.

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Libon.*] Beaupére du ſecond fils de Pompée

2. *Ni la ſuſpenſion des affaires*] Les Conſuls, en partant de Rome avoient ordonné que toutes les affaires demeuraſſent ſuſpendues, ce qui s'appelloit *juſtitium indicere*, ou *res proferre*, & ce qu'on ne faiſoit que dans les grandes extrémités. Cicéron prévoyoit bien que cela n'empêcheroit pas Céſar de faire aſſembler le Peuple & les Sénateurs qui ſe trouveroient à Rome.

Au reſte, comme il n'y a rien dans nos uſages qui réponde à celui que Cicéron exprime par *rerum prolatio*, je n'ai pu le rendre en François que fort imparfaitement. Il n'y a rien en général de plus difficile à traduire

Il eſt preſque ſûr que Labienus a quité Céſar. Cela ſeroit très avantageux à notre parti, ſi le Sénat & les Magiſtrats étoient encore à Rome. Ce ſeroit un grand préjugé contre Céſar, qu'un homme qui lui étoit ſi attaché, n'ait pas cru pouvoir le ſuivre ſans trahir ſa patrie. Mais, quoique ce préjugé ſubſiſte, cela ne peut pas être fort utile ; parce qu'il n'y a perſonne en état d'en profiter, & je crois que Labienus n'eſt pas à s'en repentir. Peut-être même que c'eſt une fauſſe nouvelle ; cependant on n'en doute point ici.

Quoique vous vous teniez enfermé chez vous, vous ne laiſſez pas de ſavoir comment les eſprits ſont diſpoſés à Rome, ſi l'on ſouhaite Pompée, ſi Céſar n'eſt point devenu odieux. Je vous demande en même tems ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, ou les faire venir ici, ou les envoyer dans quelque endroit éloigné de la guerre ? Enfin écrivez-moi tout ce qui ſe paſſe, & le plus ſouvent que vous pourrez.

---

duire, dans quelque langue que ce ſoit, que ce qui a rapport à la Police & à la Juriſprudence particuliére de chaque Peuple, parce qu'on n'a point les mots quand on n'a point les choſes. Cicéron lui-même ſeroit à préſent bien embaraſſé à mettre en latin pluſieurs termes de nos Coutumes, ſoit dans le Gouvernement ſoit dans la Juriſprudence.

3. *Et il ſaura bien ſe faire ouvrir le Tréſor public.*) Les Conſuls en avoient emporté les clés, comme s'il n'y avoit point eu de haches à Rome.

4. *M'Lepidus..... eſt réſolu en ce cas de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi.*) Manius Lepidus avoit été Conſul en ſix cent quatre-vingt ſept, & L. Torquatus l'année ſuivante. Cicéron obſervoit les démarches des Conſulaires, pour régler ou pour juſtifier ſa conduite par la leur.

Il

Il eſt bon d'avertir en paſſant que dans les abrégés des noms Romains une *M.* ſeule ſignifie *Marcus* ; mais lorſqu'il y a à côté une apoſtrophe, elle ſignifie *Manius*.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

DE Vennonianis rebus tibi aſſentior. Labienum ἥρωα a judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius : qui ut aliud nihil, hoc tamen profecit, dedit illi dolorem. Sed etiam ad ſummam profectum aliquid puto. Amo etiam Piſonem : cujus judicium de genero ſuſpicor viſum iri grave. Quamquam genus belli quod ſit, vides. Ita civile eſt, ut non ex civium diſſenſione, ſed ex unius perditi civis audacia natum ſit. Is autem valet exercitu ; tenet multos ſpe & promiſſis ; omnia omnium concupivit. Huic tradita urbs eſt, nuda præſidio, referta copiis. Quid eſt, quod ab eo non metuas, qui illa templa, & tecta non patriam, ſed prædam putet ?

Quid autem ſit acturus, aut quo modo, neſcio, ſine Senatu, ſine magiſtratu. Ne ſimulare quidem poterit quicquam πολιτικῶς b. *Nos autem*

a Hero m.

b Secundum Statuta Reipublicæ.

ubi

Il faut y prendre garde dans la ſuite de ces Lettres, afin de ne pas confondre ce M' Lepidus, avec M. Lepidus qui fut depuis Triumvir.

LETTRE XIII.

JE ſuis de votre avis ſur l'affaire de Vennonius [1]. Labienus eſt un véritable Héros; depuis longtems on n'a rien fait qui ſoit plus digne d'un bon Citoyen. Quand cela ne ſerviroit qu'à donner du chagrin à Céſar, ce ſeroit toujours quelque choſe; mais après tout, je crois que nous en tirerons d'autres avantages. Je ſai auſſi bon gré à Piſon de ce qu'il a fait: le jugement qu'il porte lui-même contre ſon gendre, ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits [2]. Quoique dans le fond cette guerre civile ne vienne point de la différence des ſentimens qui partagent les Citoyens, mais de l'audace effrenée d'un ſeul, il ſe voit maitre d'une puiſſante Armée, il a ſu par ſes promeſſes ſe faire un grand parti, il ne donne pas de bornes à ſes deſirs. Nous lui avons abandonné ſans défenſe, Rome & toutes ſes richeſſes. Que ne devons-nous pas craindre d'un homme qui regardera nos maiſons & nos Temples, non plus comme ſa patrie, mais comme ſa conquête.

Au reſte, s'il veut ſauver du moins les apparences, & conſerver la forme du Gouvernement, je ne vois pas comment il pourra le faire ſans Sénat & ſans Magiſtrats. Mais nous, quand & comment nous pourrons-nous relever? ayant un Chef qui, comme vous le remarquez, ne ſait pas même la guerre, & qui n'a pas compris com-

ubi excurgere poterimus? aut quando? quorum dux quam ἀτρατήλατος a, *tu quoque animadvertis; cui ne Picena quidem nota fuerint. Quam autem ſine conſilio res teſtis. Ut enim alia omittam decem annorum peccata, quæ conditio non huic fugæ præſtitit? nec vero nunc quid cogitet, ſcio; ac non deſino per litteras ſciſcitari. Nihil eſſe timidius conſtat, nihil perturbatius. Itaque nec præſidium, cujus parandi cauſſa ad urbem retentus eſt, nec locum ac ſedem præſidii ullam video. Spes omnis in duabus invidioſe retentis pœne alienis legionibus. Nam delectus adhuc quidem invitorum eſt, & à pugnando abhorrentium.*

Conditionum autem amiſſum tempus eſt. Quid futurum ſit, non video. Commiſſum quidem à nobis certe eſt, ſive à noſtro duce, ut, è portu ſine gubernaculis egreſſi, tempeſtati nos traderemus. Itaque de Ciceronibus noſtris dubito quid agam. Nam mihi interdum amandandi videntur in Græciam. De Tullia autem & Terentia, cum mihi barbarorum adventus proponitur, omnia timeo: cum autem Dolabellæ venit in mentem, paullum reſpiro. Velim conſideres quid faciendum putes: primum πρὸς τὸ ἀσφαλές b: *(aliter enim mihi de illis, ac de me ipſo, conſulendum eſt) deinde ad opiniones, ne reprehendamur, quod eas Romæ velimus eſſe in communi bonorum fuga.*

a Artis imperatoriæ ignarus.
b Ad id quod tutum ſit.

Quin

combien il lui étoit important de conſerver les Places du Picenum 3. Mais ſes fautes ne ſont que trop viſibles: & ſans parler de toutes celles qu'il a faites depuis dix ans, ne valoit-il pas mieux s'accommoder que s'enfuir? Je ne ſai point encore ce qu'il prétend faire, quoique j'écrive de tous côtés pour m'en inſtruire. On ne vit jamais tant de découragement, & ſi peu de prévoyance. Quelles Places, quelles Troupes a-t-il? Et c'eſt néanmoins pour y pourvoir, qu'on l'a fait demeurer aux portes de Rome. Toutes nos forces ſe réduiſent à deux Légions, qu'il a retenues d'une maniére odieuſe 4, & dont on n'eſt pas trop ſûr. Pour les ſoldats de nouvelle levée, ce ſont des gens qu'on enrôle malgré eux, & qui n'ont nulle envie de combattre.

D'autre part, les affaires ſont trop engagées pour eſpérer un accommodement. Je ne puis pas voir dans l'avenir; mais certainement on aura toujours à nous reprocher, ou plutôt à notre Chef, d'être ſortis du port ſans gouvernail au plus fort de la tempête. Je ſuis embaraſſé de mon fils & de mon neveu; il m'eſt déja venu pluſieurs fois dans l'eſprit de les envoyer en Gréce. Ma femme & ma fille m'inquiétent encore davantage, lorſque je penſe que l'Armée de Céſar eſt remplie de Barbares 5; mais lorſque je fais réflexion que mon gendre eſt avec eux, je me raſſure un peu. Je vous prie d'examiner ce que je dois faire: il faut d'abord voir quel eſt le parti le plus ſûr, car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi: mais il faut auſſi avoir égard à ce qu'on pourroit dire ſi je les laiſſois à Rome, maintenant que les gens du bon parti l'ont abandonnée.

Vous

Quin etiam tibi & Peduceo, (ſcripſit enim ad me) quid faciatis, videndum eſt. Is enim ſplendor eſt veſtrum, ut eadem poſtulentur à vobis, quæ ab ampliſſimis civibus. Sed de hoc tu videbis, quippe cum de me ipſo, ac de meis te conſiderare velim. Reliquum eſt ut, & quid agatur, quoad poteris explores, ſcribaſque ad me, & quid ipſe conjectura aſſequare: quod etiam à te magis exſpecto. Nam acta omnibus nuntiantibus, à te exſpecto futura μάντις δ' ἄριστος a. *Loquacitati ignoſces, quæ & me levat ad te quidem ſcribentem, & elicit tuas litteras.*

Ænigma Oppiorum ex Velia plane non intellexi. Eſt enim numero Platonis obſcurius. Jam intellexi tuum. Oppios enim de Velia ſuccones dicis: in eo æſtuavi diu: quo aperto reliqua patebant, & cum Terentiæ ſumma congruebant.

L. Cæſarem vidi Minturnis A. D. VIII. *Kal. Febr. mane, cum abſurdiſſimis mandatis, non hominem, ſed ſcopas ſolutas: ut id ipſum mihi ille videatur irridendi cauſſa feciſſe, qui tantis de rebus huic mandata dederit; niſi forte non dedit, & hic ſermone aliquo arrepto pro mandatis abuſus eſt.*

Labienus, vir mea ſententia magnus, Thea-

a Vates is optimus. V. Not.

num

Vous avez les mêmes réflexions à faire, auſſi-bien que Peduceus qui m'en a écrit, & vous êtes l'un & l'autre d'une diſtinction qui vous impoſe les mêmes obligations qu'aux plus illuſtres Citoyens. Ce n'eſt pas que je veuille vous donner des avis, puiſque je vous en demande & pour moi & pour ma famille. Je finis en vous priant de vous informer avec ſoin de tout ce qu'il y aura de nouveau, & de me le mander. Vous y joindrez vos conjectures, & c'eſt ce que j'attens particuliérement de vous. Tout le monde peut me mander ce qui ſe paſſe, mais c'eſt à vous à me prédire ce qui doit arriver, car de juſtes conjectures ſont de bonnes prédictions [6]. Il faut que vous m'excuſiez ſi je vous entretiens ſi long-tems, cela me ſoulage & vous engage à m'écrire.

Je n'ai rien compris [7] d'abord à votre énigme touchant ces Oppius de Vélia [8], elle eſt plus obſcure que les nombres de Platon [9]. Je vous entens enfin, vous appellez ces Oppius *Succones* [10]. Ce mot m'a fait ſuer longtems; mais quand on l'a une fois entendu, le reſte eſt aiſé, & la ſomme s'accorde avec celle que ma femme m'a marquée.

J'ai vu Lucius [11] Céſar à Minturnes, le vingt-troiſiéme de Janvier au matin; il porte à Pompée des propoſitions ridicules [12]. C'eſt un eſprit ſans ſuite & ſans liaiſon; & je crois que Céſar a voulu ſe moquer de nous, lorſqu'il a chargé un pareil perſonnage d'une négociation ſi importante; peut-être même qu'on ne l'en a point chargé, & que ſur quelque parole en l'air il a pris lui-même cette commiſſion.

Labienus, que je mets au nombre des grands hommes, eſt venu trouver Pompée & les Conſuls à Théane le vingt-deuxiéme de ce mois.

Dès

Dès que je ſaurai ce qui s'eſt paſſé dans cette entrevue, je vous le manderai. Pompée partit le vingt-trois de Théane pour aller du côté de Larinum, & il coucha à Vénafre [13]. Il paroit que Labienus a un peu raſſuré notre parti ; mais je n'ai encore rien de particulier à vous mander de ce pays-ci, & je ſuis bien plus curieux d'apprendre les nouvelles qui viennent à Rome ; ſi Céſar a été fort piqué de la déſertion de Labienus ! ce que fait Domitius dans le pays de Marſes [14], Thermus à Iguvium [15] ; & P. Attius à Cingulum [16] ? quelles ſont les diſpoſitions du peuple ? enfin comment vous croyez que les affaires tourneront ? Ecrivez-moi ſouvent là-deſſus, & marquez-moi ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, & ſi vous y demeurez. Si je vous écrivois de ma main, ma Lettre ſeroit plus longue ; mais la fluxion que j'ai ſur les yeux, m'oblige à me ſervir d'un Sécrétaire.

ſar à la paix, & il ne ſe laiſſa point éblouir par l'idée de devenir le beaupére du Maitre de la République. S'imagineroit-on que Cicéron parle ici de ce même Piſon, qu'il avoit dépeint plutôt comme un monſtre que comme un homme, dans cette ſanglante invective, dont une partie eſt venue juſqu'à nous. La haine, comme la flaterie, fournit de mauvais mémoires à la poſtérité.

Epiſt. 14. *Lib.* 14. *Fam. Dio Lib.* 41.

3. *Qui n'a pas compris combien il lui étoit important de conſerver les Places du Picenum.*) Pompée envoya Vibullius Ruſus pour raſſurer & retenir dans le devoir les Villes de cette Province ; mais il arriva trop tard, & il rencontra Lentulus Spinther, qui avoit été obligé de ſortir d'Aſculum, où il étoit avec des Cohortes. Le Picenum étoit entre la Mer Adriatique, l'Ombrie, & le

le Pays des Sabins ; maintenant partie de la Marche d'Ancone & de l'Abruzze.

Cæſar Lib. 1. Bel. Civ.

4. *Deux Légions qu'il a retenues d'une maniére odieuſe.*) L'année précédente, le Sénat avoit ordonné que Céſar & Pompée fourniroient chacun une Légion pour envoyer contre les Parthes. Pompée, qui en avoit laiſſé une des ſiennes à Céſar, dans le tems qu'ils étoient encore amis, la lui redemanda ; & il ſe trouva par-là que Céſar en fournit deux au-lieu d'une. Quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des Parthes, Pompée retint ces deux Légions. Cicéron dit qu'on ne pouvoit guéres s'en aſſurer, parce que toutes les troupes qui avoient ſervi ſous Céſar, lui étoient fort affectionnées, & que d'ailleurs il avoit eu ſoin avant que de renvoyer ces Légions, de faire diſtribuer beaucoup d'argent aux Officiers & aux ſoldats.

Dio Lib. 41. Appian. Lib. 2. Bell. Civ.

5. *Lorſque je penſe que l'Armée de Céſar eſt remplie de Barbares.*) Il avoit dans ſes troupes beaucoup de ſoldats Gaulois, comme le remarque Dion. On ſait que les Romains, à l'exemple des Grecs, traitoient les Etrangers de Barbares.

6. *De juſtes conjectures ſont de bonnes prédictions.*) μάντις δ' ἄριστος ſupp. ὅστις τις εἰκάζει καλῶς. C'eſt un vers de quelque Tragedie d'Euripide que nous n'avons plus, car Plutarque le cite ſous le nom de ce Poëte. Cicéron l'a traduit ainſi *Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibeto optimum.* Cornelius Nepos a fait auſſi alluſion au ſens de ce vers, lorſqu'il a dit au ſujet des prédictions politiques que fait Cicéron dans pluſieurs endroits de ces Lettres, *prudentiam quodammodo eſſe divinationem.*

Plut. de defectu Oracul. Lib. 2. de Divin. Nepos Vita Attici.

7. *Je n'ai rien compris, &c.*) Manuce croit avec raiſon que c'eſt ici le commencement d'une autre Lettre; il n'y a qu'à lire avec attention ce qui précéde pour ſe le perſuader. Mais ce qui décide, c'eſt que Cicéron, qui à la fin de la prémiére partie prie Atticus de l'excuſer

cuſer de ce qu'il l'entretient ſi longtems, lui dit à la fin de la ſeconde, que ſa Lettre eſt courte, parce qu'il a été obligé de ſe ſervir d'un Sécrétaire; & ſi l'on joignoit ces deux parties enſemble, la Lettre ſeroit très longue.

8. *Vélia.*) Quartier de Rome auprès du Mont Palatin.

9. *Plus obſcure que les nombres de Platon.*) Pytagore & Platon après lui, ont cherché dans les nombres des myſtéres qui n'y étoient point. On conçoit bien que des raiſonnemens qui ne portent ſur rien, ne peuvent être que très obſcurs.

10. *Vous appellez ces Oppius* SUCCONES.) Les Manuſcrits varient fort ſur ce mot, & les conjectures des Critiques ſont toutes fort incertaines. La plus vraiſemblable, c'eſt celle de Boſius, qui croit qu'Atticus avoit appellé ces Oppius *Succones*, par alluſion à la ſignification Grecque de leur nom, comme s'il venoit de ὀπὸς *ſuccus*. Ces Oppius étoient des Banquiers.

11. *Lucius Céſar.*] Fils du conſulaire dont nous avons parlé dans les Remarques ſur le prémier Livre.

12. *Il porte à Pompée des propoſitions ridicules.*] Céſar demandoit que les Conſuls licenciaſſent les troupes qu'ils avoient levées, & que Pompée s'en allât dans ſon Gouvernement d'Eſpagne; il offroit à cette condition de retirer ſes troupes d'Italie. Cicéron appelle ces propoſitions ridicules; parce que quoiqu'elles paruſſent raiſonnables, l'exécution en étoit impoſſible & trop hazardeuſe. Dès que Pompée auroit été éloigné, & l'Italie ſans défenſe, Céſar, dont la Province confinoit avec l'Italie, auroit pu y entrer auſſi-tôt, & s'en rendre maitre ſans aucune oppoſition.

13. *Vénafre.*] Dans la Campanie, auprès du Fleuve Vulturne.

14. *Ce que fait Domitius dans le pays des Marſes.*) Au Nord de la Campanie. Domitius étoit dans Corfinium, où il fut peu de tems après aſſiégé par Céſar.

15. *Thermus à Iguvium.*) Il avoit avec lui cinq Cohortes. Céſar qui ſavoit que les habitans de cette Ville lui étoient affectionnés, fit marcher de ce côté-là Curion avec trois Cohortes. Thermus appréhendant quelque trahiſon, ſortit d'Iguvium; mais ſes troupes

ſe débandérent dans le chemin, & Curion entra dans Iguvium qui étoit de l'Ombrie.

16. *P. Attius à Cingulum.*) Il n'étoit plus à Cingulum, mais à Auximum. Les habitans lui ayant déclaré qu'ils étoient réſolus à ouvrir leurs portes à Cé-

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

A. D. VI. *Kal. Febr. Capuam Calibus profiſciſcens, cum leviter lippirem, has litteras dedi. L. Cæſar mandata Cæſaris detulit ad Pompeium A. D.* VIII. *Kal. cum is eſſet cum Conſulibus Theani. Probata conditio eſt, ſed ita, ut ille de iis oppidis, quæ extra ſuam provinciam occupaviſſet, præſidia deduceret. Id ſi feciſſet, reſponſum eſt ad urbem nos redituros eſſe, & rem per Senatum confecturos. Spero etiam in præſentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc noſtrum copiarum ſuppœnitet. Me Pompeius Capuam venire voluit, & adjuvare delectum, in quo parum prolixe reſpondent Campani Coloni.*

Gladiatores Cæſaris, qui Capuæ ſunt, de quibus ante ad te falſum ex Torquati litteris ſcripſeram, ſane commode Pompeius diſtribuit, binos ſingulis patribus familiarum. Secutorum in ludo [illegible] *fuerunt: eruptionem facturi fuiſſe dicebantur. Sane multum in eo Reip. proviſum eſt. De mulieribus noſtris, in quibus eſt tua ſoror, quæſo videas, ut ſatis honeſtum nobis ſit, eas Romæ*

far, il fut obligé de faire ſortir ſa garniſon, & la plus grande partie paſſa dans l'Armée de Céſar, qu'ils rencontrérent en chemin. Cingulum & Auximum étoient l'une & l'autre du Picenum, dans la partie qui eſt à préſent de la Marche d'Ancone.

LETTRE XIV.

JE pars aujourd'hui vingt cinquiéme de Janvier de Calés [1] pour Capoue ; ma fluxion ſur les yeux eſt diminuée. Lucius Céſar arriva à Théane le vingt-trois, & fit part à Pompée & aux Conſuls des propoſitions de Céſar. On eſt convenu de les accepter, mais à condition qu'il commenceroit par retirer ſes troupes de toutes les places qui ne ſont pas de ſon Gouvernement ; qu'alors nous retournerions tous à Rome, & qu'on feroit paſſer l'affaire dans le Sénat. Je ne deſeſpére plus de la paix ; je crois que Céſar eſt touché de quelque remords, & que Pompée ſe ſent trop foible. Ce dernier a ſouhaité que j'allaſſe à Capoue pour faire avancer les levées ; cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement [2].

Quant à ces Gladiateurs que Céſar avoit à Capoue [3], ce que je vous en avois mandé, ſur une Lettre de Torquatus, s'eſt trouvé faux. Pompée les a ſeulement diſtribués, deux à deux, chez les Bourgeois. C'eſt une fort ſage précaution, car il y en avoit cinq mille [4], & l'on dit qu'ils auroient forcé l'endroit où ils étoient renfermés. Je vous prie de penſer un peu ſi nos femmes, parmi leſquelles eſt votre ſœur, peuvent demeu-

Romæ eſſe, cum ceteræ ulla dignitate diſceſſerint; hoc ſcripſi ad eas, & ad te ipſum antea. Velim eas cohortere ut exeant, præſertim cum ea prædia in ora maritima habeamus, cui ego præſum, ut in his pro re nata non incommode poſſint eſſe. Nam ſi quid offendimus in genero noſtro; quod quidem ego præſtare non debeo. Sed id fit majus, quod mulieres noſtræ præter ceteras Romæ remanſerunt. Tu ipſe cum Sexto ſcire velim quid cogites de exeundo, de totaque re quid exiſtimes. Equidem ad pacem hortari non deſino: quæ vel injuſta utilior eſt, quam juſtiſſimum bellum. Sed hæc, ut fors tulerit.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. *Calés.*) Dans la Campanie auprès de Capoue, maintenant Calvi dans la Terre de Labour.

2. *Cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement.*) C'eſt que Céſar avoit fait établir une Colonie à Capoue pendant ſon conſulat.

3. *Quant à ces Gladiateurs que Céſar avoit à Capoue, &c.*) Céſar dans ſes *Commentaires* dit, que le Conſul Lentulus leur donna ſolemnellement la liberté. C'étoit apparemment ce que Cicéron avoit d'abord mandé à Atticus. Mais on repréſenta au Conſul, qu'il étoit odieux d'armer des Eſclaves, & que les Romains ne l'avoient pas voulu faire dans les plus grandes extrémités.

Lib. 1. Bell. Civ.

4. *Il y en avoit cinq mille.*] Dans le Texte, *ſecutorum in ludo* I ↀↀ *fuerunt*, & c'eſt une correction de Victorius. *Secutores*, c'étoit une eſpéce de Gladiateurs, qui

rer à Rome avec bienſéanee, maintenant que toutes eelles qui ſont de quelque diſtinction en ſont ſorties. Je leur en ai déja écrit auſſi-bien qu'à vous. Déterminez-les à partir ; auſſi-bien nous avons ſur la eôte où je eommande, des maiſons de campagne où elles ſeront aſſez en ſureté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'eſt pas à moi à en répondre ; mais on auroit quelque raiſon de trouver étrange que nos femmes fuſſent les ſeules qui demeuraſſent à Rome. Mandez-moi ſi vous comptez d'en ſortir, vous & Peduceus, & en général ce que vous penſez des affaires préſentes. Pour moi je ne me laſſe point de porter nos gens à la paix : quelque deſavantageuſe qu'elle puiſſe être, elle vaudra toujours mieux pour nous que la guerre la plus juſte.

---

qui combattoient contre ceux qu'on appelloit *Retiarios*; parce qu'ils avoient un filet à la main. Après tout, je ne ſai ſi l'ancienne leçon *ſcutorum M.* ne vaut pas mieux. Quelle apparence que dans une ſeule Académie de Gladiateurs, il y en eût cinq mille de cette eſpéce que nous venons de dire ? Il eſt plus vraiſemblable que Cicéron vouloit dire qu'il y avoit dans l'endroit où étoient renfermés ces Gladiateurs, de quoi armer mille hommes.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

UT ab urbe diſceſſi, nullum adhuc intermiſi diem, quin aliquid ad te litterarum darem; non quo haberem magnopere quid ſcriberem, ſed ut loquerer tecum abſens: quo mihi, cum coram id non licet, nihil eſt jucundius. Capuam cum veniſſem A. D. VI. Kal. pridie, quam has litteras dedi, Conſules conveni, multoſque noſtri ordinis. Omnes cupiebant Cæſarem, abductis præſidiis, ſtare conditionibus iis, quas tuliſſet. Uni Favonio leges ab illo nobis imponi non placebat: ſed is haud auditus in conſilio. Cato enim ipſe jam ſervire, quam pugnare, mavult. Sed tamen ait, in Senatu ſe adeſſe velle; cum de conditionibus agatur, ſi Cæſar adductus ſit ut præſidia deducat. Ita, quod maxime opus eſt, in Siciliam ire non curat: quod metuo ne obſit, in Senatu eſſe vult. Poſtumus autem, de quo nominatim Senatus decrevit, ut ſtatim in Siciliam iret, Fuffanoque ſuccederet, negat ſe ſine Catone iturum: & ſuam in Senatu operam, auctoritatemque quam magni æſtimat. Ita res ad Fannium pervenit. Is cum imperio in Siciliam præmittitur.

In diſputationibus noſtris ſumma varietas eſt. Plerique negant Cæſarem in conditione manſurum;

LETTRE XV.

DEpuis que je ſuis parti de Rome, je n'ai laiſſé paſſer aucun jour ſans vous écrire; ce n'eſt pas que j'aye rien de fort particulier à vous mander. Mais lorſque je ne puis avoir le plaiſir de m'entretenir avec vous de vive voix, je n'en ai point de plus grand que de le faire par Lettres. J'arrivai hier vingt cinquiéme de Janvier à Capoue, où j'ai vu les Conſuls & un grand nombre de Sénateurs. Ils ſouhaitent tous que Céſar retire ſes troupes des Places de l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il a lui-même propoſées. Favonius ſeul prétend qu'on ne doit point recevoir la loi de lui, mais on ne l'a pas ſeulement écouté lorſqu'on a déliberé là-deſſus? Caton même préfére la ſervitude à une Guerre civile. Il a néanmoins déclaré qu'il vouloit ſe trouver au Sénat lorſqu'on y traitera de ce que l'on doit accorder à Céſar, en cas qu'il ſe détermine à retirer ſes troupes. Ainſi il n'ira point en Sicile où ſa préſence ſeroit fort néceſſaire, au-lieu que dans le Sénat elle pourra nuire. Là-deſſus Poſtumus [1], qu'on a nommé pour aller au plutôt en Sicile prendre la place de Fuffanus [2], a déclaré qu'il n'iroit point ſans Caton. Il eſt perſuadé qu'un homme de ſon importance eſt maintenant fort néceſſaire dans le Sénat: ainſi on a été obligé, en attendant, d'envoyer Fannius 3 commander en Sicile.

Nous raiſonnons ici fort diverſement. La plupart prétendent que Céſar ne s'en tiendra pas

rum ; poſtulataque hæc ab eo interpoſita eſſe, quo minus, quod opus eſſet ad bellum, à nobis pararetur. Ego autem eum puto facturum, ut præſidia deducat. Vicerit enim, ſi Conſul factus erit, & minore ſcelere vicerit, quam quo ingreſſus eſt. Sed accipienda plaga eſt. Sumus enim flagitioſe imparati cum à militibus, tum à pecunia : quam quidem omnem, non modo privatam, quæ in urbe eſt, ſed etiam publicam, quæ in ærario eſt, illi reliquimus. Pompeius ad legiones Attianas eſt profectus : Labienum ſecum habet. Ego tuas opiniones de his rebus exſpecto. Formias me continuo recipere cogitabam.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Oſtumus.*) Cicéron ſe moque de ce Sénateur ; qui faiſoit l'homme d'importance, quoiqu'il ſoit ſi peu connu qu'on n'en trouve rien dans les Hiſtoriens. Cicéron témoigne encore ailleurs le peu d'eſtime qu'il en faiſoit. *Epiſt.* 2. & 5. *Lib.* 9.

2. *Fuffanus.*) C'eſt un nom encore moins connu que celui dont nous venons de parler. Il y a dans quelques Manuſcrits *Furfanus*, & l'on trouve en effet un

aux conditions qu'il a propoſées, & qu'il ne cherche qu'à nous amuſer, & à empêcher que nous ne nous mettions en état de lui réſiſter. Pour moi je crois qu'il retirera ſes troupes : pourvu qu'on le faſſe Conſul, il aura ce qu'il prétendoit, & il ne lui en coutera pas tant de crimes. Il faut abſolument que nous en paſſions par-là, étant ſi honteuſement pris au dépourvu. Nous n'avons point de troupes, nous manquons d'argent, & en abandonnant Rome, nous avons livré à notre ennemi non ſeulement celui des Particuliers, mais tout le Tréſor Public. Pompée eſt allé joindre les troupes d'Attius 4, il a avec lui Labienus. Je ſuis fort curieux d'apprendre ce que vous penſez de tout ceci. Je m'en vais partir pour Formies.

---

un Furfanus à qui eſt adreſſée la neuviéme Lettre du ſixiéme Livre des *Familiéres*.

3. *Fannius.*) Il étoit d'une maiſon Plébéïenne Conſulaire ; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

4. *Les troupes d'Attius.*) Celles qu'il avoit fait lever dans le Picenum. D'autres liſent *Appianas*, & l'entendent des deux Légions qu'on avoit ôtées à Céſar, & qu'Appius avoit amenées des Gaules. Peut-être qu'elles étoient commandées par Attius.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

OMnes arbitror mihi tuas litteras redditas esse, sed primas præpostere, reliquas ordine quo sunt missæ per Terentiam. De mandatis Cæsaris, adventuque Labieni, & responsis Consulum ac Pompeii, scripsi ad te litteris iis, quas A. D. v. Kal. Capua dedi: pluraque præterea in eandem epistolam conjeci. Nunc hæ exspectationes habemus duas; unam, quid Cæsar acturus sit, cum acceperit ea, quæ referenda ad illum data sunt L. Cæsari; alteram, quid Pompeius agat: qui quidem ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum; spemque affert, si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam redituros esse. Labienum secum habet, non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum: cujus adventu Cnæus noster multo animi plus habet.

Nos à Consulibus Capuam venire jussi sumus ad Nonas Feb. Capua profectus sum Formias A. D. III. *Kal. eo die cum Calibus tuas litteras horâ fere nona accepissem, has statim dedi. De Terentia & Tullia tibi assentior; ad quas scripseram, ad te ut referrent: si nondum profectæ sunt, nihil est quod se moveant; quoad perspiciamus, quo loci sit res.*

REMAR-

LETTRE XVI.

JE crois avoir reçu toutes vos Lettres ſelon l'ordre de leur date, & à meſure que Térentia me les a envoyées, hors la prémiére. Dans la mienne, datée de Capoue du vingt-ſixieme de ce mois, je vous ai parlé de l'arrivée de Labienus, des propoſitions de Céſar, de la réponſe que Pompée & les Conſuls y ont faite, & de pluſieurs autres affaires. Il y en a deux à préſent qui nous tiennent dans une grande attente; la prémiére, c'eſt le parti que prendra Céſar ſur la réponſe dont Lucius Céſar eſt chargé; & la ſeconde, ce que fera Pompée pour arrêter ſes progrès. Il me mande que dans peu de jours il aura un Corps d'Armée conſidérable, & que s'il entre dans le Picenum, nous pourrons retourner à Rome 1. Il a avec lui Labienus, dont l'arrivée l'a fort encouragé, & qui aſſure que l'Armée de Céſar eſt très foible. 3.

Nous avons ordre des Conſuls de nous trouver le cinquiéme de Février à Capoue; j'en ſuis parti pour Formies le vingt-neuviéme de Janvier; le même jour, j'ai reçu votre Lettre à Calés ſur les trois heures après-midi, & j'y ai fait réponſe ſur le champ. A l'égard de ma femme & de ma fille, je ſuis de votre ſentiment, & je leur avois mandé de le ſuivre. Si elles ne ſont point parties, elles feront bien de demeurer à Rome, juſqu'à ce que nous ayons vu comment les affaires tourneront.

REMARQUES
SUR LA XVI. LETTRE

1. *S'il entre dans le Picenum, nous pourrons retourner à Rome.*) Le Picenum couvroit Rome par rapport à Céſar, qui marchoit entre le Mont Appennin & la Mer Adriatique.

EPISTOLA XVII.
CICERO ATTICO SAL.

TUæ litteræ mihi gratæ jucundæque ſunt. De pueris in Græciam tranſportandis tum cogitabam, cum fuga ex Italia quæri videbatur. Nos enim Hiſpaniam peteremus. Illis hoc æque commodum non erat. Tu ipſe cum Sexto etiam nunc mihi videris Romæ recte eſſe poſſe. Etenim minime amici Pompeio noſtro eſſe debetis. Nemo enim umquam tantum de urbanis præſidiis detraxit. Videſne me etiam jocari? Scire jam te oportet, L. Cæſar quæ reſponſa referat à Pompeio, quas ab eodem ad Cæſarem ferat litteras. Scriptæ enim & datæ ita ſunt, ut proponerentur in publico : in quo accuſavi mecum ipſe Pompeium, qui, cum ſcriptor luculentus eſſet, tantas res, atque eas, quæ in omnium manus venturæ eſſent, Seſtio noſtro ſcribendas dederit. Itaque nihil umquam legi ſcriptum

2. *Que l'Armée de Céſar eſt très foible.*) Il n'avoit en effet d'abord qu'une Légion ; mais il lui en vint deux autres peu de tems après ; & d'ailleurs ſes troupes groſſiſſoient tous les jours ; par la déſertion de celles de Pompée.

LETTRE XVII.

J'Ai lu votre Lettre avec beaucoup de plaiſir. Je penſois à envoyer nos jeunes gens en Gréce, lorſqu'il ſembloit que Pompée vouloit abandonner l'Italie. Je comptois en ce cas que nous irions en Eſpagne, & cela ne leur convenoit pas comme à nous. Mais maintenant vous pouvez même, vous & Peduceus, demeurer à Rome ſans qu'on le trouve mauvais : auſſi-bien vous n'avez pas lieu d'être contens de Pompée, car jamais perſonne n'a laiſſé Rome ſi dégarnie [1]. Vous voyez que le chagrin ne m'empêche pas de plaiſanter. Sans doute que vous ſaurez maintenant quelle réponſe Pompée a faite aux propoſitions de Céſar, & que vous aurez vu la Lettre qu'il lui a écrite, car on a eu deſſein de la rendre publique. Mais je ne conçois pas pourquoi Pompée, qui écrit très bien, s'eſt ſervi de Seſtius pour dreſſer une piéce ſi importante, & qui devoit être expoſée aux yeux de tout le monde ; auſſi eſt-ce du vrai ſtile à la Seſtius [2].

Au

σπουδέστερον a. *Perſpici tamen ex litteris Pompeii poteſt, nihil Cæſari negari, omniaque & cumulate quæ poſtulet dari, quæ ille, amentiſſimus fuerit, niſi acceperit, præſertim cum impudentiſſime poſtulaverit. Quis enim tu es, qui dicas, ſi in Hiſpaniam profectus erit, ſi præſidia dimiſerit? tamen conceditur; minus honeſte nunc quidem, violata jam ab illo Rep. illatoque bello, quam ſi olim de ratione habenda impetraſſet: & tamen vereor ut his ipſis contentus ſit. Nam cum iſta mandata dediſſet L. Cæſari, debuit eſſe paullo quietior, dum reſponſa referrentur. Dicitur autem nunc eſſe acerrimus.*

Trebatius quidem ſcribit, ſe ab illo XI. *Kal. Febr. rogatum eſſe, ut ſcriberet ad me, ut eſſem ad urbem. Nihil ei me gratius facere poſſe. Hæc verbis plurimis. Intellexi ex dierum ratione, ut primum de diſceſſu noſtro Cæſar audiſſet, laborare cum cœpiſſe, ne omnes abeſſemus. Itaque non dubito quin ad Piſonem, quin ad Servium ſcripſerit. Illud admiror non ipſum ad me ſcripſiſſe, non per Dolabellam, non per Cœlium egiſſe. Quamquam non aſpernor Trebatii litteras, à quo me unice diligi ſcio. Reſcripſi ad Trebatium, (nam ad ipſum Cæſarem, qui mihi nihil ſcripſiſſet, nolui) quam illud hoc tempore eſſet diffi-*

a Magis Seſtiane.

cile:

Au reſte, il paroît par cette Lettre de Pompée, qu'on ne refuſe rien à Céſar de tout ce qu'il demande. Il ſeroit inſenſé s'il n'acceptoit pas les conditions qu'on lui offre, après qu'on a accepté celles qu'il a eu le front de propoſer. Car enfin, qui êtes-vous pour dire, Je prétens que Pompée s'en aille en Eſpagne, & qu'il retire ſes troupes des Places de l'Italie ?. Cependant il l'obtient, & par-là on commet beaucoup plus la majeſté de l'Empire, en traitant avec un Rebelle qui a les armes à la main, que ſi on lui avoit d'abord permis de demander le Conſulat ſans venir à Rome. J'appréhende néanmoins qu'il ne ſe contente pas de ce qu'on lui accorde; car il ſemble qu'il auroit dû ſe rallentir un peu depuis qu'il a fait faire des propoſitions par Lucius Céſar, & j'apprens que ſans attendre la réponſe il pouſſe ſa pointe plus vivement que jamais.

Trebatius me mande qu'il l'a chargé, le vingt-deuxieme de Janvier, de m'écrire pour me prier de retourner à Rome, que je lui ferois un ſenſible plaiſir; c'eſt la ſubſtance de ſa Lettre, qui eſt fort longue. J'ai compris, en ſupputant les jours, que du moment que Céſar a ſu que nous avions quitté Rome, il a penſé à y faire revenir quelques Conſulaires; ainſi je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Piſon & à Servius 3. Ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ne m'ait pas écrit lui-même, ou du moins qu'il ne m'ait pas fait écrire par Dolabella ou par Cælius; quoique d'ailleurs je ne trouve point mauvais qu'il ſe ſoit ſervi de Trebatius 4, qui a pour moi un véritable attachement. J'ai cru néanmoins que je ne devois point écrire à Céſar, puiſqu'il ne m'avoit point écrit; & j'ai marqué à Trébatius

cile : me tamen in prædiis meis esse, neque delectum ullum, neque negotium suscepisse.

In quo quidem manebo, dum spes erit. Sin bellum geretur; non deero officio, nec dignitati meæ, pueros ὑπεκθήμενος a *in Græciam. Totam enim Italiam flagraturam bello intelligo. Tantum mali excitatum partim ex improbis, partim ex invidis civibus. Sed hæc paucis diebus, ex illius ad nostra responsa responsis, intelligentur quorsum evasura sint. Tum ad te scribam plura, si erit bellum : sin autem etiam inducie, te ipsum, ut spero, videbo.*

Ego IV. *Non. Febr. quo die has litteras dedi in Formiano, quo Capua redieram, mulieres exspectabam : quibus quidem scripseram, tuis Litteris admonitus, ut Romæ manerent. Sed audio majorem quendam in urbe timorem esse. Capuæ Non. Febr. esse volebam, quia Consules jusserant. Quidquid huc erit à Pompeio allatum, statim ad te scribam : tuasque de istis rebus litteras exspectabo.*

a Cum exportavero.

REMARQ.

batius les raiſons qui ne me permettent pas à préſent de retourner à Rome; mais que je me tenois dans mes maiſons de campagne, & que je ne me mêlois ni des nouvelles levées, ni d'aucune autre affaire.

Je garderai ce ménagement tant qu'il y aura quelque eſpérance de paix ; mais ſi elle ne ſe fait point, je ne conſulterai plus que mon devoir & mon honneur Je commencerai par envoyer nos jeunes gens en Gréce, car je prévois que la guerre va s'allumer dans toute l'Italie. Cette tempête, toute furieuſe qu'elle eſt, a été excitée par un petit nombre de Citoyens ou méchans ou envieux ; mais dans peu nous pourrons juger par la maniére dont Céſar recevra la réponſe de Pompée, à quoi tout ceci aboutira. Je vous écrirai alors plus en détail, ſi la paix ne ſe fait point ; mais ſi nous avons ſeulement une tréve, je compte d'avoir le plaiſir de vous voir.

Je ſuis revenu de Capoue à Formies, d'où je vous écris cette Lettre, & où j'attens nos femmes aujourd'hui deuxiéme de Février. Sur ce que vous m'aviez marqué dans une de vos Lettres, je leur avois d'abord écrit qu'elles pouvoient demeurer à Rome : mais j'apprens que l'allarme y eſt plus grande que jamais. Je retournerai le cinq à Capoue, ſuivant l'ordre des Conſuls. Si l'on y a des nouvelles de Pompée, je vous en ferai part auſſi-tôt. Mandez-moi toutes celles de Rome.

REMAR-

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *AUſſi-bien vous n'avez pas lieu d'être content de Pompée, car jamais perſonne n'a laiſſé Rome ſi dégarnie.*) Cicéron veut faire entendre qu'Atticus ne penſoit, en bon Epicurien, qu'à vivre tranquilement; & que pourvu qu'il pût jouir en repos de ſon bien, il ſe mettoit fort peu en peine de tout le reſte; qu'enfin il étoit de ces gens dont Cicéron dit dans une autre Lettre, *nihil prorſus aliud curant niſi agros, niſi villulas, niſi nummulos ſuos.* Epiſt. 13. Lib. 8.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

IV. *Non Febr. mulieres noſtræ Formias venerunt, tuaque erga ſe officia plena tui ſuaviſſimi ſtudii attulerunt: has ego, quoad ſciremus utrum turpi pace nobis, an miſero bello eſſet utendum, in Formiano eſſe volui, & una Cicerones. Ipſe cum fratre Capuam ad Conſules (Nonis enim adeſſe juſſi ſumus) Non. profectus ſum, cum has litteras dedi. Reſponſa Pompeii grata populo, & probata concioni eſſe dicuntur. Ita putaram: quæ quidem ille, ſi repudiarit, jacebit: ſi acceperit; utrum igitur, inquies, mavis? reſponderem, ſi quemadmodum parati eſſemus, ſcirem.*

Caſſimu,

2. *Auſſi eſt-ce du vrai ſtile à la Seſtius.*) Cicéron n'eſtimoit pas plus le ſtile de Seſtius dans le ſérieux que dans le plaiſant : il parle ailleurs avec beaucoup de mépris de ſes bons-mots. *Epiſt.* 2. *Lib.* 7. *Fam.*

4. *Je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Piſon & à Servius.*) Ils avoient tous deux été Conſuls. On a déja vu plus haut, que Piſon étoit beaupére de Céſar. Pour Servius Sulpitius, il avoit pluſieurs fois pris ſon parti dans le Sénat, lorſqu'on avoit parlé de lui donner un ſucceſſeur : cependant il ſuivit Pompée en Gréce.

4. *Trebatius.* Il étoit ancien ami & créature de Cicéron, comme on peut voir dans les Lettres du ſeptiéme Livre des *Familiéres.*

LETTRE XVIII.

NOs femmes arrivérent hier à Formies, & nous parlérent auſſi-tôt de tous les bons offices que vous leur avez rendus, avec ces maniéres obligeantes qui vous ſont ordinaires. Nous les laiſſerons ici avec nos jeunes gens, juſqu'à ce que nous ſachions ſi nous ferons une paix honteuſe, ou ſi nous nous engagerons dans une guerre funeſte. Nous partons mon frére & moi aujourd'hui troiſiéme de Février pour aller trouver les Conſuls à Capoue, où nous avons ordre d'être le cinq. On dit que lorſqu'on a lu au Peuple la réponſe qu'a fait Pompée aux propoſitions de Céſar, l'Aſſemblée en a paru contente. Je l'avois bien cru. Si Céſar n'accepte par les offres qu'on lui fait, il perdra l'affection du Peuple. 1. S'il les accepte.... lequel vaut le mieux ? me direz-vous. Je ne puis pas vous répondre,

Caſſium, erat hic auditum, expulſum Ancone, eamque urbem à nobis teneri. Si bellum futurum eſt, negotium utile. Cæſarem quidem, L. Cæſare cum mandatis de pace miſſo : tamen aiunt acerrime, loca occupare, vinciri præſidiis. O perditum latronem! ô vix ullo otio compenſandam hanc Reip. turpitudinem? Sed ſtomachari deſinamus, tempori pareamus, cum Pompeio in Hiſpaniam eamus. Hæc opto in malis; quoniam illius alterum conſulatum à Rep. ne data quidem occaſione, repulimus. Sed hæc hactenus.

De Dionyſio fugit me ad te antea ſcribere: ſed ita conſtitui, exſpectare reſponſa Cæſaris; ut, ſi ad urbem rediremus, ibi nos exſpectaret; ſin tardius id fieret, tum eum arceſſeremus. Omnino quid ille facere debuerit in noſtra illa fuga, quid docto homine & amico dignum fuerit, cum præſertim rogatus eſſet. Sed hæc non nimis exquiro à Græcis. Tu tamen videbis, ſi erit, quod nolim arceſſendus, ne moleſti ſimus invito.

Quintus frater laborat, ut tibi, quod debet, ab Egnatio ſolvat : nec Egnatio voluntas deeſt, nec parum locuples eſt : ſed cum tale tempus ſit,

ut

pondre, que je ne tache quelles forces nous avons à lui oppoſer.

On dit ici que nous ſommes maitres d'Aneone [2], d'où nous avons chaſſé Caſſius : c'eſt une fort bonne affaire, ſi la paix ne ſe fait point. On aſſure d'un autre eôté, que depuis que Céſar a propoſé un accommodement, il continue de lever des troupes avec plus de diligence que jamais, qu'il ſe ſaiſit des poſtes avantageux & y met des garniſons. Quel ſcélérat ? quel brigand ! quelle indignité pour la République, que la paix que nous allons faire ! Mais laiſſons-là ces mouvemens d'indignation ; il faut céder au tems, & nous en aller en Eſpagne avec Pompée ; c'eſt tout ce que nous pouvons eſpérer de mieux. Il faut ſe réſoudre à voir ce ſecond Conſulat, puiſque nous n'avons pas voulu en garantir la République lorſqu'on le pouvoit.

J'avois oublié, dans mes autres Lettres, de vous parler de Dionyſius. J'ai maintenant réſolu d'attendre la réponſe que fera Céſar : ſi nous retournons à Rome, il ſeroit inutile de le faire venir ici : ſi cette affaire traîne quelque tems, je pourrai alors le mander. Devoit-il nous abandonner [3] dans notre fuite, après que je l'avois prié de ne nous point quiter ? cela eſt-il d'un bon ami, & d'un homme de ſa profeſſion ? Mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs. Au reſte, en cas qu'il faille le faire venir ici, ce que je ne ſouhaite point, voyez, je vous prie, s'il y eſt diſpoſé, car je ne prétens point le contraindre.

Mon frere travaille à tirer de l'argent d'Egnatius, pour vous payer. Egnatius ne manque pas de bonne volonté, & il eſt même fort riche, mais l'argent eſt ſi rare, que Titinius qui me

voit

ut Q. Titinius (multum enim eſt nobiſcum) viaticum ſe neget habere; idemque debitoribus ſuis denuntiarit, ut eodem fœnore uterentur, atque hoc idem etiam L. Ligus feciſſe dicatur, nec hoc tempore aut domi nummos Quintus habeat, aut exigere ab Egnatio, aut verſuram uſquam facere poſſit, miratur te non habuiſſe rationem hujus publicæ difficultatis. Ego autem: etſi illud ψευδησιόδειον a (*ita enim putatur*) *obſervo* μηδὲ δίκην b, *præſertim in te, à quo nihil unquam vidi temere fieri; tamen illius querela movebar. Hoc, quidquid eſt, te ſcire volui.*

a Quod falſo Heſiodo adſcribitur.

b Neque cauſam *ſupp.* judicaveris, priuſquam, quid uterque dixeris, audieris.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE

1. *Il perdra l'affection du Peuple.*) dans le Texte, *jacebit.* Cicéron s'eſt ſervi pluſieurs fois de ce mot dans le même ſens, & ſans ſortir de ces Lettres, *jacere Cæſarem putans offenſione populari.* Epiſt. 7. Lib. 10.

2. *On dit ici que nous ſommes maîtres d'Ancone.*) C'étoit une fauſſe nouvelle.

3. *Devoit-il nous abandonner, &c ?*) Le ſens eſt ici ſuſpendu dans le Texte, & il faut ſouſentendre à la fin de la phraſe *vides*, ou quelque choſe de ſemblable, que Cicéron n'ajoute point, parce qu'il eſt comme arrêté par cette réflexion, *mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.*

4. *Que vous n'ayez pas eu d'égard à cette diſette générale.*) Quintus Cicéron avoit d'autant plus lieu de ſe plain-

va très ſouvent, m'a dit qu'il n'en pouvoit pas même trouver pour ſon voyage, & qu'il s'étoit contenté de ſignifier à ſes débiteurs, que l'intérêt courroit ſur le même pié; on dit que L. Ligus en a uſé de même. Mon frére n'ayant donc point d'argent comptant, n'en pouvant tirer d'Egnatius, & n'en trouvant nulle part à emprunter, il eſt ſurpris que vous n'ayez point d'égard à cette diſette générale 4. Pour moi, quoique je ſuive exactement cette maxime (qu'on attribue communément à Héſiode, quoique les Critiques ne la croient pas de lui) *il ne faut point juger qu'on n'ait entendu les deux parties*, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'une perſonne auſſi raiſonnable que vous, je n'ai pas laiſſé d'être touché des plaintes de mon frére. Enfin, j'ai cru devoir vous en dire un mot.

---

plaindre de ſon beaufrére, que ce qu'il lui devoit n'alloit pas à deux mille francs, comme on le verra dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre. Ceci confirme ce que dit le Panégyriſte * d'Atticus, qu'il ſe faiſoit payer exactement : de peur, dit-il, que ſon indulgence ne derangeât les affaires de ſes débiteurs : *Neque indulgendo inveteraſcere eorum æs alienum patiebatur.* Voilà une louange fort équivoque ; je crois que ſes débiteurs ne lui ſavoient pas trop bon gré de cette attention ; du moins Cicéron ne paroiſſoit pas l'approuver, & il s'en explique plus clairement dans la Lettre que nous venons de citer : *Soleo mirari de neſcio quis H-S XX, cùm audio ex illo ſe urgeri.*

* *Cornel. Nep. Vit. Att.*

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

NIhil habeo, quod ad te ſcribam. Quin etiam epiſtolam, quam eram elucubratus, ad te non dedi. Erat enim plena ſpei bonæ; quod & concionis voluntatem audieram, & illum conditionibus uſurum putabam, præſertim ſuis. Ecce tibi II. *Non. Febr. mane accepi litteras tuas, Philotimi, Furnii, Curionis ad Furnium, quibus irridet L. Cæſaris legationem. Plane oppreſſi videmur: nec quid conſilii capiam, ſcio: nec mehercule de me laboro; de pueris quid agam, non habeo. Capuam tamen non proficiſcebar hæc ſcribens, quo facilius de Pompeii rebus cognoſcerem.*

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

BReviloquentem jam me tempus ipſum facit. Pacem enim deſperavi: bellum noſtri nullum adminiſtrant. Cave enim putes quidquam eſſe minoris his Conſulibus: quorum ego, ſpe audiendi, & cognoſcendi noſtri apparatus, maximo imbri Capuam veni pridie, ut eram juſſus.

Illi

LETTRE XIX.

JE n'ai rien à vous mander, & j'ai même déchiré une Lettre que je vous écrivois, parce qu'elle rouloit ſur les bonnes eſpérances que j'avois conçues. Je m'imaginois que Céſar auroit égard à ce que le Peuple a paru ſouhaiter, & qu'il ſe tiendroit à des conditions qu'il a lui-même propoſées. Mais le quatriéme de Février au matin j'ai reçu en même. tems votre Lettre, celle de Philotime & celle de Furnius, avec la copie d'une Lettre de Curion à ce dernier, dans laquelle il ſe moque fort de l'Ambaſſade de Lucius Céſar. Nous n'avons plus de reſſource, & je ne ſai à quoi me déterminer. Ce n'eſt point par rapport à moi que je ſuis ſi en peine, c'eſt par rapport à mon fils & à notre neveu. Je vais néanmoins partir pour Capoue, où j'aurai plus aiſément des nouvelles de Pompée.

LETTRE XX.

J'Ai de jour en jour moins de matiére pour vous écrire. Nous n'avons plus aucune eſpérance de paix, & nos gens n'ont rien de prêt pour la guerre. Vous pouvez compter qu'il n'y a rien de plus mince que nos deux Conſuls. Dans l'envie de ſavoir d'eux en quel état ſont nos affaires, je ſuis revenu le quatre par une fort grande pluie à Capoue, où ils m'ont mandé

Ils ne ſont pas arrivés, & ils viendront, je vous en répons, ſans avoir pris aucune meſure. On dit que Pompée eſt allé à Lucérie, joindre quelques Cohortes des Légions d'Attius, dont il eſt bon de s'aſſurer [1]. On mande de l'autre côté, que Céſar marche en diligence, & qu'il aura bientôt pénétré juſqu'ici. Ce n'eſt pas pour en venir aux mains, avec qui combattroit-il ? mais c'eſt pour empêcher que nous ne lui échappions. Je ſuis réſolu, s'il le faut, à périr avec Pompée, pourvu qu'il demeure en Italie, & je ne vous conſulte point là-deſſus ; mais s'il en ſort, que dois-je faire? La rigueur de la ſaiſon, l'embarras de mes Licteurs, la négligence & toutes les fautes de nos Chefs, ſont autant de raiſons pour demeurer. D'autre part je ſuis porté à ſuivre Pompée, & par l'amitié que j'ai pour lui, & par la bonté de ſa cauſe ; & enfin pour m'épargner la honte de me joindre à un Tyran, qui juſqu'à préſent laiſſe douter s'il ſera un Piſiſtrate ou un Phalaris [2]. Je vous prie de m'aider de vos conſeils, quoiqu'aparemment vous ne ſoyez guéres moins embarraſſé que moi ; mais vous me direz toujours ce qui vous viendra dans l'eſprit. Si j'apprens ici aujourd'hui quelque choſe de nouveau, je vous le manderai, car les Conſuls arriveront ſans doute pour l'Aſſemblée du cinq. J'attens tous les jours de vos Lettres ; vous ferez réponſe à celle-ci quand vous le pourrez. J'ai laiſſé à Formies nos femmes & nos jeunes gens.

REMARQUES
SUR LA XX. LETTRE.

1. *Quelques Cohortes des Légions d'Attius, dont il eſt bon de s'aſſurer.*] Voyez la Remarque 4. ſur la 13. Lettre, & la Remarque 4. ſur la 15.

EPISTOLA XXI.
CICERO ATTICO SAL.

De malis noſtris tu prius audis, quam ego. Iſtinc enim emanant. Boni autem hinc quod exſpectes, nihil eſt. Veni Capuam ad Nonas Febr. ita ut juſſerant Conſules. Eo die Lentulus venit ſero : alter Conſul omnino non venerat VII *Idus. Eo enim die ego Capua diſceſſi, & manſi Calibus. Inde has litteras poſtridie ante lucem dedi. Hæc, Capuæ dum fui, cognovi, nihil in Conſulibus, nullum uſquam delectum. Nec enim conquiſitores* φανεροπροσωπεῖν [a] *audent ; cum ille adſit contra ; cum noſter dux nuſquam ſit, nihil agat : nec nomina dant. Deficit enim non voluntas, ſed ſpes.*

Cnæus autem noſter (ô rem miſeram & incredibilem !) ut totus jacet ; non animus eſt ; non conſilium, non copiæ, non diligentia. Mittam illa, fugam ab urbe turpiſſimam, timidiſſimas in oppidis

[a] Vultum oſtendere.

2. *S'il ſera un Piſiſtrate ou un Phalaris.*) Tout le monde ſait que Piſiſtrate changea à Athénes la forme du Gouvernement, mais il régna avec beaucoup d'équité & de douceur. Phalaris au contraire, qui avoit fait la même choſe à Agrigente Ville de Sicile, a paſſé pour le plus cruel des Tirans.

LETTRE XXI.

VOus ſavez plutôt que nous les mauvaiſes nouvelles, car vous êtes plus près de leur ſource [1]. Il n'en faut attendre aucune bonne de ce côté-ci. Je ſuis venu à Capoue pour le cinquiéme de Février, comme j'en avois ordre des Conſuls. Lentulus y arriva le ſoir, mais ſon collégue n'y étoit pas encore le ſept que j'en ſuis parti. J'ai couché à Calés, où j'écris cette Lettre le huit avant le jour. Pendant que j'ai été à Capoue, j'ai reconnu de plus en plus qu'il ne faloit rien attendre de nos Conſuls. Les levées ne ſe font point ; ceux qui en ſont chargés n'oſent agir ouvertement, voyant que Céſar eſt prêt à tomber ſur nous, & que Pompée n'oſe paroître ni faire aucun mouvement. D'ailleurs perſonne ne s'enrôle: ce n'eſt pas qu'on manque de bonne volonté, mais c'eſt qu'on voit que nos affaires ſont deſeſpérées.

Pour ce qui eſt de Pompée (quelle honte ! qui l'eût jamais cru !) ce n'eſt plus le même homme; il n'a ni courage, ni réſolution, ni prévoyance, ni activité. Mais, ſans parler de toutes les fautes qu'il a déja faites, de cette fuite ſi

pidis conciones, ignorationem non ſolum adverſarii, ſed etiam ſuarum copiarum, hoc cujuſmodi eſt? VII *Id. Febr. Capuam C. Caſſius Trib. pleb. venit, attulit mandata ad Conſules, ut Romam venirent, pecuniam de ſanctiore ærario auferrent, ſtatim exirent urbe relicta. Redeant; quo præſidio? deinde exeant; quis ſinat? Conſul ei reſcripſit, ut prius ipſe in Picenum. At illud totum erat amiſſum: ſciebat nemo, præter me, ex litteris Dolabellæ.*

Mihi dubium non erat, quin ille jam jamque foret in Apulia. Cnæus noſter in navi. Ego quid agam, σχῆμα a *magnum; neque mehercule mihi quidem ullum, niſi omnia eſſent acta turpiſſime; neque ego ullius conſilii particeps. Sed tamen, quod me deceat. Ipſe me Cæſar ad pacem hortatur. Sed antiquiores litteræ, quam ruere cœpit. Dolabella, Cælius, me illi valde ſatisfacere. Mira me* ἀπορία b *torquet. Juva me conſilio, ſi potes: & tamen iſta, quantum potes, provide. Nihil habeo, tanta rerum perturbatione, quod ſcribam. Tuas litteras exſpecto.*

a Quæſtio. b Dubitatio.

RE-

honteuſe, de ces harangues où il a fait paroître tant de foibleſſe, de l'ignorance inexcuſable où il a été, non ſeulement des forces de ſon ennemi, mais des ſiennes propres, voici quelque choſe qui ne ſe conçoit pas mieux. Le ſeptiéme de Février, C. Caſſius vint de ſa part à Capoue, dire aux conſuls qu'ils retournaſſent à Rome, qu'ils priſſent tout l'argent du Tréſor ſacré [2], & qu'ils revinſſent auſſi-tôt. Qu'ils retournent à Rome [3] ! & avec quelle eſcorte ? Qu'ils en ſortent ! les laiſſeroit-on ſortir ? Le Conſul Lentulus a mandé à Pompée qu'il commençât par entrer dans le Picenum, mais nos ennemis s'en ſont déja emparés; perſonne ne le ſait encore ici, & c'eſt Dolabella qui me le mande.

Je ne doute point que nous ne voyions bientôt Céſar dans la Pouille, & Pompée réduit à paſſer la mer. Que ferai-je alors ? quel parti prendre ? Je n'héſiterois pas ſi nos gens n'avoient fait tant de fautes honteuſes, & cela pour n'avoir pas voulu profiter de mes avis; cependant je n'oublierai point ce que l'honneur demande de moi. Céſar m'exhorte à ménager un accommodement, mais ſa Lettre étoit écrite avant qu'il eût fait tant de progrès. Dolabella & Celius me marquent qu'il eſt fort content de moi. Je ſuis dans un étrange embarras, tâchez de m'en tirer ſi vous le pouvez, & réglez toujours en attendant mes affaires de Rome. Dans l'agitation où je ſuis, c'eſt tout ce que je puis vous écrire. J'attens de vos nouvelles.

REMARQUES
SUR LA XXI. LETTRE.

1. *Vous êtes plus près de leur ſource.*) C'eſt-à-dire ; de l'endroit où étoit Céſar.

2. *Qu'ils priſſent tout l'argent du Tréſor ſacré.*) Il y avoit dans le Temple de Saturne trois Tréſors. L'ordinaire, où l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la

EPISTOLA XXII.
CICERO ATTICO S. A. L.

PEdem in Italia video nullum eſſe, qui non in iſtius poteſtate ſit. De Pompeio ſcio nihil, eumque, niſi in navim ſe contulerit, exceptum iri puto. O celeritatem incredibilem! hujus autem noſtri. Sed non poſſum ſine dolore accuſare eum, de quo angor & crucior. Tu cædem non ſine cauſſa times : non quo minus quidquam Cæſari expediat ad diuturnitatem victoriæ & dominationis : ſed video, quorum arbitrio ſit acturus. Recte ſit.

Cenſeo cedendum de oppidis his. Egeo conſilii. Quod optimum factu videbitur, facies. Cum Philotimo loquere : atque adeo Terentiam habebis Idibus. Ego quid agam? qua aut terra, aut mari perſequar eum, qui ubi ſit, neſcio ? etſi

République. Un ſecond, qui provenoit du vingtiéme qu'on prenoit ſur le bien des Affranchis & ſur les legs, & qu'on appelloit par cette raiſon *aurum viceſimarum*. Dans le troiſiéme étoit l'or que l'on avoit amaſſé depuis l'irruption des Gaulois, & que l'on conſervoit pour des extrémités pareilles. Ces deux derniers Tréſors s'appelloient l'un & l'autre *Sanctius Ærarium*.

Voyez Manut. ad Epiſt. 15. H. Lib.

3. *Qu'ils retournent à Rome.*) Lentulus y alla : mais comme il ouvroit le Tréſor, il ſe répandit un bruit que Céſar étoit aux portes de Rome, ce qui lui fit auſſi-tôt prendre la fuite.

Lib. 1. de Bel. Civ.

LETTRE XXII.

IL ne reſte pas un pouce de terre dans l'Italie dont Céſar ne ſoit le maitre. Je n'ai point de nouvelles de Pompée ; & j'appréhende, s'il ne s'embarque au plutôt, que Céſar ne lui coupe le chemin. Quelle rapidité ! Dans notre Chef au contraire... Mais je ne puis ſans doute leur rappeller les fautes d'un ami, dont le péril m'allarme & m'intéreſſe ſi fort. Ce n'eſt pas ſans fondement que vous appréhendez une proſcription ; quoique d'ailleurs rien ne ſoit moins propre à affermir la domination de Céſar, & à lui aſſurer le fruit de ſa victoire : mais on peut juger de ce qu'il fera, par le caractére de ceux qu'il conſulte ; je ſouhaite que nous nous trompions.

Je crois qu'il ne faut point laiſſer ma famille dans les Villes de ce voiſinage. Pour mes autres affaires, je ne ſuis point en état de les régler, & je m'en remets entiérement à vous. Vous pouvez parler à Philotime & à ma femme, qui ſera à Rome le treize. Mais moi, que dois-je faire ?

e: ſi terra quidem qui poſſum? mari quo? tradam igitur iſti me? fac poſſe tuto. Multi enim hortantur. Num etiam honeſte? nullo modo. Quid? à te petam conſilium, ut ſoleo. Explicari res non poteſt. Sed tamen, ſi quid in mentem venit, velim ſcribas, & ipſe quid ſis acturus.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

V. *Id. Feb. veſperi è Philotimo litteras accepi, Domitium exercitum firmum habere: cohortes ex Piceno, Lentulo & Thermo ducentibus, cum Domitii exercitu conjunctas eſſe: Cæſarem intercludi poſſe, eumque id timere: bonorum animos recreatos Romæ, improbos quaſi perculſos. Hæc metuo quidem ne ſint ſomnia: ſed tamen M. Lepidum, L. Torquatum, C. Caſſium Trib. pleb. (ii enim ſunt nobiſcum, id eſt, in Formiano) Philotimi litteræ ad vitam revocarunt. Ego autem illa metuo ne veriora ſint, nos omnes pene jam captos eſſe, Pompeium Italia cedere. Quem quidem (ô rem acerbam!) perſequi Cæſar dicitur. Perſequi Cæſar Pompeium? quid? ut interficiat? ô me miſerum!*

Dans quelle contrée, ſur quelle mer aller chercher un homme dont je n'ai aucune nouvelle ? Par terre ? comment le joindre ? Sur mer ? où m'embarquer ? Me livrerai-je à Céſar ? Quand je le pourrois faire avec ſureté, comme bien des gens le prétendent, le puis-je avec honneur ? Non ſans doute. Que ſerai-je donc ? Je vous conſulterai à mon ordinaire. Ce n'eſt pas une choſe aiſée à réſoudre. Mandez-moi toujours ce qui vous viendra dans l'eſprit, & quel parti vous prendrez vous-même.

LETTRE XXIII.

LE neuvième de Février au ſoir, j'ai reçu une Lettre de Philotime qui me mande que Domitius a un Corps d'Armée conſidérable, qui a été renforcé par les troupes que Lentulus & Thermus ont amenées du Picenum; qu'on pourroit bien ôter à Céſar la communication avec le reſte de ſes troupes, & qu'il paroiſſoit le craindre ; que cette nouvelle avoit raſſuré les bons Citoyens, & que les méchans en étoient fort allarmés ; mais j'appréhende que tout cela ne ſoit qu'un ſonge. Cependant cette Lettre de Philotime a rendu la vie à M. Lepidus, & à L. Torquatus, à C. Caſſius Tribun du Peuple, qui ſont avec moi à Formiès. Je crains fort qu'il ne ſoit plus vrai, comme on le mande d'ailleurs, que nous ne pouvons plus échapper à notre ennemi, & que Pompée penſe à abandonner l'Italie. Et, ce qui eſt déplorable, Céſar, dit-on! le pourſuit. Céſar pourſuit Pompée! Quoi donc,

miſerum! & non omnes noſtra corpora opponimus? in quo tu quoque ingemiſcis. Sed quid faciamus? victi, oppreſſi, capti plane ſumus.

Ego tamen, Philotimi litteris lectis, mutavi conſilium de mulieribus: quas, ut ſcripſeram ad te, Romam remittebam: ſed mihi venit in mentem multum fore ſermonem, me judicium jam de cauſa publica feciſſe: qua deſperata, quaſi hunc gradum mei reditus eſſe, quod mulieres revertiſſent. De me autem ipſo tibi aſſentior, ne me dem incertæ & periculoſæ fugæ, cum Reip. nihil prōſim, nihil Pompeio, pro quo emori cum pie poſſum, tum libenter. Manebo igitur: etſi vivere.

Quod quæris, hic quid agatur tota Capua, & omnis hic delectus jacet: deſperata res eſt: in fuga omnes ſunt, niſi quid ejuſmodi fuerit, ut Pompeius iſtas Domitii copias cum ſuis conjungat. Sed videbamur omnia biduo, triduove ſcituri. Cæſaris litterarum exemplum tibi miſi: rogaras enim. Cui nos valde ſatisfacere, multi ad me ſcripſerunt: quod patior facile, dum, ut adhuc, nihil faciam turpiter.

EPIS-

en veut-il à ſa vie ? Malheureux que nous ſommes ! ne devrions-nous pas tous nous mettre au-devant de ce furieux ? Vous ſentez les mêmes mouvemens d'indignation : mais que pouvons nous faire, vaincus, accablés, & pris de tous côtés comme nous le ſommes ?

Cependant la Lettre de Philotime m'a fait quiter la réſolution où j'étois de renvoyer nos femmes à Rome, comme je vous l'avois marqué. J'ai fait réflexion que cela donneroit fort à parler, & qu'on ne manqueroit pas de dire que c'étoit une marque que je regardois les affaires comme déſeſpérées, & que par le retour de ma famille je voulois me préparer au mien. Je crois, comme vous, que je ne dois point aller loin de l'Italie errer à l'avanture ; cela ne ſeroit utile ni à la République, ni à Pompée. Si ma mort pouvoit le ſauver, je me ſacrifierois volontiers pour lui. Je demeurerai donc, quoiqu'après tout rien ne puiſſe plus nous attacher à la vie.

Vous me demandez des nouvelles de ces quartiers. On a tout abandonné à Capoue, les levées ne ſe font point, & l'on ne penſe plus qu'à ſe ſauver. Enfin il n'y a rien à eſpérer, à moins que Pompée ne joigne Domitius : mais nous en ſerons inſtruits dans deux ou trois jours. Je vous envoie une copie de la Lettre de Céſar, que vous m'aviez demandée. Pluſieurs perſonnes m'ont écrit qu'il étoit fort content de moi ; à la bonne heure, pourvu que je ne faſſe rien contre mon devoir, ce qu'on ne peut pas juſqu'à préſent me reprocher.

LET-

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

PHilotimi litteræ me quidem non nimis, ſed eos, qui in his locis erant, admodum delectarunt. Ecce poſtridie Caſſii litteræ Capua à Lucretio familiari ejus, Nigidium à Domitio Capuam veniſſe, eum dicere, Vibullium cum paucis militibus è Piceno currere ad Cnæum, confeſtim ſequi Cæſarem. Domitium non habere militum III. *M. Idem ſcripſit conſules Capua diſceſſiſſe. Non dubito quin Cnæus in fuga ſit, modo effugiat. A Conſilio fugiendi, ut tu cenſes, abſum.*

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

CUm dediſſem ad te litteras triſtes, & metuo ne veras, de Lucretii ad Caſſium litteris Capua miſſis, Cephalio venit à vobis: attulit etiam à te litteras hilariores, nec tamen firmas: ut ſoles. Omnia facilius credere poſſum, quam quod ſcribitis, Pompeium exercitum habere. Nemo huc ita affert, omniaque,

LETTRE XXIV.

LA Lettre de Philotime avoit répandu ici la joie, quoiqu'elle ne m'en eût donné qu'une fort médiocre. Dès le lendemain Caſſius en a reçu une de Lucretius, qui lui mande de Capoue, que Nigidius y étoit venu de la part de Domitius, & avoit rapporté que Vibullus s'étoit ſauvé du Picenum avec un petit nombre de ſoldats, & marchoit en diligence pour joindre Pompée ; que Céſar ſuivoit de fort près, & que les troupes de Domitius ne faiſoient pas trois mille hommes. Lucretius mande auſſi que les Conſuls ne ſont plus à Capoue. Je ne doute point que Pompée ne fuye devant Céſar, pourvu qu'il échappe. Je penſe, comme vous, que je ne dois point fuir avec lui.

LETTRE XXV.

APrès que je vous eus écrit les mauvaiſes nouvelles que Lucretius a mandées de Capoue, & qui ne ſont peut-être que trop vraies, Céphalion me rendit votre Lettre, où vous m'en apprenez de meilleures ; mais, à votre ordinaire, ſans rien aſſurer. Je ne puis me perſuader que Pompée ait un Corps d'Armée, comme vous me le mandez tous de Rome ; les nouvelles qui viennent ici diſent tout le contraire. Quelle étrange fatalité ! Toutes les affaires injuſtes qu'il a entrepriſes

que, quæ nolim. O rem miseram! malas causas semper obtinuit, in optima concidit. Quid dicam? nisi illud eum scisse: neque enim erat difficile, hoc nescisse: erat enim ars difficilis, recte Rempub. regere. Sed jam jamque omnia sciemus, & scribemus ad te statim.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO S. A L.

NOn venit idem usu mihi, quod tu tibi scribis, quoties exorior. Ego nunc paulum exorior, & maxime quidem his litteris, quæ Roma afferuntur, de Domitio, de Picentium cohortibus. Omnia erant facta hoc biduo lætiora. Itaque fuga, quæ parabatur, repressa est Cæsaris interdicta, si te secundo lumine hic offendero, respuuntur. Bona de Domitio, præclara de Afranio fama est.

Quod me amicissime admones, ut me integrum, quoad possim, servem, gratum est. Quod addis, ne propensior ad turpem causam videar: certe videri possum. Ego me ducem in civili bello, quoad de pace ageretur, negavi esse: non quin rectum esset: sed quia, quod multo rectius fuit, id mihi fraudem tulit. Plane eum, cui noster alterum Consulatum deferret & triumphum, at quibus verbis? pro suis gestis

trepriſes lui ont réuſſi, & maintenant qu'il ſoutient une ſi bonne cauſe, il ſuccombe ! Que dire à cela ? ſinon que les prémiéres ne demandoient qu'une habileté médiocre, au-lieu que pour bien gouverner la République, il faut une prudence conſommée. Mais nous aurons bientôt des nouvelles certaines, & je vous en ferai part auſſi-tôt.

LETTRE XXVI.

JE ne puis pas dire comme vous que j'ai ſouvent des lueurs d'eſpérance, car voici la prémiére que j'aye eue. Ce qu'on mande de Rome touchant Domitius & ces troupes du Picenum, m'en a plus donné que tout le reſte. Depuis deux jours on eſt ici fort raſſuré, & tous ceux qui penſoient à prendre la fuite, ont changé de deſſein. On ne ſe met plus en peine des menaces & des ordres tyraniques de Céſar [1] ; l'on eſpére beaucoup de Domitius, & encore plus d'Afranius.

Je vous ſuis très obligé du conſeil que vous me donnez en bon ami, de demeurer neutre autant que je le pourrai. Vous ajoutez que je dois prendre garde qu'il ne paroiſſe que je panche vers la mauvaiſe cauſe ; cet avis peut avoir quelque fondement. Tant qu'on a parlé de paix, j'ai témoigné l'éloignement que j'avois pour une Guerre Civile : peut-être auroit-il été mieux de garder moins de ménagement, mais je me ſuis autrefois fort mal trouvé d'avoir trop bien fait mon devoir. Je n'ai point voulu avoir pour ennemi

geſtis ampliſſimis, inimicum habere nolueram. Ego ſcio & quem metuam, & quam ob rem. Sin erit bellum, ut video fore, partes meæ non deſiderabuntur.

De H-S XX. *Terentia tibi reſcripſit. Dionyſio; dum exiſtimabam vagos nos fore, nolui moleſtus eſſe. Tibi autem, crebro ad me ſcribenti de ejus officio, nihil reſcripſi, quod diem ex die exſpectabam, ut ſtatuerem quid eſſet faciendum. Nunc, ut video, pueri certe in Formiano videntur hiematuri: num & ego, neſcio: ſi enim erit bellum, cum Pompeio eſſe conſtitui. Quod habebo certi, faciam ut ſcias. Ego bellum fœdiſſimum futurum puto, niſi qui (ut tu ſcis) Parthicus caſus extiterit.*

REMARQUES SUR LA XXVI. LETTRE.

1. *Des ordres tyraniques de Céſar.*) Dans le Texte, *Cæſaris interdicta.*

Si te ſecundo lumine hic offendero.

Victorius croit avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt un vers de la *Médée* d'Ennius, qui avoit mis en Latin celle d'Euripide. Cicéron le cite encore dans un autre endroit, comme un exemple des menaces des Rois. *Pro Rabirio.*

2. *Afranius.*] Lieutenant de Pompée en Eſpagne: on croyoit qu'il alloit paſſer en Italie avec ſon Armée.

Epiſt. 2. Lib. 3.

Je ſai qui je dois craindre.) Cicéron appréhendoit que Pompée venant à ſe racommoder avec Céſar, ne le lui ſacrifiât, comme il avoit déja fait dans le tems de ſon exil: & c'eſt ce que fit depuis Auguſte, qui le ſacrifia à Antoine.

4. *A moins que nous n'en ſoyons délivrés auſſi heureuſement*

nemi un homme à qui Pompée offroit un ſecond Conſulat avec le triomphe, & encore en quels termes ! (en conſidération, dit-il, de vos grandes actions) je ſai qui je dois craindre 3, & pourquoi je le dois. Si non avons la guerre, comme il y a beaucoup d'apparence, alors je ne me ménagerai plus.

Ma femme vous a fait réponſe ſur ces vingt mille ſeſterces. Pour Dionyſius, tant que j'ai cru que nous ne pourrions nous fixer en aucun endroit, je n'ai pas voulu le contraindre, & je ne vous ai point répondu ſur ce que vous me mandiez de ſes bonnes diſpoſitions, parce que j'attendois de jour à autre que je ſuſſe à quoi me déterminer. Je crois, pour le préſent, que nos jeunes gens paſſeront l'hiver à Formies : je ne ſai point ſi je l'y paſſerai avec eux ? car, ſi nous avons la guerre, j'irai joindre Pompée. Je vous manderai tout ce que j'aprendrai de certain. Je ne doute point que nous n'ayons une guerre funeſte, à moins que nous n'en ſoyons délivrés auſſi heureuſement que nous l'avons été de celle des Parthes 4.

ſement que nous l'avons été de celle des Parthes.) Pluſieurs Commentateurs donnent un autre ſens à ces mots : *niſi qui (ut tu ſcis) Parthicus caſus extiterit.*] C'eſt-à-dire, ſelon ces Commentateurs, *à moins que les Parthes ne faſſent quelque mouvement qui nous oblige à tourner nos armes contr-eux.* Cela fait un bon ſens, mais j'oſe aſſurer que ce n'eſt pas ce que Cicéron a voulu dire. Il s'eſt expliqué plus clairement dans un autre endroit, qui doit déterminer le ſens de celui-ci. *De periculis Reipublicæ quid reſcriberem ? valde eram perturbatus, ſed ut nihil magnopere metuam Parthi faciunt, qui repentè Bibulum ſemivivum reliquerunt.* C'eſt-à-dire, je me raſſure, & j'eſpére qu'il en ſera comme de la guerre des Parthes, dont nous avons été délivrés lorſque nous l'eſpérions le moins.

M. T. CICERONIS *EPISTOLARUM* AD ATTICUM *LIBER OCTAVUS.*

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

CUM ad te litteras dedissem, redditæ mihi litteræ sunt à Pompeio. Cetera de rebus in Piceno gestis, quæ ad se Vibullius scripsisset; de delectu Domitii, quæ sunt vobis nota; nec tamen tam læta erant in his litteris, quam ad me Philotimus scripserat. Ipsam tibi epistolam misissem; sed subito fratris puer proficiscebatur: cras igitur mittam: sed in ea Pompeii epistola erat in extremo ipsius manu: Tu, censeo,

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE HUITIEME.

LETTRE I.

DEPUIS que ma Lettre eſt partie, j'en ai reçu une de Pompée, où il me mande tout ce que Vibullius lui a écrit des affaires du Picenum, & des troupes que Domitius a raſſemblées, ce que vous ſaviez déja; il ne fait pas néanmoins les choſes ſi avantageuſes, que Philotime me les avoit faites. Je vous envoyerois ſa Lettre, mais l'Exprès de mon frére va partir dans le moment; je vous l'envoyerai demain. En attendant, je vous dirai qu'au bas de ſa Lettre, Pompée a ajouté ces mots de ſa main: *Je ſuis d'avis que vous veniez à Lucerie, vous ne pouvez être nulle part plus en ſureté.* J'ai conçu par-là, qu'il vouloit abandonner les Villes de ces quartiers

cenſeo, Luceriam venias: nuſquam eris tutius. *Id ego in eam partem accepi; hæc oppida, atque oram maritimam illum pro derelicto habere; nec ſum miratus, eum, qui caput ipſum reliquiſſet, reliquis membris non parcere. Ei ſtatim reſcripſi, hominemque certum miſi de comitibus meis, non me quærere, ubi tutiſſimo eſſem: ſi me vellet ſua, aut Reipub. cauſſa Luceriam venire, ſtatim eſſe venturum: hortatuſque ſum, ut oram maritimam retineret. ſi rem frumentariam ſibi ex provinciis ſuppeditari vellet. Hoc me fruſtra ſcribere videbam: ſed uti in urbe retinenda tunc, ſic nunc in Italia non relinquenda teſtificabar ſententiam meam. Sic enim parari video, ut Luceriam omnes copiæ contrahantur: & ne is quidem locus ſtabilis: ſed ex eo ipſo, ſi urgeamur, paretur fuga.*

Quo minus mirere, ſi invitus, in eam cauſſam deſcendo, in qua neque pacis, neque victoriæ ratio quæſita ſit unquam, ſed ſemper flagitioſæ & calamitoſæ fugæ. Eundum, ut, quemcumque fors tulerit caſum ſubeam, potius cum iis qui dicuntur eſſe boni, quam videar à bonis diſſentire. Etſi propediem video bonorum, id eſt lautorum & locupletum, urbem refertam fore: municipiis vero his relictis, refertiſſimam. Quo ego in numero eſſem, ſi hos lictores moleſtiſſimos non haberem: nec me M. Lepidi, L. Volcatii, Ser. Sulpitii comitum pæniteret: quorum nemo nec ſtultior eſt quam L. Do-

tiers & toute cette Côte ; & je n'ai point été ſurpris qu'après avoir ſacrifié la tête, il n'épargne pas plus les membres. Je lui ai envoyé auſſi tôt un homme à moi, & je lui ai mandé que je n'examinois point où je ſerois le plus à couvert ; que ſi c'étoit pour ſes intérêts ou pour ceux de la République qu'il ſouhaitoit que j'allaſſe à Lucérie, j'étois tout prêt à partir ; mais qu'il lui étoit très important de demeurer maître de cette Côte, pour tirer du blé des Provinces. Je ſuis bien perſuadé qu'il ne ſuivra pas mon avis ; mais comme je lui declarai, lorſqu'il abandonna Rome, que c'étoit contre mon ſentiment, j'ai été bien-aiſe de m'expliquer auſſi par rapport à l'Italie. Je vois bien qu'il veut raſſembler toutes ſes troupes à Lucérie, encore n'eſt-ce pas pour tenir dans ce poſte ; il veut ſeulement être à portée de ſortir de l'Italie, ſi Céſar le pouſſe trop vivement.

Ne vous étonnez donc pas ſi je m'attache avec peine à un parti où l'on n'a ſu prendre aucune meſure, ni pour faire la paix, ni pour ſoutenir la guerre, & dont toutes les vues aboutiſſent à une fuite honteuſe & miſérable. Il faut néanmoins les ſuivre, & me réſoudre à tout ce que la fortune nous prépare, plutôt que de me ſéparer de ceux qu'on appelle gens de bien ; quoiqu'à ce qu'il me paroit, il y aura bientôt à Rome un grand nombre de ces gens de bien, je veux dire de ceux qui en ont beaucoup [1] & qui ſont fort à leur aiſe. Ce nombre groſſira encore, lorſqu'on aura abandonné les Villes de ces quartiers [2]. Je l'augmenterois ſi je n'étois embaraſſé de mes Licteurs ; & je croirois, ſans me faire tort, pouvoir demeurer dans la compagnie

Domitius, nec inconſtantior quam App. Claudius.

Unus Pompeius me movet, beneficio, non auctoritate. Quam enim ille habeat auctoritatem in hac cauſſa, qui, cum omnes Cæſarem metuebamus, ipſe eum diligebat? poſtquam ipſe metuere cœpit, putat omnes hoſtes illi oportere eſſe? Ibimus tamen Luceriam: nec eum fortaſſe delectabit noſter adventus: diſſimulare enim non potero, mihi, quæ adhuc acta ſunt, diſplicere. Ego, ſi ſomnum capere poſſem, tam longis te epiſtolis non obtunderem. Tu, ſi tibi eadem cauſſa eſt, me remunerere ſane velim.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

2. *IL y aura bientôt à Rome un grand nombre de ces gens de bien, je veux dire de ceux qui en ont beaucoup.*) Dans le parti de Pompée qui étoit celui des Grands, qu'on appelloit *Optimates* ou *Bonos*, il y avoit beaucoup de perſonnes riches; & au contraire tous ceux dont les affaires étoient en mauvais état, s'étoient jettés dans le parti de Céſar.

2. *Ce nombre groſſira lorſqu'on aura abandonné les Villes de ces quartiers.*) Cicéron prévoyoit que pluſieurs Sénateurs & autres perſonnes de diſtinction, qui s'étoient retirés dans leurs terres, s'en retourneroient à Rome dès que Pompée auroit retiré toutes ſes troupes de la Campanie.

EPIST.

de M' Lepidus, de Volcatius & de Sulpitius, qui certainement n'ont ni moins de conduite que Domitius, ni plus de légéreté qu'Appius.

Ce ſont uniquement les obligations que j'ai à Pompée qui me retiennent: à cela près, quels égards mérite-t-il en cette occaſion? lui qui lorſque nous craignions Céſar, étoit lié avec lui, & qui maintenant qu'il le craint, veut que nous épouſions toute ſa querelle. J'irai néanmoins à Lucerie; mais je crois qu'il ne ſera pas fort aiſé de m'y voir, car je ne pourrai jamais m'empêcher de lui dire ce que je penſe de toute ſa conduite. Si je pouvois dormir, je ne vous fatiguerois point par de ſi longues Lettres; rendez-moi la pareille, ſi vous ne dormez pas mieux que moi.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Mihi vero omnia grata ; & quod ſcripſiſti ad me , quæ audieras ; & quod non credidiſti ; quæ digna diligentia mea non erant ; & quod monuiſti , quod ſentiebas. Ego ad Cæſarem unas Capua litteras dedi ; quibus ad ea reſcripſi , quæ mecum ille de gladiatoribus ſuis egerat , breves , ſed benevolentiam ſignificantes , non modo ſine contumelia , ſed etiam cum maxima laude Pompeii. Id enim illa ſententia poſtulabat , qua illum ad concordiam hortabar. Eas , ſi quo ille miſit , in publico proponat ; velim. Alteras eodem die dedi , quo has ad te ; non potui non dare , cum & ipſe ad me ſcripſiſſet , & Balbus. Earum exemplum ad te miſi : nihil arbitror fore , quod reprehendas. Si qua erunt , doce me quo modo ea effugere poſſim. Nihil , inquies , omnino ſcripſeris. Qui magis effugias eos , qui volent fingere ? verumtatem ita faciam , quoad fieri poterit.

Nam quod me hortaris ad memoriam factorum , dictorum , ſcriptorum etiam meorum , facis amice tu quidem , mihique gratiſſimum : ſed mihi videris aliud tu honeſtum , meque dignum

LETTRE II.

JE vous ſuis fort obligé, & de ce que vous m'avez mandé ce que vous aviez entendu dire, & de ce que vous n'avez pas voulu croire des choſes dont je ne ſuis pas capable, & enfin de ce que vous me dites naturellement ce que vous penſez. Il eſt vrai que j'ai écrit de Capoue à Céſar, pour répondre à ce qu'il m'avoit propoſé touchant ſes Gladiateurs. Ma Lettre eſt fort courte; & ſi elle eſt obligeante pour Céſar, elle n'eſt pas offenſante pour Pompée, de qui je parle au contraire d'une maniére fort honorable. Et en effet, ce ménagement convenoit au deſſein que j'avois de les rapprocher l'un de l'autre. Si Céſar a envoyé à quelqu'un cette Lettre, je conſens volontiers qu'on la rende publique. Je lui en ai encore écrit une aujourd'hui; je ne pouvois pas m'en diſpenſer, après qu'il m'a écrit & fait écrire par Balbus. Je joins ici une copie de ma Lettre, j'eſpére que vous la trouverez bien: s'il y a quelque choſe à redire, apprenez-moi donc comme il faut faire pour contenter tout le monde. Il faut ne lui point écrire, me direz-vous. Cela empêchera-t-il qu'on ne me faſſe parler comme on voudra? cependant je ſuivrai votre avis, autant que je le pourrai.

Quant à ce que vous ajoutez que je dois rappeller dans ma mémoire mes actions paſſées, & ces maximes que j'ai répandues dans mes Ecrits, c'eſt par amitié que vous me donnez cet avis, & je vous en ſuis très obligé: mais je vois bien que

dignum in hac cauſſa judicare, atque ego exiſtimem. Mihi enim nihil ulla in gente unquam ab ullo auctore Reip. ac duce turpius factum eſſe videtur, quam à noſtro amico factum eſt; cujus ego vicem doleo, qui urbem reliquit, id eſt, patriam; pro qua; & in qua mori præclarum fuit. Ignorare mihi videris hæc quanta ſit clades. Es enim etiam nunc domi tuæ. Sed invitis perditiſſimis hominibus eſſe diutius non potes.

Hoc miſerius, hoc turpius quidquam? vagamur egentes cum conjugibus & liberis. In unius hominis, quotannis periculoſe ægrotantis, anima poſitas omnes noſtras ſpes habemus, non expulſi, ſed evocati è patria, quam non ſervandam ad reditum noſtrum; ſed diripiendam, & inflammandam reliquimus. Ita multi nobiſcum ſunt, non in ſuburbanis, non in hortis, non in ipſa urbe. Et ſi nunc ſunt, non erunt. Nos interea ne Capuæ quidem, ſed Luceriæ: & oram quidem maritimam jam relinquemus; Afranium exſpectabimus, & Petreium. Nam in Labieno parum eſt dignitatis.

Hic tu in me illud; des, id feras. Nihi de me dico: alii viderint. Hic quidem quæ eſt?

domi

nous jugeons fort différemment, dans cette occaſion, de ce que le devoir & l'honneur demandent de moi. Dans quelque République que ce ſoit, il ne s'eſt jamais trouvé perſonne à la tête des affaires, qui ait fait des fautes auſſi groſſiéres que celles de Pompée. Je le plains de n'avoir pas conçu que ſortir de Rome, c'étoit abandonner ſa patrie, pour laquelle & au milieu de laquelle il lui auroit été glorieux de mourir. Vous ne ſentez pas, à ce que je vois, tout ce que nous ſouffrons, parce que vous êtes tranquile chez vous; mais vous n'y demeurerez qu'autant que le voudront les plus méchans de tous les Citoyens.

Eſt-il rien de plus indigne & de plus déplorable que l'état où nous ſommes? Privés de nos biens, nous errons avec nos femmes & nos enfans; nos eſpérances ne ſont fondées que ſur la vie d'un homme, qui tous les ans eſt menacé de la mort. Ce n'eſt point par la force des armes que nous avons été contraints d'abandonner notre patrie; ce ſont nos Chefs mêmes qui nous en ont fait ſortir, non pas pour nous la conſerver, mais pour la livrer à l'avarice & à la fureur de nos ennemis. Tous ces quartiers ſont remplis de Sénateurs; & Rome, ſes fauxbourgs, ſes dehors, tout eſt déſert: ceux qui y ſont encore, ſeront bien obligés d'en ſortir. On ne nous laiſſe pas même à Capoue, on nous mande à Lucérie: nous allons abandonner cette Côte [1], & nous attendrons Afranius & Petreius [2]: quant à Labienus, il n'en faut rien attendre de conſidérable [3].

Vous me direz qu'on parlera de moi comme je parle des autres [4], je laiſſe à juger ſi ce ſera avec raiſon. Quoi qu'il en ſoit, ne peut-on pas

domi veſtræ eſtis, & eritis omnes boni. Quis tum ſe mihi non oſtendit? quis nunc adeſt hoc bello? ſic enim jam appellandum eſt. Vibullii res geſtæ ſunt adhuc maximæ. Id ex Pompeii litteris cognoſces: in quibus animadvertito illum locum, ubi erit διπλῆ a: *videbis de Cnæo noſtro ipſe Vibullius quid exiſtimet.*

Quo igitur hæc ſpectat oratio? ego pro Pompeio lubenter emori poſſum. Facio pluris omnium hominum neminem. Sed non ita: uno in eo judico ſpem de ſalute Reip. ſignificas enim aliquanto ſecus, quam ſolebas: ut etiam, Italia ſi ille cedat, putes cedendum. Quod ego nec Reipub. puto eſſe utile, nec liberis meis: præterea neque honeſtum. Sed cur? Poteriſne igitur videre tyrannum? quaſi interſit, audiam, an videam; aut locupletior mihi ſit quærendus auctor, quam Socrates, qui cum XXX. *tyranni eſſent, pedem porta non extulit. Eſt mihi præterea præcipua cauſſa manendi: de qua utinam aliquando tecum loquar.*

Ego XIII. *Kalend. cum eadem lucerna hæc epiſtolam ſcripſiſſem, qua inflammaram tuam; Formiis ad Pompeium, ſi de pace ageretur, præfectus; ſi de bello, quid ero?*

a Dipla.

RE-

dire la même choſe de tous tant que vous êtes 5 ? vous demeurez en repos chez vous, & vous comptez d'y demeurer avec tous nos gens de bien. Qui eſt-ce qui paroit ici pour défendre la République, & pour ſoutenir cette guerre ? car on ne peut plus donner d'autre nom à tous ces mouvemens. C'eſt quelque choſe de fort conſidérable que ce qu'a fait Vibullius 6, vous en jugerez par la Lettre de Pompée que je vous envoie. Vous prendrez garde ſur-tout à cet endroit où il y a une marque 7, & qui vous fera voir ce que Vibullius lui-même penſe de Pompée.

Qu'eſt-ce que je veux conclure de tout cela ? le voici. Je ſuis prêt à me ſacrifier pour Pompée. Il n'y a perſonne au monde que j'eſtime davantage, mais je ne conviens pas que le ſalut de l'Etat ſoit attaché à ſa ſeule perſonne. Il ſemble que, contre votre prémier ſentiment, vous vouliez que je le ſuive quand même il abandonneroit l'Italie. Pour moi je trouve que ce n'eſt ni l'avantage de la République, ni celui de mes enfans. Comment donc ? pourrez-vous ſoutenir la vue d'un Tyran ? comme s'il y avoit une grande différence entre voir ce qu'il fera & l'apprendre. N'ai-je pas un grand exemple en la perſonne de Socrate, qui ne ſortit point d'Athénes pendant la domination des trente Tyrans 8 ? J'ai d'ailleurs une raiſon qui m'eſt particuliére, & dont je voudrois bien vous entretenir de vive voix 9.

J'ai écrit cette Lettre à la même lampe à laquelle j'ai brulé la vôtre, & je pars aujourd'hui, dix-ſeptiéme de Février, de Formies pour aller trouver Pompée. S'il s'agiſſoit d'un accommodement, je pourrois m'y employer; mais nous avons la guerre, quelle figure y ferai-je ?

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE

1. *Nous allons abandonner cette Côte.*) Il y a dans le Texte, *oram maritimam;* mais cela ne ſe doit entendre que de la Mer, que les Romains appelloient *Inferum* ou *Tyrrhenum.* Pompée avoit derriére lui la Mer Adriatique, afin d'être toujours le maître de paſſer en Gréce.

2. *Petreius.*) Lieutenant de Pompée en Eſpagne, auſſi-bien qu'Afranius,

3. *Quant à Labienus, il n'en faut rien attendre de conſidérable.*) Labienus étoit d'une grande conſidération dans l'Armée de Céſar, où il s'étoit fort diſtingué pendant la guerre des Gaules. Mais, comme il n'avoit d'ailleurs aucune illuſtration, & que ſon changement n'eut point de ſuites avantageuſes pour le parti de Pompée, ſa déſertion diminua fort l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe.

fortis in armis
Cæſareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.
Lucan. Lib. 5.

Cela fait voir la vérité de ce que dit ailleurs Cicéron, qu'il ne faut point paſſer dans un autre parti, qu'on n'ait de quoi s'y faire valoir & s'y ſoutenir par ſoi-même. *Neque ſine noſtris copiis intra alterius præſidia veniendum.*

Epiſt. 20. Lib. 1.

4. *Vous me direz qu'on parlera de moi comme je parle des autres.*] Il y a dans le Texte, *hic tu in me illud: des, id feras.* Cicéron fait alluſion au proverbe, *quod dedit, recepit,* qui eſt rapporté par Donat ſur ces mots du Phormion de Térence, *quod ab ipſo allatum eſt, id ſibi relatum putet.*

5. *Ne peut-on pas pas dire la même choſe de tous tant que vous êtes?*] Dans le Texte, *hic quidem quæ eſt?* ſupp. *dignitas.* Cela a rapport à ce qu'il a dit une ligne plus

haut, *nam in Labieno parum eſt dignitatis.* Et on eſt déterminé au ſens que j'ai ſuivi, parce qu'il ajoute, *domi veſtræ eſtis*, &c.

C'eſt quelque choſe de fort conſidérable que ce qu'a fait Vibullius.] C'eſt une ironie. Vibullius qui avoit été envoyé par Pompée dans le Picenum, trouva Céſar maitre de toutes les places, & s'en revint ſans rien faire.

7. *Une marque.*) διπλῆ. Cette marque étoit comme un chevron de côté. >

8. *Pendant la domination des trente Tyrans.*) Liſandre s'étant rendu maitre d'Athénes, changea la forme du Gouvernement, qui étoit entiérement populaire, & mit toute l'autorité entre les mains de trente perſonnes.

9. *J'ai d'ailleurs une raiſon qui m'eſt particuliére, & dont je voudrois bien vous entretenir de vive voix.*] C'étoit une raiſon de famille. Cicéron appréhendoit, en s'éloignant de l'Italie, de laiſſer ſes affaires entre les mains de ſa femme, dont il n'étoit pas déja trop content, & qui en effet en uſa fort mal à ſon égard, comme on le verra dans les Lettres de l'onziéme Livre.

LETTRE III.

DAns le trouble où me jette le déplorable état où nous ſommes, ne pouvant vous conſulter de vive voix, je vais le faire par écrit. Il s'agit de décider ſi je dois ſuivre Pompée en cas qu'il abandonne l'Italie, comme il y a toute apparence ; & afin que vous puiſſiez plus facilement me déterminer, je vais vous expoſer en peu de mots les différentes raiſons qui partagent mon eſprit.

D'un côté, lorſque je trouve en Pompée & mon libérateur & mon ami particulier, lorſque je conſidére ſur-tout que ſa cauſe eſt celle de la République, il me ſemble que je ne puis prendre d'autre parti que le ſien, ni ſuivre d'autre fortune. De plus, ſi je demeure en Italie, & que je me ſépare de tant de Citoyens diſtingués par leur rang & par leur vertu, il faut que je reconnoiſſe un Maître. Il eſt vrai qu'il me donne beaucoup de marques de bienveillance, & que j'ai eu ſoin, comme vous le ſavez, de le ménager de longue main, dans la crainte de l'orage qui eſt prêt à tomber ſur nous. Il faut néanmoins examiner d'abord, ſi je puis me fier entiérement à lui : & enſuite, quand j'en ſerois tout-à-fait ſûr, ſi un homme de cœur & un bon citoyen peut demeurer ſoumis à un pouvoir arbitraire, dans une Ville où il a rempli les pré-

ſacerdotio ſit ampliſſimo præditus, non futurus ſit ſui juris, ſubeundumque periculum ſit, cum aliquo forte dedecore, quando Pompeius Rempub. recuperarit. In hac parte hæc ſunt. Vide nunc, quæ ſint in altera.

Nihil actum eſt à Pompeio noſtro ſapienter, nihil fortiter, addo etiam nihil niſi contra conſilium auctoritatemque meam. Omitto illa vetera, quod iſtum in Rempub. ille aluit, auxit, armavit; ille legibus per vim, & contra auſpicia ferendis auctor: ille Galliæ ulterioris adjunctor; ille gener; ille in adoptando P. Clodio augur; ille reſtituendi mei, quam retinendi, ſtudioſior; ille provinciæ propagator; ille abſentis in omnibus adjutor: idem etiam tertio Conſulatu, poſtquam eſſe defenſor Reipubl. cæpit, contendit, ut decem Tribuni pleb. ferrent, ut abſentis ratio haberetur: quod idem ipſe ſanxit lege quadam ſua; Marcoque Marcello Conſuli, finienti provincias Gallias Kal. Mart. reſiſtit.

Sed, ut hæc omittam, quid fædius, quid perturbatius hoc ab urbe diſceſſu, ſive potius turpiſſima fuga? quæ conditio non accipienda fuit potius, quam relinquenda patria? malæ condi-

miéres places, où il a fait des actions éclatantes, & où il eſt actuellement revêtu d'une dignité auguſte & ſacrée [1]. D'ailleurs, je riſquerois beaucoup, & ce ne ſeroit pas ſans quelque honte, ſi Pompée venoit à rétablir les affaires. Voilà les raiſons qu'on peut alleguer d'une part; voici maintenant celles qu'on peut leur oppoſer.

Pompée juſqu'à préſent n'a montré ni prudence, ni réſolution; j'ajoute qu'il n'a eu aucun égard à tous mes avis. Je pourrois rappeller le paſſé, & faire voir que c'eſt lui qui a donné à Céſar des forces & des armes contre la République [2]; qu'il lui a inſpiré l'audace de ſe ſervir de voies de fait, pour faire paſſer des loix ſans avoir égard aux Auſpices; qu'il a fait joindre au Gouvernement de Céſar, celui de la Gaule Tranſalpine; qu'il a recherché ſon alliance qu'il fit les fonctions d'Augure, lorſque Clodius fut adopté par un Plébéïen; que s'il a contribué à mon rappel, il ne s'étoit point oppoſé à mon exil; qu'il a fait continuer à Céſar ſon Gouvernement; enfin, qu'il l'a ſervi en toute occaſion. Et même pendant ſon troiſiéme Conſulat, lorſqu'il eut commencé à ſoutenir les intérêts de la République, il voulut abſolument que les dix Tribuns propoſaſſent le Decret qui permettoit à Céſar de demander le conſulat ſans venir à Rome, ce qu'il confirma encore par une de ſes loix 3. Ne s'eſt-il pas oppoſé depuis à M. Marcellus, lorſqu'il voulut, le prémier de mars, faire nommer un Gouverneur pour les Gaules 4?

Mais, ſans m'arrêter à tout cela, vit on jamais rien de plus indigne & de plus mal concerté que cette retraite, ou, pour mieux dire, cette fuite honteuſe? Quelles conditions ne devoit on pas accepter, plutôt que d'abandonner

ſa

conditiones erant, fateor: ſed num quid hoc pejus? ac recuperabit Rempubl. quando? aut quid ad eam ſpem eſt parati? non ager Picenus amiſſus? non patefactum iter ad urbem? non pecunia omnis, & publica & privata, adverſario tradita? denique nulla cauſſa, nullæ vires, nulla ſedes, quo concurrant, qui Remp. defenſam velint. Apulia delecta eſt, inaniſſima pars Italiæ, & ab impetu hujus belli remotiſſima: fuga & maritima opportunitas viſa quæri deſperatione.

Invite cepi Capuam, non quo munus illud defugerem, ſed ſine cauſſa; in qua nullus eſſet ordinum, nullus apertus privatorum dolor: bonorum autem eſſet aliquis, ſed hebes, ut ſolet; &, ut ipſe ſenſiſſem: multitudo & infimus quiſque propenſus in alteram partem, multi mutationis rerum cupidi. Dixi ipſi, me nihil ſuſcepturum ſine præſidio & ſine pecunia. Itaque habui nihil omnino negotii, quod ab initio vidi, nihil quæri præter fugam.

Eam

ſa patrie ? Elles étoient fort mauvaiſes, je l'avoue ; mais eſt-il rien de pire que l'état où nous ſommes ? Pompée, dira-t-on, pourra ſe relever. Quand & comment ſe relevera-t-il ? Quelles meſures a-t-on priſes ? N'avons-nous pas perdu le Picenum ? Le chemin de Rome n'eſt-il pas ouvert à notre ennemi ? Ne lui avons nous pas livré tout le bien des Particuliers, & tout l'argent du Tréſor public ? Enfin nous n'avons point de parti formé, nous manquons de troupes, nous n'occupons aucun poſte où puiſſent ſe raſſembler ceux qui ſont bien intentionnés. On s'eſt retiré dans la Pouille, qui eſt la province de toute l'Italie la plus foible & la plus reculée; & l'on a fait voir par-là qu'on avoit d'abord perdu toute eſpérance, & qu'on n'avoit penſé qu'à ſe ménager une retraite en laiſſant la mer derriére ſoi.

Je ne pris qu'avec répugnance la commiſſion que Pompée me donna à Capoue : non qu'elle me déplût par elle-même ; mais parce que je reconnois la foibleſſe de notre parti. Je voyois qu'aucun ordre de l'Etat ne paroiſſoit ſenſible aux malheurs de la République, que les Particuliers ne témoignoient aucune douleur, & que celle d'un petit nombre de bons Citoyens étoit une douleur ſans action & ſans effet, comme il arrive ordinairement, & comme je l'avois prévu ; que la multitude & tous les gens obſcurs panchoient du côté de Céſar, & que le plus grand nombre ne cherchoit que le changement & la nouveauté. Je déclarai donc à Pompée que je n'entreprendrois rien, à moins qu'il ne me fournît de l'argent & des troupes : & en effet je ne me ſuis mêlé d'aucune affaire, parce que j'ai vu dès le commencement qu'on ne penſoit qu'à ſortir de l'Italie. Si

Eam ſi nunc ſequor, quonam? cum illo non: ad quem cum eſſem profectus, cognovi in iis locis eſſe Cæſarem, ut tuto Luceriam venire non poſſem. Infero mari nobis, incerto curſu, hieme maxima navigandum eſt. Age jam, cum fratre, an ſine? cum filio, aut quomodo? in utraque enim re ſumma difficultas erit, ſummus animi dolor. Qui autem impetus illius erit in nos abſentes fortunaſque noſtras? acrior quam in ceterorum; quod putabit fortaſſe in nobis violandis aliquid ſe habere populare.

Age jam has compedes, faſces inquam hos laureatos efferre ex Italia, quam moleſtum eſt? Qui autem locus erit nobis tutus, (ut jam placatis utamur fluctibus) ante quam ad illum venerimus? qua autem, aut quo, nihil ſcimus. At ſi reſtitero, & fuerit nobis in hac parte locus; idem fecero, quod in Cinnæ dominatione Philippus, quod L. Flaccus, quod Q. Mucius quoquo modo ea res huic quidem cecidit: qui tamen ita dicere ſolebat, ſe id fore videre, quod factum eſt; ſed hoc malle, quam ai matum ad patriæ mœnia accedere. Aliter Thraſybulus, & fortaſſe melius. Sed eſt certa quædam illa Mucii ratio atque ſententia; eſt illa etiam Thraſybuli: &, cum ſit neceſſe ſervire tempori, & non amittere tempus, cum ſit datum.

Sed

Si j'en ſors comme les autres, où m'embarquer ? Ce ne peut pas être avec Pompée. Comme je l'allois joindre à Lucérie, j'ai appris que Céſar étoit de ce côté-là, & que je courois riſque de tomber entre ſes mains ſi je paſſois outre. Il faudra donc, dans le plus fort de l'hiver, m'expoſer à tous les dangers d'une longue navigation [5]. Mais faudra-t-il partir avec mon frére, ou ſans lui ? Dois-je emmener mon fils ? & ſi je ne l'emméne pas, comment me réſoudre à le laiſſer ? Quelque parti que je prenne, il ſera très embarraſſant & très affligeant pour moi. Si nous ſuivons Pompée, Céſar s'en vengera auſſi-tôt ſur nos biens, & nous épargnera moins que les autres, parce qu'il pourra croire que cela fera plaiſir à bien des gens [6].

D'ailleurs, comment traîner après moi ces faiſceaux entourés de laurier, qui ſont comme autant d'entraves ? Et puis, quand ma navigation ſeroit heureuſe, où pourrai-je être en ſureté juſqu'à ce que j'aye joint Pompée ? Où l'aller trouver, quel chemin prendre ? Si je demeure en Italie, & que Céſar m'y laiſſe en liberté, je ne ferai que ce que firent Philippus, L. Flaccus, & Q. Mucius [7], pendant que Cinna fut le maitre. A la vérité il en couta la vie à Mucius, mais il s'y étoit attendu, comme il l'avoit déclaré lui-même ; & il aima mieux s'expoſer à tout, que de venir aſſiéger ſa patrie. Thraſybule [8] au contraire prit les armes pour ſauver la ſienne, & peut-être étoit-ce un meilleur parti : mais l'un & l'autre peut avoir ſes raiſons, & l'on doit ſe déterminer ſuivant les conjonctures : il y en a où l'on doit céder pour un tems, & d'autres où il n'y a point de tems à perdre.

Si

Sed in hoc ipſo habent tamen iidem faſces moleſtiam. Sit enim nobis amicus, quod incertum eſt ; ſed ſit deferet triumphum. Non acciperene periculoſum ſit, an accipere invidioſum ad bonos ? ô rem, inquis, difficilem & inexplicabilem ! Atqui explicanda eſt. Qui enim fieri poteſt ? ac ne me exiſtimaris ad manendum eſſe propenſiorem, quod plura in eam partem verba fecerim : poteſt fieri, quod ſit in multis quæſtionibus, ut res verboſior hæc fuerit, illa verior. Quamobrem ut maxima de re æquo animo deliberanti, ita mihi des conſilium velim. Navis & in Cajeta eſt parata nobis & Brundiſii.

Sed ecce nuntii, ſcribente me hæc ipſa noſtra nocte in Caleno, ecce litteræ, Cæſarem ad Corfinium, Domitium Corfinii cum firmo exercitu, & pugnare cupiente. Non puto etiam hoc Cnæum noſtrum commiſſurum, ut Domitium relinquat : etſi Brundiſium Scipionem cum cohortibus duabus præmiſerat ; legionem Fauſto conſcriptam in Siciliam ſibi placere à Conſule duci, ſcripſerat ad Conſules. Sed turpe Domitium deſerere erit, inplorantem ejus auxilium. Eſt quædam ſpes mihi quidem non magna, ſed in his locis firma, Afranium in Pirenæo cum Trebonio pugnaſſe, pulſum Trebonium

Si je demeure en Italie', ces marques de victoire m'embarraſſeront encore par un autre endroit : car ſi Céſar m'eſt favorable, ce qui n'eſt pas ſûr, mais je le ſuppoſe, en ce cas il m'offrira ſans doute le triomphe : ſi je le refuſe, il en ſera choqué ; & ſi je l'accepte, cela me rendra odieux à tous les bons Citoyens. Quel étrange embarras, me direz-vous ! comment ſe déterminer ? Il le faut néanmoins, & il n'y a point de milieu. Au reſte ne croyez pas que j'aye plus le penchant à demeurer, parce que je me ſuis arrêté plus longtems ſur les raiſons qui pourroient me retenir : vous ſavez qu'il arrive ſouvent que le ſentiment que l'on appuye le plus, n'eſt pas celui qu'on croit le meilleur. Soyez donc perſuadé que je vous conſulte avec une entiére indifférence, & que je n'eus jamais plus de beſoin de vos conſeils. J'ai deux vaiſſeaux tout prêts, l'un à Gayette, & l'autre à Brindes.

Mais, comme j'écrivois ceci à Calés avant le jour, voici bien d'autres nouvelles. On me mande que Céſar eſt devant Corfinium, & Domitius dans la place avec un Corps aſſez conſidérable de troupes qui ne demandent qu'à combattre. Je ne crois pas que Pompée en vienne juſqu'à abandonner Domitius, quoiqu'il ait déja envoyé Scipion à Brindes avec deux Cohortes, &, écrit aux Conſuls qu'il faloit que l'un d'eux paſſât en Sicile avec la Légion que Fauſtus a levée : mais il ſeroit trop honteux pour lui d'abandonner Domitius, qui l'appelle à ſon ſecours. On dit encore ici d'autres nouvelles 9, qu'on prétend être très ſures, mais qui ne me paroiſſent pas telles : qu'Afranius a forcé les paſſages des Pirenées qui étoient gardés par Trebonius, & que même votre ami Fabius eſt

paſſé

bonium, etiam Fabium tuum transiſſe cum cohortibus : ſumma autem, Afranium cum magnis copiis adventare. Id ſi eſt, in Italia fortaſſe manebitur.

Ego autem, cum eſſet incertum iter Cæſaris, quod vel ad Capuam, vel ad Luceriam iturus putabatur, Leptam ad Pompeium miſi, & litteras : ipſe, ne quo inciderem, reverti Formias. Hæc te ſcire volui, ſcripſique ſedatiore animo, quam proxime ſcripſeram, nullum meum judicium interponens, ſed exquirens tuum.

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

1. *OU il eſt actuellement revêtu d'une dignité auguſte & ſacrée.*) De la dignité d'Augure qui ne ſe perdoit qu'avec la vie.

2. *Que c'eſt lui qui a donné à Céſar des forces & des armes contre la République.*) Voyez les Remarques ſur les derniéres Lettres du ſecond Livre & ſur la huitiéme Lettre du quatriéme Livre.

3. *Ce qu'il confirma encore par une de ſes Loix.*) Pompée avoit fait renouveller la Loi qui portoit qu'on ne pourroit demander le Conſulat qu'en perſonne ; mais il y ajouta cette exception en faveur de Céſar, *à moins qu'on n'obtienne pour cela une diſpenſe expreſſe du Peuple.*

4. *Ne s'eſt-il pas oppoſé depuis à M. Marcellus, lorſqu'il voulut, le premier de Mars, faire nommer un Gouverneur pour les Gaules ?* Cela étoit arrivé l'année précédente.

5. *M'expoſer à tous les dangers d'une longue navigation.*) Dans le Texte, *infero mari navigandum eſt.* Si Cicéron s'étoit embarqué à Brindes, il auroit été moins longtems ſur mer, & ſeroit paſſé plus aiſément & plus ſurement en Gréce.

6.

passé avec ses troupes dans notre parti [10] ; enfin, qu'Afranius s'avance avec une grosse Armée. Si cela se trouve vrai, nous pourrons bien demeurer en Italie.

Comme on ne savoit point si César iroit du côté de Capoue ou du côté de Lucérie, j'ai envoyé Lepta porter ma réponse à Pompée, & je suis revenu à Formies, de peur de tomber entre les mains de l'ennemi. Voilà tout ce que j'ai à vous mander. J'ai écrit avec moins d'agitation la derniére partie de cette Lettre, & j'attens avec une entiére indifférence votre décision.

---

6. *César s'en vengera aussitôt sur mes biens, & nous épargnera moins que les autres, parce qu'il pourra croire que cela fera plaisir à bien des gens.*) Cicéron & son frére étoient NOVI HOMINES, *de nouveaux Nobles.* Ils s'étoient élevés par les voies les plus glorieuses : mais il suffit qu'on ne doive qu'à soi-même son élevation pour être exposé à l'envie, quoiqu'on dût naturellement envier bien plutôt la fortune de ceux à qui elle n'a rien couté.

7. *Je ne ferai que ce que firent Philippus*, L. *Flaccus & Q. Mucius.*) Tous trois Consulaires & grands personnages, que Cicéron pouvoit se proposer pour exemple. Le Mucius dont il parle ici, c'est le Grand Pontife dont nous avons déja parlé.

8. *Thrasybule.*) Qui délivra Athénes des trente Tyrans.

9. *On dit encore ici d'autres nouvelles.*) Toutes ces nouvelles étoient fausses.

10 *Et que même votre ami Fabius a passé avec ses troupes dans notre parti.*) On ne peut donner ici d'autre sens au *transisse* du Texte ; car Cicéron parle de cela, comme d'une nouvelle avantageuse au parti de Pompée ; mais elle étoit très fausse. César avoit envoyé Fabius en Espagne avec trois Légions ; il força les passages qui étoient gardés par les troupes d'Afranius, & s'avança dans le pays.

EPIS.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionyſius quidem tuus potius, quam noſter, cujus ego cum ſatis cognoſſem mores, tuo tamen potius ſtabam judicio, quam meo, ne tui quidem teſtimonii, quod ei ſæpe apud me dederas, veritus, ſuperbum ſe præbuit in fortuna, quam putavit noſtram fore: cujus fortunæ nos, quantum humano conſilio effici poterit, motum ratione quadam gubernabimus.

Cui qui noſter honos, quod obſequium, quæ etiam ad ceteros contempti cujuſdam hominis commendatio defuit? ut meum judicium reprehendi à Quinto fratre, vulgoque ab omnibus mallem, quam illum non efferre laudibus; Ciceroneſque noſtros meo potius labore ſubdoceri, quam me aliumvis magiſtrum quærere. Ad quem ego quas litteras, dii immortales, miſeram? quantum honoris ſignificantes? quantum amoris? Dicæarchum mehercule, aut Ariſtoxenem diceres arceſſi, non unum omnium loquaciſſimum, & minime aptum ad docendum. Sed eſt memoria bona. Me dicet eſſe meliore. Quibus litteris ita reſpondit, ut ego nemini, cujus cauſſam non reciperem Semper enim, ſi potero, ſi ante ſuſcepta cauſſa non impediar. Numquam

reo

LETTRE IV.

QUoique je ne connuſſe que trop le caractère de Dionyſius, qui ne mérite pas les bontés que vous avez pour lui, j'avois mieux aimé juſqu'à préſent m'en rapporter à ce que vous m'en aviez dit tant de fois, qu'à ce que j'avois lieu d'en penſer : mais il ne s'eſt pas mis en peine de juſtifier ce que vous aviez avancé, & il ne m'a plus ménagé dès qu'il a cru que la fortune alloit m'être contraire. Je ferai néanmoins tout ce qu'on pourra faire humainement, pour que la mienne ne ſoit pas auſſi mauvaiſe qu'il ſe l'imagine.

Quelle conſidération, quels égards n'ai-je pas eu pour lui ! avec quel empreſſement ai-je produit cet homme ſans nom ! combien l'ai-je fait valoir, quoique je viſſe bien que cela me faiſoit tort dans l'eſprit de mon frére & de tous mes amis ! J'ai même ſervi pendant quelque tems de Précepteur à nos enfans, afin de n'en prendre point d'autre que lui. Quelle Lettre, grands Dieux, je lui ai écrite pour le faire revenir ! Quelle eſtime, quelle confiance ne lui ai-je pas témoigné ! Ne diroit-on pas qu'il s'agit d'appeller auprès de ſoi un Dicæarque ou un Ariſtoxéne [1] ? & c'eſt un homme qui n'a pour tout mérite que beaucoup de babil, ſans aucun talent pour bien inſtruire ; mais s'il a une fort belle mémoire, je lui ferai voir que je l'ai encore meilleure que lui [2]. Quelle réponſe il m'a faite ! Je ſerois bien fâché d'en avoir jamais fait une pareille à aucun de ceux pour qui je n'ai pas vou-

reo cui cuiquam tam humili, tam ſordido, tam nocenti, tam alieno, tam præciſe negavi, quam hic mihi. Plane ſine ulla exceptione præcidit. Nihil cognovi ingratius : in quo vitio nihil mali non incſt. Sed de hoc nimis multa.

Ego navem paravi. Tuas litteras tamen exſpecto, ut ſciam quid reſpondeant conſultationi meæ. Sulmone C. Attium Pelignum aperuiſſe Antonio portas, cum eſſent cohortes quinque, Q. Lucretium inde effugiſſe, ſcis. Cnæus noſter Brundiſium deſeruit. Confecta res eſt.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. A *Riſtoxéne*) Diſciple d'Ariſtote : il avoit auſſi étudié ſous Xénophile Pythagoricien, dont il écrivit la vie. Il nous reſte de lui trois Livres ſur la Muſique.

Athen. Lib. 14. Aul-Gell. Lib. 4. cap. 11. Suidas.

2. *Je lui ferai voir que je l'ai encore meilleure que lui.*) On voit bien que Cicéron veut faire entendre, qu'il n'oubliera jamais le mauvais procédé de Dionyſius.

u plaider : j'ai toujours ajouté que je le ferois ſi j'en avois le tems, & ſi les autres cauſes dont j'étois chargé me le permettoient. Mais lui, il m'a répondu plus ſéchement que je n'ai jamais fait au Client le plus vil, le plus criminel, & le moins connu. Jamais on ne vit une pareille ingratitude, & cette mauvaiſe qualité renferme toutes les autres. N'en voilà que trop ſur ſon ſujet.

J'ai un vaiſſeau tout prêt, j'attens néanmoins votre réponſe ſur mes doutes. Vous aurez ſu que C. Attius Pelignus 3 a ouvert à Antoine les portes de Sulmone, où il y avoit cinq Cohortes, & que Q. Lucretius s'eſt ſauvé. Pompée marche vers Brindes, il a tout abandonné, c'eſt une affaire décidée.

---

3. *Vous aurez ſu que C. Attius Pelignus a ouvert à Antoine les portes de Sulmone.*) Céſar ne dit pas tout-à-fait la même choſe : ce furent les habitans qui ouvrirent leurs portes à Antoine, malgré Lucretius & Attius : ce dernier fut pris & mené à Céſar, qui le renvoya.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

CUm autem lucem IIX. *Kal. litteras ad te de Dionyſio dediſſem, veſperi ad nos eodem die venit ipſe Dionyſius, auctoritate tua permotus, ut ſuſpicor. Quid enim putem aliud? etſi ſolet eum, cum aliquid furioſe fecit, pœnitere: numquam autem certior fuit, quam in hoc negotio. Nam, quod ad te ſcripſeram, poſtea audivi, à tertio miliario tum eum* ῥίψαι πολλὰ μά την κεφάσσαν ἐς ἦέρα θυμήναντα a. *Multa, inquam, mala eum dixiſſe, ſuo capiti, ut aiunt.*

Sed ô meam manſuetudinem! Conjeceram in faſciculum una cum tua venientem ad illum epiſtolam: hanc ad me referri volo; nec ullam ob aliam cauſſam Pollucem, ſervum à pedibus meis, Romam miſi. Eo autem ad te ſcripſi, ut, ſi tibi forte reddita eſſet, mihi curares referendam, ne in illius manus perveniret. Novi ſi quid eſſet, ſcripſiſſem. Pendeo animi exſpectatione Corfinienſi, in qua de ſalute Reip. decernitur. Tu faſciculum, qui eſt DES M' CURIO *inſcriptus, velim cures ad eum perferendum; Tironemque Curio commendes; ut ei, ut petii, ſi quid opus erit, in ſumtum eroget.*

a Cum fureret, multa cornibus fruſtra in aërem prorumpere.

REMARQ.

LETTRE V.

Dionyſius m'eſt venu trouver le 23 au ſoir, le jour même que je vous avois écrit à ſon ſujet avant le jour. Vous avez ſans doute obtenu cela de lui; que puis-je penſer autre choſe? Ce n'eſt pas que ſouvent il lui arrive, lorſqu'il s'eſt laiſſé aller à quelque emportement, de revenir bientôt: mais il n'en a pas été de même en cette occaſion, il s'eſt toujours également ſoutenu. J'ai ſu encore, depuis que je vous ai écrit, qu'il n'étoit pas à trois milles lorſqu'il lui prit un de ſes accès [1], & qu'il avoit fort mal parlé de moi, ce qui ne peut faire tort qu'à lui [2].

Mais admirez ma bonté, j'avois mis dans votre paquet une Lettre pour lui; je ſuis bien-aiſe qu'il ne la voie pas, & j'envoie exprès Pollux [3] à Rome pour la retirer; je vous prie, ſi vous l'avez reçue, de la lui donner. Il n'y a point ici des nouvelles. J'en attens avec impatience de l'affaire de Corfinium, qui décidera du ſalut de la République. Je vous prie de faire tenir à Curius le paquet qui eſt à ſon adreſſe; & de lui recommander Tiron, à qui je le prie de fournir tout l'argent dont il aura beſoin.

REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. *Lorſqu'il lui prit un de ſes accès.*) Il y a dans le Texte un vers Grec qui faiſoit partie de la deſcription d'un taureau en furie : on ne ſait de quel Poëte eſt tiré ce vers. Catulle a dit dans le même ſens ,

Ne quicquam vanis jactantem cornua ventis.

2. *Ce qui ne peut faire tort qu'à lui.*) A la lettre , *qu'ils retombent ſur ſa tête , comme l'on dit.* Quand un

EPISTOLA VI.
CICERO ATTICO SAL.

OBſignata jam epiſtola, quam de nocte daturus eram, ſicut dedi, (nam eam veſperi ſcripſeram) C. Soſius Prætor in Formianum venit ad M. Lepidum, vicinum noſtrum, cujus Quæſtor fuit; Pompeii litterarum ad Conſulem exemplum attulit.

Litteræ mihi à L. Domitio A. D. XIII. Kalend. Mart. allatæ ſunt: earum exemplum infra ſcripſi. Nunc, ut ego non ſcribam, tua ſponte te intelligere ſcio, quanti Reip. interſit, omnes copias in unum locum primo quoque tempore convenire. Tu, ſi tibi videbitur, dabis operam, quamprimum ad nos venias. Præſidii Capuæ, quantum conſtitueritis eſſe ſatis, relinquas. *Deinde*

homme disoit des injures, ou faisoit des imprécations contre un autre, il lui répondoit *tuo capiti.*

3. *Pollux.*) Il y a dans le Texte, *servum à pedibus meis.* C'étoient des Esclaves dont on se servoit pour les messages, & pour porter les Lettres, car, comme nous l'avons déja dit, il n'y avoit point alors de commodité réglée pour les faire tenir. Je n'ai point traduit ces mots, parce que nous n'avons point de terme pour les rendre exactement; celui de *valet de pié*, qui semble les exprimer, n'en donneroit pas une idée juste.

LETTRE VI.

APrès que j'eus cacheté ma derniere Lettre, que j'avois écrite le soir pour la faire partir la nuit, comme j'ai fait, le Préteur C. Sosius vint à Formies voir M' Lepidus dont il a été Questeur, & lui apporta la copie d'une Lettre de Pompée à l'un des Consuls; la voici.

J'ai reçu une Lettre de Domitius datée du dix septiéme de Février, dont vous trouverez la copie au bas de celle-ci. Vous concevrez assez de vous-même, combien il est important pour la République que nous rassemblions au plutôt toutes nos forces. Je vous prie donc de me venir joindre incessamment, & de laisser à Capoue une garnison telle que vous la jugerez nécessaire.

*Deinde ſuppoſuit exemplum epiſtolæ Domitii, quod ego ad te pridie miſeram. Dii immortales, qui me horror perfudit! quam ſum ſollicitus quidnam futurum ſit! Hoc tamen ſpero, magnum nomen Imperatoris fore, magnum in adventu terrorem. * Spero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutaſſe : nec tegentia hoc, quod cum fortiter & diligenter, tum etiam mehercule : modo enim audivi quartanam à te diſceſſiſſe. Moriar, ſi magis gauderem ſi id mihi accidiſſet. Piliæ dic non eſſe æquum eam diutius habere, nec id eſſe veſtræ concordiæ. Tironem noſtrum ab altera relictum audio. Sed eum video in ſumtum ab aliis mutuatum. Ego autem Curium noſtrum, ſi quid opus eſſet, rogaram. Malo Tironis verecundiam in culpa eſſe, quam illiberalitatem Curii.*

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. *IL faut eſpérer néanmoins que le grand nom de Pompée portera avec lui l'épouvante.*) Cicéron comptoit que Pompée raſſembloit ſes troupes pour marcher à Corfinium, & il ne ſavoit pas encore que c'étoit pour gagner Brindes, & pour paſſer la mer.

2. *Je ne ſuis pas fâché maintenant de n'avoir pris aucun parti.*) C'eſt le ſens le plus raiſonnable que l'on puiſſe tirer de ces mots, *ſpero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutaſſe*, où l'on entrevoit ce

qu'a

Au bas de cette Lettre, étoit la copie de celle de Domitius, que je vous ai déja envoyée. Grands Dieux, de quel frémiſſement j'ai été ſaiſi! que je tremble pour le ſuccès de cette affaire! il faut eſpérer néanmoins que le grand nom de Pompée portera avec lui l'épouvante [1], & je ne ſuis pas fâché maintenant de n'avoir pris encore aucun parti [2] * *. Je viens d'apprendre que la fiévre-quarte vous a quitté; je puis vous aſſurer que cela m'a fait autant de plaiſir, que ſi j'en avois été délivré moi-même. Vous direz de ma part à Pilia, qu'il n'eſt pas raiſonnable qu'elle la garde plus longtems, & qu'une union auſſi parfaite que la vôtre ne le peut permettre. On me mande que Tiron eſt auſſi quitte de celle qu'il avoit [3]; mais j'ai ſu qu'il avoit emprunté de l'argent à d'autres qu'à Curius, que j'avois prié de lui en fournir. Je veux croire que cela vient plutôt de la retenue de l'un, que du peu d'honnêteté de l'autre.

---

qu'a voulu dire Cicéron, quoique les Manuſcrits ne fourniſſent pas aſſez de ſecours pour rétablir le Texte. La ligne ſuivante eſt ſi corrompue qu'il eſt impoſſible d'en tirer aucun ſens, & je n'ai pas cru devoir la remplacer par les conjectures monſtrueuſes de Boſius.

3. *Que Tiron eſt auſſi quitte de celle qu'il avoit.*) Dans le Texte, *ab altera relictum* ſupp. *quartana.* Nous avons déja dit que les Anciens, auſſi-bien que nous, diſtinguoient deux ſortes de fiévres-quartes.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

UNum etiam reſtat amico noſtro ad omne dedecus, ut Domitio non ſubveniat. At nemo dubitat quin ſubſidio venturus ſit: ego non puto. Deſeret igitur talem civem, & eos, quos una ſcis eſſe, cum habeat præſertim & ipſe cohortes XXX? niſi me omnia fallunt, deſeret. Incredibiliter pertimuit. Nihil ſpectat niſi fugam.

Cui tu (video enim quid ſentias) me comitem putas debere eſſe. Ego vero, quem fugiam, habeo; quem ſequar, non habeo. Quod enim tu meum laudas, & memorandum ducis, malle quod dixerim me cum Pompeio vinci, quam cum iſtis vincere: ego vero malo, ſed cum illo Pompeio, qui tum erat, aut qui mihi eſſe videbatur: cum hoc vero, qui ante fugit quam ſcit, aut quem fugiat, aut quo, qui noſtra tradidit; qui patriam reliquit, Italiam relinquit, ſi malui; contigit; victus ſum. Quod ſupereſt, nec iſta videre poſſum, quæ numquam timui, ne viderem; nec mehercule iſtum, propter quem mihi non modo meis, ſed memet ipſo carendum eſt.

Ad

LETTRE VII.

IL ne manque plus à Pompée pour ſe perdre entiérement de réputation, que de ne pas aller au ſecours de Domitius ; auſſi tout le monde croit qu'il ira, pour moi je n'en crois rien. Quoi ? il abandonnera un homme de cette conſidération & tant d'autres perſonnes de marque, lui qui a trente Cohortes ? Il les abandonnera, ou je ſerai trompé ; la peur l'a entiérement ſaiſi, il ne penſe plus qu'à fuir.

Je vois bien que vous croyez que je le dois ſuivre, pour moi je ſai bien avec qui je ne dois pas être, mais je ne ſai avec qui aller. Quant à cet endroit d'une de mes Lettres où je vous diſois que j'aimois mieux être vaincu avec Pompée, que de vaincre avec Céſar, ce qui vous paroît un ſentiment très-noble & qui me fait beaucoup d'honneur, il eſt vrai que j'aurois préféré d'être vaincu avec Pompée, mais avec Pompée tel qu'il étoit alors, ou tel que je me le figurois ; mais non pas avec un homme qui fuit ſans ſavoir ni pourquoi, ni comment, qui a livré tous nos biens à notre ennemi, qui a abandonné Rome, & qui eſt prêt à abandonner l'Italie. Mais enfin, quand j'y aurois été réſolu, c'eſt une choſe faite, & nous ſommes déja vaincus. Du reſte, je ne ſaurois me réſoudre à voir des choſes [2] auxquelles je ne me ſerois jamais attendu, ni à aller trouver un homme qui m'empêche de jouir & des miens & de moi-même.

Ad Philotimum ſcripſi de viatico, ſive à Moneta, (nemo enim ſolvit) ſive ab Oppiis, tuis contubernalibus. Cetera appoſita tibi, mandabo.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. *TAnt d'autres perſonnes de marque.*) Domitius avoit avec lui Lentulus Spinther qui avoit été Conſul, pluſieurs Sénateurs, & un grand nombre de Chevaliers Romains.

EPISTOLA VIII.
CICERO ATTICO SAL.

O *Rem turpem, & ea re miſeram! ſic enim ſentio, id demum, aut potius id ſolum eſſe miſerum, quod turpe ſit. Aluerat Cæſarem: eundem repente timere cœperat: conditionem pacis nullam probarat: nihil ad bellum pararat: urbem reliquerat: Picenum amiſerat culpa: in Apuliam ſe compegerat: ibat in Græciam: omnes nos* ἀπροσφωνήτους a, *expertes ſui tanti tam inuſitati conſilii relinquebat. Ecce ſubito litteræ Domitii ad illum, ipſius ad Conſules. Fulſiſſe mihi videbatur* τὸ καλὸν b *ad oculos ejus, & exclamaſſe ille vir, qui eſſe debuit,*

a Non compellatos. b Honeſtum.

J'ai écrit à Philotime qu'il prit de l'argent pour mon voyage, ou à la Monnoie, ou chez les Oppius qui logent chez vous; car on ne peut rien tirer de ſes débiteurs. Je vous manderai dans la ſuite tout ce qu'il ſera à propos que vous ſachiez.

---

2. *Du reſte, je ne ſaurois me réſoudre à voir des choſes*, &c.) Cicéron étoit alors réſolu à ſortir de l'Italie, mais il ne comptoit pas d'aller trouver Pompée.

LETTRE VIII.

PEut-on rien voir de plus honteux & par conſéquent de plus miſérable? car on n'eſt véritablement malheureux, que lorſqu'on a quelque choſe à ſe reprocher. Pompée après avoir donné ſi longtems des forces à Céſar, s'étoit aviſé tout d'un coup de le craindre; il n'avoit goûté aucune propoſition de paix, & il ne s'étoit point mis en état de ſoutenir la guerre; il avoit abandonné Rome, & perdu le Picenum par ſa faute; il s'étoit laiſſé acculer dans la Pouille, & il étoit prêt à paſſer en Gréce. Nous étions tous étonnés & étourdis d'une ſi étrange réſolution, qu'il avoit priſe ſans nous conſulter. Là-deſſus arrive la Lettre de Domitius, Pompée écrit aux Conſuls. Il ſembloit qu'il ſe fût reconnu, & que plein de cette noble confiance

Πρὸς τοῦ δ' ὅ τι χρή καὶ παλαμάσθων,
Καὶ πάντ' ἐπ' ἐμοὶ τεκταινέσθων.
Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ. a

at ille tibi πολλὰ χαίρειν τῷ καλῷ b *dicens, pergit Brundiſium. Domitium autem aiunt, re audita, & eos, qui una eſſent, ſe tradidiſſe. O rem lugubrem! itaque intercludor dolore, quo minus ad te plura ſcribam. Tuas litteras exſpecto.*

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE

*) *QUe mes ennemis entreprennent contre moi tout ce qu'il leur plaira, &c.*] Cicéron accommode ici à ſon ſujet un endroit de la Comédie d'Ariſtophane intitulée *Acharnès.*

EPISTOLA IX.
CICERO ATTICO SAL.

EPiſtolam meam, quod pervulgatam ſcribis eſſe, non fero moleſte. Quin etiam ipſe multis dedi deſcribendam. Ea enim & acciderunt jam & impendent, ut teſtatum eſſe velim de pace quid ſenſerim. Cum autem ad eam hortarer eum præſertim hominem, non videbar ullo

a Adverſus hoc, quod officium poſtulat, ſtruant quidlibet hoc, & in me machinentur, rectum enim à me ſtat.
b Multam ſalutem honeſto.

modo

qui lui convenoit ſi fort, il ſe fût écrié : *Que mes ennemis entreprennent contre moi tout ce qu'il leur plaira* * , *je ne crains point leurs efforts , la juſtice de ma cauſe me raſſure.* Mais ſans ſe mettre en peine de tous ces beaux ſentimens, il eſt actuellement en chemin pour Brindes. Dès que Domitius l'a ſu, il s'eſt rendu avec tous ceux qui étoient dans Corfinium. Quelle triſte nouvelle! j'en ſuis ſi pénétré , que je ne ſaurois vous entretenir plus longtems. J'attens de vos nouvelles.

LETTRE IX.

JE ne ſuis point du tout ſâché qu'on ait rendu ma Lettre publique comme vous me le marquez, & je l'avois même déja donnée à copier à pluſieurs perſonnes. Après tout ce que nous avons déja vu arriver & ce que je prévois, je ſuis bien-aiſe qu'on ſache que j'ai toujours été pour la paix. Voulant y porter un homme comme Céſar, pouvois-je mieux réuſſir, qu'en lui diſant que ce parti étoit digne de ſa ſageſſe? Si j'ai ajouté le terme d'admirable, c'eſt que j'ai cru que s'agiſſant de ſauver ma patrie, je pouvois ſans ſcrupule me ſervir des expreſſions les

plus

modo facilius moturus, quam ſi id, quod eum hortarer, convenire ejus ſapientiæ dicerem. Eam ſi admirabilem dixi, cum eum ad ſalutem patriæ hortabar; non ſum veritus ne viderer aſſentiri; cui tali in re lubenter me ad pedes abjeciſſem. Qua autem eſt, aliquid impertias temporis; non eſt de pace, ſed de me ipſo, & de meo officio ut aliquid cogitet. Nam quod teſtificor, mē expertem belli fuiſſe; etſi id re perſpectum eſt, tamen eo ſcripſi, quo in ſuadendo plus auctoritatis haberem; eodemque pertinet, quod cauſſam ejus probo. Sed quid hæc nunc? utinam aliquid profectum eſſet.

Næ ego iſtas litteras in concione recitari velim; ſi quidem ille ipſe ad eundem ſcribens in publico propoſuit epiſtolam illam, in qua, PRO TUIS REBUS GESTIS AMPLISSIMIS: *amplioribuſne quam ſuis, quam Africani? ita tempeſtas ferebat. Si quidem etiam vos duo tales ad quintum miliarium. Quid nunc ipſum unde ſe recipienti? quid agenti? quid acturo? quanto autem ferocius ille cauſſæ ſuæ confidet, cum vos, cum veſtri ſimiles non modo frequentes, ſed læto vultu gratulantes viderit? Num igitur peccamus? minime vos quidem. Sed tamen ſigna conturbantur, quibus voluntas à ſimulatione diſtingui poſſet. Quæ vero S. C. video? ſed apertius quam propoſueram. Ego Arpini volo eſſe pridie Kal. deinde circum villulas noſtras errare, quas viſurum me poſtea deſperavi.*

plus fortes ; & pour réuſſir, je me ſerois jetté ſans peine à ſes pieds. Quant à ces paroles, *prenez quelques momens, &c.* [1] cela n'a point de rapport à la paix ; mais je le prie de conſidérer les engagemens que j'ai en particulier [2]. Si je l'aſſure que j'ai gardé une parfaite neutralité, c'eſt qu'outre que cela étoit public, j'eſpérois par-là le diſpoſer à écouter plus volontiers mes avis, & c'eſt par la même raiſon que j'ajoute que ſes prétentions me paroiſſent juſtes. Mais pourquoi éplucher toutes mes paroles ? Le mal, c'eſt qu'elles ayent été inutiles.

Je conſens volontiers qu'on liſe ma Lettre devant le Peuple, puiſque Pompée n'a pas craint de rendre publique celle où il dit à Céſar *en conſidération de vos grands exploits.* Quoi donc ? ſont-ils plus grands que ceux de Pompée même, que ceux de Scipion l'Africain ? Nullement, mais la conjoncture demandoit qu'il parlât ainſi. Vous-même & Saufeius, penſant comme vous penſez, vous comptez d'aller à cinq milles au devant de Céſar. D'où viendra-t-il alors ? pourquoi viendra-t-il ? & que ne fera-t-il pas ? Quelle ſera ſa préſomption & ſon audace, lorſqu'il vous verra, vous & beaucoup d'autres perſonnes auſſi diſtinguées, non ſeulement venir en foule au devant de lui, mais encore le féliciter avec des démonſtrations de joie ! Vous nous condamnez donc, me direz-vous ? Je ne prétens pas que vous ne puiſſiez garder quelque ménagement. Mais enfin, comment démêler les véritables ſentimens, des apparences feintes & étudiées ? Quels Decrets le Sénat ne va-t-il pas faire ! mais je n'avois pas deſſein de m'expliquer ſi fort là-deſſus.

Εὐγενῆ [a] *tua conſilia, & tamen pro temporibus non incauta, mihi valde probantur. Lepido quidem (nam fere* συνδιημερευομεν [b] *: quod gratiſſimum illi eſt) numquam placuit ex Italia exire, Tullo multo minus. Crebro enim illius litteræ ab aliis ad nos commeant. Sed me illorum ſententiæ minus movebant. Minus multa dederant illi Reip. pignora. Tua mehercule auctoritas vehementer movet. Affert enim & reliqui temporis recuperandi rationem, & præſentis tuendi.*

Sed, obſecro te, quid hoc miſerius, quam alterum plauſus in fœdiſſima cauſſa quærere, alterum offenſiones in optima? alterum exiſtimari conſervatorem inimicorum, alterum deſertorem amicorum? & mehercule quamvis amemus Cnæum noſtrum, ut & facimus, & debemus; tamen hoc, quod talibus viris non ſubvenit, laudare non poſſum. Nam ſive timuit; quid ignavius? ſive, ut quidam putant, meliorem ſuam cauſſam illorum cæde fore putavit; quid injuſtius? Sed hæc omittamus, augemus enim dolorem retractando.

VI. *Kalend. veſperi Balbus minor ad me venit, occulta via currens ad Lentulum Coſ.*

a Generoſa.
b Simul diem conterimus.

miſſu

deſſus. Je compte d'aller à Arpinum le dernier de ce mois, ; & je viſiterai enſuite toutes mes maiſons de campagne, que je n'eſpére plus de revoir.

JE GOUTE fort le conſeil que vous me donnez, il eſt également prudent & généreux. Lepidus 3 n'a jamais penſé à ſortir de l'Italie, Tullus encore moins. Je ſuis preſque tous les jours avec le prémier, ce qui lui fait beaucoup plaiſir ; & je vois ſouvent des Lettres, que le dernier écrit à différentes perſonnes. Ce n'eſt pas néanmoins ſur leur exemple que je me régle, ils n'ont pas avec la République d'auſſi grands engagemens que moi ; ce ſont vos conſeils qui me déterminent ; en le ſuivant, je pourrai, & réparer le paſſé, & me ménager pour l'avenir.

Mais, dites-moi un peu, n'eſt-ce pas une choſe déplorable que Céſar avec la plus mauvaiſe cauſe du monde s'attire des applaudiſſemens, pendant que Pompée avec la meilleure ſe rend odieux ? que le prémier pardonne à ſes ennemis, pendant que l'autre abandonne ſes amis ? J'ai pour Pompée toute l'amitié que je dois avoir ; mais comment l'excuſer d'avoir abandonné tant d'illuſtres Citoyens ? ſi c'eſt par crainte, quelle lâcheté ! Et ſi, comme le prétendent quelques-uns, il a cru que leur mort rendroit ſa cauſe meilleure 4, vit-on jamais une plus cruelle politique ? Mais laiſſons-là ces triſtes idées, qui ne ſervent qu'à aigrir ma douleur.

Le vingt-quatre au ſoir, le jeune Balbus paſſa chez moi ; il couroit en diligence & par un chemin détourné après Lentulus, à qui il porte une Lettre de Céſar ; il eſt auſſi chargé de lui promettre un Gouvernement, pour l'engager à revenir à Rome 5. Je ne crois pas qu'on

en

missu Cæsaris, cum litteris, cum mandatis, cum promissione provinciæ, Romam ut redeat : cui persuaderi posse non arbitror, nisi erit conventus. Idem aiebat, nihil malle Cæsarem, quam ut Pompeium assequeretur : id credo; & rediret in gratiam, id non credo; & metuo ne omnis hæc clementia ad unam illam crudelitatem colligatur. Balbus quidem major ad me scribit, nihil malle Cæsarem, quam principe Pompeio sine metu vivere. Tu puto hæc credis.

Sed, cum hæc scribebam v. *Kal. Pompeius jam Brundisium venisse poterat. Expeditus enim anteceſſerat legiones Luceria. Sed hoc τέρας* a *horribili vigilantia, celeritate, diligentia est. Plane, quid futurum sit, nescio.*

a Monstrum.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

UN savant Suédois * a fort bien remarqué que cette Lettre devoit être partagée en deux, & que la prémiére partie qui finit à ces mots, *quas visurum me postea desperavi*, étoit une Lettre déplacée, qui devoit être après l'onziéme du neuviéme Livre.

En lisant avec attention cette prémiére partie, on reconnoitra qu'elle a été écrite dans le tems que César revenoit de Brindes après le départ de Pompée, au-lieu que l'autre partie a été écrite dans le tems que Pompée & César marchoient vers Brindes.

* *Rubenius.*

1. *Quant à ces paroles*, prenez quelques momens, &c.

(Ces

en puiſſe rien obtenir ſans une entrevue [6]. Le même Balbus m'a dit que Céſar ne ſouhaitoit rien tant que de joindre Pompée, je le crois ſans peine ; & de ſe racommoder avec lui, c'eſt ce que je ne crois pas ; & j'ai bien peur qu'il n'ait épargné juſqu'à préſent le ſang de tant d'autres Citoyens, que parce qu'il n'en veut qu'à Pompée. Balbus, l'oncle du prémier, m'écrit auſſi que Céſar ne penſe qu'à vivre en repos, ſans diſputer à Pompée le prémier rang : vous croyez cela, n'eſt-il pas vrai ?

Pompée doit être arrivé à Brindes aujourd'hui vingt-cinquiéme de Février ; car il a devancé, avec peu de troupes, les Légions qu'il avoit à Lucérie. Mais Céſar eſt un prodige de viteſſe, d'activité, & de vigilance ; je ne ſai encore ce qu'il en ſera.

(Ces mots, *aliquid impertias temporis*, ſont de la Lettre de Cicéron à Céſar. On la trouvera après l'onziéme du neuviéme Livre, & il faut la lire pour bien entendre tout ce que Cicéron en dit.

2. *Les engagemens que j'ai en particulier.*) Avec Pompée, comme il l'explique dans la Lettre que nous venons de citer.

3. *Lepidus.*] C'eſt M' Lepidus Conſulaire, auſſi-bien que Tullus dont il parle enſuite.

4. *Que leur mort rendroit ſa cauſe meilleure.*) Céſar, bien loin de faire mourir aucun de ceux qui ſe trouverent dans Corfinium, les traita fort honorablement & les renvoya tous. Il étoit ſi perſuadé qu'il gagneroit par-là tous les cœurs, que lorſqu'il eut depuis obligé les ſoldats d'Afranius & de Petreius à mettre bas les armes, il leur fit toutes ſortes de bons traitemens ; & leur dit qu'il leur démandoit pour récompenſe, lorſqu'ils auroient joint

joint les troupes de Pompée, de dire à leurs camarades comment Céſar traitoit ſes ennemis

5. De lui promettre un Gouvernement pour l'engager à revenir à Rome.) Céſar ſouhaitoit fort qu'il y eût un Conſul à Rome afin de garder la forme du Gouvernement:

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Dionyſius cum ad me præter opinionem meam veniſſet, locutus ſum cum eo liberaliſſime: tempora expoſui: rogavi ut diceret quid haberet in animo: me nihil ab ipſo invito contendere. Reſpondit, ſe quod in nummis haberet neſcire quo loci eſſet: alios non ſolvere, aliorum diem nondum eſſe, dixit. Etiam alia quædam de ſervulis ſuis, quare nobiſcum eſſe non poſſet. Morem geſſi: dimiſi à me, ut magiſtrum Ciceronum, non lubenter; ut hominem ingratum, non invitus. Volui te ſcire quid ego de ejus facto judicarem.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Quod me magno animi motu perturbatum putas; ſum equidem, ſed non tam magno,

il y avoit déja des Préteurs & des Tribuns.

6. *Sans une entrevue.* C'eſt-à-dire, à moins que Balbus ne le joigne & ne traite avec lui de vive voix, je crois que la Lettre de Céſar ne fera pas grand effet.

LETTRE X.

DIonyſius m'étant venu trouver lorſque je m'y attendois le moins, ie l'ai reçu avec toute l'honnêteté poſſible ; je lui ai repréſenté le beſoin que nous avions de lui dans la conjoncture préſente, & je l'ai prié de me dire naturellement à quoi il étoit réſolu, que je ne prétendois pas le contraindre. Il m'a dit là-deſſus, que ſes affaires n'étoient point réglées, que pluſieurs de ſes débiteurs ne le payoient point, & que les billets des autres n'étoient pas encore échus ; qu'il avoit auſſi par rapport à ſes Eſclaves, d'autres affaires qui ne lui pouvoient permettre de nous ſuivre. Il a falu recevoir ſes excuſes, & le laiſſer aller. Je ſuis fâché que nos enfans ſoient ſans Précepteur ; mais je ſuis bienaiſe d'être défait d'un homme ſi ingrat. Voilà en deux mots ce que je penſe de ſon procédé.

LETTRE XI.

VOus me croyez dans une grande agitation d'eſprit ; il en eſt quelque choſe, mais cela

gno, quam tibi fortaſſe videor. Levatur enim omnis cura, cum aut conſtitit conſilium, aut cogitando nihil explicatur. Lamentari autem licet. Illud tamen totos dies. Sed vereor ne nihil cum proficiam, etiam dedecori ſim ſtudiis ac litteris noſtris. Conſumo igitur omne tempus, conſiderans quanta ſit illius viri, quem noſtris libris ſatis diligenter, ut tibi quidem videmur, expreſſimus. Teneſne igitur, moderatorem illum Reipubl. quo referre velimus omnia? nam ſic quinto, ut opinor, in libro loquitur Scipio. Ut enim Gubernatori curſus ſecundus, Medico ſalus, Imperatori victoria; ſic huic Moderatori Reip. beata civium vita propoſita eſt; ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honeſta ſit. Hujus enim operis, maximi inter homines atque optimi, illum eſſe perfectorem volo.

Hoc Cnæus noſter cum antea numquam, tum in hac cauſſa minime cogitavit. Dominatio quæſita ab utroque eſt: non id actum, beata & honeſta civitas ut eſſet. Nec vero ille urbem reliquit, quod eam tueri non poſſet; nec Italiam, quod ea pelleretur: ſed hoc à primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentis feras armatas in Italiam adducere, exercitus conficere maximos. Genus illud Sullani regni jam pridem appetitur, multis, qui una ſunt, cupientibus.

An

la ne va pas ſi loin que vous le pourriez croire. L'inquiétude ceſſe, ou lorſqu'on a pris ſon parti, ou lorſqu'on eſt las de ſe tourmenter inutilement. Je me contente donc de gémir, & cela depuis le matin juſqu'au ſoir. J'appréhende néanmoins que toutes ces vaines lamentations ne me faſſent tort, & ne paroiſſent indignes d'un Philoſophe. Je me rappelle ſouvent l'idée de cet homme que vous avez trouvé aſſez bien dépeint dans mes Livres *de la République*, je veux parler des vues que doit avoir celui qui a en main le Gouvernement. Voici, autant que je m'en ſouviens, ce que je fais dire à Scipion dans le cinquiéme Livre. *Comme le Pilote ſe propoſe d'éviter les écueils, le Médecin de guérir ſon malade, & le Général d'Armée de vaincre l'ennemi, il faut de même que celui qui eſt à la tête d'une République, ſe propoſe pour fin le bonheur des Citoyens; & qu'il travaille à rendre l'Etat puiſſant, riche, floriſſant & bien policé, C'eſt à lui à conſommer cet ouvrage, le plus grand & le plus utile dans la Société.*

Voilà ce que Pompée ne s'eſt jamais propoſé, & dans cette occaſion moins que dans aucune autre. Il ne cherche, auſſi-bien que Céſar, qu'à ſe rendre le maitre, & non pas à nous rendre heureux, & à établir un bon gouvernement. S'il a abandonné Rome, ce n'eſt pas qu'il ne pût la défendre, & ce n'eſt pas non plus par néceſſité qu'il abandonne l'Italie; mais c'eſt que dès le commencement il a eu deſſein de ſoulever & la Terre & la Mer, de faire prendre les armes à des Rois étrangers [1], d'inonder l'Italie de Nations barbares, & d'avoir à ſa diſpoſition

An cenſes nihil inter eos convenire ? nullam pactionem fieri potuiſſe ? hodie poteſt. Sed neutri σκοπὸς [a] *eſt ille, ut nos beati ſimus ; uterque repugnare vult. Hæc à te invitatus breviter expoſui. Voluiſti enim me, quid de his malis ſentirem, oſtendere.*

Προθεσπίζω [b] *igitur, noſter Attice, non ariolans, ut illa, cui nemo credidit, ſed conjectura proſpiciens ;*

Jamque mari magno,

non multo, inquam, ſecus poſſum vaticinari : tanta malorum impendet Ἰλιάς [c]. *Atque hoc noſtra gravior eſt cauſſa, qui domi ſumus, quam illorum, qui una tranſierunt, quod illi quidem alterum metuunt, nos utrumque. Cur igitur, inquis, remanſimus ? vel tibi paruimus ; vel non occurrimus ; vel hoc fuit rectius. Conculcari, inquam, miſeram Italiam videbis proxima æſtate, & quati utriuſque vi, mancipiis ex omni genere collectis : nec tam proſcriptio pertimeſcenda, quæ Luceriæ multis ſermonibus denuntiata eſt, quam univerſæ interitus : tantas in confligendo utriuſque vires video futuras. Habes conjecturam meam. Tu autem conſolationis fortaſſe aliquid exſpectaſti ; nihil invenio ; nihil fieri poteſt miſerius, nihil perditius, nihil fœdius.*

a Scopus. b Præſagio. c ilias

Quod

poſition de puiſſantes Armées. Il penſe depuis longtems à s'élever où étoit monté Sylla, & il a avec lui bien des gens qui le ſouhaitent. Croyez-vous qu'il ait été impoſſible de trouver des voies d'accommodement ? Cela ne l'eſt pas encore ; mais ces deux concurrens ne veulent point de paix, & ils ont réſolu de nous ſacrifier à leur ambition. Voilà en peu de mots, comme vous l'avez ſouhaité, ce que je penſe des malheurs préſens.

Je puis donc, ſans être inſpiré comme celle dont on ne crut jamais les prédictions [2], vous en faire ici qui ne ſeront pas moins ſûres & moins terribles, tant je prévois de maux tout prêts à nous accabler [3]. Et ceux qui comme nous ſont demeurés en Italie, y ſeront bien plus expoſés que ceux qui ont paſſé la mer : ceux-ci n'ont à craindre que d'un côté, au-lieu que nous avons à craindre de tous les deux. Pourquoi donc êtes-vous demeuré, me direz-vous ? c'eſt, & parce que vous me l'avez conſeillé, & parce que je n'ai pu joindre Pompée, ou parce que ce parti me convenoit mieux. Je vous prédis donc que la campagne prochaine vous verrez l'Italie ravagée & en proie à la fureur de ces deux rivaux, qui en viendront juſqu'à faire prendre les armes aux Eſclaves. Les menaces de proſcription, qui ont fait tant de bruit à Lucérie [4], ne paroiſſent pas tant à craindre pour les Particuliers, que le ſeront pour la République, ces deux Puiſſances formidables, dont le choc pourra bien la renverſer. Voilà ce que je prévois. Vous attendez peut-être que je vous donne quelques eſpérances, mais je n'en vois aucune ; il n'eſt rien de plus indigne & de plus déplorable que l'état où nous ſommes.

Quod quæris quid Cæſar ad me ſcripſerit : quod ſæpe : gratiſſimum ſibi eſſe quod quierim : oratque in eo ut perſeverem. Balbus minor hæc eadem mandata. Iter autem ejus erat ad Lentulum Coſ. cum litteris Cæſaris, præmiorumque promiſſis, ſi Romam revertiſſet. Verum, cum habeo rationem dierum, ante puto tranſmiſſurum, quam potuerit conveniri.

Epiſtolarum Pompeii duarum, quas ad me miſit, negligentiam, meamque in ſcribendo diligentiam volui tibi notam eſſe. Earum exempla ad tè miſi. Cæſaris hic per Apuliam ad Brundiſium curſus quid efficiat, exſpecto. Utinam aliquid ſimile Parthicis rebus. Simul aliquid audiero, ſcribam ad te. Tu ad me velim bonorum ſermones. Romæ frequentes eſſe dicuntur. Scio equidem te in publicum non prodire. Sed tamen audire te multa, neceſſe eſt. Memini librum tibi afferri à Demetrio Magnete (ad te miſſum ſcio) περὶ Ὁμονοίας [a]. *Eum mihi velim mittas, Vides quam cauſſam mediter.*

a De concordia.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *Des Rois étrangers.*] Dans le Texte, *Reges Barbaros*. On ſait que les Romains traitoient de Barbares, tous les Peuples qui n'etoient pas ſoumis à leur

Vous me demandez ce que Céſar m'écrit, il ne fait que répéter ce qu'il m'a déja marqué plus d'une fois ; qu'il m'eſt fort obligé de ce que je ne me mêle de rien, & il me prie de continuer. Le jeune Balbus étoit chargé de me dire la même choſe. Il porte au Conſul Lentulus une Lettre de Céſar, qui lui fait de grandes promeſſes pour l'engager à revenir à Rome ; mais, ſelon la ſupputation que j'ai faite, Lentulus aura fait voile avant que Balbus puiſſe le joindre.

Je vous envoie la copie de deux Lettres que Pompée m'a écrites, avec mes réponſes, qui ſont auſſi détaillées que ſes Lettres ſont courtes. Céſar marche par la Pouille vers Brindes, il faut voir ce que cela deviendra, je ſouhaite qu'il en arrive comme de l'irruption des Parthes 5. Dès que j'aurai des nouvelles, je vous en ferai part. Marquez-moi un peu quels diſcours tiennent nos gens de bien ; on dit qu'il y en a un grand nombre à Rome. Je ſai que vous ne paroiſſez point en public, mais vous ne laiſſez pas d'entendre dire bien des choſes. Je me ſouviens que Demetrius [6] vous a fait préſent de ſon Traité ſur l'union qui doit être entre les Citoyens ; je vous prie de me l'envoyer, vous voyez bien quel ſujet je veux traiter.

---

leur domination

2. *Comme celle dont on ne crut jamais les prédictions.*) Caſſandre fille de Priam.

Iamque mari magno, c'eſt le commencement de la prédiction qu'un ancien Poëte Latin fait faire à Caſſandre, de tous les malheurs dont Troie étoit menacée. On ne ſait de quel Poëte ſont ces vers, que Ciceron cite ailleurs plus au long. *Lib.* 1. *de Divinat.*

3. *Tant je prévois de maux tout prêts à nous accabler.*) Dans le Texte, *tanta malorum impendet ἰλιάς.* Comme Homére décrit dans l'Iliade les maux dont les Troyens & les Grecs furent affligés, on dit depuis en proverbe *κακῶν ἰλιὰς* une Iliade de malheur.

4. *Les menaces de proſcription, qui ont fait tant de bruit à Lucérie.*) Pompée avoit déclaré qu'il traiteroit comme ennemis tous ceux qui ne le ſuivroient pas, &

CN. MAGNUS PROCOS. S. D.

M. CICERONI IMP.

Q. Fabius ad me venit A. D. IV *Kalend. Febr. Is nuntiat L. Domitium cum ſuis cohortibus* XI, *& cohortibus* XIV, *quas Vibullius adduxit, ad me iter habere: habuiſſe in animo proficiſci Corfinio, A. D. Id. Febr. C. Hirrum cum* V *cohortibus ſubſequi. Cenſeo ad nos Luceriam venias. Nam te hîc tutiſſime puto fore.*

M. CICERO IMP. S. D.

CN. MAGNO PROCOS.

A. D. XV. *Kalend. Mart. Formiis accepi tuas litteras: ex quibus ea, quæ in agro Piceno geſta erant, cognovi commodiora eſſe*

qui demeureroient neutres ; & Céſar au contraire déclara qu'il regarderoit comme étant pour lui, tous ceux qui ne ſeroient pas contre lui.

5. *Je ſouhaite qu'il en arrive comme de l'irruption des Parthes.*) Voyez la Remarque 4. ſur la 26. Lettre du 7. Livre.

6. *Demetrius.*) Voyez la Remarque 7. ſur l'11. Lettre du 4. Livre.

LETTRE
DE POMPE'E A CICERON.

J'Ai appris le vingt-ſeptiéme de Janvier par Q. Fabius, que L. Domitius devoit ſe mettre en marche pour me joindre avec les onze Cohortes qu'il avoit déja, & les quatorze que Vibullius lui a menées du Picenum, & qu'il partiroit de Corfinium le treiziéme de Février ; que C. Hirrus le ſuivroit avec cinq Cohortes. Je ſuis d'avis que vous nous veniez joindre à Lucérie, vous ne pouvez être nulle part plus en ſureté.

LETTRE
DE CICERON A POMPE'E.

J'Ai reçu à Formies le quinziéme de Février votre Lettre, qui m'a fait connoitre que ce qui s'eſt paſſé dans le Picenum eſt beaucoup

eſſe multo, quam ut erat nobis nuntiatum: Vibulliique virtutem, induſtriamque libenter agnovi. Nos adhuc in ea ora, ubi præpoſiti ſumus, ita fuimus, ut navem paratam haberemus. Ea enim audiebamus, & ea verebamur, ut, quodcunque tu conſilium præcepiſſes, id nobis perſequendum putaremus. Nunc, quoniam auctoritate & conſilio tuo in ſpe firmiore ſumus, ſi teneri poſſe putas Terracinam, & oram maritimam, in ea manebo: etſi præſidia in oppidis nulla ſunt. Nemo enim noſtri ordinis in his locis eſt, præter M. Eppium, quem ego Minturnis eſſe volui, vigilantem hominem & induſtrium. Nam L. Torquatum, virum fortem & cum auctoritate, Formiis non habemus: ad te profectum arbitramur.

Ego omnino, ut proxime tibi placuerat, Capuam veni eo ipſo die, quo tu Teano Sidicino es profectus. Volueras enim me cum M. Conſidio Proprætore illa negotia tueri. Cum eo veniſſem, vidi T. Ampium delectum habere diligentiſſime, ab eo accipere Libonem ſumma item diligentia, & in illa colonia auctoritate. Fui Capuæ, quoad Conſules. Iterum, ut erat dictum ab Conſulibus, veni Capuam ad Nonas Februar. Cum fuiſſem triduum, recepi me Formias.

Nunc quod tuum conſilium, aut quæ ratio belli ſit, ignoro. Si tenendam hanc oram putas,

plus considérable qu'on ne nous l'avoit mandé ; & j'ai appris avec joie, que Vibullius avoit donné des marques de son courage & de son habileté. Jusqu'à présent j'ai toujours eu un vaisseau prêt sur la Côte où je commande ; car, après ce que nous avions déja vu arriver, & ce que nous avions lieu de craindre, j'ai cru devoir me mettre en état de vous suivre partout où vous iriez. Mais puisque les mesures que vous avez prises nous donnent de meilleures espérances, si vous croyez que nous puissions défendre Terracine [1] & toute cette Côte, j'y demeurerai volontiers, quoiqu'il n'y ait point de garnisons dans les Places ; il n'y a même dans ces quartiers, de Sénateur que M. Eppius [2], homme fort vigilant & fort entendu; je l'ai mis à Minturnes. Pour L. Torquatus, dont le courage & l'autorité seroient ici fort nécessaires, il n'est plus à Formies ; apparemment qu'il vous est allé trouver.

Je vins à Capoue, comme vous l'aviez souhaité, le jour même que vous partîtes de Teanum Sidicinum [3] ; car vous m'aviez chargé, avec M. Considius [4] Propréteur, de l'inspection générale des affaires de ces quartiers. Je trouvai que T. Ampius [5] travailloit aux nouvelles levées avec beaucoup de diligence ; & que Libon, qui étoit chargé de rassembler ces nouveaux soldats, se servoit aussi avec zéle de l'autorité qu'il a dans cette Colonie. Je me tins à Capoue tant que les Consuls y demeurérent, & j'y revins le cinq comme ils nous l'avoient marqué. J'y passai trois jours, & je revins ensuite à Formies.

Je ne sai point quelles sont vos résolutions, ni quel plan vous vous êtes fait. Si vous voulez con-

tas, quæ & opportunitatem & dignitatem habet, egregios cives, &, ut arbitror, tenere poteſt; opus eſt eſſe, qui præſit. Sin omnia in unum locum contrahenda ſunt, non dubito quin ad te ſtatim veniam: quo mihi nihil optatius eſt: idque tecum, quo die ab urbe diſceſſimus, locutus ſum. Egò, ſi cui adhuc videor ſegnior fuiſſe, dum ne tibi videar, non laboro: & tamen, ſi, ut video, bellum gerendum eſt, confido me omnibus facile ſatisfacturum. M. Tullium, meum neceſſarium, ad te miſi: cui tu, ſi tibi videretur, ad me litteras dares.

REMARQUES
SUR LA I. LETTRE
DE CICERON A POMPE'E.

1. *Si vous croyez que nous puiſſions défendre Terracine.*) Rutilius Lupus Préteur etoit dedans avec trois Cohortes, mais il en ſortir peu de tems après: & ſes ſoldats ayant rencontré la Cavalerie de Céſar commandée par Bivius Curius, ils paſſérent du côté des ennemis.

Lib. 1. *de Bell. Civ.*

2. *M. Eppius.*) On ne ſait rien de particulier de ce Sénateur. Hirtius, dans ſon Hiſtoire de la Guerre d'Afrique, parle d'un M. Eppius à qui Céſar pardonna après la bataille qu'il gagna contre Scipion: c'eſt ſans doute le même Sénateur dont Cicéron parle ici.

3.

ſerver cette Côte, où il y a un grand nombre de bons Citoyens, & des Places conſidérables dont vous pouvez tirer de grands ſecours, & où l'on peut, à ce qu'il me paroit, ſe défendre, il faut laiſſer quelqu'un pour y commander. Mais ſi vous avez deſſein de raſſembler toutes vos forces, je ſuis prêt à vous aller joindre; & j'ai toujours ſouhaité d'être avec vous, comme je vous le témoignai lorſque nous ſortîmes de Rome. Peut-être que quelques gens trouvent, que juſqu'à préſent je n'ai point fait paroître aſſez d'ardeur; mais je m'en mets fort peu en peine, pourvu que vous ne penſiez pas comme eux. Cependant, s'il n'y a plus d'eſpérance de paix, comme je le crains fort, je me promets de contenter tout le monde. Je vous envoie exprès M. Tullius mon Sécrétaire [6], par qui vous pourrez me faire réponſe, ſi vous le jugez à propos.

---

3. *Teanum Sidicinum.*] Ville de la Campanie, ainſi appellée du nom de ſes anciens habitans, & pour la diſtinguer du Teanum de la Pouille. La prémiére s'appelle encore à préſent *Tiano.*

4. *M. Conſidius.*) Celui qui avoit été nommé pour ſuccéder à Céſar dans la Gaule Ciſalpine.

5. *T. Ampius.*) Surnommé Balbus. Il fut un des plus ardens contre Céſar & on l'appelloit *tubam belli civilis.* Céſar ne laiſſa pas de lui pardonner, & de le rappeller. *Epiſt.* 12. *Lib.* 6. *Fam. Sueton. Jul.*

6. *M. Tullius mon Sécrétaire.*) Il a dans le Texte, *neceſſarium*, qui ſignifie *un homme qui nous eſt attaché d'une maniére particuliére*: mais comme nous n'avons point de mot en François qui y réponde parfaitement, j'ai mis *Sécrétaire*, parce qu'en effet Tullius, qui étoit Affranchi de Cicéron, avoit été ſon Sécrétaire ou Greffier en Cilicie.

CN. MAGNUS PROCOS. S. D.

M. CICERONI IMP.

S. U. B. E. Tuas litteras libenter legi. Recognovi enim tuam priſtinam virtutem etiam in ſalute communi. Conſules ad eum exercitum, quem in Apulia habui, venerunt. Magnopere te hortor pro tuo ſingulari perpetuoque ſtudio in Rempubl. ut te ad nos confcras; ut communi conſilio Reip. afflictæ opem atque auxilium feramus. Cenſeo via Appia iter facias, & celeriter Brundiſium venias.

M. CICERO IMP. S. D.

CN. MAGNO PROCOS.

CUm ad te litteras miſiſſem, quæ tibi Canuſii redditæ ſunt, ſuſpicionem nullam habebam, te Reip. cauſſa mare tranſiturum; eramque in ſpe magna fore ut in Italia poſſemus, aut concordiam conſtituere, qua mihi nihil utilius videbatur, aut Remp. ſumma cum dignitate defendere. Interim, nondum meis litteris ad te perlatis, ex his mandatis, quæ D. Lælio ad Conſules

LETTRE II.

DE POMPE'E A CICERON.

SI vous vous portez bien, je m'en réjouis. J'ai lu avec plaiſir votre Lettre, qui m'a fait voir que vous avez toujours le même zéle pour le ſalut de la Patrie. Les Conſuls ſont venu joindre les troupes que j'avois dans la Pouille. Je vous conjure par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la République, de nous venir trouver, afin que nous puiſſions de concert prendre des meſures pour remédier aux maux préſens. Je ſuis d'avis que vous veniez en diligence à Brindes, par le grand chemin d'Appius

LETTRE II.

DE CICERON A POMPE'E.

LOrſque je vous écrivis la Lettre que vous avez reçue à Canuſium [1], je ne m'imaginois pas que nous fuſſions réduits à paſſer la mer ; je comptois que ſans ſortir de l'Italie, nous pourrions, ou établir une paix ſolide, ce qui me paroiſſoit le meilleur parti ; ou même ſoutenir la guerre avec avantage. Cependant avant que vous euſſiez reçu ma Lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lælius

Conſules dederas, certior tui conſilii factus, non exſpectavi, dum mihi à te litteræ redderentur: confeſtimque cum Quinto fratre, & cum liberis noſtris iter ad te in Apuliam facere cœpi. Cum Teanum Sidicinum veniſſem, C. Meſſius, familiaris tuus, mihi dixit, aliique complures, Cæſarem iter habere Capuam: & eo ipſo die manſurum eſſe Eſerniæ. Sane ſum commotus; quod, ſi ita eſſet, non modo iter meum interclusum, ſed meipſum plane exceptum putabam. Itaque tum Cales proceſſi, ut ibi potiſſimum conſiſterem, dum certum nobis ab Eſernia de eo, quod audieram, referretur.

At mihi, cum Calibus eſſem, affertur litterarum tuarum exemplum, quas tu ad Lentulum Coſ. miſiſſes. Hæ ſcriptæ ſic erant: litteras tibi à L. Domitio A. D. XIII. Kal. Mart. allatas eſſe, earumque exemplum ſubſcripſeras; magnique intereſſe Reip. ſcripſeras, omnes copias primo quoque tempore in unum locum convenire, & ut præſidii quod ſatis eſſet Capuæ relinqueret. His ego litteris lectis in eadem opinione fui, qua reliqui omnes, te cum omnibus Copiis ad Corfinium eſſe venturum: quo mihi, cum Cæſar ad oppidum caſtra haberet, tutum iter eſſe non arbitrabar.

Cum res in ſumma exſpectatione eſſet, utrumque ſimul audimus, & quæ Corfinii acta eſſent, & te iter Brundiſium facere cœpiſſe: cumque nec mihi, nec fratri meo dubium eſſet, quin Brundiſium contenderemus, à multis, qui è

Saminio

pour les Conſuls, quelle étoit votre réſolution; & ſans attendre votre réponſe, je partis auſſitôt avec mon frére & nos enfans, pour vous aller joindre dans la Pouille. Lorſque je fus arrivé à Teanum Sidicinum, C. Meſſius 3 votre ami & pluſieurs autres perſonnes m'aſſurérent que Céſar s'avançoit du côté de Capoue, & que ce jour-là même il coucheroit à Eſernie 4. Cette nouvelle m'allarma fort, je voyois que ſi elle étoit véritable, non ſeulement je ne pourrois pas vous joindre, mais que cela nous ôteroit même toute communication avec vous. J'allai donc à Calés, pour y attendre qu'on eût eu des nouvelles certaines d'Eſernie.

Pendant que j'y étois, on m'apporta une copie de votre Lettre au Conſul Lentulus, à qui vous marquiez que vous en aviez reçu une de L. Domitius, datée du dix-ſeptiéme de Février, dont la copie étoit au bas de la vôtre; que les affaires demandoient que vous raſſemblaſſiez auplutôt toutes vos troupes; qu'il laiſſât ſeulement à Capoue une garniſon telle qu'il la jugeroit néceſſaire. Là deſſus je crus, comme tous les autres, que vous marchiez à Corfinium avec toutes vos forces. Céſar étant campé à la vue de cette Place, ç'auroit été trop m'expoſer que d'aller de ce côté-là.

Comme nous étions dans une grande attente ſur le ſuccès de cette affaire, nous apprîmes en même tems ce qui s'étoit paſſé à Corfinium, & que vous marchiez vers Brindes. Nous réſolûmes auſſi-tôt, mon frére & moi, de vous ſuivre; mais différentes perſonnes, qui venoient du

Samnio Apuliaque veniebant, admoniti ſumus, ut caveremus ne exciperemur à Cæſare; quod is in eadem loca, quæ nos petebamus, profectus, celerius etiam quam nos poſſemus eo, quo intenderat, venturus eſſet. Quod cum ita eſſet, nec mihi, nec fratri meo, nec cuiquam amicorum placuit committere, ut temeritas noſtra non ſolum nobis, ſed etiam Reipub. noceret; cum præſertim non dubitaremus, quin, ſi etiam tutum nobis iter fuiſſet, te tamen jam conſequi non poſſemus. Interim accepimus tuas litteras, Canuſio A. D. X. Kalend. Mart. datas, quibus nos hortaris, ut celerius Brundiſium veniamus: quas cum accepiſſemus A. D. III. Kalend. Mart. non dubitabamus quin tu jam Brundiſium perveniſſes: nobiſque iter illud omnino intercluſum videbatur: neque minus nos eſſe captos, quam qui Corfinium veniſſent. Neque enim eos ſolos arbitrabamur capi, qui in armatorum manus incidiſſent, ſed eos nihilo minus, qui regionibus excluſi intra præſidia, atque intra arma aliena veniſſent.

Quod cum ita ſit, maxime vellem primum ſemper tecum fuiſſe; quod quidem tibi oſtenderam, cum à me Capuam rejiciebam: quod feci, non vitandi oneris cauſa, ſed quod videbam teneri illam urbem ſine exercitu non poſſe. Accidere autem mihi nolebam, quod doleo viris fortiſſimis accidiſſe. Quando autem tecum ut eſſem non contigit, utinam tui conſilii certior factus eſſem. Nam ſuſpicione aſſequi non potui; quod

omnia

du Samnium & de la Pouille, nous avertirent de prendre garde d'être coupés ; que Céſar marchoit du même côté que nous, & qu'il faiſoit une ſi grande diligence que nous ne pourrions jamais arriver avant lui. Cela nous fit changer de deſſein : il nous parût, & ce fut auſſi l'avis de tous nos amis, que par rapport à la République, auſſi-bien que par rapport à nous, il ne falloit pas nous expoſer à tomber entre les mains de l'ennemi, perſuadés ſur-tout, comme nous l'étions, que nous ne ſerions plus à tems pour vous joindre, quand même le chemin auroit été libre. Cependant je reçus votre Lettre datée de Canuſium le vingtiéme de Février, dans laquelle vous me marquez de venir en diligence à Brindes : mais comme je ne la reçus que le vingt-ſept, nous ne doutâmes point que vous n'y fuſſiez déja arrivé. Nous ſavions que ce chemin nous étoit entiérement fermé, & nous nous trouvâmes autant à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corfinium : car c'eſt l'être véritablement, que de ſe voir entouré de tous côtés de troupes ennemies, ſans pouvoir pénétrer par aucun endroit.

Cela ne me feroit point arrivé ſi j'avois été avec vous dès le commencement comme je le ſouhaitois, & comme je vous le témoignai lorſque je ne me chargeai qu'avec répugnance de commander à Capoue : non que je cherchaſſe à éviter la peine & l'embarras, mais parce que je voyois bien qu'on ne pourroit garder cette Place, ſi l'on n'avoit pas un Corps d'Armée de ce côté-là. Je ne voulois pas qu'il m'arrivat la même choſe, que nous avons eu la douleur de voir arriver à tant de braves gens. Mais, ſi je n'ai pas été

aſſez

omnia prius arbitratus ſum fore, quam ut hæc Reip. cauſſa in Italia non poſſet duce te conſiſtere. Neque vero nunc conſilium tuum reprehendo, ſed fortunam Reipub. lugeo: nec, ſi ego, quid tu ſis ſecutus, non perſpicio, idcirco minus exiſtimo te nihil, niſi ſumma ratione, feciſſe.

Mea quæ ſemper fuerit ſententia, primum de pace vel iniqua conditione retinenda, deinde de urbe, (nam de Italia quidem nihil mihi unquam oſtenderas) meminiſſe te arbitror. Sed mihi non ſumo, ut meum conſilium valere debuerit: ſecutus ſum tuum; neque id Reipub. cauſſa, de qua deſperavi, quæ & nunc afflicta eſt, nec excitari ſine civili pernicioſiſſimo bello poteſt: ſed te quærebam, tecum eſſe cupiebam: neque ejus rei facultatem, ſi qua erit, prætermittam.

Ego me in hac omni cauſſa facile intelligebam pugnandi cupidis hominibus non ſatisfacere. Primum enim præ me tuli, me nihil malle quam pacem: non quin eadem timerem, quæ illi: ſed ea bello civili leviora ducebam. Inde, ſuſcepto bello, cum pacis conditiones ad te afferri, à teque ad ea honorifice & large reſponderi viderem, duxi meam rationem, quam tibi facile me probaturum pro tuo in me beneficio arbi-

aſſez heureux pour me trouver avec vous, j'aurois du moins ſouhaité de ſavoir quel étoit votre deſſein. Je ne pouvois pas le deviner, & j'étois bien éloigné de croire que ſous un chef tel que vous, l'on ne pût ſauver les affaires qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'eſt pas que je condamne le parti que vous avez pris, je plains ſeulement la République ; & quoique je ne voie pas les raiſons que vous avez pu avoir, je ne doute point que vous n'en ayez eu de fort bonnes.

Vous pouvez vous ſouvenir que j'ai toujours été d'avis qu'il falloit acheter la paix à quelque prix que ce fût, & ne point abandonner Rome. Je ne parle point de l'Italie, vous ne m'aviez point marqué que vous euſſiez deſſein d'en ſortir. Mais je n'ai point la préſomption de croire que mon avis devoit l'emporter : je me ſuis fait un devoir de ſuivre le vôtre, non pas rapport à la République, dont le ſalut me paroit deſeſpéré, & à qui il ne reſte plus qu'un reméde auſſi funeſte que l'eſt une Guerre Civile. C'étoit vous uniquement qui me déterminiez, je ne voulois point me ſéparer de vous, & je ne manquerai pas de vous aller joindre dès que j'en trouverai l'occaſion.

Je ſai bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement, n'ont garde d'être contens de moi. Je me déclarai d'abord pour la paix : ce n'eſt pas que je ne craigne les mêmes choſes qu'ils appréhendent, mais c'eſt que je les trouve moins à craindre qu'une Guerre Civile. Enſuite, la guerre étant déja commencée lorſque Céſar vous eut fait propoſer un accommodement, & que je vis que vous lui aviez répondu d'une maniére ſi honorable pour lui, & que vous lui offriez des conditions ſi avantageuſes,

je

arbitrabar. Memineram me esse unum, qui pro meis maximis in Rempubl. meritis supplicia miserrima & crudelissima pertulissem : me esse unum, qui, si offendissem ejus animum, cui tum, cum jam in armis essemus, Consulatus tamen alter, & triumphus amplissimus deferebatur, subjicerer eisdem præliis : ut mea persona semper ad improborum civium impetus aliquid videretur habere populare. Atque hæc non ego prius sum suspicatus, quam mihi palam denunciata sunt : neque ea tam pertimui, si subeunda essent, quam declinanda putavi, si honeste vitare possem.

Quam brevem illius temporis, dum in spe pax fuit, rationem nostram vides; reliqui facultatem res ademit. Iis autem, quibus non satisfacio facile respondeo. Neque enim ego amicior C. Cæsari unquam fui, quam illi : neque illi amiciores Reipub. quam ego. Hoc inter me, & illos interest; quod, cum & illi cives optimi sint, & ego ab ista laude non absim, ego conditionibus, quod idem te intellexeram velle, illi armis disceptari maluerunt. Quæ quoniam ratio vicit, perficiam profecto, ut neque Respubl. civis à me animum, neque tu amici desideres.

REMAR-

je crus devoir penſer à moi ; & les obligations que je vous ai, me firent eſpérer que vous entreriez dans mes vues. Je me ſouvenois que pour avoir trop bien ſervi la République, je m'étois vu expoſé aux traitemens les plus cruels & les plus indignes. Je conſidérai que ſi je ne ménageois pas un homme, à qui même, depuis que nous avons pris les armes, on offroit un ſecond Conſulat & le Triomphe, j'aurois à ſoutenir les mêmes épreuves : car il ſemble que je ſois deſtiné particuliérement à être en bute aux coups des méchans Citoyens, & que ce ſoit pour bien des gens un agréable ſpectacle. Ce ne ſont pas là de vains ſoupçons & de fauſſes allarmes, je ne vous dis rien dont on ne m'ait hautement menacé ; & quoique je me ſentiſſe aſſez de courage pour ſoutenir ce que je ne pourrois éviter, j'ai cru qu'il étoit de la prudence de m'en garantir, pourvu que je le fiſſe ſans intéreſſer mon honneur.

Voilà les raiſons que j'ai eues de me ménager pendant le peu de tems qu'on a parlé de paix : depuis, je n'ai pas été le maitre de faire ce que j'aurois ſouhaité. Pour ceux qui me condamnent, voici ce que j'ai à leur répondre. Je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec Céſar, & ils n'ont jamais été plus attachés que moi à la République. Toute la différence qu'il y a entre nous, c'eſt que, quoiqu'ils ſoient de très bons Citoyens, & que je ne ſois pas tout-à-fait indigne de ce nom, nous avons été au même but par des voies différentes, eux par celle des armes, & moi par celle d'un accommodement, auquel vous me paroiſſiez vous-même porté. Mais, puiſque leur ſentiment à prévalu, vous pouvez compter que je ne manquerai point à ce

que

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.
DE CICERON A POMPE'E.

1. C *Anuſium.*) Sur les confins de la Pouille.
2. *D. Lælius.*) Il commanda depuis une Flotte ſur les Côtes d'Aſie.
Lib. 3. *de Bell. Civ.*

EPISTOLA XII.
CICERO ATTICO SAL.

Mihi moleſtior lippitudo erat, quam ante fuerat. Dictare tamen hanc epiſtolam malui, quam Gallo Fabio, amantiſſimo utriuſque noſtrum, nihil ad te litterarum dare. Nam pridie quidem, quoquo modo potueram, ſcripſeram ipſe eas litteras, quarum vaticinationem falſam eſſe cupio. Hujus autem epiſtolæ non ſolum ea cauſſa eſt, ut ne quis à me dies intermittatur, quin dem ad te litteras; ſed etiam hæc juſtior, ut à te impetrarem, ut ſumeres aliquid temporis, quo, quia tibi perexiguo opus eſt, explicari mihi tuum conſilium plane volo, ut penitus intelligam.

Omnia ſunt integra nobis. Nihil prætermiſſum eſt, quod non habeat ſapientem excuſationem, non modo probabilem. Nam certe neque

tum

que je dois à la République comme Citoyen, & à vous comme Ami.

---

3. *C. Meſſius.*) Voyez la Remarque 9. ſur la 1. Lettre, & la Remarque 29. ſur la 15. Lettre du 4. Livre.

4. *Eſernie.*) Dans le Pays des Samnites près de la ſource du Vulturne.

LETTRE XII.

J'Ai plus mal au yeux que jamais ; j'ai mieux aimé néanmoins me ſervir d'un Sécrétaire, que de laiſſer partir Gallus Fabius notre ami commun ſans profiter de cette occaſion. Pour ma Lettre d'hier, où vous trouverez des prédictions qui ne ſeront peut-être que trop vraies, je l'ai écrite moi-même le mieux que j'ai pu, non ſeulement pour ne laiſſer paſſer aucun jour ſans vous donner de mes nouvelles, mais beaucoup plus encore afin de vous engager à prendre quelques momens (car il ne vous en faut pas davantage) pour examiner ce que je dois faire dans la conjoncture préſente. Je vous prie donc de me marquer bien poſitivement ce que vous penſez là deſſus.

Je ſuis encore à tems pour me déterminer, & je n'ai rien fait juſqu'à préſent que je ne puiſſe juſtifier par des raiſons, je ne dis pas apparen-

tum peccavi, cum imparatam jam Capuam, non ſolum ignaviæ delectus, ſed etiam perfidiæ, ſuſpicionem fugiens, accipere nolui; neque cum poſt conditiones pacis per L. Cæſarem & Fabatum allatas cavi, ne animum ejus offenderem, cui Pompeius jam armatus armato Conſulatum triumphumque deferret. Nec vero hæc extrema quiſquam poteſt jure reprehendere, quod mare non tranſirem. Id enim, etſi erat deliberationis, tamen obire non potui. Neque ſuſpicari debui; præſertim cum ex ipſius Pompeii litteris, idem quod video te exiſtimaſſe non dubitarim, quin is Domitio ſubventurus eſſet. Et plane quid rectum, & quid faciendum mihi eſſet, diutius cogitare malui.

Primum igitur, hæc qualia tibi eſſe videantur, etſi ſignificata ſunt à te, tamen accuratius mihi perſcribas: velim deinde aliquid etiam in poſterum proſpicias, fingaſque quem me eſſe deceat, & ubi me plurimum prodeſſe Reip. ſentias; ecquæ pacifica perſona deſideretur; an in bellatore ſint omnia. Atque ego, qui omnia officio metior, recordor tamen tua conſilia; quibus ſi paruiſſem, triſtitiam illorum temporum non ſubiiſſem. Memini quid mihi tum ſuaſeris per

Theo-

rentes, mais ſolides. Si je n'ai pas voulu commander à Capoue, c'eſt que cette Place étoit ſans defenſe, & qu'on auroit pu s'en prendre à moi de la négligence avec laquelle ſe faiſoient les nouvelles levées, ou même me ſoupçonner de quelque intelligence avec les ennemis. N'avois-je pas auſſi raiſon, lorſque Céſar eut fait propoſer un accommodement par Lucius Céſar & par Fabatus [1], de garder quelque ménagement avec un homme, à qui Pompée, même depuis qu'on avoit pris les armes de part & d'autre: offroit un ſecond Conſulat & le Triomphe ? On peut encore moins me reprocher de n'avoir pas, en dernier lieu, ſuivi Pompée à Brindes ; outre que cela demandoit que j'y penſaſſe plus d'une fois, je n'en ai pas été le maitre. Etois-je obligé de deviner que Pompée ſongeoit à paſſer la mer ? & ne devois-je pas naturellement, ſur la Lettre qu'il écrivit au Conſul Lentulus, croire qu'il iroit au ſecours de Domitius, comme cette même Lettre vous l'avoit fait croire ? D'ailleurs, j'ai été bien aiſe de penſer un peu à loiſir au parti que je dois prendre.

Vous m'avez déja fait entendre ce que vous penſez là deſſus, mais je vous prie de me le marquer plus poſitivement, & de me donner des conſeils pour l'avenir. Faites-moi un plan de conduite, & examinez où je pourrai être plus utile à la République ; ſi on ne la peut ſervir qu'en prenant les armes, ou s'il ne vaudroit pas mieux que quelqu'un ſe réſervât pour ménager un accommodement ? Quoique mon dévoir ſoit pour moi une régle inviolable, je ne laiſſe pas de me ſouvenir des conſeils que vous me donniez avant mon exil : ſi je les avois ſuivis, j'au-

rois

Theophanem, per Culeonem : idque ſæpe ingemiſcens ſum recordatus. Quare nunc ſaltem ad illos calculos revertamur, quos tum abjecimus ; ut non ſolum glorioſis conſiliis utamur, ſed etiam paullo ſalubribus. Sed nihil præſcribo. Accurate velim perſcribas tuam ad me ſententiam.

Volo etiam exquiras, quam diligentiſſime poteris (habebis autem per quos poſſis) quid Lentulus noſter, quid Domitius agat, quid acturus ſit, quemadmodum nunc ſe gerant, num quem accuſent, num cui ſuccenſeant. Quid dico, num cui ? num Pompeio ? omnino culpam omnem Pompeius in Domitium confert : quod ipſius litteris cognoſci poteſt, quarum exemplum ad te mitto. Hæc igitur videbis ; & quod ad te ante ſcripſi, Demetrii Magnetis librum, quem ad te miſit de concordia, velim mihi mittas.

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE

1. *Abatus.*) L. Roſcius Fabatus dont parlent Dion & Céſar : il en eſt auſſi fait mention dans une Lettre d'Aſinius Pollio, & l'on trouve ce nom ſur une médaille d'argent. Ainſi il ne faut point lire ici avec quelques Critiques, *Fabius* au-lieu de *Fabatus*. Il étoit alors Préteur.

2. *Théophane & Culéon.* Nous en avons déja parlé ; ils étoient tous deux amis & créatures de Pompée.

3.

rois évité tous mes malheurs. Je me ſouviens de ce que vous me fites dire alors par Théophane & par Culéon [2], & je me ſuis reproché ſouvent de n'en avoir pas profité. Il faut du moins que l'expérience me rende ſage ; & qu'en penſant à ce que l'honneur demande de moi, je n'oublie pas entiérement mes intérêts. Mais je ne prétens point prévenir votre jugement, & je vous prie de me marquer préciſément votre déciſion.

Je vous prie auſſi de vous informer avec ſoin (& vous ne manquez pas de gens pour cela) je vous prie, dis-je, de tâcher de découvrir ce que ſont Lentulus 3 & Domitius, ce qu'ils prétendent devenir, comment ils ſe conduiſent maintenant ; à qui ils attribuent leur malheur, ou plutôt s'ils ne l'attribuent pas à Pompée. Ce dernier prétend que c'eſt abſolument la faute de Domitius, comme vous le pourrez voir par les Lettres dont je joins ici la copie. Penſez à tout cela, & n'oubliez pas de m'envoyer le Traité de Demetrius Magnés que je vous ai demandé.

---

3. *Lentulus.*) Il avoit été pris dans Corfinium, & Céſar l'avoit renvoyé comme tous les autres, quoiqu'il eût plus de ſujet de ſe plaindre de lui à cauſe de leur ancienne liaiſon. C'eſt ce Lentulus qui étant Conſul, avoit eu tant de part au rappel de Cicéron ; & c'eſt pour cela qu'il dit ici *noſter Lentulus.*

CN. MAGNUS PROCOS.

M. MARCELLO, L. LENTULO COSS. S. D.

EGo, *quod exiſtimabam, diſperſos nos, neque Reip. utiles, neque nobis præſidio eſſe poſſe, idcirco ad L. Domitium litteras miſi, primum uti ipſe cum omni copia ad nos veniret: ſi de ſe dubitaret, ut cohortes* XIX, *quæ ex Piceno ad me iter habebant, ad nos mitteret. Quod veritus ſum, factum eſt, ut Domitius implicaretur; neque ipſe ſatis firmus eſſet ad caſtra facienda: quod meas* XIX, *& ſuas* XII. *cohortes tribus in oppidis diſtributas haberet: (nam partim Albæ, partim Sulmone collocavit) neque, ſi vellet, expedire poſſet. Nunc ſcitote, me eſſe in ſumma ſollicitudine. Nam & tot & tales viros periculo obſidionis liberare cupio: neque ſubſidio ire poſſum; quod his duabus legionibus non puto eſſe committendum, ut illuc ducantur; ex quibus tamen non amplius* XIV *cohortes contrahere potui: quod Brundiſium præſidium miſi: neque Canuſium ſine præſidio, dum abeſſem, putavi eſſe dimittendum.*

D. Lælio mandaram, quod majores copias ſperabam nos habituros, ut, ſi vobis videretur, alteruter veſtrum ad me veniret: alter in Siciliam cum ea copia, quam Capuæ, & circum Capuam comparaſtis; & cum iis militibus, quos

Fauſtus

LETTRE

DE POMPE'E AUX CONSULS.

COmme j'étois perſuadé que tant que nous ſerions ſéparés, nous ne pourrions, ni ſervir la République, ni tenir contre nos ennemis, j'avois écrit à L. Domitius de me venir joindre avec toutes ſes troupes; ou que s'il ne jugeoit pas à propos de ſe mettre en marche, il m'envoyât du moins les dix-neuf Cohortes qui me venoient du Picenum. Ce que j'appréhendois eſt arrivé. Domitius ſe trouve au milieu des ennemis, il n'a pas aſſez de troupes pour former un camp, parce qu'il a mis dans l'Albe [1] & dans Sulmone une partie des douze Cohortes qu'il avoit déja, & des dix-neuf qu'on m'amenoit du Picenum; & quand il voudroit à préſent me venir joindre, il trouveroit les paſſages fermés. Cela m'afflige fort. Je voudrois bien aller au ſecours de tant de perſonnes conſidérables, mais je me trouve hors d'état de le faire; car, outre qu'il ſeroit dangereux de mener de ce côté-là nos deux Légions [2], je n'en ai pu raſſembler que quatorze Cohortes; j'en ai envoyé une partie à Brindes, & je n'ai pas voulu laiſſer Canuſium entiérement dégarni.

Comme je croyois que nous aurions beaucoup plus de troupes, j'avois chargé D. Lælius de vous dire que, ſi vous le jugiez à propos, il ſeroit bon que l'un de vous deux vînt me joindre, & que l'autre paſsât en Sicile avec les troupes que vous aviez amaſſées à Capoue & aux

Fauſtus legit, proficiſceretur ; Domitius cum XII *ſuis cohortibus eodem adjungeretur ; reliquæ copiæ omnes Brundiſium cogerentur, & inde navibus Dyrrachium tranſportarentur. Nunc, cum hoc tempore nihilo magis ego, quam vos, ſubſidio Domitio ire poſſim, ſe per montes explicare ; non eſt nobis committendum, ut ad has* XIV *cohortes, quas ego dubio animo habeo, hoſtis accedere aut in itinere me conſequi poſſit. Quamobrem placitum eſt mihi, ac ita video cenſeri Marcello, & ceteris noſtri ordinis, qui hic ſunt, ut Brundiſium ducerem hanc copiam, quam mecum habeo. Vos hortor, ut quodcumque militum contrahere poteritis, contrahatis, & eodem veniatis quamprimum. Arma quæ ad me miſſuri eratis, iis cenſeo armetis milites, quos vobiſcum habetis. Quæ arma ſuperabunt, ea ſi Brundiſium jumentis deportaritis, vehementer Reip. profueritis. De hac re vellem noſtros certiores faciatis. Ego ad P. Lupum, & C. Coponium Prætores miſi, ut ſe nobis conjungerent ; & militum quod haberent, ad vos deducerent.*

REMARQUES

SUR LA LETTRE

DE POMPE'E AUX CONSULS.

1. ALBE.] Colonie Romaine dans le Pays des Marſes : il ne la faut pas confondre avec l'autre Albe ſurnommée la longue, qui étoit dans le Latium.

2.

environs, & avec celles que Fauſtus a levées, auxquels Domitius joindroit ſes douze Cohortes; & que toutes les autres ſe raſſembleroient à Brindes [2], pour paſſer à Dyrrachium. Maintenant, puiſqu'il m'eſt impoſſible auſſi-bien qu'à vous d'aller au ſecours de Domitius, & qu'il ne peut plus ſe ſauver par les défilés des Montagnes [3], il faut du moins empêcher que l'ennemi ne me joigne, & qu'il n'approche de ces quatorze Cohortes, dont je ne ſuis guères aſſuré. Ainſi j'ai cru, auſſi-bien que Marcellus & tous les autres Sénateurs qui ſont avec nous, qu'il faloit mener ces troupes à Brindes. Vous en amaſſerez de votre côté le plus que vous pourrez, & vous vous y rendrez en diligence. Pour les armes que vous deviez m'envoyer, vous n'avez qu'à les diſtribuer à vos ſoldats : s'il y en a de reſte, il ſeroit fort important de les faire porter à Brindes ſur des bêtes de ſomme. Je vous prie de faire ſavoir à tous ceux de notre parti, les réſolutions que nous avons priſes. J'ai écrit aux Préteurs P. Lupus [4] & C. Coponius [5], de vous venir joindre avec leurs troupes.

---

2. *Nos deux Légions.* C'étoient celles qu'on avoit ôtées à Céſar ſous prétexte de la guerre des Parthes, comme nous l'avons déja dit.

3. *Et qu'il ne peut plus ſe ſauver par les défilés des Montagnes.*) Le Texte eſt ici imparfait. Grævius après Junius croit qu'après *poſſim* il faut lire *iſque*, & ſouſentendre *non poſſit.* En effet, Cicéron a dit plus haut dans cette même Lettre, *neque ſi vellet expedire poſſet.*

4. *P. Lupus.*) Il étoit alors à Terracine : mais il

ne ſuivit point Pompée, & retourna à Rome peu de tems après.

Cæſar. Lib. 1. de Bell. Civ. Epiſt. 1. Lib. 1.

CN. MAGNUS PROCOS. S. D.

DOMITIO PROCOS.

MIror te ad me nihil ſcribere, & potius ab aliis, quam à te, de Repub. me certiorem fieri. Nos, disjecta manu, pares adverſariis eſſe non poſſumus. Contractis noſtris copiis, ſpero nos & Reip. & communi ſaluti prodeſſe. Quamobrem cum conſtituiſſes, ut Vibullius mihi ſcripſerat A. D. v. Id. Feb. Corfinio proficiſci cum exercitu, & ad me venire; miror quid cauſæ fuerit, quare conſilium mutaris. Nam illa cauſſa, quam mihi Vibullius ſcribit, levis eſt, te propterea moratum eſſe, quod audieris Cæſarem Firmo progreſſum in Caſtrum Truentinum veniſſe. Quanto enim magis appropinquare adverſarius cœpit, eo tibi celerius agendum erat, ut te mecum conjungeres prius, quam Cæſar aut tuum iter impedire, aut me abs te excludere poſſet. Quamobrem etiam & etiam te rogo & hortor, id quod non deſtiti ſuperioribus litteris à te petere, ut primo quoque die Luceriam advenires ante quam copiæ, quas inſtituit Cæſar contrahere, in unum locum coactæ nos à nobis diſtrahant. Sed ſi erunt, qui te impediant, ut illas

ſuas

5. *C. Coponius.* Il paſſa la mer avec Pompée, & eut dans la ſuite le commandement de la Flotte de Rhodes.

Lib. 3. de Bell. Civ. de Divinat. Lib. 1.

LETTRE I.

DE POMPE'E A DOMITIUS.

JE ſuis ſurpris de ne point recevoir de vos Lettres, & d'apprendre par d'autres que par vous, l'état des affaires. Tant que nous ſerons ſéparés, nous n'aurons point de forces ſuffiſantes à oppoſer aux ennemis : il eſt abſolument néceſſaire pour le bien de la République, & pour notre propre ſureté, de raſſembler toutes nos troupes. Vibullius m'avoit mandé dans ſa Lettre du neuviéme de Février, que vous étiez réſolu à partir de Corfinium pour me venir joindre, & je ne vois pas ce qui a pu vous faire changer de deſſein. Vibullius me marque bien que vous avez différé de partir, parce que vous avez appris que Céſar s'étoit avancé de Firmum [1] à Truentum [2] ; Mais cela ne devoit pas vous arrêter. Au contraire, plus l'ennemi s'approchoit, plus vous deviez faire de diligence pour le prévenir avant qu'il pût, ou empêcher votre marche, ou vous couper. Je vous conjure donc, comme j'ai fait dans toutes mes autres Lettres, de vous rendre au-plutôt à Lucérie, avant que Céſar, qui raſſemble toutes ſes troupes, puiſſe vous ôter la communication avec cette Place. S'il y a des gens qui veuillent vous retenir pour mettre leur pays à couvert [3], il n'eſt pas juſte du moins d'expoſer les troupes du Pi-

ſuas ſervent, æquum eſt me à te impetrare ut cohortes, quæ ex Piceno & Camerino venerunt, quæ fortunas ſuas reliquerunt, ad me miſſum facias.

REMARQUES
SUR LA I. LETTRE
DE POMPE'E A DOMITIUS.

1. *Firmum.*] Ville du Picenum.

2. *Truentum.*] A l'embouchure du fleuve de même nom dans le Picenum. Cicéron l'appelle *Caſtrum Truentinum*, parce que c'étoit en effet une Place forte. *Sil. Ital. Lib. 8.*

Quique Truentinas ſervant cum flumine arces.

CN. MAGNUS PROCOS. S. D.
DOMITIO PROCOS.

Litteras abs te M. Calenius ad me attulit A. D. XIV Kalend. Mart. in quibus litteris ſcribis, tibi in animo eſſe obſervare Cæſarem; & , ſi ſecundum mare ad me ire cœpiſſet, confeſtim in Samnium ad me venturum : ſin autem ille circum iſtæc loca commoraretur, te ei, ſi propius acceſſiſſet, reſiſtere velle. Te animo magno & forti iſtam rem agere exiſtimo : ſed diligentius nobis eſt videndum, ne diſtracti pares

cenum & de Camerinum 4, qui ont quitté leurs familles & leurs biens pour ſervir la République.

3. *Pour mettre leur pays à couvert.*) Je ſuis ici la conjecture de Grævius, qui lit *villas ſuas*, au-lieu de *illas ſuas*. En conſervant néanmoins cette derniére leçon, cela feroit à peu près le même ſens, & après *illas ſuas*, il faudroit ſouſentendre *cohortes* qui eſt dans la ligne ſuivante. S'il y a des gens, dit Pompée, qui ne veuillent pas que vous m'ameniez les Cohortes que vous avez levées à Corfinium, parce qu'ils veulent les garder pour mettre leur pays à couvert, envoyez-moi du moins celles du Picenum, &c.

4. *Camerinum.*) Sur les confins du Picenum, & de l'Ombrie.

LETTRE II.

DE POMPE'E A DOMITIUS.

M. Calenius m'a rendu le ſeiziéme de Février votre Lettre, dans laquelle vous me marquez que vous allez obſerver la marche de Céſar; & que ſi pour venir à moi il prend du côté de la mer, vous viendrez auſſitot me joindre dans le Samnium; mais que s'il s'arrêtoit dans les quartiers où vous êtes, vous étiez réſolu, en cas qu'il s'approchât, de lui faire tête. Je reconnois en cela votre grandeur d'ame & votre courage; mais il eſt à craindre que tant que nous ſerons ſéparés, nous ne puiſſions pas tenir

res esse adversario non possimus; cum ille magnas copias habeat, & majores brevi habiturus sit. Non enim pro tua prudentia debes illud solum animadvertere, quot in præsentia cohortes contra te habeat Cæsar, sed quantas brevi tempore equitum & peditum copias contracturus sit. Cui rei testimonio sunt litteræ, quas Bussenius ad me misit; in quibus scribit, id quod ab illis quoque mihi scribitur, præsidia Curionem, quæ in Umbria & Tuscis erant, contrahere, & ad Cæsarem iter facere. Quæ si copiæ in unum locum fuerint coactæ, ut pars exercitus ad Albam mittatur, pars ad te accedat; ut non pugnet, sed locis suis repugnet, hærebis: neque solus cum ista copia tantam multitudinem sustinere poteris, ut frumentatum eas. Quamobrem te magnopere hortor, ut quamprimum cum omni copia huc venias. Consules constituerunt idem facere.

Ego Metuscilio ad te mandata dedi, providendum esse, ne duæ legiones sine Picentinis cohortibus in conspectum Cæsaris committerentur. Quamobrem nolito commoveri, si audieris me regredi, si forte Cæsar ad me veniet. Cavendum enim puto esse, ne implicatus hæream. Nam neque castra, propter anni tempus & militum animos, facere possum: neque ex omnibus oppidis contrahere copias expedit, ne receptum amittam. Itaque non amplius XIV *cohortes Luceriam coegi. Consules præsidia omnia deducturi sunt, aut in Siciliam ituri. Nam aut exercitum firmum habere oportet, quo confidamus perrumpere*

nos

contre un ennemi, dont les forces ſont déja grandes & augmentent tous les jours. Un homme auſſi habile que vous, ne doit pas ſeulement conſidérer combien Céſar a actuellement de troupes, il faut faire attention que dans peu il aura une Armée très-forte en Cavalerie & en Infanterie. C'eſt ce que j'ai appris par les Lettres de Buſſenius & de pluſieurs autres perſonnes, qui me mandent que Curion raſſemble toutes les garniſons de l'Ombrie & de la Toſcane pour les mener à Céſar. Quand toutes ces forces ſeront une fois réunies, ſi Céſar fait avancer une partie de ſon Armée vers Albe, & qu'il marche avec l'autre à Corfinium, & que ſans vous attaquer il vous ſerre de tous côtés, vous ne pourrez plus faire aucun mouvement, ni envoyer au fourrage à la vue d'une ſi groſſe Armée. Ainſi je vous exhorte fort à venir ici au-plutôt avec toutes vos troupes; les Conſuls s'y rendront auſſi

J'avois chargé Metuſcilius de vous dire; qu'il ſeroit dangereux de laiſſer approcher de l'Armée ennemie nos deux Légions ſans les troupes du Picenum; & qu'en cas que Céſar marchât à moi, il ne faloit point que vous fuſſiez alarmé de me voir reculer. Je dois prendre garde de m'engager trop avant; car dans la ſaiſon où nous ſommes, & avec des troupes dont je ſuis ſi peu sûr, je ne puis pas former un camp; & je n'ai pas voulu non plus dégarnir toutes nos Places, de peur qu'il ne me reſtât plus de retraite; ainſi je n'ai raſſemblé à Lucérie que quatorze Cohortes. Les Conſuls m'améneront les troupes qu'ils auront tirées des Places que nous

nos posse; aut regiones ejusmodi obtinere, è quibus repugnemus. Id quod neutrum nobis hoc tempore contingit: quod & magnam partem Italiæ Cæsar occupavit; & nos non habemus exercitum tam amplum, neque tam magnum, quam ille. Itaque nobis providendum est, ut summam Reip. rationem habeamus. Etiam atque etiam te hortor, ut cum omni copia quamprimum ad me venias. Possumus etiam nunc Remp. erigere, si communi consilio negotium administrabimus: sin distrahemur, infirmi erimus. Mihi hoc constitutum est.

His litteris scriptis, Sica à te mihi litteras attulit & mandata. Quod me hortare, ut istuc veniam, id me facere non arbitror posse; quod non magnopere his legionibus confido.

CN. MAGNUS PROCOS. S. D.

DOMITIO PROCOS.

Litteræ mihi à te redditæ sunt A. D. XIII. Kal. Mart. in quibus scribis, Cæsarem apud Corfinium castra posuisse. Quod putavi & præmoni, fit, ut nec in præsentia committere tecum prælium velit; & omnibus copiis conductis, te implicet, ne ad me iter expeditum tibi sit: atque istas copias conjungere optimorum civium possis cum his legionibus, de quarum

occupions, ou ils paſſeront en Sicile. Pour demeurer en Italie, il faudroit, ou que nous fuſſions en état de forcer les ennemis, ou que nous occupaſſions des poſtes qu'ils ne puſſent forcer. L'un & l'autre nous manque. Céſar eſt déja maître de preſque toute l'Italie, & ſon Armée eſt fort ſupérieure à la nôtre. Il faut donc prendre garde de ne pas trop expoſer la République. Je vous conjure encore une fois de venir au-plutôt nous joindre avec toutes vos troupes. Nous pouvons rétablir les affaires, pourvu que nous ſoyons tous enſemble : ſi nous nous ſéparons, nous ſerons trop foibles; voilà le plan que je me ſuis fait.

Depuis que j'ai écrit cette Lettre, Sica m'a rendu la vôtre, & m'a expoſé ſa commiſſion. Je voudrois bien pouvoir m'avancer vers Corfinium, comme vous le ſouhaitez ; mais il faudroit pour cela que je fuſſe plus sûr de mes troupes.

LETTRE III.

DE POMPE'E A DOMITIUS.

J'Ai reçu le dix-ſeptiéme de Février votre Lettre, dans laquelle vous me marquez que Céſar eſt campé à la vue de Corfinium. Voilà ce que j'avois prévu & ce que je vous avois prédit. Sans doute qu'il ne veut point en venir aux mains, mais ſeulement vous ſerrer de tous côtés, pour vous empêcher de joindre vos troupes qui ſont fort affectionnées à la Répu-

rum voluntate dubitamus : quo etiam magis tuis litteris ſum commotus. Neque enim eorum militum, quos mecum habeo, voluntati ſatis confido, ut de omnibus fortunis Reip. dimicem : neque etiam qui ex delectibus conſcripti ſunt à Conſulibus, convenerunt. Quare da operam, ſi ulla ratione etiam nunc efficere potes, ut te explices, huc quamprimum venias, ante quam omnes copiæ adverſarium conveniant. Neque enim celeriter ex delectibus huc homines convenire poſſunt : &, ſi convenirent, quantum eis committendum ſit, quod inter ſe ne noti quidem ſunt, contra veteranas legiones, non te præterit.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

LIppitudinis meæ ſignum tibi ſit librarii manus, & eadem cauſſa brevitatis : etſi nunc quidem, quod ſcriberem nihil erat. Omnis exſpectatio noſtra erat in nuntiis Brundiſinis. Si nactus hic eſſet Cnæum noſtrum, ſpes dubia pacis : ſin ille ante tramiſiſſet, exitioſi belli metus. Sed videſne, in quem hominem inciderit Reſp. quam acutum, quam vigilantem, quam paratum ? ſi mehercule neminem occiderit, nec cuiquam quidquam ademerit, ab his, qui eum maxime timuerant, maxime diligetur. Multum mecum municipales homines loquuntur, multum ruſticani. Nihil prorſus aliud curant niſi agros,

niſi

publique, aux miennes dont la fidélité m'eſt fort ſuſpecte. Cela eſt d'autant plus fâcheux, que je ne puis avec des troupes dont je ſuis ſi peu ſûr, hazarder un combat qui décideroit du ſalut de la République, & que je n'ai point ici celles que les Conſuls ont levées. Il faut donc, s'il en eſt encore temps, que vous tâchiez de trouver quelque paſſage pour venir ici au plutôt, avant que les ennemis ayent raſſemblé toutes leurs forces. Nous ne pouvons raſſembler aſſez à tems les nouvelles levées; & quand cela ſeroit poſſible, quelle apparence d'oppoſer à de vieilles Legions, des gens qui ne ſe connoiſſent que d'un jour.

LETTRE XIII.

VOus verrez bien que j'ai toujours mal aux yeux puiſque je me ſers d'un Sécrétaire, & par la même raiſon ma Lettre ſera courte. D'ailleurs je n'ai aucune nouvelle à vous mander, tout dépend de celles qui viendront de Brindes. Si Céſar joint Pompée, peut-être pourrons-nous avoir la paix; mais ſi Pompée paſſe une fois la mer, il faut nous attendre à une guerre funeſte. Voyez, je vous prie, à quel homme la République a affaire. Quelle pénétration! quelle activité! que de prévoyance! S'il ne fait paroître ni cruauté ni avarice, il aura bientôt l'affection de ceux qui le redoutoient le plus. J'entens ſouvent raiſonner les Bourgeois de ces quartiers, & les gens de la Campagne; ils ne ſe mettent en peine que de leurs champs, de leurs

Mé-

niſi villulas, niſi nummulos ſuos. Et vide, quam converſa res eſt. Illum, quo antea confidebant, metuunt; hunc amant, quem timebant. Id quantis noſtris peccatis vitiiſque evenerit, non poſſum ſine moleſtia cogitare. Quæ autem impendere putarem ſcripſeram ad te, & jam tuas litteras exſpectabam.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

NOn dubito quin tibi odioſæ ſint epiſtolæ quotidianæ, cum præſertim neque nova de re aliqua certiorem te faciam, neque novam denique jam reperiam ſcribendi ullam ſententiam. Sed ſi, dedita opera, cum cauſſa nulla eſſet, tabellarios ad te cum inanibus epiſtolis mitterem, facerem inepte. Euntibus vero, domeſticis præſertim, ut nihil ad te dem litterarum, facere non poſſum: & ſimul (crede mihi) requieſco paulum in his miſeriis, cum quaſi tecum loquor: cum vero tuas epiſtolas lego, multo etiam magis. Omnino intelligo, nullum fuiſſe tempus poſt has fugas & formidines, quod magis debuerit mutum eſſe à litteris: propterea quod neque Romæ quidquam auditur novi: nec in his locis, quæ à Brundiſio abſunt propius quam tu biduum, aut triduum. Brundiſii autem omne certamen vertitur hujus primi temporis. Qua quidem exſpecta-

métairies, & de leur petit bien. Quel changement ! ils craignent maintenant celui qu'ils regardoient comme leur défenſeur, & ils aiment celui qu'ils redoutoient comme leur ennemi. C'eſt bien par notre faute que cela eſt arrivé, & je ne puis penſer ſans douleur à toutes celles que nous avons faites. Je vous ai déja prédit les malheurs dont nous ſommes ménacés, j'attens votre réponſe.

LETTRE XIV.

JE m'imagine que vous vous laſſez de recevoir tous les jours de mes Lettres, ſur-tout depuis que je n'ai plus de nouvelles à vous mander, & que j'ai épuiſé toutes les réflexions. En effet, ſi n'ayant rien à vous apprendre, je vous envoyois des Exprès, cela ſeroit ridicule; mais lorſque je trouve quelqu'un qui va à Rome, & que ce ſont ſur-tout des gens à moi, je ne puis m'empêcher de profiter de ces occaſions. Et puis vous devez compter que dans le triſte état où nous ſommes, je n'ai du ſoulagement que lorſque je m'entretiens avec vous, & encore plus lorſque je lis ce que vous m'écrivez. Depuis ces derniers troubles, il n'y a point eu de tems plus ſtérile en nouvelles. Vous n'en avez aucune à Rome, & nous n'en avons pas plus ici, quoique nous ſoyons moins éloignés de Brindes de deux ou trois journées. Ce qui s'y paſſe maintenant, décidera des affaires pour cette campagne. J'en attens des nouvelles avec

ſpectatione torqueor. Sed omnia ante nos ſciemus.

Eodem enim die video Cæſarem à Corfinio poſt meridiem profectum eſſe, id eſt, Feralibus, quo Canuſio mane Pompeium: eo modo autem ambulat Cæſar, & iis diariis militum celeritatem incitat, ut timeam, ne citius ad Brundiſium, quam opus ſit, acceſſerit. Dices: Quid igitur proficis, qui anticipes ejus rei moleſtiam, quam triduo ſciturus ſis? nihil equidem. Sed, ut ſupra dixi, tecum perlibenter loquor.

Et ſimul ſcito, labare meum conſilium, illud quod ſatis jam fixum videbatur: non mihi ſatis idonei ſunt auctores ii, qui à te probantur. Quod enim umquam eorum in Rep. forte factum exſtitit? aut quis ab his ullam rem laude dignam deſiderat? nec mehercule laudandos exiſtimo, qui trans mare belli parandi cauſſa profecti ſunt; (quamquam hæc ferenda non erant) video enim quantum id bellum, & quam peſtiferum futurum ſit. Sed me movet unus vir; cujus fugientis comes, Remp. recuperantis ſocius videor eſſe debere. Totieſne igitur ſententiam mutas? ego tecum, tamquam mecum loquor. Quis autem eſt tanta quidem de re, quin varie ſecum ipſe diſputet? ſimul & elicere cupio ſententiam tuam; ſi manet, ut firmior ſim; ſi mutata eſt, ut tibi aſſentiar.

Om-

avec une extrême inquiétude, mais nous en aurons plutôt que vous.

J'ai ſu que Céſar & Pompée étoient partis tous deux le même jour [1], celui-ci de Canuſium le matin, & l'autre de Corfinium l'après-midi. Mais Céſar marche avec tant de diligence, & il fait alors de ſi grandes largeſſes à ſes ſoldats, que j'appréhende fort qu'il n'arrive à Brindes plutôt que nous ne voudrions. Pourquoi, me direz-vous, ſe tourmenter par avance ſur une choſe qu'on ſaura au vrai dans deux ou trois jours? Vous avez raiſon; mais, comme je vous l'ai dit, je me ſais un plaiſir de m'entretenir avec vous.

Vous ſaurez encore que j'ai preſque abandonné le deſſein auquel je me croyois déterminé; je trouve que les gens que vous me propoſez pour exemple [2], ne m'en doivent pas ſervir. Ont-ils donné quelque marque de courage pendant qu'ils ont été en place, & attend-on d'eux aucune action de vigueur? Ce n'eſt pas que j'approuve ceux qui ont paſſé la mer pour porter dans tout l'Empire une guerre funeſte (quoique d'ailleurs on ne pût guères ſouffrir les attentats de Céſar;) c'eſt Pompée ſeul qui me détermine, je me crois obligé à partager avec lui la bonne & la mauvaiſe fortune. Quoi, m'allez-vous dire, vous changez encore de réſolution? Je m'entretiens avec vous comme je pourrois faire avec moi-même; & qui eſt-ce qui déliberant ſur des affaires de cette importance, ne panche pas pluſieurs fois de différens côtés? Je veux auſſi vous engager par-là à me dire votre avis, afin que ſi vous êtes toujours dans la même penſée, je m'y tienne; & que ſi vous en avez quelqu'autre, je la ſuive.

Pour

Omnino ad id, de quo dubito, pertinet me ſcire, quid Domitius acturus ſit, quid noſter Lentulus. De Domitio varia audimus, modo eſſe in Tiburti haud lepide : quo cum Lepidum acceſſiſſe ad urbem : quod item falſum video eſſe. Ait enim Lepidus, eum neſcio quo penetraſſe itineribus, occultandi ſui cauſa, an maris apiſcendi, ne id quidem ſcit. Ignorat enim de filio. Addit illud, ſane moleſtum; pecuniam Domitio ſatis grandem, quam is Corfinii habuerit, non eſſe redditam. De Lentulo autem nihil audimus. Hæc velim exquiras, ad meque perſcribas.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. *Que Céſar & Pompée étoient partis le même jour.*) Il y a dans le Texte, *feralibus*. C'étoit une Fête en l'honneur des Dieux Manes. On voit par cet endroit, qu'elle ſe célébroit du tems de Cicéron le vingt-deuxiéme de Février ; car Pompée partit ce jour-là, comme on le voit dans la prémiére Lettre du neuviéme Livre. Mais depuis le changement que Jules-Céſar & Auguſte firent au Calendrier, on la célébra trois jours plutôt. Cette Fête s'appelloit ſelon Varron FERALIA *à ferendo*, parce qu'on portoit ce jour-là des viandes ſur les tombeaux des Morts : uſage qui a demeuré quelque tems parmi les Chrétiens, quoique l'Egliſe le condamnât : les Evêques n'ont pas eu peu de peine à l'abolir.

Varro. Lib. 5. de Ling. Lat. Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 3.

Pour me déterminer, il eſt eſſentiel que je ſache quel parti prendront Lentulus & Domitius. Il court ici différens bruits ſur ce dernier. Les uns diſent qu'il eſt à Tibur dans la maiſon de campagne de Lepidus 3, d'autres qu'il s'eſt approché de Rome avec lui : mais je juge que l'un n'eſt pas plus vrai que l'autre ; car Lepidus aſſure que Domitius a pris des chemins détournés, ſoit pour aller dans quelqu'endroit écarté, ſoit pour gagner la mer, car il n'en ſait rien de certain. Il ne ſait pas non plus où eſt Domitius le fils. Il ajoute encore une choſe fâcheuſe pour le pére ; c'eſt qu'on ne lui a pas rendu une ſomme d'argent conſidérable qu'il avoit à Corſinium 4. Pour Lentulus, nous n'en avons aucune nouvelle. Tâchez, je vous prie, de m'en faire avoir.

---

2. *Les gens que vous me propoſez pour exemple.*) Manius Lepidus & Volcatius, tous deux Conſulaires : nous en avons déja parlé.

3. *A Tibur dans la maiſon de Lepidus.*) Le Texte eſt ici corrompu, *in Tiburti haud Lepidi* eſt une correction de Grævius. Je lis avec Junius *in Tiburtino Lepidi* : non que je prétende aſſurer que ce ſoit la véritable leçon ; mais parce que dans la grande variété qui ſe trouve ici, les Manuſcrits étant tous défigurés en cet endroit, tout ce qu'on peut faire, c'eſt d'en choiſir une qui faſſe un ſens raiſonnable. Au reſte, il s'agit ici de M' Lepidus, dont nous avons parlé dans la Remarque précédente : ce qui paroit par ce que Cicéron ajoute, *quo cum Lepidum acceſſiſſe ad urbem;* ce qui ne peut s'entendre de M. Lepidus, qui étoit partiſan déclaré de Céſar, & qui n'avoit point quitté Rome.

4. *Qu'on n'a pas rendu à Domitius une ſomme d'argent conſidérable qu'il avoit à Corſinium.*) Il y a lieu de croi-

croire que Lepidus n'étoit pas bien informé. Céſar aſſure qu'il fit rendre à Domitius cet argent, quoiqu'il

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

AD. v. Non. Mart. epiſtolas mihi tuas Egypta reddidit, unam veterem IV *Kal. quam te ſcribis dediſſe Pinario, quam non vidimus; in qua exſpectas, quidnam præmiſſus agat Vibullius; qui omnino non eſt viſus à Cæſare: (in altera epiſtola video te ſcire ita eſſe) & quemadmodum redeuntem excipiam Cæſarem, quem omnino vitare cogito: & aut Hæmonis fugam intendis, commutationemque vitæ tuæ; quod tibi puto eſſe faciendum: & ignoras, Domitius cum faſcibuſne ſit: quod cum ſcies, facies ut ſcianus.*

Habes ad primam epiſtolam. Secutæ ſunt duæ pridie Kal. ambæ datæ, quæ me convellerunt de priſtino ſtatu, jam tamen, ut ante ad te ſcripſi, labantem. Nec me movet, quod ſcribis JOVI IPSI INIQUUM. *Nam periculum in utriuſque iracundia poſitum eſt: victoria autem ita incerta, ut deterior cauſſa paratior mihi eſſe videatur: nec me Conſules movent, qui ipſi pluma aut folio facilius moventur. Officii me deliberatio cruciat, cruciavitque adhuc. Cautior certe eſt manſio: honeſtior exiſtimatur tra-*

fût bien perſuadé qu'on le lui avoit fourni du Tréſor public pour les frais de la guerre.

LETTRE XV.

ÆGypta me rendit le troiſiéme de Mars pluſieurs de vos Lettres. Vous aviez donné la prémiére du vingt-ſixieme de Février, à Pinarius, mais je ne l'ai point vue. Vous me marquez dans cette Lettre, que vous attendez comment Pompée recevra les propoſitions dont Vibullius eſt chargé; mais Vibullius n'a pas ſeulement vu Céſar, comme vous l'avez ſu depuis [1]. Vous êtes auſſi en peine ſur mon entrevue avec ce dernier; mais je compte de l'éviter. J'approuve fort le deſſein où vous êtes de vous retirer en Epire [2]. Vous me dites encore que vous ne ſavez pas ſi Domitius a gardé ſes faiſceaux 3. Ayez ſoin, je vous prie, de vous en informer, & de me le faire ſavoir.

Voilà tout ce que j'ai à répondre à votre prémiére Lettre. Les deux ſuivantes, écrites l'une & l'autre le dernier de Février, m'ont fait abandonner entiérement cette réſolution, à laquelle je ne tenois plus guéres, comme je vous l'avois déja mandé. Ce n'eſt point que j'appréhende le reſſentiment de Pompée, qui, pour parler comme vous, s'en prendra aux Dieux & aux Hommes. Céſar ne ſera peut-être que moins à craindre; & quoique la victoire ſoit incertaine, elle ſemble néanmoins beaucoup plus aſſurée au parti le moins juſte. Je ne me régle pas non plus ſur les Conſuls, ils ont un caractére trop peu

trajectio. Malo interdum, multi me non caute, quam pauci non honeſte feciſſe exiſtiment. De Lepido & Tullo quod quæris, illi vero non dubitant, quin Cæſari præſto futuri, in Senatumque venturi ſint.

Recentiſſima tua eſt epiſtola Kal. data; in qua optas congreſſum, pacemque non deſperas. Sed ego, cum hæc ſcribebam, nec illos congreſſuros, nec, ſi congreſſi eſſent, Pompeiuin ad ullam conditionem acceſſurum putabam. Quod videris non dubitare, ſi Conſules tranſeant, quid nos facere oporteat: certe tranſeunt: vel, quo modo nunc eſt, tranſierunt. Sed memento præter Appium, neminem eſſe fere, qui non jus habeat tranſeundi. Nam aut cum imperio ſunt, ut Pompeius, ut Scipio, Setenas, Fannius, Voconius, Seſtius, ipſi Conſules; quibus more majorum conceſſum eſt, vel omnes adire provincias: aut legati ſunt eorum. Sed nihil diſſero. Quid placeat tibi, & quid propemodum rectum ſit, intelligo. Plura ſcriberem, ſi ipſe poſſem. Sed, ut mihi videor, potero biduo.

Balbi

peu ſolide & changent comme le vent : c'eſt la ſeule vue de mon devoir qui m'a jetté, & qui me tient encore dans de ſi grandes perplexités. Sans doute qu'il ſeroit plus ſûr pour moi de demeurer en Italie ; mais cela ſeroit moins généreux, & je me dis de tems en tems qu'il faut laiſſer croire au plus grand nombre que j'ai manqué de prudence, plutôt que de donner lieu à quelques autres de penſer que j'ai manqué de courage. Pour Tullus & Lepidus dont vous me parlez, ils comptent de ſe rendre aux ordres de Céſar, & de ſe trouver au Sénat.

Dans votre derniére Lettre, qui eſt du prémier de Mars, vous me marquez que vous ne deſeſpérez pas de la paix, ſi Pompée accepte l'entrevue que Céſar lui propoſe : mais je vous aſſure par avance qu'il ne l'acceptera pas ; & quand même il l'accepteroit, qu'il ne voudra jamais rien conclure. Il ſemble que vous ne doutiez point du parti que je dois prendre, au cas que les Conſuls paſſent la mer : ils la paſſeront ſans doute, & même je les crois déja paſſés. Mais je vous prie de remarquer que de toutes les perſonnes de diſtinction qui ſont avec eux, il n'y a qu'Appius qui n'ait point droit de ſortir de l'Italie. Tous les autres ont des Commandemens, comme Pompée [4], Scipion [5], Séténas [6], Fannius [7], Voconius [8], & Seſtius [9]. Les Conſuls mêmes ont droit, ſelon l'ancienne coutume, de viſiter les Provinces ; les autres ſont Lieutenans de ceux que j'ai nommés. Mais je n'héſite plus ; je vois bien quel eſt votre ſentiment, & même quel eſt mon devoir. Ma Lettre auroit été plus longue, ſi je n'avois pas été obligé de me ſervir d'un Secretaire ; j'eſpére que je n'en aurai plus beſoin dans deux jours.

Balbi Cornelii litterarum exemplum, quas eodem die accepi, quo tuas, miſi ad te, ut meam vicem doleres, cum me derideri videres.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Vibullius n'a pas ſeulement vu Céſar, comme vous l'avez ſu depuis.*) Cicéron & Atticus n'avoient pas été bien informés, Vibullius avoit été pris dans Corfinium. Apparemment que Céſar l'avoit chargé dès-lors de propoſer un accommodement à Pompée, comme il l'en chargea depuis, lorſqu'il le prit une ſeconde fois en Eſpagne. Corradus croit que, *qui omnino non eſt viſus à Cæſare*, ſignifie que Vibullius n'étoit point revenu trouver Céſar : mais il n'a pas fait attention que lorſque Cicéron écrivoit cette Lettre, à peine Vibullius avoit-il eu le tems de joindre Pompée.

2. *Le deſſein où vous êtes de vous retirer en Epire.*) Le Texte eſt corrompu en cet endroit : mais on ne laiſſe pas d'y entrevoir que Cicéron parle du deſſein qu'avoit Atticus de ſe retirer en Epire, comme il paroit par pluſieurs autres endroits des Lettres que Cicéron écrivit dans ces prémiers tems de la Guerre Civile. Je me ſuis donc contenté d'exprimer le ſens, & je n'entreprens point de rétablir le Texte, ce que pluſieurs Critiques ont tenté ſans ſuccès. La conjecture la plus ſupportable, c'eſt celle de Grævius, qui au-lieu de *& aut Hæronis fugam intendit*, lit *& an tu ad Chaoniam fugam intendis* ? La Chaonie étoit une petite Province d'Epire, où étoient les terres d'Atticus, comme nous l'avons dit ſur la troiſiéme Lettre du ſixiéme Livre.

3. *Si Domitius a gardé ſes faiſceaux.*) Il étoit nommé pour ſuccéder à Céſar dans la Gaule Tranſalpine, & les

Voici une Lettre de Balbus, que j'ai reçue en même tems que les vôtres. Vous me plaindrez ſans doute, quand vous verrez comme on ſe moque de moi 10.

---

les Gouverneurs faiſoient marcher leurs *Lictеurs* devant eux dès qu'ils étoient hors de Rome. Si Domitius avoit quité ſes faiſceaux, ç'auroit été une marque qu'il vouloit ménager Céſar, & c'eſt pour cela que Cicéron prie Atticus de s'en informer.

4. *Les autres ont des Commandemens, comme Pompée, &c.*) On lui avoit donné le droit de commander dans toutes les Provinces, même au-deſſus des Gouverneurs : & de plus il avoit le Gouvernement d'Eſpagne.

5. *Scipion.*) Il étoit nommé Gouverneur de Syrie.

6. *Séténas.*) Pighius croit avec aſſez de vraiſemblance qu'il faut lire ici *Sufenas.* Il avoit été Préteur, comme tous les autres que Cicéron nomme ici après lui. *Sufenas* étoit un ſurnom de la famille *Nonia* ; mais *Séténas* eſt un nom inconnu chez les Romains.

7. *Fannius.*) Il avoit été nommé pour commander en Sicile, en attendant que Caton y paſſât.

Epiſt. 15. Lib. 7. & Ep. 6. Lib. 11.

8. *Voconius.*) Surnommé *Saxa*, d'une maiſon Plébéïenne : il ſuivit Pompée en qualité de Propréteur.

9. *Seſtius.*) Nommé pour Gouverneur de Cilicie, comme le dit Plutarque dans la Vie de Brutus, où il faut lire χιλικίαν au-lieu de σικελίαν On peut voir la ſeptiéme Lettre de l'onziéme Livre à Atticus, & la vingtiéme du cinquiéme Livre des *Familiéres*, par leſquelles il paroit que Seſtius commandoit l'année ſuivante dans une Province d'Aſie.

10. *Comme on ſe moque de moi.*) Cicéron dit que Balbus ſe moquoit de lui, parce qu'il vouloit lui faire accroire que Céſar ſouhaitoit véritablement la paix.

BALBUS CICERONI IMP. S.

OBſecro te Cicero, ſuſcipe curam & cogitationem digniſſimam tuæ virtutis, ut Cæſarem & Pompeium, perfidia hominum diſtractos, rurſus in priſtinam concordiam reducas. Crede mihi, Cæſarem non ſolum fore in tua poteſtate, ſed etiam maximum beneficium te ſibi dediſſe judicaturum, ſi huc te rejicis: velim, idem Pompeius faciat: qui ut adduci tali tempore ad ullam conditionem poſſit, magis opto, quam ſpero. Sed cum conſtiterit, & timere deſierit, tum incipiam non deſperare tuam auctoritatem plurimum apud eum valituram.

Quod Lentulum Coſ. meum voluiſti hic remanere, Cæſari gratum mihi vero gratiſſimum medius fidius feciſti. Nam illum tanti facio, qui non Cæſarem magis diligam: qui ſi paſſus eſſet nos ſecum, ut conſueramus, loqui; & non ſe totum etiam & etiam ab ſermone noſtro avertiſſet, minus miſer, quam ſum, eſſem. Nam cave putes hoc tempore plus me quemquam cruciari, quod eum, quem ante me diligo, video in Conſulatu quidvis potius eſſe, quam Conſulem. Quod ſi voluerit tibi obtemperare, & nobis

de

LETTRE
DE BALBUS A CICERON.

JE vous conjure, mon cher Cicéron, de travailler à rapprocher Céſar & Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre ; c'eſt une entrepriſe digne d'un homme de votre mérite. Je vous répons que non ſeulement vous ne trouverez point d'oppoſition du côté de Céſar, mais qu'il vous ſera même fort obligé ſi vous vous chargez de cette affaire. Je voudrois, que Pompée fût dans les mêmes diſpoſitions ; mais pour le préſent, je ſouhaite plus que je n'eſpére qu'il veuille entendre à aucun accommodement. Quand il ſe ſera arrêté quelque part, & qu'il ſera revenu de ſa terreur, alors on pourra eſpérer quelque choſe du Pouvoir que vous avez ſur ſon eſprit.

Céſar vous eſt fort obligé de ce que vous avez été d'avis que Lentulus ne ſortît point de l'Italie, & je vous en ai en mon particulier toute l'obligation poſſible ; car je ne ſuis pas moins dévoué à ce Conſul qu'à Céſar même. S'il avoit voulu écouter mes conſeils comme il faiſoit autrefois, & qu'il n'eût pas affecté de m'éviter, je n'aurois pas tant de chagrin. Je puis vous aſſurer qu'on ne peut en avoir plus que j'en ai, de voir qu'un homme, dont les intérêts me ſont plus chers que les miens, ſoutienne ſi mal ſa dignité, & n'ait que le nom de Conſul. Que s'il vouloit ſuivre vos conſeils, & s'en rappor-

de Cæſare credere, & Conſulatum reliquum Romæ peragere, incipiam ſperare; etiam conſilio Senatus, auctore te, illo relatore, Pompeium & Cæſarem conjungi poſſe. Quod ſi factum erit, me ſatis vixiſſe putabo.

Factum Cæſaris de Corfinio totum te probaturum ſcio. Quo modo in hujuſmodi re, commodius cadere non potuit, quam ut res ſine ſanguine confieret. Balbi mei, tuique, adventu delectatum te valde gaudeo. Is quæcumque tibi de Cæſare dixit, quæque Cæſar ſcripſit, ſcio re tibi probabit, quæcumque fortuna ejus fuerit, veriſſime ſcripſiſſe.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

OMnia mihi proviſa ſunt, præter occultum, & tutum iter ad mare ſuperum. Hoc enim mari uti non poſſumus hoc tempore anni. Illuc autem, quo ſpectat animus, & quo res vocat, qua veniam? cedendum enim eſt celeriter, ne forte qua re impediar, atque alliger. Nec vero ille me ducit, qui videtur: quem ego hominem ἀπολιτικώτατον [a] *omnium jam*

[a] Civilis gubernationis omnino imperitum.

ter à nous ſur les intentions de Céſar, & qu'il demeurât à Rome pendant le reſte de ſon Conſulat, je ne déſeſpérerois pas alors qu'il ne pût par vos avis, & en faiſant agir le Sénat, venir à à bout de raccommoder Pompée avec Céſar. Si j'étois aſſez heureux pour voir réuſſir cette affaire, je mourrois ſans regret.

Je ne doute nullement que vous n'approuviez tout ce que Céſar a fait à Corfinium; c'eſt beaucoup qu'une telle affaire ſe ſoit paſſée ſans répandre de ſang. Je ſuis ravi que la viſite de mon neveu vous ait fait plaiſir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de Céſar, & ce que Céſar vous a écrit lui-même, eſt très-ſincére; & qu'il vous en donnera des marques effectives, de quelque maniére que les choſes tournent.

LETTRE XVI.

J'Ai pris toutes mes meſures, & il ne me reſte plus qu'à trouver un chemin ſûr & détourné pour gagner la Mer Adriatique; car dans la ſaiſon où nous ſommes [1], il n'y a point d'apparence de s'embarquer ſur celle de Toſcane. Mais comment exécuter mon deſſein, & comment arriver où je veux aller? Il faut partir auplutôt, de peur que je n'en ſois plus le maître. Ce n'eſt point Pompée qui me détermine, comme on le pourroit croire; je n'ai pas pour cela aſſez bonne opinion de lui. Je ſavois qu'il n'entendoit point du tout le Gouvernement, & je vois bien qu'il n'entend pas mieux la Guerre. Ce n'eſt

ante cognoram; nunc vero etiam ἀστρατηγικώτατον b. *Nonne igitur is ducit, ſed ſermo hominum, qui ad me à Philotimo ſcribitur. Is enim me ab optimatibus conſcindi. Quibus optimatibus dii boni? qui nunc quo modo autem ſe venditant Cæſari?*

Municipia vero Deum: nec ſimulant, ut cum de illo ægroto vota faciebant. Sed plane quidquid mali hic Piſiſtratus non fecerit, tam gratum, quam ſi alium facere prohibuerit. Hunc propitium ſperant, illum iratum putant. Quas fieri cenſes ἀπαντήσεις c *ex oppidis? quos honores? metuunt, inquies: credo; ſed mehercule illum magis. Hujus inſidioſa clementia delectantur, illius iracundiam formidant. Judices* DCCCL. *qui præcipue Cnæo noſtro delectabantur, ex quibus quotidie aliquem video, neſcio quas ejus Lucerias horrent.*

Itaque quæro qui ſint iſti optimates, qui me exturbent, cum ipſi domi maneant. Sed tamen, quicumque ſunt, αἰδέομαι Τρῶας d. *Etſi, qua ſpe proficiſcar, video; conjungoque me cum homine magis ad vaſtandum Italiam, quam ad vincendum parato: demum quem expecto, & quidem cum hæc ſcribebam* VI. *Nonas jam exſpectabam aliquid à Brundiſio. Quid au-*

b Artis imperatoriæ maxime ignarum.
c Obviam itiones.
d Timeo Trojanos.

tem

n'eſt donc pas lui qui me détermine; ce ſont les diſcours de nos gens de bien, qui, à ce que me mande Philotime, me déchirent cruellement. Quels gens de bien, bon Dieu! des gens qui vont tous au-devant de Céſar, qui ſe donnent, qui ſe livrent à lui.

Pour les Villes de l'Italie elles le reçoivent comme un Dieu, & cela d'auſſi bon cœur que lorſqu'elles faiſoient des vœux pour la ſanté de Pompée [2]. Enfin, on tient compte à ce nouveau Piſiſtrate de tout le mal qu'il ne fait pas, comme s'il empêchoit les autres de le faire; & l'on eſpére autant de ſa clémence, que l'on redoute la colére de Pompée. Quelle foule vient par-tout au-devant de lui! quels honneurs ne lui rend-on pas! C'eſt qu'on le craint, me direz-vous. Cela peut être, mais l'on craint encore plus Pompée. La modération du prémier, quoiqu'étudiée & dangereuſe, ne laiſſe pas de raſſurer; & les menaces de l'autre allarment tout le monde. Je vois tous les jours quelques-uns de ces huit cens cinquante Juges [3] qui lui étoient ſi dévoués; les bruits de proſcription qui ont couru à Lucérie, les ont entiérement aliénés.

Je voudrois donc ſavoir qui ſont ces gens de bien qui trouvent mauvais que je ſois encore en Italie, pendant qu'ils ſe tiennent tranquillement à Rome. Mais enfin, quels qu'ils ſoient, il faut les contenter; cependant je vois bien à quoi je m'expoſe; & que celui dont je ſuis la fortune, a fait des projets plus propres à perdre l'Italie qu'à nous ſauver. Qu'attens-je donc? J'attens aujourd'hui même, quatriéme de Mars, des nouvelles de Brindes. Mais hélas, quelles nouvelles! la maniére honteuſe dont Pompée aura pris la fuite, & de quel côté ira le Vainqueur. Quand

je

tem aliquid ? quam inde turpiter fugiſſet, & victor hic qua ſe referret ; & quo. Quod ubi audiſſem ; ſi ille Appia veniret, ego Arpinum cogitabam.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *Dans la ſaiſon où nous ſommes.*) On étoit alors dans le plus fort de l'hiver, quoiqu'au mois de Mars ; car l'Equinoxe ne fut cette année que vers le mois de Mai, comme on le verra dans la ſuite.

2. *Lorſqu'elles faiſoient des vœux pour la ſanté de Pompée.*) Ce fut l'année d'après ſon troiſiéme Conſulat qu'étant tombé dangereuſement malade, toutes les Villes d'Italie firent des priéres publiques pour le rétabliſſement de ſa ſanté. C'eſt là-deſſus que Juvenal dit qu'il auroit été à ſouhaiter pour la gloire de Pompée, qui étoit alors montée au plus haut degré, que les vœux qu'on faiſoit pour lui ne fuſſent pas exaucés. ——— *Magno dederat Campania febres Optandas, &c.*

Velleius Paterculus avoit fait, avant ce Poëte, la même réflexion.

je le saurai, si César vient par le grand chemin d'Appius, je m'en irai à Arpinum.

---

3. *Ces huit cens cinquante Juges.*) Quelques Critiques voudroient qu'on lût CCCLX au-lieu DCCCL : parce que Pompée ne nomma, pendant son troisiéme Consulat, que trois cens soixante Juges, comme le disent Velleius Paterculus & Plutarque. Mais on peut conserver la leçon du Texte, & l'entendre de tous les Juges tirés des trois Ordres de l'Etat. Il y en avoit trois cens tirés du Sénat, comme il paroit par la septiéme Lettre du huitiéme Livre des *Familiéres*, & comme le dit Plutarque dans la Vie des Gracques. Le reste étoit pris parmi les Chevaliers & les Gardes du Tréfor. Peut-être faut-il lire DCCCC, au-lieu de DCCCL ; car Pline dit qu'on appelloit les Juges *Nongentos*. Lib. 33. cap. 2.

Fin du second Tome.

NAPOLI
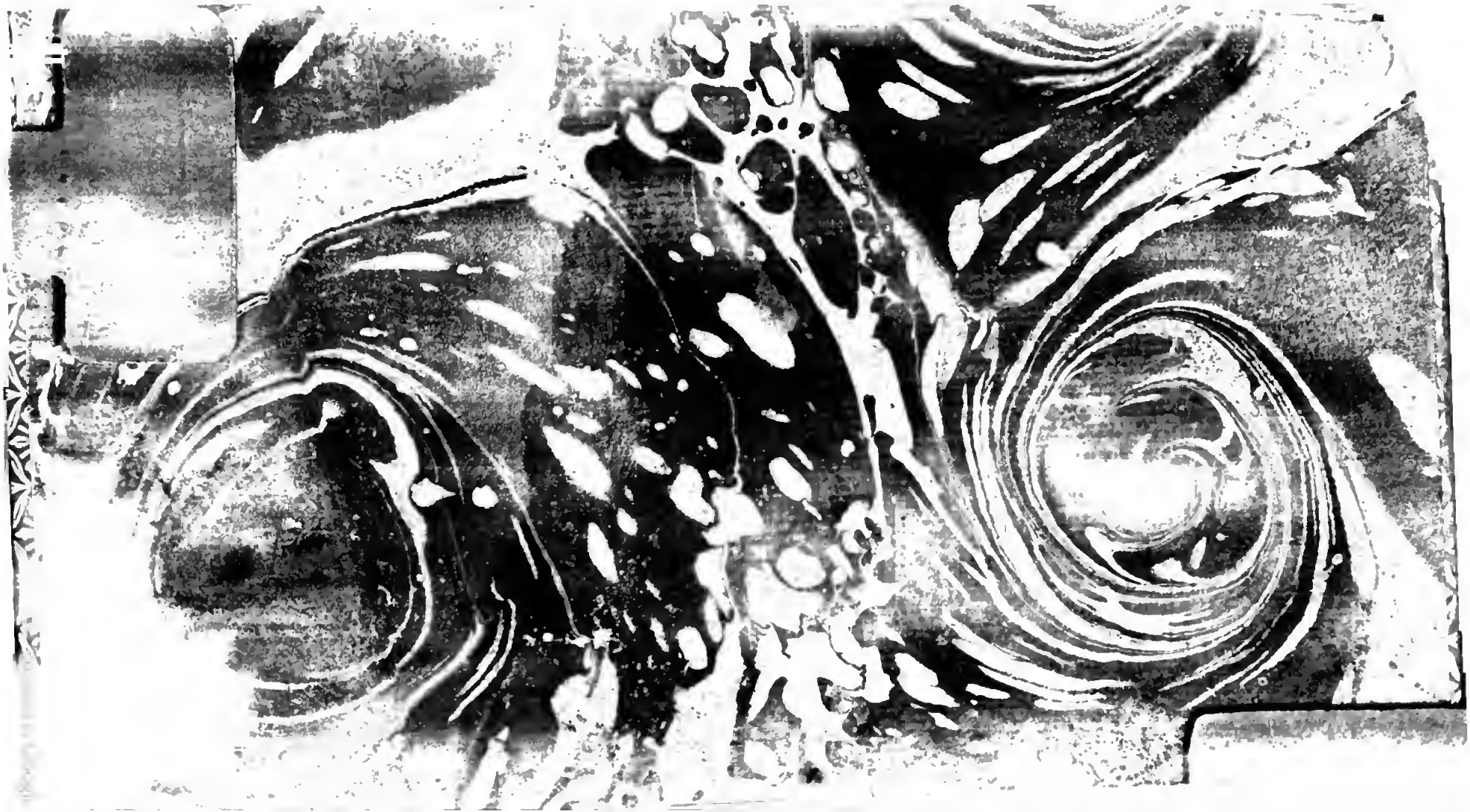
627188